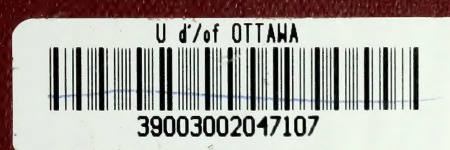


U d'/of OTTAWA
39003002047107





HISTOIRE

de la

Congrégation de Notre-Dame

de Montréal

HISTOIRE

de la

Congrégation de Notre-Dame

de Montréal





La forme circulaire, la bordure du cercle, le titre, le Maria, et les pièces qui chargent l'écu sont *l'ancien cachet* qu'utilisaient les premières Mères. Il est conservé au Secrétariat.

En 1892, lors de l'Exposition Colombienne de Chicago, ce cachet a été armorié et présenté à Mère Saint-Jean-Baptiste par Sœur St-Jean-du-Calvaire, assistante générale.*

---

* ACND, *Nos Gravures, Statues, Tableaux*, I, p. 5, 6.

Description des armoiries de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal présentée au Chapitre général de l'Institut réuni sous la haute présidence de Mère Saint-Jean-Baptiste, 24e supérieure générale, en juin 1897.

Écu circulaire d'azur, à une bordure du même, portant le nom de l'Institut « Congrégation de Notre-Dame », au monogramme de la Vierge, accompagné en chef d'un arc ou couronne antique, et en pointe du Cœur de Jésus, le tout d'or.

Supports : Deux guirlandes de marguerites au naturel.
Cimier : Un croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or.
Devise : Magnificat anima mea, Dominum.

Explication du choix des émaux et des ornements ou armoiries :

L'*azur* ou bleu est la couleur de la très sainte Vierge, c'est aussi la couleur du costume que les élèves des couvents de la Congrégation de Notre-Dame portèrent de 1833 à 1869.

L'*or* et l'*argent*, métaux royaux, conviennent bien aux chiffres et aux attributs de la Reine du ciel.

La *devise* a été inspirée par la sainte Vierge à la vénérable Mère Fondatrice qui, au jour où prenant pour titulaire de sa communauté la Visitation de Marie fit, en même temps, choix du *chant* principal de la fête « Magnificat anima mea, Dominum », qu'elle légua ensuite en signe de ralliement à celles qui forment sa maison.

Le *croissant* et l'*étoile*, attributs de la sainte Vierge, rappellent aux sœurs que, religieuses éducatrices, elles doivent croître toujours en science et en charité, et guider la jeunesse confiée à leurs soins ainsi que Marie, leur Étoile, les guide elle-même.

Les *marguerites* sont une allusion au nom de la Vénérable Mère Bourgeoys.

THÉRÈSE LAMBERT
C.N.D.
Sœur Sainte-Marie-Médiatrice

HISTOIRE
de la
Congrégation de Notre-Dame
de Montréal

VOLUME X
1855-1900
Tome II



MAISON MÈRE DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME
DE MONTRÉAL
1969

NIHIL OBSTAT :

Lucien Campeau, S.J.
Montréal, 17 janvier 1969

IMPRIMATUR :
No 32

†Lawrence P. Whelan
Évêque auxiliaire à Montréal
Montréal, le 21 janvier 1969

TOME II

TABLE DES MATIÈRES

II EXPANSION
DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

III LA C.N.D. ET L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT : 1855-1900

LISTE DES PORTRAITS ET ILLUSTRATIONS

LISTE DES DOCUMENTS

APPENDICES

CHAPITRE DIXIÈME

FONDATIONS DANS LA PROVINCE D'ONTARIO 1855-1900

Williamstown (1865) – Peterborough (1867) – Notre-Dame-du-Lac (1867) – Ottawa (1868) – Brockville (1878) – Saint-André, Ontario (1883) – Cornwall-Ouest (1885) – Westport (1886) – Trenton (1886) – Cornwall-Est (1886).

Depuis le début, la Congrégation de Notre-Dame s'était répandue dans la Province de Québec, uniquement. Elle avait accepté d'ouvrir une maison en Ontario, en 1841, mais c'était la seule en dehors de la province. Il faut croire que la langue et les programmes différents créaient une difficulté. Cependant, cet obstacle ne pouvait, sans fin, entraver l'expansion de l'Oeuvre. Aussi, lorsque Mgr Horan, évêque de Kingston, exprima le désir d'avoir des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à Williamstown, Mère Sainte-Ursule présenta la requête au Conseil qui délégua deux sœurs sur les lieux pour prendre connaissance des moyens de subsistance à prévoir et des conditions exigées pour l'enseignement. D'après leur rapport, dès l'automne, trois missionnaires furent désignées pour cette fondation, sous l'autorité de Sœur Sainte-Thècle.

Williamstown

Williamstown était situé en pleine campagne, à cinq milles de la gare de Lancaster ; les pensionnaires venaient de Mont-

réal, de Cornwall et même de Boston. Vers 1877, leur nombre dépassait la cinquantaine. Une belle entente existait entre les religieuses et les protestants, et l'on vit des pasteurs protestants confier leurs jeunes filles aux sœurs pour l'étude du piano et du français. Les médecins donnaient leurs services gratuitement et voulaient être considérés comme bienfaiteurs. L'abbé T.Y. Mc Carthy, curé, se montrait très accueillant. Avant l'ouverture de l'Institution, l'École Secondaire du lieu avait une grande réputation, mais au couvent, le piano, le dessin, la peinture, la broderie et d'autres activités culturelles intéressaient un nombre toujours croissant d'élèves. Hélas ! un incendie détruisit toutes les espérances, au mois d'août 1892.

Cette action néfaste fut l'œuvre d'un homme qui voulait nuire au voisin du couvent ; il mit le feu au hangar qui séparait les deux maisons et tout fut détruit, mais le Saint Sacrement fut sauvé. La reconstruction devait se faire sur le même emplacement ; les protestants ouvrirent la souscription avec sympathie. Un malentendu retarda l'exécution des plans. Tout en resta là. Le 12 novembre 1892, les sœurs et leurs élèves se dirigèrent vers la Pointe-aux-Trembles de Montréal où il y avait peu de pensionnaires.

Le couvent de Williamstown qui ne comptait que vingt-sept ans d'existence avait fourni seize vocations religieuses à la Congrégation de Notre-Dame. Les chemins de Providence sont mystérieux : pour ces appels privilégiés vers la Maison de Notre-Dame, il a fallu ces années de généreux apostolat et l'épreuve finale de l'incendie et du départ définitif.[1]

---

1. AMC, Williamstown.

Peterborough

Au cours de ses visites à travers le diocèse, Mgr E.J. Horan avait constaté la nécessité de procurer à la jeunesse une éducation chrétienne et religieuse. Il demanda aux Sœurs de la Congrégation d'ouvrir une école dans sa ville naissante de Peterborough.

Mère Sainte-Ursule acquiesça à sa requête et y délégua trois sœurs sous la direction de Sœur Saint-Irénée. L'abbé Kelly, le curé, ignorant la date de leur arrivée, n'avait rien préparé pour les recevoir. Il leur désigna une maison où demeuraient un vieillard et son épouse. L'habitation provisoire des sœurs ne comprenait qu'une chambre éclairée par deux fenêtres ; un poêle et une table en sont tout l'ameublement. Pour s'y rendre, il faut traverser un champ et passer sur une clôture. Voilà qui ressemble beaucoup à l'installation de Mère Bourgeoys aux premiers jours de Montréal ! Mais il semble à ces sœurs que l'âge héroïque est révolu, et de se voir dans un tel dénuement les déconcerte. Elles délibèrent et prennent le parti de se rendre à l'église ; elles se sentent si loin de la maison mère pour exposer leurs difficultés.

À ce moment-là, monsieur David Lemay se trouvait à l'église. Il se dirige vers les religieuses pour leur souhaiter la bienvenue et s'enquérir délicatement de la cause de leur tristesse. Apprenant leur situation, il les invite à loger chez lui en attendant que l'école soit prête. M. Lemay et son épouse, honorés de recevoir les sœurs sous leur toit, mettent à leur disposition le salon, la salle à manger et leur chambre à coucher. Madame Lemay pousse la délicatesse et le service jusqu'à blanchir leur linge, empeser leurs cornettes et les repasser avec soin. Les Sœurs demeurèrent trois mois dans cette maison

hospitalière. Plus tard, une de leurs filles entra à la Congrégation et prit le nom de Sœur Sainte-Liliose : cet appel devait être le merci de Mère Bourgeoys !

En décembre, les Sœurs entrèrent dans leur couvent : une maison à deux étages, avec mansardes pour leur résidence. Les pièces sont divisées par des murs non plâtrés. Aux différentes portes d'entrée, une bûche de bois sert de perron ; autour de l'école, s'étend un vaste champ inculte. Elles commencèrent l'enseignement aux garçons en 1868. Peterborough n'était qu'une forêt en 1818 ; par conséquent, cet endroit ne comptait que quarante-neuf ans d'existence quand le couvent fut inauguré.

Trente-six ans après sa fondation, en juillet 1903, cette maison fut fermée. Mais en 1961, Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours soufflera sur la flamme endormie sous la cendre et la Congrégation de Notre-Dame retournera avec joie missionner à Peterborough.[2]

Notre-Dame-du-Lac — Kingston

Une magnifique propriété de quatorze arpents connue sous le nom de Hawthorn Cottage était en vente en mai 1867. Située au bord du lac Ontario, la maison offrait tous les avantages désirables pour la fondation d'un pensionnat qui serait une réplique de Villa-Maria de Montréal.

En septembre, quelques pensionnaires de la ville de Kingston y firent leur entrée. L'aspect des gazons verdoyants charmait les regards tandis que l'immensité du lac Ontario jetait dans l'enthousiasme. L'été passa vite. Après septembre, ce fut l'au-

2. AMC, Peterborough.

tomne avec ses pluies fréquentes et la chute des feuilles ; l'hiver arriva bientôt. On s'ennuya au bord du lac, loin de l'église, loin de la ville. Les vingt pensionnaires de cette villa désolée regrettaient amèrement leur couvent d'autrefois. Mère Sainte-Ursule comprit l'échec et consentit au retour à Kingston, en octobre 1868.

La dépositaire générale, Sœur Sainte-Justine, se rendit sur les lieux pour fermer la maison en attendant l'occasion de la vendre. Après dix ans révolus, aucune offre n'avait été faite. En 1878, on y ouvrit un petit externat pour les enfants de Portsmouth, dans la banlieue de Kingston ; trois sœurs s'y rendaient pour enseigner. En 1879, la mission devint résidence et le demeura jusqu'en 1884. À cete époque, il fut encore question d'abandonner la maison, mais Mgr conseilla de tenter l'établissement d'un pensionnat ; le succès ne fut pas grand.

Enfin, en janvier 1894, le Conseil général décida la fermeture de la maison. La fondation avait duré vingt-sept ans, malgré mille inconvénients. La propriété de Sainte-Marie-du-Lac fut vendue à Mgr Gauthier, le septième évêque de Kingston, en décembre 1904, pour le montant de 4500 dollars ; une grande partie de cet argent servit à diminuer la dette de la maison de la ville où l'on venait de construire une aile exigée pour le progrès du couvent.[3]

Ottawa

Fidèle à l'esprit de la Bienheureuse Marguerite Bourgeoys qui ne reculait devant aucune difficulté quand la gloire de Dieu et l'intérêt des âmes étaient en cause, Mère Sainte-Ursule consentit à établir une mission à Ottawa, parce qu'on le lui

3. AMC, Notre-Dame-du-Lac.

avait demandé. Les Sœurs Grises y avaient organisé un internat, mais une seule maison d'éducation ne suffisait plus aux besoins de la population croissante et, de toutes parts, on désirait à Ottawa, des religieuses uniquement vouées à l'enseignement. Pour répondre aux instances réitérées de monsieur et surtout de madame Pelland, ancienne élève du pensionnat de Montréal, le Père Guillard, O.M.I., s'adressa à la Congrégation de Notre-Dame.

Le Conseil général délégua Sœur Saint-Gabriel (Darragh) et Sœur Sainte-Justine (Casgrain) pour aller se renseigner sur les lieux. Mgr Guigues offrit aux Sœurs de s'établir dans tout son diocèse, excepté dans la paroisse Saint-Joseph, celle-là même où elles étaient demandées. En posant cette condition, Mgr Guigues répondait à la requête des Sœurs Grises qui craignaient une concurrence nuisible à leur établissement. Sur les entrefaites, le Père Guillard reçut un autre mandat d'apostolat. Avant son départ, il engagea l'abbé Collins, curé de la paroisse Saint-Patrice, à réclamer des Sœurs de la Congrégation pour sa paroisse. Mère Sainte-Ursule se rendit à Ottawa, au mois d'août 1868, pour déterminer les conditions de la fondation. La mission s'ouvrit en octobre.

Sœur Saint-Gabriel, supérieure, et Sœur de la-Nativité-de-Jésus (Pinsonnault) firent route vers Ottawa en compagnie de Mère Sainte-Ursule qui allait visiter les missions de l'Illinois avec une sœur déléguée. L'abbé Collins accueillit les sœurs à Ottawa ; il était avec madame Pelland, monsieur H. Casgrain et plusieurs amis de la Congrégation. C'était le 3 octobre. La maison destinée à la résidence des sœurs n'était pas libre et ne devait pas l'être avant le mois de mai. Après certaines difficultés, les Sœurs eurent quand même l'autorisation de s'y établir dès le lendemain. Elles se rendirent chez Mgr Guigues

et chez le supérieur des Oblats de Marie-Immaculée, le Père Tabaret. Avec prudence, celui-ci avait su glisser un avis de sagesse surnaturelle : « Votre Fondatrice a commencé dans une étable plutôt que de reculer ». Puis, ce fut la visite aux Sœurs Grises pour leur présenter « les nouvelles missionnaires d'Ottawa ». Elle furent très aimables, offrirent l'hospitalité durant trois nuits et prêtèrent charitablement des lits. À son retour de l'Illinois, Mère Sainte-Ursule et sa compagne s'arrêtèrent à Ottawa. Mère alla présenter ses hommages à Mgr qui lui dit : « Jusqu'ici, il manquait quelque chose dans mon diocèse, maintenant que vous y êtes, le vide est comblé ». Ces paroles rassurantes n'étaient que l'écho des sentiments publics. Un article de monsieur E. Gélinas, paru sur *la Minerve,* exprime les idées qui circulent :

> Les Dames de la Congrégation ont un établissement parmi nous. (...) On sait que la Congrégation est une institution fort distinguée et l'une des plus renommées de toute l'Amérique. (...) Si l'on peut dire que le bonheur des peuples et la tranquillité des états dépendent de la bonne éducation de la jeunesse, on peut ajouter avec autant de justesse que le bonheur et la tranquillité de la vie domestique s'appuient le plus souvent sur la bonne éducation et la bonne instruction des femmes dans la famille et dans le couvent.

Les classes s'ouvrirent le 21 octobre 1868. Le premier registre conserve les noms de mesdemoiselles F. Mc Kinnon, I.S. Hill, K. et H. Coad, M.-H. Mc Kenna, M.-L. Kimber, I. Ryan, F. Lemieux, M. Mc Gilverey, J. et F. Pelland, W. Stule, M.-A. Dodd, M. Hacket, F. Mc Hay et M. Bureau. Le 30, Mgr Guigues bénit la chapelle et célébra la messe. Les Sœurs de l'Académie Saint-Denis de Montréal avaient envoyé ce qui était requis pour le culte divin. Les missionnaires demeurèrent pendant quatre ans dans une maison louée.

Monsieur Cotton qui avait bien admiré les établissements de Montréal, le Mont Sainte-Marie en particulier, jugeait qu'il faudrait à Ottawa une maison de la Congrégation sur le même pied que les pensionnats de Montréal. La situation et les dimensions de l'Hôtel Victoria, inhabité depuis quatre ans, lui paraissaient propres à ce sujet. La dépositaire générale, Sœur Sainte-Justine, se rendit pour traiter l'affaire. Après avoir écarté plusieurs embarras, il fut convenu de louer cette maison au coin des rues Wellington et O'Connor. La chapelle fut dressée dans la pièce qu'habita le Prince de Galles, futur Édouard VII, lors de sa visite à Ottawa en 1860.

La mission d'Ottawa avait un personnel de six religieuses, dix-huit pensionnaires et soixante externes, en 1870. La première messe eut lieu au 177e anniversaire de la réclusion de Jeanne Leber, le 5 août 1872. M. Collins, curé, et M. Pelland avaient enlevé la première pelletée de terre à l'endroit où s'éleva le couvent de la rue Gloucester. La maison de cinq étages mesurait 55 pieds par 55 ; M. Bowes en fut l'architecte et Messieurs Stewart et J. Mathews, les constructeurs. On dédia la chapelle à Notre-Dame-des-Anges et la cloche reçut au baptême les noms de Marie-Anne-Joseph-Eugène-Bernard. Les Sœurs se rendirent à leur couvent le 27 juin 1872.

La première élève d'Ottawa entrée au noviciat est mademoiselle E. O'Neil qui se nomma Sœur Saint-Marius ; entrée en 1872, elle décéda en 1882. La supérieure-fondatrice, Sœur Saint-Gabriel, a administré la maison durant quatorze ans, au milieu de bien des épreuves, avec une grande intelligence et une foi remarquable.[4]

---

4. AMC, Ottawa.

Brockville

Le 27 août 1878, Mère Saint-Victor, supérieure générale, envoyait trois missionnaires à Brockville pour répondre à l'appel de Mgr O'Brien, évêque de Kingston. Elles furent reçues au presbytère, parce qu'elles n'avaient pas de logis. L'ouverture des classes eut lieu le 2 septembre, dans l'église ; les murs n'étaient que des demi-cloisons. Pour accepter ces ennuis, elles pensaient sûrement à l'étable-école de Mère Bourgeoys.

L'humble résidence des sœurs se trouvait loin de l'église et de l'école, et le double trajet se faisait à pied. Les rats qui infestaient le rez-de-chaussée de leur maison leur apportaient d'autres difficultés. L'abbé Mc Carthy, curé, ayant découvert un meilleur logement, les sœurs se rapprochèrent de l'école. À la fin de l'année scolaire, les succès des élèves attirèrent aux sœurs la sympathie des protestants eux-mêmes. « Ils étaient singulièrement édifiés de notre étrange manière de vivre, en ayant l'air si heureuses dans notre vocation », note l'annaliste.

Mgr Cleary accéda au siège épiscopal de Kingston, en 1880. Il voulut fonder un hôpital qui devint l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul ; il exprima le désir d'avoir le couvent pour inaugurer cette œuvre : une quatrième fois, les sœurs durent changer de domicile. L'établissement fut donc particulièrement laborieux, mais la générosité des bienfaiteurs permit de traverser courageusement cette période très éprouvée de la fondation. Durant l'hiver de 1889, la Fabrique, approuvée par Mgr Cleary devenu archevêque, décida de reconstruire l'église et de bâtir un couvent pour les religieuses.

Le bon esprit qui caractérisait alors la population de Brockville s'est conservé : les Sœurs n'eurent toujours qu'à se louer

de leurs rapports avec les autorités de la ville et de la Commission Scolaire.[5]

Saint-André, Ontario

Le couvent de Saint-André, en Ontario, s'ouvrit en 1883, à la demande de l'abbé G. Corbett, curé. Étant venu à Montréal, le 3 septembre, il voulut amener avec lui celles qui étaient destinées à la fondation. Elles essayèrent d'obtenir un délai de quelques jours, mais en vain : « Je ne puis décevoir mes gens qui vous attendent », dit le curé. Sœur Saint-Auguste, supérieure-fondatrice, et sa compagne partent sans retard ; une voiture les attendait à Cornwall. Les sœurs s'imaginaient qu'elles entreraient dans un petit village ; elles furent surprises de ne voir que l'église, le presbytère, un bureau de poste et le couvent situé au mieu d'un champ. Elles allèrent le visiter le lendemain, et ne virent qu'un humble ameublement, très restreint. Le curé acheta quatre lits ; la maison mère fournit la literie ; des dames généreuses apportèrent d'amples provisions.

Les classes s'ouvrirent le 1er octobre ; à la fin du mois, trente-cinq élèves étaient inscrites. On acheta un instrument de musique, parce que seize élèves désiraient étudier le piano. Au cours des premières années, les gens offraient aux religieuses des aliments de toutes sortes, non en quantité, mais régulièrement. La Providence veillait, mais ne permettait aucune provision. Un jour, on reçut un cadeau spécial : vingt-quatre poules ! Le fait permit de penser à l'une des directives du Coutumier : les Sœurs auront une basse-cour... Le manque d'eau créait un embarras, mais un puits fut creusé dans la cour : ce fut une importante amélioration.

5. AMC, Brockville.

Deux sœurs se joignirent aux fondatrices. Mgr Cleary visita le couvent en 1885 et se montra très satisfait. L'examen public des élèves fournit une bonne idée du travail intelligent des maîtresses et de l'application des élèves. En 1887, l'une des pensionnaires de l'année de la fondation entra au noviciat et y persévéra sous le nom de Sœur Sainte-Guilhelmine (Mc Lellan). Sa sœur la suivit et prit le nom de Sœur Sainte-Alda.

Le couvent fut remplacé durant la période 1905-1908. Au discours d'ouverture, l'abbé Georges Corbett, Vicaire général, dit incidemment que le premier avait été élevé courageusement par le Père Hay, curé. On avait alors demandé des Sœurs de la Congrégation, mais elles étaient requises à Kingston ; une autre Communauté était allée et n'était demeurée que trois ans. Près de quarante ans passèrent et la maison restait vide ; les fenêtres et les portes étaient laissées ouvertes aux oiseaux et aux bêtes errantes. On redemanda les Sœurs de la Congrégation et elles acceptèrent, à la grande joie de Mgr Cleary. Les Sœurs se contentèrent de peu. L'œuvre progressa. Après vingt-cinq ans, le couvent dut être abandonné et reconstruit. La cérémonie de bénédiction fut présidée par Mgr William MacDonell, évêque d'Alexandria.

Le Conseil général décida de fermer cette mission en 1918, parce que les sujets préparés et qualifiés pour l'enseignement dans l'Ontario n'étaient pas en assez grand nombre.

Cornwall-Ouest

L'abbé Charles Murray, curé de la paroisse Saint-Colomban, a toujours été un ami de la Congrégation, après avoir

6. AMC, Saint-André, Ontario.

connu les religieuses, mais son désir était de recevoir des Ursulines. L'évêque ne trouvait pas qu'il était opportun d'établir des religieuses cloîtrées dans cette localité protestante. Trois sœurs de la Congrégation se rendirent à Cornwall-Ouest, le 5 janvier 1885 ; Mère Sainte-Luce, assistante générale, les accompagnait. Le 7, elles ouvraient trois classes réunissant cinquante, cinquante-deux et vingt-trois élèves. La résidence fut bâtie et meublée par le dévouement de l'abbé Murray, curé de l'endroit.

Dès février, les missionnaires inaugurèrent le catéchisme du dimanche, en français et en anglais, pour les garçons et les filles. La difficulté était grande, car les enfants ne savaient pas lire, et, à la fin d'avril, ils étaient au nombre de deux cents. L'enseignement du piano et du français date de la même période. Un grand nombre d'enfants communièrent pour la première fois, le 24 juin 1886 et, le 12 juillet, 457 reçurent le sacrement de confirmation. Quelle consolante Pentecôte pour les nouvelles missionnaires !

La paroisse fut divisée en deux secteurs : paroisse anglaise et paroisse française. Le 28 mars 1890, les Sœurs de Cornwall-Ouest se chargèrent de la sacristie de l'église Saint-Colomban avec l'autorisation de Mère Saint-Jean-de-la-Croix. Étant donné le nombre des élèves, une autre école se construisit en 1905. Par décision du Conseil général, les Sœurs de Cornwall-Est laissèrent la mission, le 2 octobre 1907, pour en former une autre sous la direction de la supérieure-fondatrice, Sœur Sainte-Luména.[7]

Westport

À la demande de Mgr Cleary, trois sœurs se rendirent à Westport, en 1886. Elles prirent possession de l'école Saint-

7. AMC, Cornwall-Ouest.

Édouard et du couvent Notre-Dame, leur résidence, où elles recevront des pensionnaires. Sœur Sainte-Françoise, la supérieure-fondatrice, et les religieuses furent bien accueillies par l'abbé Twohey, curé, et son vicaire, ainsi que par une délégation de dames de la paroisse. Mgr Cleary alla bénir le couvent et l'école et prononça un discours très sympathique sur l'éducation chrétienne. La première messe fut célébrée dans la chapelle, le 31 octobre 1887, par le curé lui-même, qui laissa le Saint Sacrement au couvent, à la grande joie des religieuses.

M. l'Inspecteur White visita l'école en 1887 et exprima son entière satisfaction. En septembre 1888, Sœur Saint-André-Apôtre devint principale de l'école Saint-Édouard ; elle a porté ce titre durant trente et un ans, en remplissant son mandat avec un dévouement, une énergie et une compétence qui lui ont valu tous les éloges. Sous sa direction, l'École Primaire-Supérieure, High School, fut mise en activité. Les résultats de l'année scolaire 1898-1899 furent publiés dans le journal de Westport sous le titre : « L'École séparée de Westport surpasse le record, elle se place plus haut que jamais ». (...) Ce n'est pas une prétention exagérée de dire que l'École Saint-Édouard, notre école catholique, est à la tête de toutes les écoles du diocèse de Kingston, si l'on peut s'en rapporter au compte rendu du Bureau de l'Éducation ».

À ce moment-là et toujours, pour survivre, l'école catholique doit avoir la réputation d'offrir un enseignement de qualité, des cours et des maîtres qui puissent supporter la concurrence avec tout enseignement réputé, avec tout personnel qualifié.[8]

8. AMC, Westport.

Trenton

Mgr J.V. Cleary avait exprimé le désir d'avoir des Sœurs de la Congrégation à Trenton, le 5 juillet 1886, mais elles ne purent s'y rendre que le 11 janvier 1887. Elles furent cordialement reçues par l'abbé E.J. Walsh, curé, qui n'avait rien épargné pour leur préparer une résidence convenable. La maison en briques, à deux étages, était située tout près de l'église, sur un terrain entouré d'arbres. Le curé pourvoyait à l'entretien et au chauffage du couvent et fournissait les meubles nécessaires. Chaque maîtresse de classe recevait un salaire de deux cents dollars.

Mgr Cleary dit la messe dans la chapelle, le 18 janvier 1887. Le 19, les classes entrèrent en activité avec un personnel étudiant de cent cinquante élèves. La Communauté avait chargé Sœur Saint-Henri d'ouvrir cette mission, en lui donnant le nom de supérieure-fondatrice : elle assuma toutes les charges de son important mandat. Pendant la période des vacances scolaires, une nouvelle école fut construite en 1889 ; au second étage, on aménagea une salle paroissiale.

Cette mission fut fermée en 1902 : aucune note historique ne donne la raison du départ des religieuses.[9]

Cornwall-Est

À l'époque de sa fondation, la ville de Cornwall était formée d'une population anglaise. Jusqu'en 1886, les Canadiens français qui s'y établirent se soumirent au régime anglais, mais alors, les Commissaires autorisés par l'abbé Charles Murray,

9. AMC, Trenton.

leur curé, jetèrent les bases de leur première école dans la partie est de la ville.

L'École, très pauvre, fut bénite le 4 novembre 1886. On y ouvrit deux classes : une pour les filles sous la conduite d'une sœur de la Congrégation ; une pour les garçons dirigée par une maîtresse laïque. Les élèves de toute condition sociale et de tout âge au nombre de cent vingt-cinq accoururent à l'école. Sœur Saint-Michel-des-Saints, la fondatrice, eut à surmonter de grandes difficultés. La paroisse n'étant qu'une desserte en dépendance de l'église Saint-Colomban, la religieuse devait se rendre à pied du couvent de Cornwall-Ouest à l'autre extrémité de Cornwall. L'école était munie d'un petit poêle qui commençait à chauffer à huit heures du matin : après avoir allumé le feu, l'héroïque pionnière répandait le feu de la charité du Christ dans les âmes de jeunes. Les programmes n'étaient guère élaborés ; le papier vert remplaçait les tableaux. Malgré tout, la génération présente de Cornwall-Est doit à cette première école l'orientation de ses énergies vers le plein épanouissement de l'idéal chrétien et de la culture.

En vue de grouper la population des Canadiens français, en juin 1887, Mgr Cleary érigea la desserte de La-Nativité-de-la-Bienheureuse-Marie en paroisse autonome.

Au mois d'août 1888, Sœur Saint-Antoine-du-Désert prit la direction de l'école et inaugura l'enseignement bilingue. L'histoire de la petite école de Cornwall-Est n'est pas distincte de celle de Cornwall-Ouest puisque son unique maîtresse religieuse y résidait. En 1897, les élèves promus au « deuxième livre » durent quitter les classes de East-End des filles pour fréquenter l'école Saint-Colomban, et les garçons, l'école du Centre. Ils abandonnaient le français et devaient poursuivre

leurs études en anglais. Mais la sollicitude des Sœurs veilla toujours avec amitié sur la conservation du français et sur l'éducation chrétienne des enfants qui leur étaient, d'ailleurs, très attachés.[10]

10. AMC, Cornwall-Est.

CHAPITRE ONZIÈME

FONDATIONS DANS LES PROVINCES MARITIMES 1855-1900

Arichat (1856) – Charlottetown, Notre-Dame (1857) – Acadiaville (1863) – Charlottetown, Saint-Joseph (1863) – Miscouche (1864) – Summerside (1868) – Tignish (1868) – Newcastle (1869) – Bathurst (1872) – Caraquet (1874) – Saint-Louis de Kent (1874) – Pictou (1880) – Souris-Est (1881) – Rustico-Sud (1882) – Antigonish (1883) – Port Hood (1884) – Sydney (1885) – Mabou (1887) – New Glasgow (1887).

L'élan missionnaire ne connaît plus de limites. En fondant des maisons dans la Province de Québec et en Ontario, la Congrégation de Notre-Dame a regardé l'immense champ d'action que lui offraient les Provinces Maritimes et, malgré l'éloignement, malgré les difficultés de voyage de l'époque, malgré l'obstacle de la langue à maîtriser, elle a entrevu la possibilité d'un apostolat à la mesure généreuse de la Fondatrice, dans ce coin de terre plein de promesses. Elle a répondu aux appels de l'Église dans un geste de foi qui fut récompensé par la joie de découvrir « un pays neuf » dans le Canada. Désormais, Marguerite Bourgeoys ne voit plus ses Filles dans la seule région de Montréal ou de Québec : imitant le zèle de la grande missionnaire, leur âme a pris le vent du large !

Arichat

Mgr Nolin-Francis McKinnon reçut une réponse favorable de Mère Sainte-Madeleine, supérieure générale, pour une fon-

dation à Arichat. Le 2 juin 1856, il s'était rendu à Montréal en compagnie de son secrétaire l'abbé McLeod ; il retourna avec des religieuses : Sœur Sainte-Elisabeth (Dorval), Sœur Sainte-Olive (Derouin), Sœur Saint-Jean-de-la-Croix (Dubuc), Sœur Sainte-Marie-de-la-Croix (de Beaujeu) et Sœur Sainte-Mathilde (Murphy). Elles quittèrent leur costume religieux pour le voyage et attendirent le bateau pendant une semaine à Boston. « Le souvenir de Mère Bourgeoys subissant autrefois de semblables retards nous donnait patience », écrit l'annaliste. Le bateau qui vint pouvait rappeler encore les privations de la Fondatrice. À Arichat, les cloches de l'église et le canon saluèrent l'arrivée des Sœurs ; le clergé se porta à la rencontre de l'évêque et des cinq missionnaires. Après le *Te Deum*, elles furent conduites au palais épiscopal et s'installèrent chez mademoiselle Maranda, l'hôtesse désintéressée, qui ne voulut jamais rien accepter pour l'hospitalité offerte pendant quinze jours.

En juillet, l'inscription des élèves se portait à cent. Mgr exprima le désir qu'on reçoive aussi des externes et donna une petite maison. Il permit aux Sœurs d'avoir une chapelle, en novembre, et commanda lui-même l'autel, les ornements et tout ce qu'il fallait pour le culte.

Les années passèrent. Les Sœurs se dévouaient avec amour à l'instruction et à l'éducation des enfants. Mais en 1900, le Conseil général jugea que la mission devait être supprimée. La dernière supérieure de la maison a écrit quelques détails concernant le départ des Sœurs.

> Une lettre de Mère Sainte-Marie-Joséphine, assistante générale, nous apprend que le Conseil veut fermer la maison à cause de la décroissance de la population et, par conséquent, des élèves. M. le Curé reçoit en même temps une lettre de la Communauté qui l'informe du départ définitif des Sœurs. Tout doit être vendu.

Mère Provinciale viendra évaluer le mobilier. Le couvent a existé pendant quarante-cinq ans, et les mères s'inquiètent pour l'enseignement religieux de leurs enfants, puisque l'école publique est protestante. Le 24 août, le Saint Sacrement fut enlevé de la chapelle. Nous avons remis les clefs de la maison au curé de la paroisse et nous sommes parties : c'était le 25 août. La population fut très sympathique et exprima ses profonds regrets.

Au mois d'août 1866, les Sœurs d'Arichat avaient eu le privilège de visiter Louisbourg. L'unique maison bâtie sur le havre était habitée par une famille respectable du nom de Kennedy. De là, un bon vieillard conduisit les Sœurs à l'emplacement occupé autrefois par le couvent des Sœurs de la Congrégation. Le terrain était couvert de marguerites des champs. Les Sœurs voulurent descendre dans ce qui devait être la cave du couvent. Les fondations existaient encore, mais couvertes de verdure. Le souvenir des six ou sept sœurs qui ont habité ces lieux remplit d'émotion les visiteuses et leur rappela des détails déjà connus : cruelles angoisses qu'elles ont vécues, affreuse détresse de leur traversée de l'Atlantique, isolement de leur France, mort sainte et résignée à l'Hôpital de La Rochelle. Tout cela se présentait si vivement en examinant les ruines, en écoutant au loin le bruit de la vague sur les jetées. Le nécrologe avait récemment évoqué leur souvenir : « Il y a cent ans, mourait Sœur Saint-Vincent-de-Paul, dernière survivante des héroïnes de Louisbourg ». Les pèlerines cueillirent des marguerites et ramassèrent des fragments de brique des fondations.

Quand elles se retirèrent, le capitaine Forest leur dit :

Ce lieu devrait être parcouru à genoux, il est tout imprégné du sang le plus pur et le plus noble. C'est ici que grand-père qui occupait un grade dans l'armée lors de la reddition de la place, avait passé dix-huit jours sans nourriture, sur une île à l'entrée du havre, prisonnier des Anglais. Ses épaulettes et son sabre sont religieusement gardés dans la famille.

Ce voyage historique était une sorte de pèlerinage sur le théâtre d'une guerre cruelle qui a fait des victimes dans la Communauté : fondatrices et institutrices, neuf religieuses et leurs aides laïques avaient travaillé dans des conditions de pauvreté inouïe et avaient réussi à créer un établissement prospère pour l'enseignement. Elles ont subi les horreurs d'un double siège : 1745 et 1758. Traînées en exil, rapatriées, expulsées de nouveau, quatre d'entre elles moururent en exil à l'Hôpital de La Rochelle, en France. Le tableau d'honneur de la mission de Louisbourg a conservé les noms suivants :

Sœur Leroy, (Roy) dite de la Conception, décédée à Montréal, le 13 décembre 1749
Sœur Trottier, dite St-Joseph, supérieure, décédée en face de Québec, le 1er octobre 1744
Sœur Lefebvre-Belle-Isle, dite St-Benoît, décédée à Montréal, le 31 janvier 1769
Sœur St-Arnault (Daniel St-Arnaud), dite St-Arsène, décédée à La Rochelle, le 6 juillet 1764
Sœur Boucher de Montbrun, dite St-Placide, décédée à La Rochelle, le 12 septembre 1745
Sœur Hervieux, dite Ste-Gertrude, décédée à Montréal, le 1er décembre 1763
Sœur Pâtenôtre, (Patenaude), dite Ste-Thècle, décédée en mer, en 1758
Sœur Robichaud, dite St-Vincent-de-Paul, décédée à La Rochelle, le 26 juin 1767
Sœur Paré (S. S.-Louis-des-Anges — Sœur des-Anges), décédée à Montréal, le 7 février 1778
Sœur Geneviève, fille donnée, décédée en France.

La mission d'Arichat s'est fermée avec le siècle, mais ces pages d'histoire s'écrivent longtemps après ; serait-il permis

d'ajouter une note concernant les Sœurs de Louisbourg ? Ne compléterait-elle pas les souvenirs ?

> Le 15 août 1945, un monument fut dévoilé à Louisbourg, en présence de S.E. l'Archevêque Morrison d'Antigonish et des délégués de la Congrégation de Notre-Dame. Ce monument est surmonté d'une croix en pierre ornée d'un M. Un côté du monument porte, en anglais et en français, l'inscription suivante : À la mémoire des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Louisbourg, 1727-1745 ; 1749-1758. De l'autre côté, sont inscrits les noms des sœurs qui y ont enseigné. Des discours remarquables furent prononcés pour rendre gloire à l'Oeuvre de Marguerite Bourgeoys et de ses Filles, au Canada. Le Monument fut préparé et rédigé par John Steele de North Sydney.

La cérémonie fut très imposante par les souvenirs rappelés, par la présence d'éminents personnages laïques et de prêtres, par une température superbe : « le ciel gris traversé par un rayon de soleil symbolique drapait un fond de scène magnifique pour célébrer la mémoire de ces braves pionnières de l'éducation au Cap-Breton » ! La Congrégation de Notre-Dame se souvient ; l'Histoire s'est souvenue !

Le couvent de l'Assomption d'Arichat, monument historique du diocèse d'Antigonish, disparut dans un incendie, le 9 juillet 1963. Il avait été un lieu de prière et de travail pour un grand nombre de religieuses. Construit pour la Congrégation de Notre-Dame, cent ans auparavant, par le Très Révérend Colin Mc Kinnon, D.D., il avait été remis aux Filles de Jésus, exilées de France, qui commencèrent à y enseigner en 1902.[1]

Charlottetown — Notre-Dame

Le couvent de Charlottetown, le premier tenu par les Sœurs de la Congrégation sur l'île du Prince-Édouard, fut

1. AMC, Arichat.

fondé par Mgr Bernard Mac Donald, secondé par l'Honorable David Brennan. Ce distingué sénateur fit don au diocèse, pour fins d'éducation, d'un terrain sur lequel se trouvait un logis pouvant servir provisoirement de résidence aux sœurs qui accepteraient l'établissement prévu. Il légua une partie de sa fortune pour cette œuvre charitable. Quand la maison fut aménagée, Mgr l'évêque chargera l'abbé Mc Intyre d'aller présenter sa requête à la Congrégation de Notre-Dame. Mère Saint-Bernard, vice-supérieure, promit quatre religieuses et nomma Sœur Sainte-Eulalie, supérieure-fondatrice de la mission de Notre-Dame de Charlottetown.

Les Sœurs se mirent en route vers le 16 septembre suivant. Elles prirent un costume laïque pour le voyage et firent un détour jusqu'à New-York, d'où le paquebot les rendit à destination, le 25 septembre. À l'entrée des élèves, le 12 octobre, six pensionnaires, douze quart-pensionnaires et huit externes furent reçues. L'année scolaire s'organisa et parut fructueuse. Le premier examen public, sous la présidence de l'évêque, du gouverneur et de madame Daly, eut lieu le 1er juillet 1858. On dressa des tentes, et la réunion en plein air réunit quatorze prêtres et quatre cents laïques.

La succursale Sainte-Anne fut établie, en 1866, pour servir de maison de pension aux anciennes élèves étudiantes au Collège ou à l'Université. On y organisa aussi deux classes pour les jeunes élèves. En 1870, le clergé, les dames amies, catholiques et protestantes, s'unirent pour recueillir l'argent nécessaire à la construction du couvent. Outre la maison et le terrain, l'Honorable Brennan légua, à perpétuité, une bourse annuelle de trois cents dollars en faveur des jeunes filles pauvres. Les annales locales conservent le nom de nombreux bienfaiteurs.

La mission connaîtra une merveilleuse expansion au 20e siècle.[2]

Acadiaville

L'abbé Giroir, curé d'Acadiaville, qui connaissait la maison d'Arichat, voulut obtenir des sœurs pour sa paroisse. Deux missionnaires furent appelées à y exercer leur zèle au prix des plus grands sacrifices, en 1863. Il n'y avait pas de couvent pour les recevoir ; elles habitèrent d'abord une maison hantée. La nuit, elles entendaient un bruit semblable à celui de chaînes de fer qu'on traînerait dans les escaliers. On dut démolir cette habitation que personne ne voulait acheter ni louer. On ouvrit une école publique dont le terrain appartenait à Mgr Mc Kinnon, évêque d'Arichat. Les sœurs avaient la jouissance de la propriété tant qu'elles travailleraient dans Acadiaville. La Communauté avait fourni l'ameublement. Mesdames Leblanc et Forest furent des bienfaitrices dont le nom doit être connu. À cause du nombre restreint d'élèves, cette maison fut fermée en 1894.[3]

Charlottetown, Saint-Joseph

En 1863, la ville de Charlottetown avait une population catholique considérable composée en majorité d'habitants d'origine écossaise, irlandaise et française. Il n'y avait alors, pour l'éducation des enfants, que le couvent Notre-Dame à l'est de la ville. Mgr Mc Intyre le déplorait. Il fit rechercher un site dans l'ouest de sa ville épiscopale et réussit à acheter un lot de terre de 200 pieds par 50 sur lequel se trouvaient trois petites maisons qu'il fit transformer et adapter. Le 22 septembre, tout était prêt pour recevoir les écoliers. Une vieille

2. AMC, Charlottetown, Notre-Dame.
3. AMC, Acadiaville.

église de bois, la première bâtie sur l'Île par les catholiques, y fut transportée de Saint-André, situé à trente milles de là. Cette église réparée devint l'école Saint-Joseph. On y installa trois classes, réservant une pièce pour les religieuses qui résidaient, quand même, à l'école Notre-Dame. Au début, une voiture incommode et démodée était à leur usage ; les premiers citoyens de la ville se concertèrent et achetèrent une voiture couverte : leur honneur semblait engagé en voyant le misérable équipage des religieuses partir de Hillsborough Square et longer plusieurs rues jusqu'à Pownal Street.

On inscrivit cent vingt noms sur le registre matricule, le 7 septembre 1864. Saint-Joseph a visiblement protégé cette fondation : l'Histoire doit le retenir. Les Sœurs reçurent la visite de Mère Saint-Bernard, assistante générale, en mai 1871. Mère aurait voulu aider les sœurs à organiser leur résidence à Saint-Joseph, mais elle comprit que c'était impossible, vu l'exiguïté du local : une seule pièce leur était réservée. Au mois d'août, le Conseil général exprima sa volonté de voir les Sœurs de l'École Saint-Joseph s'établir dans leur école ; Sœur Sainte-Angélina fut nommée supérieure locale de la nouvelle mission. Le 19 septembre, les sœurs entraient dans leur demeure, la vieille église qui comprenait trois étages : au premier, se trouvait la salle paroissiale ; au second, les trois classes, le corridor et le parloir ; au troisième, un atelier. Le parloir devint donc la pièce à tous les usages : cuisine, réfectoire, dortoir et communauté. Les trois lits furent placés au fond ; le poêle de cuisine, au centre ; une table dans un coin de la pièce ; une armoire, dans l'autre ; la salle de communauté était dans les espaces libres. Et les sœurs n'avaient ni vivres, ni argent !

La population se montra très généreuse ; aussi, durant le jour, les missionnaires étaient-elles joyeuses ; le soir, les cœurs se serraient, parce que l'une des sœurs devait se rendre à

Notre-Dame pour donner des leçons de piano, et elles n'étaient que deux dans cette ancienne église. Saint Joseph multiplia les faveurs pour secourir celles qui recouraient à lui : cette providentielle assistance mérite d'être connue et publiée à la gloire du saint Protecteur.

En décembre 1871, Mgr Mc Intyre offrit ce qui était requis pour le culte. Le jour de Noël, le Saint Sacrement devint l'Hôte du tabernacle de la chapelle : joie désirée depuis huit ans ! De nombreux bienfaiteurs favorisèrent l'œuvre, mais deux groupes ont droit à une mention particulière : Saint Patrick's Total Abstinence Society et Irish Benevolent Society.

Le grand nombre d'élèves détermina les autorités à faire construire une aile qui s'ouvrit le 2 octobre 1885. Les élèves étaient réparties en cinq classes. Les sœurs enseignèrent dans la vieille église et l'on y aménagea les pièces communautaires. La somme de mille six cents dollars provenant d'un bazar fut bien appréciée, en l'occurrence. La générosité de la population de Charlottetown assura aux sœurs la subsistance de la mission depuis l'ouverture de la maison neuve, en 1885, jusqu'à l'année 1916. Alors, grâce à l'intervention de Mgr O'Leary qui fut évêque de cette ville, de 1913 à 1920, l'école passa sous le contrôle de la Commission Scolaire ; il rencontra beaucoup d'opposition de la part des protestants, mais la prière et le tact renversèrent tous les obstacles. Par suite de cette décision, les Sœurs diplômées selon les exigences du Bureau d'éducation de la Province, reçurent un salaire convenable.[4]

Miscouche

Le curé de Miscouche, l'abbé Quévillon, se proposait de fonder un hospice pour les vieillards malades. Mgr Mc Intyre

4. AMC, Charlottetown, Saint-Joseph.

voulait une école française et catholique et demanda des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal. Le curé s'inclina devant les désirs de son évêque. Les trois premières religieuses furent : Sœur Sainte-Marie-Antoinette, Sœur Sainte-Céline et Sœur Sainte-Clarisse. Mgr leur fit prendre possession de l'hospice qu'il bénit solennellement le 9 septembre 1864, et leur demanda d'y ouvrir un pensionnat et une école paroissiale. Dès le 14 septembre, elles reçurent soixante-dix élèves, dont quatorze pensionnaires. Cependant, tout était à créer dans le local improvisé. Le bon curé Quévillon, non encore revenu de sa surprise, restait impassible dans son presbytère et les Sœurs se sentaient plus ou moins à l'aise dans cette situation qui leur avait été créée. Mgr Mc Intyre se rendit à Miscouche pour inviter les paroissiens à terminer eux-mêmes les travaux du couvent. Le lendemain, la cour est remplie d'ouvriers de bonne volonté que Mgr dirige comme l'aurait fait un habile entrepreneur. L'évêque ne repart pour Charlottetown qu'après s'être assuré que les missionnaires auront un logis convenable et que rien ne leur manquera. On a même prévu le chauffage, en apportant quatre-vingts voyages de bois à corder sur le terrain avant les premières neiges.

Après des pourparlers nécessaires à la compréhension de la question, le curé Quévillon acquiesça au plan de son évêque ; le couvent et ses dépendances passèrent à la Corporation épiscopale, ainsi que les sept cents dollars de fondation qu'avait recueillis le vénérable curé.

En 1869, les Sœurs de Miscouche acquirent une ferme de dix-huit acres de superficie, au coût de 75 livres sterling. Sur de grands espoirs, se clôt la chronique de la fondation.

Le choix de l'Assomption comme fête patronale de l'Acadie remonte à 1881 ; il fut fait à Miscouche, dans l'Île du Prince-Édouard. Le Congrès qui se tenait cette année-là, dans les murs

> de l'antique couvent de la Congrégation de Notre-Dame, fut assurément très important à cause des décisions qui y furent prises. On y discuta la double question d'un drapeau national et d'un patron national. Mgr Marcel Richard, l'inoubliable patriote et prélat acadien, demande la permission de déployer un drapeau qu'il avait fait préparer : bleu, blanc, rouge, avec une étoile aux couleurs papales dans l'azur. À cette vue, les congressistes entonnèrent l'Ave Maris Stella. Du même coup, tous les cœurs avaient choisi l'Assomption et le drapeau.[5]

En 1908, les classes du couvent de Miscouche se mirent sous le contrôle du Gouvernement, assurant aux enseignantes un salaire qui les protège.[6]

Summerside

Le 28 septembre 1868, des Sœurs partaient de Montréal pour fonder la mission de Summerside ; Sœur Sainte-Marie-de-la-Victoire, leur supérieure, venait de Charlottetown. Elles furent accueillies par Mgr Mc Intyre et l'abbé James Mc Donald, curé de l'endroit, et passèrent huit jours au presbytère parce que le couvent n'était pas achevé. Le 10 octobre, elles reçurent vingt-cinq élèves, parmi lesquelles se trouvaient quatorze protestantes. Leur chapelle fut dédiée à Marie Immaculée.

Les catholiques, peu nombreux, se montraient très généreux envers les religieuses. En 1874, l'abbé Mc Donald, curé, offrit à la maison vingt-cinq parts de banque évaluées à quatre cent cinq dollars. Avec permission du Conseil général, en 1878, les Sœurs donnèrent l'instruction religieuse aux garçons, le dimanche.

---

5. Abbé Denis LAMY, texte cité dans les *Annales de Notre-Dame-de-l'Assomption* de Campbelton, N.B.
6. AMC, Miscouche

Le couvent était presque inhabitable, l'hiver. Malgré le froid et les privations, les missionnaires y vivaient heureuses : saint Joseph était leur grand pourvoyeur. Le 13 mai 1882, M. Ronald Mc Donald leur offrit une maison estimée à deux mille dollars. On décida d'en faire une loterie qui rapporta mille huit cents dollars, et de construire un couvent près de l'église. Les travaux commencèrent en avril 1884 ; la première pelletée de terre fut enlevée par les Sœurs. Le 1er mai 1885, avec une joie réelle, elles entraient dans leur résidence. Six ans plus tard, le 28 avril 1891, la maison et le terrain furent concédés à la Communauté des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal ; l'acte légal était signé par l'évêque de Charlottetown, Mgr Mc Intyre, grand bienfaiteur des missions de l'Île du Prince-Édouard.

La cloche du couvent a une histoire. Fabriquée en Angleterre en 1802, elle fut placée sur un vaisseau qui fit naufrage vers 1830. L'épave échoua sur une plage de King's County et fut vendue. Mgr B.A. McEachern, qui put l'acquérir, la plaça dans le clocher de l'église paroissiale de Saint-André. Elle y resta jusqu'à ce qu'elle devînt la propriété de l'abbé McLean qui l'offrit un jour au curé de Summerside. Elle est probablement la première cloche d'église en usage dans la colonie après la Conquête du Canada par l'Angleterre. Les Sœurs la reçurent à leur tour, moyennant l'obligation de sonner l'Angelus pour la paroisse, trois fois par jour. [7]

Tignish

Mgr Mc Intyre, témoin du dévouement des Sœurs dans sa ville épiscopale, voulut doter le village de Tignish d'un bienfait semblable. Selon cette pensée, il propose à ses anciens

7. AMC, Summerside.

paroissiens de construire le couvent et leur promet son appui. Il obtint des Sœurs de la Congrégation qui arrivent à Tignish, le 6 octobre 1868. Il est là pour les recevoir ; Sœur Sainte-Marie-Antoinette est leur directrice. La maison est bien aménagée et brillante de propreté. Les Sœurs constatent avec une reconnaissance émue que la mission est pourvue de provisions : lard, beurre, œufs, pommes, farine. L'abbé Donald Mc Donald les présenta aux paroissiens avec des expressions touchantes. Il demanda pour elles du bois de chauffage et soixante voitures allèrent en porter, dès le lendemain.

Les pensionnaires entrèrent le 14 octobre. Le 29, le personnel étudiant comprenait quinze internes et quinze externes. Le 21 février, l'abbé Auguste Mc Donald, directeur du Collège Saint-Dunstan, bénit solennellement la maison, dit la messe, et laissa le Saint Sacrement au couvent. La fondation fut entourée de la sympathie, des délicatesses et des dons de l'évêque, du curé, et des gens qui se montrèrent généreux malgré leur peu de richesses. Le froid était vif, et le bois de chauffage était rare : les Sœurs eurent à souffrir du froid. La diphtérie isola le couvent, en 1881. Pendant cette période, on n'allumait que le poêle de la cuisine parce que le bois manquait. À l'automne de 1881, le curé procura aux Sœurs un char de bois à ses frais. En 1895, le système à eau chaude fut installé. La paroisse subit des pertes terribles, le 30 août 1896, quand le feu détruisit le joli petit village de Tignish : soixante-deux maisons furent incendiées, mais le couvent échappa presque miraculeusement au désastre.

Trois noms restent inscrits glorieusement dans l'histoire de Tignish et de la Congrégation de Notre-Dame : Mgr Peter Mc Intyre qui entoura l'œuvre du couvent de sollicitude pendant vingt-quatre ans ; l'abbé Donald Mc Donald, curé, qui reçut les sœurs en 1868 et leur fut pendant cinquante-cinq ans

un père, un guide et un bienfaiteur insigne ; Sœur de-l'Intérieur-de-Saint-Joseph, qui pendant quarante et un ans, en deux termes de gouvernement, vécut les heures les plus douloureuses de cette fondation et sut toujours garder intactes les traditions de la Congrégation de Notre-Dame. Ces héros obscurs qui font partie de la fondation et de sa survivance appartiennent à cette lignée de choix dont on a dit : « Seul, le Seigneur peut comprendre le don de telles âmes ! Seules, les valeurs d'éternité peuvent apprécier de telles vies ! » [8]

Newcastle

À l'époque de la fondation du couvent de Newcastle, en 1869, il n'y avait pas encore de vie catholique bien intense dans la petite ville. Les catholiques avaient besoin de courage pour tenir contre l'élément protestant qui les entourait. Mgr James Rogers, premier évêque de Chatham, gouvernait les fidèles avec le zèle d'un apôtre et la ferveur d'un saint.

En septembre 1869, il se rendit à Montréal pour demander des religieuses à Mère Sainte-Ursule. Le Conseil général accepta la proposition dans un but apostolique. L'évêque repartit très heureux ; il laissa l'abbé Varrilley pour protéger le voyage des Sœurs et les diriger vers le Nouveau-Brunswick. Sœur Saint-Stanislas et deux compagnes partirent de la maison mère, le 5 octobre ; elles se rendirent à Québec en bateau, pour prendre le navire qui devait les conduire à Chatham, après deux jours et trois nuits de navigation. L'abbé Babineau, curé de Newcastle, et le chancelier du diocèse, l'abbé Barry, les accueillirent sur le quai.

Le 3 novembre, vingt-cinq élèves seulement s'inscrivirent, mais leur nombre atteignit cinquante-sept, au cours de l'année.

8. AMC, Tignish.

La population fut graduellement conquise par la transformation que les parents remarquaient chez leurs enfants. Les Sœurs étaient très pauvres ; cependant, grâce à la vigilance de Mgr Rogers, elles ne manquèrent jamais du nécessaire. En 1870, à la Saint-Patrice, l'annaliste a écrit : « Toutes les langues nous bénissent et proclament hautement que nous sommes de vraies bonnes religieuses et, ce qui plus est, de véritables Irlandaises ! » Et, pourtant, ces Sœurs étaient d'authentiques Canadiennes qui s'adaptaient ! Le nombre des élèves dépassera la centaine, en 1875.

Au printemps de 1873, un déplacement de site s'imposait afin de laisser passer la voie ferrée de l'Intercolonial. La petite maison blanche de la colline vit s'éloigner ses locataires qui l'échangèrent, non sans regret, pour une résidence connue sous le nom de Hobart où elles se fixèrent pour vingt-deux ans. L'importance des études et la bonne renommée de l'institution s'accroissaient. En 1895, les sœurs prirent possession de leur nouveau couvent : construction solide, architecture élégante, situation des plus agréables sur une éminence, en face de la pittoresque baie de Miramichi. Outre les pièces nécessaires à l'organisation générale, la maison comprenait six classes, une chapelle et une salle de réception. Les plans étaient l'œuvre de deux sœurs : Sœur Sainte-Béatrice et Sœur Sainte-Antonine.

L'abbé W. Varrilley qui avait accompagné les sœurs durant leur voyage vers Newcastle, cinquante ans plus tôt, vivait encore, ainsi que M. Dixon qui, depuis septembre 1871, s'était constitué l'ami et le guide des missionnaires. Tous deux allèrent recevoir leur récompense éternelle, en octobre 1928. Cette année-là, on décida de reconstruire le couvent.[9]

9. AMC, Newcastle.

Bathurst

À la demande de Mgr Rogers, la Communauté consentit à fonder un couvent à Bathurst, en 1872. Avec ses compagnes, Sœur Saint-Hilaire, supérieure, établit un pensionnat à Bathurst-Village, comme l'on disait alors, et une école à Bathurst-Ville ; cette école était une succursale du couvent et deux religieuses s'y rendaient tous les matins.

Lors de la visite officielle de Mère Saint-Jean-de-la-Croix, supérieure générale, l'abbé Th.F. Barry, curé de Bathurst-Ville demanda que les sœurs aient leur résidence dans la paroisse. Ses conditions furent acceptées. En arrière de l'école, on ajouta une aile ; à l'étage inférieur, on aménagea trois pièces, et l'on disposa les salles de classe à l'étage supérieur. Dans la vieille maison, on maintenait les cellules, la chapelle et la chambre de musique. Le 6 septembre, on reçut cinquante-huit élèves. Un *Tea Party,* organisé par les dames, contribua à subvenir aux besoins du couvent.

Le curé voulait que les Sœurs fissent le catéchisme aux enfants qui ne pouvaient se rendre à l'église pour préparer leur première communion. Sa voiture les conduisait à la maison de M. Boyle, après la bénédiction du Saint Sacrement, tous les dimanches de l'été. Cette forme d'apostolat devint fréquente et, même avant le Concile Vatican II, était endossée comme un service d'Église. Avec l'autorisation du Conseil général, les sœurs acceptèrent les garçons de cinq à dix ans.

En 1888, l'école comptait quatre-vingt-dix élèves ; de ce nombre, quinze prenaient des leçons de piano. Mais un événement imprévu changea la situation : la maison mère retira la permission de recevoir les garçons ; le curé et les parents furent désappointés parce que l'école publique donnait très

peu d'instruction religieuse. Le 31 mai 1890, Mère Sainte-Alix, supérieure provinciale, fut déléguée pour aller fermer les deux maisons de Bathurst ; les Mères alléguaient que les sœurs ne pouvaient enseigner sous la loi d'éducation du Nouveau-Brunswick, ni se charger de l'instruction des garçons. Mgr Rogers consulta les deux curés, messieurs Varrilley et Barry ; ceux-ci soumirent cette importante question à leurs paroissiens qui désiraient garder les religieuses. Les gens exprimèrent leurs regrets et leur reconnaissance. Les Sœurs de la Charité de Halifax qui avaient déjà enseigné à Bathurst succédèrent aux Sœurs de la Congrégation. *Le Courrier des Provinces Maritimes* du 25 juin 1890 annonça et expliqua le départ des religieuses, missionnaires à Bathurst depuis dix-huit ans.[10]

Caraquet

En 1869, l'abbé Joseph-Marie Paquet, Grand Vicaire et curé de Caraquet, voulant gratifier sa paroisse d'une institution religieuse, laissa en mourant une somme d'argent et une terre de quarante arpents de largeur sur une lieue de profondeur, à cette intention. L'abbé Joseph Pelletier, son successeur, exécuta les volontés de l'abbé Paquet et consacra quatre ans à la construction du couvent. En 1874, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame furent demandées et, le 10 août, Sœur Sainte-Marie-du-Carmel, supérieure, et deux religieuses s'embarquaient à Montréal sur le paquebot « Québec ». Arrivées à Paspébiac le 13, elles rencontrèrent l'abbé Pelletier qui les conduisit à Caraquet à bord d'une goëlette. Le 14, vers quatre heures du matin, elles étaient à destination. Le couvent n'était pas encore meublé ; elles acceptèrent l'hospitalité au presbytère. Mgr Rogers bénit la maison, le 30 août ;

10. AMC, Bathurst.

deux sœurs de Newcastle et deux de Bathurst étaient présentes. Le 1er septembre, la première messe eut lieu dans la chapelle et, le 2 septembre, les classes débutèrent avec vingt-quatre élèves. Jusqu'au 13, les sœurs logèrent au presbytère ; le premier dîner dans leur couvent avait un menu très simple : « soupe au lait, poisson, pommes de terre et un peu de pain emprunté » a noté l'annaliste. Mère Bourgeoys avait promis du pain et du potage : elles la sentaient tout près !

L'œuvre prit de l'extension, et la maison fut agrandie en 1903. Mgr Barry, successeur de Mgr Rogers, avait béni la première pierre de la construction, le 23 juillet 1905. Le procès-verbal porte les noms de Mgr Barry, de l'abbé Allard, curé, de l'abbé O'Leary, secrétaire de l'évêque, du Père Labastard, eudiste, du Père Néry Lebeuv, eudiste, et du Père Ferdinand, capucin.

Le couvent de Caraquet a été, dès l'origine, une pépinière de vocations religieuses. Il accomplit une œuvre magnifique d'instruction, de culture française et d'éducation dans ce centre acadien-français du Nouveau-Brunswick.[11]

Saint-Louis de Kent

Au mois d'août 1874, s'ouvrait par le geste apostolique de l'un des plus dignes descendants du peuple acadien, Mgr M.F. Richard, le couvent de Saint-Louis, dans le comté de Kent du Nouveau-Brunswick. Après la retraite de juillet, Mère Saint-Victor avait annoncé l'inauguration de deux missions : Caraquet et Saint-Louis de Kent. Six sœurs de la Congrégation et deux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal s'embarquèrent, le 10 août, sous la direction de Messieurs Tambareau et Nercam, P.S.S.

---

11. AMC, Caraquet.

L'accueil de Mgr Rogers et de l'abbé Richard, curé, fut très cordial. Le 20, la maison reçut la bénédiction. Après la seconde messe dans la mission, le 19 septembre, le Saint Sacrement résida au couvent. Au début, cinq pensionnaires et vingt autres élèves se présentèrent. Le couvent progressa rapidement pour le nombre d'élèves, pour le succès des études, pour la piété et le bon résultat de l'éducation. En 1888, on comptait trente-six pensionnaires et, dix ans plus tard, on en inscrivait cinquante.

À l'issue du grand Congrès pédagogique de 1911 dont le succès remplit d'enthousiasme toute la population acadienne, on constata une sorte de volte-face à l'égard du couvent de Saint-Louis. Les malentendus furent éphémères, grâce à la largeur de vue du curé Richard qui rédigea un article magistral pour les journaux français des Provinces Maritimes. Ces explications sauvegardèrent l'honneur et la vie du couvent. En 1924, aux fêtes du cinquantenaire de la fondation, la population acadienne de Saint-Louis rappela avec fierté le souvenir de Mgr Marcel-F. Richard et de son œuvre pour le couvent.[12]

Pictou

La fondation du couvent Stella Maris de Pictou, en Nouvelle-Écosse, remonte au 20 août 1880. Sœur Saint-Maurice en fut la première supérieure. L'inscription du 27 septembre comprenait 43 élèves, dont sept pensionnaires. Le 2 novembre, accompagné d'un avocat, l'abbé Ronald MacDonald, curé, se rendit chez les Sœurs pour signer l'acte de donation de son couvent aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, en exprimant qu'il comptait sur leur dévouement envers la jeunesse étudiante. Il avait fait contruire cette maison et l'avait

12. AMC, Saint-Louis de Kent.

payée entièrement ; excepté le profit d'un bazar estimé à mille huit cents dollars, ni la paroisse, ni aucune personne ne l'avaient aidé. Il fut donc un grand bienfaiteur et un ami. Le 8 décembre, il laissa le Saint Sacrement au couvent. Le 17 juin 1881, ce dévoué curé devenait évêque de Harbor-Grace, Terre-neuve. Il fut sacré à Pictou, le 21 août. Par son éloignement, les Sœurs perdaient un appui constant, mais elles se réjouissaient de voir grandir son rayonnement.

En 1883, les classes reçoivent les garçons de cinq à onze ans. Les Sœurs commencèrent à préparer les élèves pour le brevet, en 1894. À la fondation, il n'y avait qu'une seule division de quarante-trois élèves ; en 1926, on avait cent trente-cinq élèves réparties en quatre classes. Le nombre des internes n'a guère excédé 25, au cours des années. La Société des Enfants de Marie date de 1881. Les éducatrices établirent l'enseignement sur des bases solides et, peu à peu, la mission devint un centre où les études supérieures étaient envisagées avec joie. Peu d'événements importants dans cette phase du début, mais la montée sans éclat d'une œuvre, selon l'esprit de Marguerite Bourgeoys.[13]

Souris-Est

À son arrivée dans la paroisse de Souris, l'abbé D.F. MacDonald, curé, reçut l'ordre de Mgr Mc Intyre de bâtir un couvent : cette fondation sera sa première et sa plus grande sollicitude. La délicatesse de sa charité fut très précieuse aux missionnaires. Sœur Sainte-Cornélie et trois sœurs furent désignées pour ouvrir cette mission, en 1881. Le 17 août, un mercredi, elles partaient de Montréal ; elles arrivèrent à Charlottetown le 20, un samedi, et s'embarquèrent pour Souris, le 27 : elles y furent chaleureusement accueillies.

---

13. AMC, Pictou.

La maison était chauffée par treize poêles qui ne suffisaient pas à la rendre confortable. Vers 1889, on acquit une fournaise, c'était une nécessité, mais comment la payer ? Saint Joseph fut chargé d'y voir, et il le fit d'une manière magnifique autant qu'inattendue. Les syndics de la succession Connally, par l'entremise du juge Sullivan, accordèrent à la mission de Souris la somme de neuf cent soixante dollars pour l'entretien et l'instruction religieuse de huit enfants irlandais, de septembre 1890 à 1891. Cette offrande imprévue paya la fournaise, moins trente-quatre dollars. C'est alors que saint Joseph fut choisi comme bienfaiteur insigne de la maison où sa statue est entourée d'hommages et de prières.

L'étage supérieur du couvent fut divisé et transformé en dortoir, en 1904. L'école passa sous le contrôle du Gouvernement, en 1906. À partir de là, les sœurs durent êtres munies des Licences de l'Île-du-Prince-Édouard pour avoir droit à leur salaire.

L'année 1907 apporta de grandes améliorations matérielles : on acheta une fournaise Daisy no 4 ; une partie des briques de la façade furent remplacées ; le puits de quatre-vingt-douze pieds qui était souvent à sec fut creusé en profondeur jusqu'à cent cinquante pieds et mis en communication avec un réservoir installé dans la cave.

Au rythme des jours tous pareils, les sœurs édifiaient l'avenir. Selon le développement général des programmes, cette maison perfectionnera son cours d'études et se classera parmi les institutions très appréciées des parents et des élèves.[14]

---

14. AMC, Souris-Est.

Rustico-Sud

Rustico est un humble village acadien perdu sur la Côte Est de l'Île du Prince-Édouard. En 1876, Mgr Mc Intyre décida de fonder un couvent français et les gens lui promirent de participer à la construction de la maison.

Au mois d'avril 1882, deux sœurs s'y rendent avec leur supérieure, Sœur Sainte-Anne. L'abbé Mc Phee, curé, un bienfaiteur insigne, les accueille. Le couvent est bénit le 15 septembre et l'après-midi, a lieu l'entrée des élèves : trois pensionnaires et dix externes. L'argent était rare ; cependant, les Acadiens donnaient aux sœurs, non leur superflu, mais souvent leur nécessaire : le fait doit s'inscrire dans l'Histoire. Pendant près de vingt ans, le nombre d'élèves n'a guère augmenté. Le Gouvernement n'offrait pas de gratifications ; avec huit à dix pensionnaires qui paient peu et souvent en denrées, le budget était faible. Mais dans la grande pauvreté, les sœurs étaient heureuses.

En 1911, d'après les conseils de l'évêque de Charlottetown, la Communauté se décida à fermer le couvent. La paroisse s'y refusa et obtint un délai. Comme la situation ne s'améliorait pas, quatre fois on décida de supprimer la mission, mais elle fut, chaque fois, sauvée par la population reconnaissante. En 1916, le Gouvernement accepta de subventionner les trois classes du couvent : cette solution est un don du Seigneur. Le feu se déclare six fois durant l'année ; le froid gèle les conduites d'eau et les calorifères. Malgré tout, la Providence maintient ce poste et le fait prospérer dans l'esprit de la pauvreté de la Fondatrice.[15]

15. AMC. Rustico-Sud.

Antigonish

Quand, en 1882, Mgr Cameron transféra le siège du diocèse d'Arichat à Antigonish, l'un de ses premiers soins fut de construire une maison d'éducation. En 1856, Mgr Mc Kinnon, son prédécesseur, avait fait venir les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à Arichat, qui est la première mission dans la Nouvelle-Écosse, après celle de Louisbourg sous le régime français.

Six sœurs furent envoyées à Antigonish, en octobre 1883. Sœur Saint-Zéphyrin fut la supérieure-fondatrice. Avec ses compagnes, elle entra dans une résidence située sur un terrain de trois acres. Une avenue privée séparait la maison de la cathédrale. Le couvent était pourvu de tout ce qui était nécessaire, grâce aux prévenances de l'évêque et des dames de la ville. À l'arrivée des Sœurs, un feu brûlait avec éclat dans la salle de communauté et les dames se présentèrent en offrant cinquante dollars en or. Le 7 octobre, eut lieu la première messe ; le 28, le Saint Sacrement demeura en permanence au couvent. Pendant plus de deux décades, Mgr Cameron, l'évêque d'Antigonish, dit tous les jours la messe dans la chapelle. Comme le Mont Saint-Bernard fut ouvert à l'automne de 1883, à la veille du jubilé d'or de Mère Saint-Bernard, supérieure générale, son saint patron fut choisi comme protecteur du nouvel établissement.

Le 1er novembre, on équipa trois classes et trois religieuses furent légalement engagées. L'ouverture de l'école se fit par la bénédiction solennelle de la maison et la célébration d'une messe en présence des parents. Plus de cent élèves furent inscrites ; trente-huit prirent les cours de musique. En 1888, le High School fut inauguré, formant avec celui du Collège Saint-François-Xavier, un département de « County Academy ».

En 1893, une élève non catholique exprimait son désir de suivre un cours de Collège. On la dirigea vers l'Université Dalhousie, mais la question se posait d'elle-même : que ferons-nous, quand les filles catholiques demanderont le même privilège ? Le problème et sa rapide exécution furent considérés par le Dr D. Chisholm, recteur, et par le Dr Thompson, vice-recteur. Le cas fut soumis à Mgr Cameron qui comprit vite la situation. En plus de donner son assentiment, il aida matériellement l'œuvre en faisant construire deux ailes, annexes du premier couvent, et en donnant quatre acres de terre. En 1897, quatre jeunes filles obtenaient leur Baccalauréat.

Tout était plein de promesses d'avenir quand, le 5 juillet 1898, deux ans après l'achèvement du nouvel édifice, le corps central et l'aile de l'est disparurent complètement dans le feu. Immédiatement, Mgr Cameron dressa des plans pour reconstruire le couvent et se chargea des frais. En moins d'un an, il fut rebâti et très bien organisé. Selon les exigences des époques, le Mont Saint-Bernard a modifié son programme, mais son idéal est resté le même. Les étudiantes sont formées non seulement dans l'acquisition des sciences humaines, mais pour devenir des personnalités chrétiennes au service de l'Église et de la société.[16]

Port Hood

Port Hood est une pittoresque petite ville située sur le golfe Saint-Laurent, près des côtes très découpées de la Nouvelle-Écosse. Après la conquête du Canada et l'abandon de l'Acadie, de nombreuses familles écossaises fidèles à la foi des ancêtres allèrent s'y établir. Port Hood compte donc, depuis

---

16. AMC, Antigonish, Mont Saint-Bernard.

longtemps, une église catholique et une population assez considérable de fervents catholiques ; cependant, il n'y avait d'autres écoles que celle de l'État.

L'abbé Colin Chisholm, frère de Sœur Saint-André-Avellin, désirait une maison d'éducation dans sa paroisse. En 1879, il reçut un don de l'Honorable Peter Smith qui lui avait laissé par testament huit mille dollars pour la construction d'un couvent et l'instruction des enfants de l'endroit. C'était providentiel ! Mais l'exécution du projet fut longue ; enfin, après quatre ans, le couvent s'organisa. Le curé s'entendit avec le gendre de l'Honorable Smith, Me Sam Mc Donell, afin d'acheter une maison assez grande pour la résidence des sœurs et pour les classes. En 1883, la Congrégation de Notre-Dame accepta la mission, mais les sœurs ne s'y rendirent qu'au mois d'août 1884.

Embarquées sur le paquebot Rimouski, elles allèrent à Antigonish, y passèrent quelques jours et arrivèrent à Port Hood le 27. On les conduisit chez la veuve de l'Honorable Smith ; le lendemain, elles rencontrèrent Me Sam Mc Donell qui leur offrit sa résidence en attendant qu'on puisse bâtir le couvent. Elles y demeurèrent durant cinq ans. Finalement, le propriétaire la leur abandonna pour 2800 dollars. La maison qui jouait le rôle de couvent fut bénite le 24 septembre ; après la messe, on y conserva le Saint Sacrement en permanence. Les classes ne s'ouvrirent que le 4 novembre 1884, à cause des travaux à exécuter.

Les gens se montrèrent généreux pour les sœurs. Le 17 octobre, deux autres missionnaires furent envoyées à Port Hood pour y être titulaires de deux classes ; la sœur musicienne fut chargée de l'orgue de l'église et du chœur de chant

de la paroisse. L'enseignement du piano et du chant, les démonstrations religieuses, la bonne tenue des élèves attirèrent les plus sincères sympathies.

En 1898, le 17 décembre, les sœurs entraient dans une nouvelle maison avec une inscription de cent trente élèves. Les inspecteurs, les protestants, remarquèrent le mérite de l'école et ils eurent la noblesse d'en faire l'éloge au point de vue de l'instruction et de l'éducation.[17]

Sydney

Sur la plage la plus orientale du Canada, dans la péninsule baignée par l'Océan Atlantique, où florissait naguère la forteresse de Louisbourg, à Sydney, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame se fixèrent le 29 octobre 1885. Le Père Quinan, curé de la paroisse du Sacré-Cœur, les accueillit. Les gens se réjouirent de leur arrivée. La première messe fut célébrée au couvent le 29 décembre, et la permission de garder le Saint Sacrement fut accordée. Parmi les bienfaiteurs de l'époque, se trouvait la Baronne Marie-Claire Didelot, chanoinesse de l'Ordre de Ste-Anne-de-Bavière. Nouvelle Jeanne LeBer, Française celle-là, amante du Saint Sacrement comme Jeanne la Canadienne, elle consacrait sa vie à la prière et à la confection des ornements sacrés. Elle sut fournir aux religieuses ce qui était requis pour le culte et orienter vers le couvent les personnes charitables. En son honneur, la cloche bénite le 9 novembre reçut le nom de Marie-Claire.

Le pensionnat s'ouvrit le 6 janvier 1886 ; l'inscription était de quatre-vingt-quatorze élèves. En septembre, on ouvrit quatre classes et tout semblait plein de promesses, mais Dieu

17. AMC, Port-Hood.

ménageait l'épreuve : un commencement d'incendie, des vitres brisées révélèrent certaines malveillances ; cependant, on poursuivit l'œuvre avec enthousiasme. Les élèves répondaient au dévouement et à la compétence des professeurs : l'atmosphère se rasséréna. La concurrence avec les établissements publics protestants permit de remporter des succès qui furent connus et appréciés. Pendant tout le cours de son mandat de supérieure, Sœur Sainte-Domitille eut la charge d'une classe. Les protestants espéraient posséder le couvent de Sydney, et cette opinion suscitait quelques inquiétudes. L'entrée au noviciat de cinq postulantes remplit de joie les pionnières en leur faisant oublier leurs nombreux sacrifices.

En décembre 1892, les classes de Sydney passèrent sous le contrôle du Gouvernement et furent subventionnées par la Municipalité. Sœur Saint-Jean-de-Matha qui était supérieure reçut l'ordre de supprimer les crucifix de l'École. Elle s'y opposa avec fermeté et respect : « Je n'enlèverai pas le crucifix, il restera là où il est, c'est tout ». Ceux qui l'avaient inquiétée reconnurent l'intrépidité de la religieuse et s'inclinèrent en disant : « She is a brave little Woman ». L'affaire fut close. L'instruction religieuse se donnait en dehors des heures de classes, mais les élèves furent généreuses pour l'accepter. On en vint à se réjouir de posséder une institution où les enfants recevaient une éducation intégrale.

Le gouverneur général et Lady Aberdeen visitèrent le pensionnat et furent accueillis par vingt-trois pensionnaires et cent quatorze externes, en 1897 ; ils manifestèrent leur admiration pour l'œuvre accomplie. On ouvrit bientôt une quatrième et une cinquième classe ; quarante élèves étudiaient le piano, la mission prenait de l'importance. En 1906, on ajouta une aile au couvent et l'on projeta la construction d'une école pour les étudiants éloignés. La Commission Scolaire ayant refusé de

payer l'allocation, l'école fut quand même édifiée et les parents s'engagèrent à rétribuer les professeurs. Cette nouvelle école fut placée sous le vocable de Saint-Joseph et s'ouvrit avec cent seize élèves, garçons et filles.

Parce qu'une clause du testament du Père Quinan spécifiait que le don du premier couvent à la Communauté avait pour condition le maintien d'un internat, le pensionnat rouvrit ses portes en 1907, avec quinze élèves. L'École Saint-Joseph fut mise au rang des écoles subventionnées de la ville, en 1908. En 1913, une autre école devint nécessaire : on la nomma École Constantin en l'honneur de Constantin le Grand dont on célébrait le 16e centenaire.[18]

Mabou

À Mabou, l'abbé McDonald, curé de la paroisse, témoin des résultats obtenus à l'Académie catholique de Port Hood établie deux ans auparavant, voulut consacrer ses ressources pécuniaires à doter sa paroisse du même avantage. Ce petit village écossais, plus protestant que catholique, ne voyait pas d'un œil sympathique s'élever une maison d'enseignement catholique. Toutefois, le couvent s'érigea, non loin de l'église, dans un site de beauté. L'intérieur fut meublé aux frais du fondateur.

Peu après, Mère Saint-Jean-de-la-Croix y nommait deux sœurs : Sœur Sainte-Béatrice, supérieure-fondatrice, et une compagne. Le respect de ces bonnes gens, leur sincérité rendaient les sœurs heureuses. Les classes s'ouvrirent avant Noël. Le piano fut enseigné en 1888. Pendant plusieurs années, la maison ne comptait que trois missionnaires ; on eut huit pensionnaires au début, mais elles atteignirent le nombre de vingt,

18. AMC, Sydney.

dans la suite. Les élèves se distinguaient par leur intelligence, leur amour de l'étude, leur docilité et leur piété. Dès les premières années germèrent des vocations religieuses.

Le couvent de Mabou ne s'est pas développé ostensiblement, à cause du peu d'activités de l'endroit lui-même. Mabou est dépourvu de toute industrie et les produits agricoles n'ont aucun débouché, mais la petite ruche travaille toujours intensément. La bonne éducation, note distinctive de la maison, mérita la confiance des citoyens et la protection du Gouvernement qui gratifia le Couvent d'un octroi suffisant à la survie de l'Oeuvre. Dans la première partie du 20e siècle, le cours d'études prendra chaque année une extension plus accentuée. À l'heure du 75e, le couvent comprenait dix-huit sœurs et quatre cent cinquante élèves, garçons et filles.[19]

New Glasgow

La mission de New Glasgow s'est ouverte au mois d'août 1887, dans des conditions très désavantageuses qui se sont maintenues assez longtemps. La ville était sous l'autorité protestante, et les catholiques ne pouvaient espérer recevoir une part des revenus de l'État pour subvenir aux besoins de l'École. La paroisse dut supporter le poids de toutes les dépenses : constructions, réparations, salaires des professeurs. Comme les catholiques devaient aussi soutenir les écoles publiques, ils rencontraient difficilement leurs obligations.

Mgr Cameron, évêque d'Antigonish, voyant la population catholique de New Glasgow s'augmenter, grâce aux salaires offerts par les industries de verre et d'acier, fit bâtir une église et y nomma un prêtre résidant. Celui-ci voulut avoir des

19. AMC, Mabou.

religieuses pour les enfants catholiques qui fréquentaient l'école protestante. Après la construction du couvent, en janvier 1887, la supérieure d'Antigonish, Sœur Sainte-Zéphyrine, envoya Ellen Francis McKenzie tenir une classe jusqu'au mois de mai. Sœur Sainte-Alexandrine et deux sœurs ouvrirent la mission au mois d'août. La classe des garçons fut confiée à une jeune fille. Une sœur enseignait le piano, faisait le catéchisme aux garçons la semaine et le dimanche. À l'entrée, le 12 septembre, les élèves étaient au nombre de cent, divisés en trois groupes. Le chœur de chant de l'église fut confié à la maîtresse de piano. Tout était à organiser, non seulement dans le couvent mais dans la très pauvre paroisse. Les Sœurs se chargèrent de la sacristie ; le dévouement était à l'ordre du jour.

Mgr Cameron donna tout ce qui était nécessaire à la chapelle. À Pâques, en 1888, Sœur Saint-Wenceslas put offrir la joie d'une grand-messe bien chantée par le chœur qu'elle avait formé : pour la population catholique, ce fut un jour inoubliable. Cette année-là, les garçons s'enrôlèrent dans la Ligue du Sacré-Cœur et les filles dans la Société des Enfants de Marie : il fallut beaucoup de travail supplémentaire pour mettre en marche ces deux sociétés, mais c'était un bonheur pour des cœurs d'apôtres.

En septembre, le Conseil général fit connaître certaines décisions : que les Sœurs ne seraient plus chargées du chœur de chant de la paroisse, ni de l'instruction des garçons, ni de l'enseignement du piano aux garçons. Ce fut une heure d'épreuve : la situation déjà pénible s'aggrava. On exposa le cas à Montréal, en même temps que celui de la pauvreté du couvent et des générosités du pasteur et des paroissiens. Les ordonnances furent levées, mais l'année scolaire se ressentit de ce début. Cette année-là, les élèves s'inscrivirent en plus

grand nombre pour le piano. Les sœurs restèrent courageuses, soutenues par la prière, leur ultime ressource en tout temps.

Une autre complication plus grande que la pauvreté matérielle attendait les sœurs : elle vint des écoles publiques dont la malveillance, la jalousie paralysaient et dépréciaient leur enseignement. Encore cette fois, Mgr Cameron fut la Providence visible et opportune de la mission. Il assistait avec ses prêtres aux séances de l'année scolaire ; il encourageait les parents, récompensait les élèves et, par son éloquence, opérait une véritable réaction sur les préjugés des protestants et des catholiques sans convictions. Ce saint évêque a sauvé l'École de la ruine ; il a bien mérité de l'Église et de l'Éducation. Malgré tout, l'œuvre a grandi : du soubassement de l'église où elle débuta, elle a constamment poursuivi un but de culture et d'apostolat. Le 20e siècle verra le couvent de New Glasgow fidèle à ses origines.[20]

20. AMC, New Glasgow.

CHAPITRE DOUZIÈME

FONDATIONS AUX ÉTATS-UNIS : 1855-1900

Bourbonnais (1860) – Portland (1861) – Kankakee (1865) – Cambridge Port (1869) – Waterbury (1869) – Saint Albans (1870) – Saint Johnsbury (1879) – Lewiston (1881) – Chicago (1882) – Aurora (1884) – Sainte-Anne, Illinois (1885) – New York (1886) – Providence (1890) – Pullman (1893) – École Sainte-Anne, Waterbury (1894).

De 1855 à 1900, la Congrégation de Notre-Dame a prolongé le geste missionnaire de la Fondatrice pour des centaines d'enfants de tous les milieux. Véritable épopée ! Indiquer des dates, fixer des points d'arrêt sur les cartes, ne saurait l'exprimer entièrement. Il y a sous les faits, la philosophie et la poésie de l'Histoire. Ces lieux, ces personnes, ces circonstances prennent valeur de témoignage. Avec respect et fierté, on les revoit comme en un film merveilleux qui engage le présent et prépare l'avenir !

L'expansion de la Communauté dans les Provinces Maritimes et dans l'Ontario avait ouvert la voie vers des maisons de langue anglaise. À cette époque, la Congrégation de Notre-Dame accepta de s'établir aussi aux États-Unis, en posant les jalons d'une riche avance missionnaire.

Bourbonnais

Les maisons de la Communauté dans l'Illinois ne furent, dans le principe, que des courses apostoliques sur les pas de

Chiniquy, un prêtre apostat, qui s'était réfugié dans l'ouest des États-Unis. Une colonie de Canadiens cherchant fortune s'était implantée dans l'Illinois. En 1860, aux environs de Chicago, on trouvait des villages exclusivement composés de Canadiens : Bourbonnais, Kankakee, Sainte-Anne, Aurora et d'autres.

Chiniquy s'était fait agréer dans le diocèse de Chicago, mais bientôt ses méfaits révélèrent ses véritables dispositions. À Sainte-Anne où il était curé, il tourna la population contre l'évêque. Son éloquence persuasive avait trompé les gens en propageant une doctrine hérétique parmi les Canadiens français de l'Ouest américain. L'autorité diocésaine s'en alarma. M. Alexis Mailloux, Grand Vicaire de Québec, se rendit sur les lieux et conseilla à Mgr Duggan de faire des démarches à Montréal afin d'obtenir des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame pour ouvrir des écoles de langue française où les groupes canadiens pourraient affermir leur foi et s'éclairer sur les déviations de l'hérésie.

Le récit de la détresse des Canadiens émut profondément la Communauté. Dans un élan de charité apostolique, Mère Sainte-Madeleine et son Conseil n'hésitèrent pas à envoyer des sœurs dans ce poste lointain : la mission apparut comme un mandat de choix selon l'esprit de Mère Bourgeoys. Trois sœurs quittèrent la maison mère le 19 septembre 1860 : Sœur Saint-Alexis-de-Saint-Joseph, Sœur Saint-Alphonse-de-Liguori et Sœur Sainte-Marie-de-la-Victoire ; M. le Grand Vicaire Mailloux les accompagnait. Rendues à Chicago le 20, elles furent présentées à l'évêque et se dirigèrent vers le lieu de leur apostolat. À Kankakee, le curé de Bourbonnais les attendait ; elles arrivèrent dans leur mission à neuf heures du soir. L'humble maison qui devait être leur habitation était provi-

soirement meublée : trois lits, trois petites tables, un seul lavabo, pas une chaise : Marguerite Bourgeoys devait être là pour recevoir ses Filles et leur sourire !

L'accueil de la population anglaise et canadienne fut sympathique. On inscrivit cent quarante élèves dès le 1er octobre. Dans la suite, il y eut des ennuis au sujet de l'enseignement religieux. Sœur Saint-Alexis-de-Saint-Joseph expliqua que la raison première de l'établissement de la mission était l'enseignement de la religion, mais que les programmes de langues, d'histoire et d'arithmétique seraient bien suivis. Cette noble fermeté impressionna les directeurs ; ils admirèrent la ténacité de ces femmes héroïques et les laissèrent libres de remplir leurs obligations. Avant Noël, les autorités laïques visitèrent les classes et durent admirer les progrès des élèves et leur belle tenue. « Preuve que l'enseignement du catéchisme n'a pas nui à l'avancement des matières profanes », écrit l'annaliste.

Le 2 mai 1861, Sœur Sainte-Émérentienne arrivait à Bourbonnais en compagnie du Père Brunet, O.M.I., qui, le premier, démasqua Chiniquy. Le libelle diffamatoire dont il fut accusé par le prêtre apostat lui valut un procès et même la prison ; il n'obtint sa liberté qu'au prix d'une remise de deux mille cinq cents dollars. Les catholiques l'entourèrent de délicatesse durant son internement, le considérant comme un persécuté pour le Christ.

On voulut construire un couvent pour avoir des classes indépendantes ; la population s'y intéressa et, sur l'inspiration de l'abbé Gingras, curé, fournit le bois, le sable, la pierre et le travail gratuit. La bénédiction de la maison et la première messe remplirent de joie les missionnaires, le 9 septembre 1862.

En 1865, on dut prévoir, déjà, l'agrandissement du couvent. Les Sœurs passèrent leurs vacances de l'été à travailler

dans la maison neuve ; elles se chargèrent des travaux de peinture et s'occupèrent de mastiquer les vitres. Tout ce labeur dans le but d'épargner, sans doute, mais aussi pour ajouter une part de mortification pleine d'amour à l'édification d'un nouveau centre d'éducation. Septembre 1865 accueillit trente pensionnaires et soixante-dix externes. À l'école du district, on reçut cent vingt élèves. La réputation du pensionnat de Bourbonnais excita l'émulation des paroisses environnantes : le Conseil général répondit généreusement aux demandes. Les Mères étaient heureuses de contribuer à renverser les plans des apostats de cette région : c'est ainsi que s'ouvrirent successivement les maisons suivantes : Kankakee en 1865, Sainte-Anne, en 1883, Notre-Dame de Chicago en 1882, Aurora en 1884 et Pullman en 1893. L'œuvre de Chiniquy était battue en brèche par l'éducation catholique offerte par les Sœurs. Dans leur exil, au soir de laborieuses journées, les missionnaires devaient sentir qu'elles étaient d'authentiques Ouvrières de la moisson du Père : ces pages d'histoire sont conservées dans les Archives célestes.[1]

Portland

La fondation de Portland fut acceptée le 21 octobre 1861, pour répondre à la demande de Mgr Bacon, l'évêque de la ville, mais elle ne fut établie qu'en 1864. Les Sœurs n'eurent, d'abord, qu'une académie pour jeunes filles dans une maison de la rue Cumberland. L'école de la paroisse de la Cathédrale, sur la rue Congress, était construite en bois et ne comprenait que quatre chambres dont on fit des classes et une salle qui servait de chapelle. Sœur Sainte-Winnefride et Sœur Saint-Hilaire, avec deux autres sœurs y commencèrent l'enseignement dans la plus complète pauvreté ; plus de trois cents élèves s'inscrivirent.

1. AMC, Bourbonnais.

À l'autre extrémité de la ville, Sœur Sainte-Cécile et Sœur Sainte-Françoise assemblaient une centaine d'enfants dans deux sacristies. On travaillait ferme, de part et d'autre. Après l'incendie du 13 juillet 1866 qui détruisit les écoles, les sœurs retournèrent à Montréal pour un an. En septembre 1867, elles réorganisèrent leur académie de Portland dans une maison acquise au prix de quatorze mille dollars. L'école de la Cathédrale et celle de Saint-Dominique reprirent vie, aussi. Le développement des études fut remarquable.

Quelles raisons obligèrent la Communauté à abandonner Portland ? Il est difficile de le préciser. On peut trouver une cause probable dans un certain malaise qui existait entre Mgr Bacon et les sœurs de cette mission. On attendit longtemps pour en venir à cette solution qui fut, quand même, très sensible à l'évêque. La situation du couvent n'était brillante à aucun point de vue ; néanmoins, les sœurs ont réussi à implanter la bonne éducation et un esprit catholique, à la fois large et profond, qui eut un véritable écho dans les paroisses. Longtemps, à Portland, les mères de famille qui avaient été les élèves des sœurs de la Congrégation étaient remarquées dans la société pour leur culture, leurs manières réservées et leur conduite chrétienne.

Les Sœurs de la Merci remplacèrent les Sœurs de la Congrégation, en 1873, et trouvèrent l'académie et les écoles en pleine prospérité. À l'Académie, on recevait cent vingt-quatre élèves ; à Saint-Louis-de-Gonzague, cinq cent dix. Le départ des premières enseignantes fut regretté. La générosité et les délicatesses des gens prouvèrent que les neuf années de dévouement des sœurs avaient vraiment été appréciées.[2]

---

2. AMC, Portland.

Kankakee

Le 28 juin 1865, à la demande des Syndics de Kankakee, l'abbé Côté, curé de Bourbonnais, présentait une requête à Mère Sainte-Ursule afin d'obtenir des sœurs de la Congrégation. Le Conseil général accepte la proposition, mais il exige que la paroisse construise le couvent. Sous la direction de leur curé, l'abbé J. Langlois, les fidèles élevèrent en deux mois une maison en bois à deux étages, de 30′ par 25′ ; une sœur prit la charge de cette école qui était dépendante de Bourbonnais. Les élèves vinrent au nombre de plus de cent, parmi lesquelles on comptait plusieurs protestantes. Chiniquy s'évertua à noircir la réputation des Sœurs ; chaque dimanche, pendant trois ans, environ, il donna des conférences en ce sens, mais les missionnaires tenaient au poste.

Considérant les besoins de l'œuvre, les sœurs achetèrent trois lopins de terre de 15′ par 50′, pour la somme de mille dollars qu'elles durent emprunter. La première pierre de l'édifice fut posée le 21 septembre 1867. Les sœurs souffrirent d'une pauvreté héroïque : manque d'aliments, froid, humidité, gêne en tout. La première messe fut dite au couvent le 18 mars 1869 et le Saint Sacrement demeura au tabernacle.

Le pensionnat de Kankakee s'ouvrit en septembre 1871 ; Sœur Saint-Alexis-de-Saint-Joseph en fut nommée supérieure. En 1874, par mesure de sécurité, on fit incorporer le couvent par l'État sous le nom de Séminaire Saint-Joseph. L'école des garçons laissée par les Clercs de Saint-Viateur fut acceptée par la Communauté, le 28 juillet 1874.

Vingt années passèrent sans apporter d'événements remarquables. On avait reçu soixante-dix-huit pensionnaires en 1894. La chapelle fut agrandie en 1905. L'aile, évaluée à 35000

dollars commença à s'ériger le 13 juin 1905 ; le 5 avril 1906, elle était achevée et bénite solennellement.[3]

Cambridge Port

En novembre 1866, l'abbé T. Scully de Cambridge Port demanda aux Sœurs de la Congrégation de fonder une académie pour les jeunes filles de sa paroisse qui est un lieu de villégiature, près de Boston. L'ancien presbytère fut aménagé pour être la résidence des sœurs ; quatre classes s'organisèrent dans la vieille église.

Le curé fit lui-même le programme du travail des religieuses : surveiller le « Sunday School » ; faire le catéchisme, le dimanche ; préparer les enfants à la première communion ; diriger les congrégations de jeunes filles ; assister à la messe de la paroisse le dimanche. Il ajoutait en donnant une sorte de mot d'ordre : « Que cette maison donne une bonne éducation telle qu'on doit l'attendre d'une école de ce genre ».

Les directives étaient précises et embrassaient un large plan d'action : Mère Sainte-Ursule délégua deux sœurs pour aller vérifier les conditions à accepter. Sœur Saint-Hilaire, supérieure-fondatrice ouvrit cette mission en avril 1869, seulement. On reçut cent soixante élèves la première année ; elles répondaient bien au dévouement des éducatrices qui enseignèrent, dès ce temps-là, le piano et le français.

Après six ans, en novembre 1875, la maison fut fermée pour des raisons indépendantes de la Communauté : difficulté d'entente, croit-on. La population entière regretta le départ

---

3. AMC, Kankakee.

des religieuses. La maison et l'ameublement appartenant à l'église, on n'eut qu'à rapporter la lingerie et divers articles qui furent offerts à l'École du Sacré-Cœur, à Montréal.[4]

Waterbury

Waterbury est une ville industrielle du Connecticut, surnommée la ville du cuivre à cause de ses nombreuses manufactures où l'on transforme ce métal pour les besoins du commerce. La première église catholique érigée en 1847 par Father Michaël O'Neil fut détruite par le feu en 1854 et remplacée par celle que fit construire l'abbé Hendricken sous le vocable de la Vierge Immaculée. Pour compléter son œuvre, le nouveau curé désirait une école dirigée par des religieuses et la Congrégation de Notre-Dame répondit à son appel.

Le 8 septembre 1869, cinq missionnaires quittaient Montréal pour Waterbury ; les Filles de Marguerite Bourgeoys furent agréablement surprises de la générosité du pasteur qui avait tout prévu pour les bien accueillir. Le dimanche suivant, les sœurs assistèrent à la grand-messe. À la sortie, les gens les saluèrent et les conduisirent au couvent ; c'était la première fois qu'on voyait des sœurs dans cette ville qui fut longtemps protestante.

La supérieure-fondatrice, Sœur Sainte-Cécile, ouvrit l'école le 15 septembre avec cinquante élèves. Le 7 octobre, après la messe, le Saint Sacrement fut laissé dans la chapelle. Les élèves étaient attirées par l'influence discrète de leurs éducatrices. Elles furent, bientôt, si nombreuses que la maison dut s'agrandir d'une aile spacieuse pour les recevoir. À la pre-

4. AMC, Cambridge Port.

mière séance de fin d'année, le 7 juillet 1870, la nouvelle salle de réception pouvait accueillir cinq cents personnes.

L'église de l'Immaculée-Conception était la seule église catholique à Waterbury et le couvent, la seule maison religieuse. Les sœurs se faisaient toutes à tous. Vers l'année 1878, le Père Walsh acheta l'église méthodiste qu'il transforma en oratoire où il célébrait la messe et faisait le catéchisme aux enfants catholiques, le dimanche. Une messe dominicale se disait au couvent, à partir de 1879, à cause du nombre de Canadiens français qui devenait toujours plus important. La charité des sœurs s'étendait aux Allemands à qui elles offrirent gratuitement la salle pour leurs offices religieux.

Digne émule de Mère Bourgeoys, Sœur Sainte-Cécile réussit à grouper les mères de famille, chaque semaine ; elle les invitait à s'occuper d'œuvres de charité, à donner une grande attention à l'éducation des enfants, à veiller sur le bonheur de leur foyer, à réfléchir sur l'influence qu'elles doivent exercer dans leurs relations sociales. Ces femmes furent les pionnières du catholicisme à Waterbury.

À cette époque, Mary Balger, venue d'Irlande avec l'intention de se faire religieuse, se présenta à Waterbury. Avec l'approbation des sœurs, le curé lui permit d'étudier sa vocation par un essai de vie au couvent. Mary, ce sera son nom désormais, arriva chez les sœurs le 8 décembre 1869, et ne les quitta plus. Toute sa vie, elle travailla sans recevoir de salaire ; elle confectionnait les pains d'autel pour la maison et pour les églises environnantes. La Communauté considérant sa piété, son dévouement et son désir l'agrégea comme Membre de l'Institut, le 2 juillet 1876. Elle avait quatre-vingt-six ans, quand la mort mit fin à ses services.

En 1890, les élèves étaient au nombre de cent soixante. Il fallait construire : la maison qui avait accueilli cinquante élèves en 1869, malgré les améliorations et l'agrandissement, était devenue trop exiguë pour le personnel étudiant. C'est grâce à Mgr Mc Mahon, évêque de Hartford, que la Congrégation a gardé la possession du terrain qui lui a été disputé avec un acharnement incroyable. Après quelques années d'hostilité, la Communauté avait décidé de retirer les sœurs de la ville, ne voulant pas construire sur le terrain des autres. C'est alors que Mgr Mc Mahon fit comprendre aux prêtres et aux principaux citoyens que le fondateur, Mgr Hendricken, avait acquis ce terrain par dons personnels et l'avais remis à la Congrégation qui l'avait considérablement amélioré depuis vingt ans, et qu'il lui appartenait de droit. Mgr fit alors signer un acte de donation pleine et entière pour quatre-vingt-dix-neuf ans.

Quinze pensionnaires furent logées dans la maison louée sur la rue Union. On conserva l'aile construite en 1870, et la vaste pièce divisée par des demi-cloisons devint un dortoir pour les sœurs non chargées des pensionnaires ; on y aménagea aussi quatre salles de classe. Le bien-être était très relatif, quand on sait qu'il n'existait pas de système d'eau dans ces logements primitifs qui reportaient aux premiers temps de la Communauté.

La vieille maison fut démolie en 1890 et les travaux s'exécutèrent si rapidement que le 8 février 1891, la cérémonie de la pose de la pierre angulaire fut présidée par Mgr Mc Mahon. L'Acte déposé dans cette pierre indique que le couvent est mis sous le patronage de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie, qu'il lui est dédié en ce 238e anniversaire du départ de Troyes de la Vénérable Marguerite Bourgeoys, fondatrice des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal.

La bénédiction solennelle du couvent eut lieu le 8 septembre 1891. L'œuvre se développait graduellement. L'année scolaire 1893-1894 s'ouvrit avec cent quatre-vingt-dix élèves. L'enseignement du piano avait une grande importance. Quand le Jubilé d'argent du couvent fut célébré, soixante-dix-huit élèves avaient reçu les honneurs de la graduation ; elles étaient devenues des personnes appréciées dans les foyers, dans le monde des affaires, dans les écoles et dans la vie religieuse. À cette occasion, on présenta une séance publique ; les journaux locaux en ont fait l'éloge et louèrent hautement l'œuvre déjà accomplie par les religieuses, à Waterbury.

Lors de l'incendie de la maison mère, plus de mille dollars furent recueillis par le clergé et la population, comme offrande sympathique ; madame Goffney, amie du couvent, donna un ostensoir d'or aux religieuses de la mission. Ces hommages soutenaient le zèle des missionnaires qui ne se sentaient pas seules, mais intégrées dans la ville et dans la paroisse. Mgr Hendricken, l'ancien curé, était devenu évêque, le 28 avril 1872, mais il restait toujours un ami de la Communauté et de la mission.[5]

Saint Albans

Le 17 février 1870, un jeudi, trois sœurs quittaient la maison mère pour se rendre à Saint Albans. Sœur Sainte-Marie-de-Nazareth était la supérieure-fondatrice. L'abbé Z. Druon, Grand Vicaire et curé de la paroisse, les accueillit avec joie. Lorsqu'elles lui demandèrent sa bénédiction, il leur dit avec émotion : « Nous nous protégerons mutuellement ».

Le dimanche suivant, le Docteur Smith, qui sera un ami

5. AMC, Waterbury.

sincère du couvent, les visita. Fervent converti, il ne vivait plus que pour Dieu. Il dirigeait lui-même les travaux de restauration de la maison. Tout fut si bien suivi que, le 28 février, on put recevoir les trente-six élèves qui se présentèrent. Les sœurs donnèrent des cours du soir pour les filles en service, à partir du 7 mars. Le curé leur confia le catéchisme aux garçons et aux filles, en vue de la première communion. La vie était pleine de dévouement et de sacrifices, mais on travaillait à l'œuvre de Mère Bourgeoys avec un grand courage.

L'institution se nomme Villa Barlow en souvenir de trois jeunes converties dont deux, Debbie et Helen Barlow, passèrent six mois dans l'ancien pensionnat de la rue Saint-Jean-Baptiste, en 1850. Dans cette maison sanctifiée par les vertus héroïques de la Fondatrice et de ses compagnes,* grâce au dévouement des religieuses et de Sœur Saint-Alphonse-de-Liguori, en particulier, Debbie voulut embrasser la foi catholique. De retour dans sa famille, elle fut baptisée à Saint Albans, le 30 novembre. L'année suivante, elle enseigna l'anglais à Saint-Eustache, où sa protectrice et amie se trouvait en mission. Helen et Anna se convertirent aussi et moururent l'une, en octobre 1858, l'autre, en mars 1860. La maison où décéda Debbie fut démolie ; le couvent érigé au même endroit devint Villa Barlow.

L'abbé Pierre Rousseau, P.S.S., et l'abbé Toupin, P.S.S., offrirent un ornement d'or et un missel, le 9 juin 1870 ; le 13 août, eut lieu la première messe ; le 1er septembre, le Saint Sacrement fut laissé au couvent.

Une longue étape est restée sans lumière, de 1871 à 1886. On a souligné que le 7 janvier 1889, Sœur Sainte-Catherine-

* HCND, VIII, p. 222-230 : notes sur la maison mère de la rue Saint-Jean-Baptiste.

de-Jésus, Maggie Ryan, la première postulante de Saint Albans, fit profession à la Congrégation : pour les Ouvrières, c'était un parfum de moisson. De 1894 à 1903, aucun événement n'a été signalé dans l'histoire de ce couvent. C'est que la vie des missions de la Congrégation de Notre-Dame se stabilise après la fondation, et tout pourrait se résumer en deux mots : la vie religieuse, l'Oeuvre. Sous ce titre, se groupent d'humbles faits qui sont magnifiques dans leur multiplicité ou leur unité : ils sont une trame invisible où le Seigneur fait passer des messages.[6]

Saint Johnsbury

Sous le supériorat de Mère Saint-Victor, cette maison fut fondée le 1er septembre 1879, à la pressante sollicitation de l'abbé J.A. Boissonneault, curé de la paroisse. La supérieure-fondatrice fut Sœur Saint-Édouard. Les sœurs habitèrent, d'abord, une maison offerte par le curé ; la Communauté acheta un terrain près de l'église pour une construction, en 1882. Les sœurs entrèrent dans le couvent inachevé, en 1884, et louèrent la première habitation. Quand, en 1887, Mère Saint-Jean-de-la-Croix fit une visite officielle dans la mission, le couvent prit le nom de « Mont Saint-Joseph ».

À cette époque, les élèves des écoles se joignirent à celles du couvent et payaient leurs mensualités à la supérieure. Alors, l'abbé Boissonneault cessa de fournir l'allocation, mais il restait un bienfaiteur, défrayant le charbon, semant des surprises. En 1898, Mère Sainte-Sabine fut accueillie avec joie pour sa visite canonique : elle trouva à Saint Johnsbury un secteur fervent de la Communauté. Le Jubilé d'argent de la maison fut célé-

6. AMC, Saint Albans.

bré, le 21 juin 1904 : il permit de louer le Seigneur pour ses largesses sans nombre envers cet humble couvent.[7]

Lewiston

Le 15 août 1881, Sœur Sainte-Françoise se rendait à Lewiston avec quatre compagnes pour ouvrir six classes et établir une autre mission aux États-Unis. Bien que la ville fût éloignée de trente milles de la ville épiscopale, l'évêque de Portland portait aux sœurs un intérêt spécial. L'abbé Wallace, le curé, était un séminariste de Saint-Sulpice. Comme directeur du Comité des Écoles Publiques, il tenait à ce que ses classes catholiques fussent à l'honneur et, dans ce but, il ne négligeait rien pour aider les éducatrices.

Depuis trois ans, les Sœurs Grises de Saint-Hyacinthe dirigeaient quatre classes dans le quartier canadien ; elles reçurent fraternellement les sœurs de la Congrégation jusqu'à leur établissement dans leur couvent. Au début, l'enseignement se donnait dans le soubassement de l'église ; on eut, d'abord, trente-cinq élèves, mais les jours suivants, ce nombre fut triplé et quadruplé. La première année, cent soixante enfants firent leur première communion et deux cents reçurent la confirmation. Sœur Sainte-Justine qui accompagna Mère Saint-Victor à Lewiston, en 1881, a noté des renseignements signés de Sœur Sainte-Marie-Madeleine, sœur de Mgr Healy, l'évêque de Portland :

> Notre Mère visita les classes ; elle fut très contente du nombre d'élèves et de leurs bonnes dispositions. La population catholique de Lewiston est de la classe ouvrière ; les gens sont employés aux filatures. Après quelques années d'école, les enfants travail-

7. AMC, Saint Johnsbury.

lent dans les moulins où la journée d'ouvrage est de six heures du matin à six heures du soir. Plusieurs de ces filles sont venues chez nos sœurs cette après-midi et notre Mère leur a adressé des paroles d'encouragement.

Les classes étaient nombreuses ; on y trouvait 44, 46, 39, 55 et 66 élèves. Les heures de cours se faisaient longues, dans des locaux plus ou moins adaptés, mais le courage était grand ! La résidence des religieuses fut transférée dans une maison plus vaste, en 1884. Sœur Saint-Irénée prit la direction de la maison, en 1885, et la gouverna durant dix-neuf ans. L'école fut presque toute détruite, en 1895, par un incendie qui se contrôla difficilement.

Quand la paroisse se divisa, vers 1894, le curé dut quitter son poste pour fonder la paroisse Saint-Patrice. Les sœurs demeuraient dans la paroisse Saint-Joseph, mais se chargèrent des deux sacristies, en plus de l'enseignement aux filles. En 1904, on confia aux Sœurs de la Merci la direction de l'école Saint-Joseph, et les Sœurs de la Congrégation s'orientèrent vers l'École Saint-Patrice qui porte le nom de Wallace Grammar School, parce qu'elle fut donnée par l'abbé Wallace à ses paroissiens. Abandonner l'École Saint-Joseph où l'on avait tant travaillé depuis vingt-cinq ans constituait un réel sacrifice pour les sœurs.

Comme en d'autres endroits, les missionnaires s'occupaient de préparer la première communion et la confirmation ; elles étaient chargées du soin de l'église, des réunions, des processions, du chant : œuvre très multiple, pleine de mérite, couronnée du ciel par un apostolat béni.

Pour la première fois, le 22 juin 1906, des diplômes furent décernés aux élèves qui, auparavant, tout en ayant le droit d'être admises aux High School, n'avaient jamais l'honneur

de recevoir un parchemin. En 1907, quinze finissantes couronnaient leurs études par la graduation : l'École était dans une ère de progrès.[8]

Chicago

Chicago, la grande métropole de l'Ouest, la cinquième ville pour la population dans le monde entier, pendant une longue période, n'était, au début du 18e siècle, qu'une suite de hameaux au bord du Lac Michigan. Des Canadiens qui avaient suivi Joliette et le Père Marquette s'y étaient établis ; en 1833, leur groupe possédait une modeste chapelle. En 1863, Mgr Duggan leur donna un lopin de terre au coin des rues Walsted et Congress. L'année suivante, l'abbé Jacques Côté devint leur curé ; il bâtit la troisième église et organisa la paroisse canadienne qu'il dirigea pendant vingt ans. Désirant ardemment un couvent tenu par des religieuses de sa patrie, il demanda des Sœurs de la Congrégation à Mère Sainte-Ursule, mais il n'en obtint pas, faute de lieu convenable pour les recevoir.

En 1876, il renouvela l'expression de son désir auprès de Mère Saint-Victor, proposant le soubassement de l'église pour les classes, mais le problème de la résidence restait sans solution. Comme les paroissiens étaient pauvres, il résolut d'attendre. Les années s'écoulèrent et, plusieurs fois encore, il pria la Communauté de lui envoyer des sœurs. Enfin, en 1882, grâce à l'influence de quelques paroissiens, son rêve se réalisa. Sœur Sainte-Émérentienne et Sœur Saint-Jean-de-Matha fondèrent la mission. Arrivées le 10 août, elles demeurèrent à Kankakee jusqu'au mois de septembre.

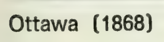
Le 8 septembre, les deux classes s'ouvrirent dans l'église parce que le sous-sol était occupé par un bazar. Cent douze

8. AMC, Lewiston.

Notre-Dame
Charlottetown,
(1857)







Ottawa (1868)



Bathurst (1872)



Sydney (1885)

Waterbury (1869)



Providence (1893)



Chicago (1882)

élèves, garçons et filles, se présentèrent ce jour-là, « pour être instruits, pour apprendre le catéchisme en langue française, et pour apprendre la pratique de la religion de leurs ancêtres », écrit l'annaliste. Le 11 septembre, le soubassement fut libéré et devint l'École Notre-Dame de Chicago. Le soir, les sœurs se rendaient à leur résidence qui comprenait quatre petites pièces que l'abbé Côté avait fait meubler. Les fondatrices étaient heureuses de se dévouer auprès d'élèves appliqués, respectueux, très intéressés à connaître la religion catholique. La maison mère envoya une autre sœur pour l'enseignement ; elle se rendit à Chicago avec une sœur musicienne qui devait être chargée de l'orgue de l'église.

Le 8 décembre, quelques élèves entrèrent dans la société des Enfants de Marie. Les Sœurs s'établirent dans leur nouveau couvent, près de l'église, le 22 mai. À la fin de l'année scolaire, le public fut admis aux examens des élèves sur toutes les matières du cours d'études ; la satisfaction fut générale, si bien qu'au bazar annuel qui rapportait le montant de trois cents dollars, les gens offrirent trois mille dollars. Ce chiffre exprimait la sympathie croissante et l'appréciation : les missionnaires y lurent un message d'accueil.

Avec l'approbation des syndics de la paroisse, le curé songeait à la construction d'un couvent, d'une église et d'un presbytère, et il acheta un terrain. Le 3 septembre, le soubassement servit encore d'école, mais les enfants étaient heureux de retrouver leurs maîtresses religieuses. Cependant, l'heure de l'épreuve allait bientôt sonner. Après l'achat de Vernon-Park et le premier paiement donné, même après un début de construction, survint le triste événement du départ de l'abbé Côté. Comment l'expliquer ? Des calomnies, des machinations malveillantes ourdies par l'ambition peut-être,

sûrement par la jalousie contre le saint pasteur de l'église canadienne, aboutirent à sa démission comme curé et à son renvoi de Chicago. En vain, sa paroisse tout entière a-t-elle protesté contre cette révoltante injustice : la partie adverse parlait plus haut. Le vénéré curé fut obligé de se retirer. Il ne perdit pas pour autant l'estime générale, car chacun le considérait comme un père qui avait su conserver les Canadiens de Chicago comme nationalité distincte sur le sol américain et, surtout, les garder dans la foi catholique.

Pendant vingt ans, l'abbé Côté avait semé ; l'abbé Achille-L. Bergeron, jeune prêtre plein de zèle et de dévouement, recueillerait le fruit de son labeur. Comprenant qu'avec de faibles ressources il ne pourrait achever la construction du couvent, il modifia quelque peu le plan prévu et les sœurs entrèrent dans leur maison en 1885. La vente de la vieille église diminua la dette de l'entreprise. La dédicace de la nouvelle église eut lieu en 1892. Déjà, il fallait ajouter un étage au couvent.

La mission de Chicago vivait une période remplie de promesses ; en 1900, la quinzième séance annuelle de fin d'année fut très brillante, mais un coup imprévu devait changer totalement ce triomphe et ces espérances. À cette époque, un grand nombre d'Italiens émigrèrent dans la ville et s'établirent dans la partie ouest où habitaient les Canadiens. Ils noyèrent, pour ainsi dire, l'élément français et les Canadiens, forcés de s'éloigner d'un endroit si encombré, délaissèrent leur église et leur école. La jeune paroisse changea bientôt d'aspect. Les Italiens catholiques se pourvurent d'une église, à cause de leur langue, surtout. L'abbé Bergeron connut alors des heures difficiles ; le ciel vint à son secours : comment ? Le Père Pelletier, prêtre du Saint-Sacrement, était un soir l'hôte du curé affligé qui le mit au courant de son impasse. Par une inspiration soudaine,

le Père lui propose d'acheter l'église pour y établir sa Congrégation dans l'Ouest et en faire un lieu où le Saint Sacrement serait continuellement exposé. Avec la permission de l'Ordinaire, le marché fut conclu.

Le couvent qui dépérissait passa sous la direction des Pères du St-Sacrement ; ceux-ci exprimèrent le désir que les Sœurs continuent leur apostolat et leur enseignement auprès des Canadiens et des Italiens. C'était un tournant d'histoire pour le couvent de Chicago, comme aussi dans le mode d'action des sœurs qui devaient s'adapter à une vie toute différente. Alors, les missionnaires vécurent plus modestement à l'école Notre-Dame, mais non moins heureuses. Les Pères desservirent la Communauté et l'école et donnèrent aux sœurs un salaire pour subvenir à leurs besoins. C'est ainsi que tout change ici-bas ! Notre-Dame de Chicago reste une mission où les sœurs sont respectées et aimées. Elles vivent à la manière des apôtres, du fruit de leur travail, dans une aisance limitée qui vaut peut-être mieux que les brillantes perspectives de leur ancienne académie.

Notre-Dame de Chicago, devenue école paroissiale, est sous la direction et dépendance des Pères du Saint-Sacrement. Le nombre des élèves dont la majorité est de langue italienne varie entre trois cent cinquante et quatre cents. Un petit nombre d'enfants canadiens, irlandais, polonais, espagnols, russes et slovaques représentent à l'école la « Société des nations » et vivent dans une parfaite intelligence. On suit le programme d'études en cours dans l'archidiocèse. Les élèves, filles et garçons, sont dociles et appliqués. Dans ce milieu qui pouvait être glorieux, on dirait que Mère Bourgeoys a voulu faire passer l'humilité de son message apostolique. Tout est

relatif et, seul, le service d'Église selon les volontés du Seigneur, peut intéresser les vraies apôtres.[9]

Aurora

Le 1er septembre 1884, les Sœurs de la Congrégation se dirigeaient vers Aurora. Les Canadiens catholiques étaient assez nombreux pour soutenir une école, et ils demandèrent des religieuses à la maison mère. La mission fut acceptée. On reçut, d'abord, quatre-vingt-seize enfants, garçons et filles ; ce nombre s'éleva jusqu'à cent vingt. Ces élèves étaient des Canadiens qui ne parlaient pas le français, à l'exception de quatre d'entre eux.

La maison de 80′ par 40′ était la propriété de la paroisse et comprenait le logement des sœurs et une partie du mobilier. L'enseignement du piano remonte aux premières heures de la fondation ; deux instruments furent achetés et trente-trois élèves prirent des leçons. Le 8 décembre 1884, eut lieu pour la première fois dans la petite église d'Aurora la réception de vingt-cinq jeunes filles dans la société des Enfants de Marie. Pendant les vacances de l'été, trois classes furent aménagées à l'étage supérieur de l'école qui se nommait Académie du Sacré-Cœur. La première messe eut lieu le 20 novembre 1885 et le Saint Sacrement demeura au couvent. Les sœurs participaient à la vie de la paroisse et se montraient disponibles pour ses œuvres. Lors de la dédicace de l'église catholique canadienne-française d'Aurora, le 7 mai 1889, le *Courrier de l'Ouest* indiquait que les Sœurs avaient elles-mêmes orné le temple avec l'aide d'un décorateur de Chicago.

Des réparations importantes améliorèrent les classes et la résidence, en 1902. Cependant, le 28 février 1904, il fut décidé

9. AMC, Chicago.

que le couvent d'Aurora se fermerait et serait remplacé par une mission à Pullman. À la fin de juin, se terminait donc cet apostolat missionnaire de vingt ans ; on en vint à cette décision parce que certaines conditions ne pouvaient être acceptées par la Communauté. Les Sœurs d'Aurora furent les fondatrices de l'Académie Saint-Louis de Chicago.[10]

Sainte-Anne, Illinois

Le 1er juillet 1861, les sœurs de la maison de Bourbonnais allaient visiter Sainte-Anne, une distance de douze milles. Le village semblait abandonné ; elles ne rencontrèrent que des figures malheureuses, des Canadiens qui avaient renoncé à leur religion, des enfants à la mine peu rassurante. L'ancienne église tombait en ruines, son toit était couvert de mousse. Tout près, se trouvait la maison de plaisance de Chiniquy et un magnifique jardin. Un peu plus loin, une maisonnette de bois mesurant 20′ par 24′ abritait le Roi des rois depuis qu'il avait été chassé de l'église par Chiniquy. Les sœurs entrèrent dans la chapelle sans adorateurs, sans lampe du sanctuaire. Quelle amende honorable elles y firent !

Quand, vingt-deux ans plus tard, les sœurs de la Congrégation arrivèrent à Sainte-Anne de l'Illinois, le 4 septembre 1883, ne venaient-elles pas poser le même geste de réparation ? Leur logis de 12′ par 16′ n'avait qu'un étage avec une mansarde qui servait de dortoir ; la paroisse avait fourni l'ameublement essentiel. Cinquante-sept élèves accoururent le premier jour ; il en vint ensuite soixante-treize. Les classes se tinrent à l'église, au début. Dès la première année scolaire, la musique et l'anglais étaient au programme. Faut-il noter que les sœurs souffrirent beaucoup du froid ?

---

10. AMC, Aurora.

L'année suivante, la Corporation épiscopale donna un terrain qui appartenait à l'église et la Communauté signa le contrat de la construction du couvent. Mgr l'archevêque de Chicago, Mgr P.A. Feehan, posa la pierre angulaire le 15 août ; il se montra touché de la pauvreté, de la simplicité et de l'humilité des fondatrices. Au cours du mois d'octobre, le couvent fut incorporé sous le nom de « St Anne's Academy ». Les secours humains étaient très minimes, mais la Providence a vraiment secouru l'œuvre par la généreuse sympathie de l'évêque et de la Communauté. La résidence fut prête le 18 mars 1885 ; après la première messe, le Saint Sacrement demeura au tabernacle dans un ciboire d'emprunt.

Un triduum de prières et de célébrations souligna le 25e anniversaire de la fondation, les 15, 16 et 17 juin 1910. Les discours, la présence d'un grand nombre de prêtres, ont immortalisé le souvenir de ce jour.

L'œuvre de l'enseignement se poursuivait avec ardeur et intelligence ; en 1919, le studio présenta une exposition de peintures, et les concerts annuels de piano témoignaient de la culture offerte. Hélas ! le 5 novembre 1920, cette maison fut incendiée et la Communauté referma définitivement cette page d'Histoire.[11]

New York

En 1885, l'abbé Frédéric Tétrault, curé de la paroisse canadienne-française de Saint-Jean-Baptiste de New York depuis deux ans, désirait des sœurs enseignantes. Il soumit son plan à l'évêque ; Mgr Corrigan l'orienta vers son Grand Vicaire, l'abbé Quinn, qui l'autorisa à faire des démarches auprès

11. AMC, Sainte-Anne (Illinois).

de la Congrégation de Notre-Dame. Il s'agissait d'organiser une école paroissiale dans le soubassement de l'église ; les deux sœurs nommées pour cette fondation étaient accompagnées d'une sœur de Villa-Maria de Montréal pour préparer la nouvelle Académie Villa-Maria de New York. Durant les premiers mois, Sœur Saint-Gabriel, supérieure à Waterbury, passait alternativement un mois à l'une et à l'autre mission.

Le curé loua une résidence pour les religieuses sur la rue Lexington ; l'année suivante, cette maison servit de pensionnat. Villa-Maria de Montréal paya la première location ; Waterbury, la seconde, les quêtes de l'église assurèrent les paiements subséquents. Les sœurs de l'école paroissiale ne recevaient que vingt dollars par mois.

Les missionnaires se rendirent à New York le 1er février 1886 ; le curé leur fit le meilleur accueil. En visitant l'église, elles purent constater l'extrême pauvreté de Notre-Seigneur au sein de cette grande ville si riche et si populeuse, pourtant. Le pasteur vivait dans un réduit très pauvre, sous la tribune de l'orgue. La résidence des sœurs était à cinq minutes de marche de l'église. Le 2 février, on ouvrit deux classes. Une compagne d'Aurora prit la direction du chant et tint l'orgue de l'église : son salaire de quatre cents dollars était précieux pour la mission. Les sœurs mirent une veilleuse devant le Saint Sacrement et, chaque jour, elles disaient le rosaire devant une pauvre statue de la sainte Vierge. Quelle impression eurent-elles de leur premier dimanche à New York ! Leur désappointement fut grand de trouver l'église presque déserte ! Après la messe, les religieuses inaugurèrent les cours de religion du dimanche : soixante-quinze élèves se présentèrent d'abord ; au mois d'août, on en comptait plus de trois cents.

Sœur Sainte-Célestine, de Villa-Maria, fut nommée supérieure de l'Académie de New York, en 1887. Le nombre croissant des élèves fit songer à agrandir l'Académie en 1893. On en posa la première pierre le 7 juillet et, le 17 octobre, maîtresses et élèves pouvaient s'y installer. Dès 1894, les Sœurs de l'École Saint-Jean-Baptiste eurent une résidence et furent constituées en mission formée. Le curé Tétrault donna sa démission en faveur des Pères du Saint-Sacrement, en 1900 : le couvent perdait en lui un bienfaiteur qui, depuis la fondation, avait incarné la Providence. Les Pères furent aussi des amis et des bienfaiteurs.

Jusqu'à 1894, l'Académie Villa-Maria de New York, était la résidence de toutes les sœurs qui travaillaient dans cette ville. Alors, une supérieure fut nommée pour diriger l'École Saint-Jean-Baptiste qui devenait une autre mission de la Congrégation. À partir de ce moment, deux pages d'Histoire s'écrivent avec leurs événements propres, par deux familles reliées par les souvenirs et l'amitié, mais œuvrant dans des sphères différentes. Quand les Pères du Saint-Sacrement furent chargés de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, en 1900, la résidence des quatre sœurs enseignantes de l'école paroissiale fut louée aux Pères, et les Sœurs qui l'habitaient durent se joindre aux Sœurs de l'Académie, tout en continuant leur mission à l'École Saint-Jean-Baptiste. En 1926, l'École devint une résidence, définitivement.

Pour revivre les belles heures du pensionnat, les élèves de l'Académie et de Villa-Maria créèrent l'Alumnae, en 1904 ; le conseil dont les membres sont élus tous les ans, veille sur les traditions et sur les intérêts des deux maisons.[12]

---

12. AMC, New York.

Providence

Les Ursulines qui avaient tenu les classes de garçons et de filles, dans la paroisse Sainte-Marie de Providence, jusqu'en 1890, ne pouvant maintenir leur noviciat dans la localité, se voyaient dans l'obligation de se retirer. Pour remplacer ces religieuses le curé, Father Sullivan, demanda des Sœurs de la Congrégation, le 13 juillet 1890. Mère Saint-Jean-de-la-Croix, accompagnée de Mère Sainte-Marie-Antoinette, se rendit sur les lieux pour étudier le problème ; elles furent reçues avec bienveillance par les quatre prêtres de la paroisse.

La maison n'était ni riche, ni commode ; cependant, les Enfants de Marie avaient disposé ce qui était nécessaire pour le repos. Le lendemain, au presbytère, il fut convenu que la Communauté acceptait le nouvel établissement pour septembre. Quatre sœurs y arrivèrent le 12 août 1890, sous la direction de Sœur Sainte-Cécile ; deux autres se joignirent à elles, le 23. Des caisses furent expédiées de Bathurst-Ville et de Bathurst-Village, deux maisons de la Congrégation fermées en juillet de cette année-là. L'école s'ouvrit le 8 septembre, pour recevoir 251 élèves ainsi répartis : 21 filles et six garçons ; 18 filles ; 56 filles ; 50 élèves ; Sœur Saint-Nérée, pour sa part, accueillait une centaine de fillettes. Trois classes de garçons étaient dirigées par des titulaires laïques qui pensionnaient au couvent.

L'abbé Grace, curé, semble estimer les sœurs, mais il désire que les classes de garçons soient sous la direction des religieuses et ce n'était pas selon les coutumes de la Communauté, en ce temps-là. Une certaine tension existait entre lui et le couvent. Deux faveurs extraordinaires obtenues par l'intercession de Marguerite Bourgeoys attirèrent de la sympathie aux missionnaires ; toutefois, on ne pouvait continuer sans éclairer la

situation. Le 20 juillet 1891, l'abbé Grace se rendit à Montréal ; le lendemain, Mère Saint-Jean-Baptiste et son Conseil décidèrent que les sœurs poursuivraient leur œuvre et se dévoueraient aux garçons comme aux filles, et même qu'une autre sœur irait prendre soin de l'église et de la sacristie.

En décembre, 1894, Father Grace offrit aux sœurs une bibliothèque bien pourvue. C'est peu à peu que les situations s'analysent et se précisent.[13]

Pullman

L'année 1893 vit les humbles commencements de l'Académie Saint-Louis de Pullman. L'abbé Bourassa désirait retirer les enfants catholiques des écoles protestantes. À l'arrivée des sœurs, l'église et le presbytère étaient à peine achevés, et l'on manquait de ressources pour l'école. Les classes débutèrent dans le grenier du presbytère, un étroit local qui ressemblait étrangement à l'étable-école de Mère Bourgeoys, d'après l'annaliste.

Après dix-huit mois de travail pénible et de difficultés sans nombre, le grenier devint insuffisant. On construisit une maison en bois à deux étages, mesurant 80′ par 36′ ; commencée en septembre, elle fut terminée en mars. Elle comprenait trois classes où l'on reçut 58 garçons et 25 filles. Les sacrifices des trois premières sœurs furent très grands : Dieu seul les a vus ! En février 1901, le feu causa un dommage considérable ; cet accident ajouté aux difficultés financières de la paroisse obligea les sœurs à fermer la mission de Pullman et à retourner à la maison mère, en mai 1901. Elles laissaient de bons amis, parmi lesquels le Docteur et Madame W. Maguy,

13. AMC, Providence.

ainsi que madame W. Mailloux, dont les noms doivent passer à l'Histoire.

Pendant les années 1902 et 1903, l'école fut fermée. En 1904, elle s'ouvrit de nouveau sur la rue State, et l'on reçut deux cents élèves. Sœur Saint-Aubert, supérieure-fondatrice de cette nouvelle Académie Saint-Louis y travailla ferme jusqu'en 1908. À ce moment-là, l'École était en bonne voie de progrès : un « High School » et un cours commercial avaient été organisés et les internes étaient au nombre de cinquante.[14]

École Sainte-Anne — Waterbury

L'œuvre de l'École Sainte-Anne de Waterbury débuta le 23 novembre 1894. L'abbé J.E. Bourret était le curé de la paroisse. Sœur Sainte-Hildegarde, supérieure-fondatrice, accueillit cent soixante garçons et cent quarante filles. Les sœurs résidaient à l'Académie et se rendaient à l'école le matin, mais le 15 octobre 1895, elles s'établirent avec joie dans l'ancien presbytère. Les secours spirituels ne leur manquaient pas ; les élèves se montraient dociles, et les parents très sympathiques.

À la fin de l'année scolaire, les sœurs des deux maisons de Waterbury et de Providence firent leur retraite au pensionnat, sous la direction de l'abbé J.S. Hermann Brunault qui deviendra évêque de Nicolet. Le prédicateur fut goûté et les âmes retrouvèrent un élan nouveau pour l'œuvre de la perfection personnelle et pour celle de l'éducation.

En 1898, on aménagea une neuvième classe ; l'inscription totale était de 408 élèves. Tout allait bien, mais l'épreuve était tout près. Le curé voulait obtenir des sœurs pour chacune des classes, ce qui occasionna un grand embarras pour les Mères

14. AMC, Pullman.

de l'Administration générale. Il se rendit à Montréal pour exposer son plan et ne donna aucunes nouvelles pendant deux mois. Un jour, le vicaire reçut une lettre d'adieu où le vénéré curé annonçait à l'abbé Bédard qu'il entrait à la Chartreuse de Saint-Hugues, Partridge Green, comté d'Essex, en Angleterre. Sœur Saint-Amédée, supérieure du couvent, fut mise au courant de cette décision ; elle écrivit une lettre de gratitude en hommage au regretté pasteur devenu le Frère Joseph. La réponse du postulant chartreux fut conservée dans les archives du couvent et remise, plus tard, au Dépôt général de la Congrégation de Notre-Dame.

On introduisit les bulletins mensuels dans l'école, le 1er octobre 1900 : ce fut une heureuse innovation qui favorisa les études et la formation des élèves. En 1904, il fut décidé à la demande du curé, que deux sœurs iraient régulièrement à Watertown, pour faire le catéchisme à quinze enfants qui se préparaient à leur première communion. Le trajet se faisait en tramway de Waterbury à Oakville et, en voiture de place, de Oakville à Watertown.[15]

À notre époque, tout prend des dimensions nouvelles : l'école connaît des structures de planification au niveau des études supérieures et universitaires ; la vie religieuse obéit à un souffle de Pentecôte, comme l'Église. Dans cette perspective des mentalités qui changent, des sciences qui évoluent, de la Bible découverte, pour ainsi dire, avec son Message de Dieu à l'homme ; dans le retour aux sources comme signe des temps, l'Histoire recueille le témoignage simple et bon des pionnières se dirigeant sans hésitation vers les postes les plus humbles et les plus difficiles pour enseigner et être apôtres, dans la fraternité sereine vécue jadis par Mère Bourgeoys missionnaire.

15. AMC, École Sainte-Anne (Waterbury).

CHAPITRE TREIZIÈME

L'ŒUVRE PRIMITIVE GARDE SON UNITÉ

Projet de réclusion à la Congrégation de Notre-Dame – Plan soumis à l'évêque – Enquêtes de l'Autorité épiscopale – Documents sur le projet de réclusion – Prudente étude de la Communauté – Détermination de Mgr Ignace Bourget – Conclusion.

L'Esprit souffle où il veut. Même dans la vie active, des âmes peuvent entendre des appels particuliers qui orientent vers un idéal différent de celui qui fut entrevu à l'heure de la consécration. Mais comme l'illusion reste possible, la soumission à l'Autorité de la Communauté et, en définitive à l'Autorité de l'Église, exprime les réelles volontés du Seigneur et prévient tout faux aiguillage.

Vers 1860, deux Sœurs de la Congrégation, Sœur Sainte-Justine (Casgrain) et Sœur Sainte-Anatolie (Denis-Lapierre), ont cru être appelées à former une branche contemplative dans la Communauté. Elles ont longuement mûri leur projet, implorant du ciel la lumière et soumettant à l'évêque leurs idées personnelles sur cet état de victime, d'immolation et de prière qui assimilerait leur vie nouvelle à celle des cloîtrées. Quelques documents subsistent pour attester la vérité de ces faits. Ils nous permettent de suivre l'événement dans sa genèse et son progrès, jusqu'à la décision finale qui semble avoir été dictée oralement à la Communauté par l'évêque. Il manque des données pour établir la question dans sa totalité, mais ce qui existe loue la sagesse, la prudence, l'humilité, le respect

des personnes de la part de l'Autorité de la Congrégation, comme la largeur de vues et la compréhension de l'évêque.

Mgr Bourget prend en considération chaque demande des deux sœurs et l'exposé de leur plan de vie présenté individuellement. Il rencontre les sœurs, il reçoit leurs lettres, interroge l'Esprit Saint, cherche la Volonté de Dieu, en considérant ce que nous pouvons appeler le charisme de Marguerite Bourgeoys. Il observe, il écoute, il attend et semble incarner la haute sagesse de l'Église. Dieu veut-il cette voie particulière pour la Congrégation ? N'existe-t-il pas des Ordres cloîtrés pour répondre à ces désirs personnels ? Les sœurs qui embrassent la vie religieuse à la Congrégation n'ont-elles pas prévu une vie de consacrée, apôtre de Marie par l'enseignement, témoin du Seigneur dans l'éducation ? La Règle de la Communauté n'inclut-elle pas la prière quotidienne, les étapes de recueillement mensuelles et annuelles ? Les âmes n'ont-elles pas le loisir et le devoir, à l'intérieur de la Règle de Mère Bourgeoys, de vivre dans la séparation du monde, la mortification, l'ascèse et l'union à Dieu ? Depuis la fondation, n'y eut-il pas de très nombreuses sœurs qui, dans l'œuvre de l'enseignement, ont su parvenir à la vie intérieure et à la sainteté ? Marguerite Bourgeoys qui avait elle-même rêvé du Carmel et de la Visitation, n'a-t-elle pas gardé « son cloître au-dedans » dans sa vie de dévouement si extraordinaire ? Ainsi, pensaient les Autorités et l'ensemble de la Communauté mais l'Esprit Saint semblait indiquer une autre voie à deux sœurs qui organiseraient la forme de vie entrevue. Les documents éclairent les faits.

Le 26 juin 1860, Sœur Sainte-Justine recourt à Mgr Bourget pour lui exposer son projet.

> C'est sans aucune suite ou méthode que je me conforme à l'obéissance en ce moment pour faire connaître ce que je crois

être la volonté de Jésus Crucifié et de sa divine Mère sur ma chétive personne. J'exprimerai mes pensées, mes sentiments, mes vues, ou plutôt celles de Notre-Seigneur telles que dans la sincérité de mon âme, je les conçois en la sainte présence de Dieu. Si ces pensées, ces sentiments, ces vues, soumises à qui de droit, sont considérées comme les effets de mon imagination ou d'une illusion quelconque, je consens de grand cœur, à l'avance, à me conformer au jugement qui en sera porté : et je m'estimerai heureuse de sortir au plus tôt d'une voie qui me serait fort dangereuse ! Si, au contraire, on reconnaît dans mes désirs l'expression de la volonté de Celui qui ne travaille que sur le néant, pour l'opération de ses œuvres de choix, j'embrasse dans toute l'étendue de mon âme, tous les genres d'épreuves, de sacrifices, de privations, qui doivent être l'apanage et l'unique héritage d'une pauvre *Victime.*

La lettre explique longuement les divers aspects de la pensée de Sœur Sainte-Justine et nous permet de saisir que les démarches entreprises répondaient à une idée sérieuse.

(...) Les 16 années que j'ai eu l'avantage de passer dans cette sainte maison n'ont donc pas répondu aux desseins que N.S. avait formés sur moi de m'associer à son état d'*immolation* et de *Victime.*

(...) Il me semble que la réclusion doit être *entière* et *parfaite ;* c.a.d. n'avoir de rapport qu'avec le guide de mon âme et la Représentante visible de la T.S.V. dans notre maison.

(...) Je porterai le St Habit de notre Institut, c'est l'Habit de Marie elle-même, mon nom sera celui de « Fille de Marie au Calvaire ».

(...) J'ai l'assurance que je ne suis pas appelée *seule* à ce genre de vie ; ma sœur Ste-Anatolie doit m'y accompagner, selon mes petites lumières ; plus tard, Aurélie Caouette devra nous rejoindre ; nous vivrons cependant sans avoir aucune communication que ce soit.

La lettre se termine ainsi :

Si l'on juge que cette vocation vient du ciel, je supplie l'autorité supérieure de ne point avoir égard ni à ma lâcheté, ni à

> mon peu de ferveur, ni à mon manque d'énergie et de force : mais de ne songer qu'à l'accomplissement unique de la très sainte volonté de Dieu sur la plus misérable de ses créatures. Avec la confiance que, de ce néant infidèle, il accomplira les œuvres de son infinie miséricorde.[1]

Le 11 juillet 1860, Sœur Sainte-Justine écrit à Mgr Bourget après une entrevue qu'il lui avait accordée.

> (...) mais je ne saurais résister plus longuement aux désirs qui me pressent de vous faire connaître de plus en plus, Monseigneur, les desseins que le divin Époux des âmes semble former sur notre Communauté et vouloir se servir de ma chétive personne pour aider à le réaliser : il me tardait de vous exprimer combien je souhaite de les voir s'exécuter dans le temps qui paraît avoir été fixé de toute éternité, pour cet effet.
>
> C'est dans le but de manifester plus ouvertement à Votre Grandeur, la pensée que le Ciel daigne m'inspirer que j'oserai vous exprimer ici quelques réflexions qu'a fait développer en moi le dernier entretien que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder. Vous désirez, Monseigneur, que cette réclusion soit le commencement et la base d'une Communauté qui se dévoue en qualité de Victime perpétuelle à tout ce que l'Amour Crucifié peut inspirer de zèle et de dévouement aux âmes touchées des outrages faits à Dieu par le péché et affligées de la perte des hommes : ce n'est pas une richesse individuelle et personnelle que Votre Grandeur a en vue, mais le désir de voir un certain nombre de cœurs, demeurer sans cesse sur la montagne, uniquement occupés à réparer les maux de la terre (...)
>
> Selon les petites lumières que la très sainte Vierge a bien voulu me donner en effet, ce qu'elle se propose de réaliser : cette bonne Mère se charge de cette œuvre grande, divine, et elle veut que l'arbre destiné à produire ces fruits précieux, soit perpétuellement une branche de la Congrégation, qu'il reçoive de cet Institut sa sève et sa vie ; qu'il prenne racine dans sa famille, qu'il se développe, qu'il croisse, qu'il vive au milieu de cette

1. *Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal*, AAM, no 63.

même famille privilégiée. Comme toutes les œuvres de Dieu, il doit avoir pour commencement un petit grain de sénevé : voilà pourquoi cette bonne Mère ne choisit pour l'exécution de cela que deux très humbles et très viles petites servantes, et quand le temps venu, elle inspirera cette même pensée d'immolation aux âmes qu'elle a prédestinées à cette heureuse vocation (...)

Je ne forme plus qu'un seul et unique vœu, Monseigneur, c'est celui de connaître, par votre organe, la volonté de Dieu sur ma chétive personne, et de recevoir par Votre Grandeur l'approbation du Ciel pour le prompt accomplissement de mon immolation entière, universelle, perpétuelle (...) [2]

Le 23 juillet suivant Sœur Sainte-Justine répond à Mgr Bourget ; elle avait reçu une lettre qui prouve l'existence d'échanges réguliers au sujet de la question de la vie de réclusion. Elle veut exprimer sa reconnaissance pour la permission de tenter un essai, mais elle désire une approbation plus précise et plus directe car elle demeure inquiète. Elle lui rappelle « qu'il faut son approbation pour l'accomplissement des desseins de N.S. ».

23 juillet 1860.

J'ai reçu avec un très profond sentiment de respect et de reconnaissance la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponse à la décision que j'ai osé solliciter de la part de Votre Grandeur : permettez-moi, Mgr, de vous importuner cette fois encore, pour vous exprimer de nouveau, la conviction où je suis qu'il faut l'approbation de Votre Grandeur pour l'accomplissement du dessein que Notre-Seigneur paraît former sur ma chétive personne (...)

Il m'est donc impossible, Mgr, de songer à suivre l'attrait que j'éprouve, avec la simple permission que Votre Grandeur veut bien donner dans sa lettre, et je viens de nouveau, déposer à vos pieds mes ardents désirs d'immolation et de sacrifice, en

2. *Idem.*

même temps que vous protester de ma dépendance respectueuse et filiale envers votre autorité paternelle dont la très sainte Vierge veut que je dépende directement pour cette affaire sérieuse.

Vous connaissez mes désirs, Mgr, j'ose donc supplier Votre Grandeur, de daigner les peser elle-même devant Dieu et j'attends avec paix, confiance et bonheur la décision qu'elle voudra bien en porter, par l'examen qu'elle ferait elle-même, ou qu'elle ferait faire par les personnes commises de sa part, alors, je serai assurée de faire la volonté divine (...) [3]

Une troisième fois, le 29 juillet, Sœur Sainte-Justine écrit à Mgr Bourget ; c'est au sujet de la permission accordée de commencer à pratiquer la vie de réclusion désirée ; elle communique l'interprétation de la Communauté exprimée par celle qui est Vice-Supérieure.

29 juillet 1860

Je suis toute confuse de me trouver dans l'obligation de vous importuner une troisième fois, j'ai néanmoins la confiance que vous daignerez me pardonner encore la liberté que je prends d'écrire à Votre Grandeur au sujet de la permission qu'elle a bien voulu donner mercredi, de nous laisser commencer à pratiquer la vie de réclusion, sans faire aucun éclat dans la Communauté, sous le simple prétexte de garder l'église de Notre-Dame-de-Pitié, qu'on ne saurait laisser seule.

Si j'ose donc vous importuner de nouveau, Mgr, c'est afin de recevoir de Votre Grandeur, l'explication de cette permission qui a été différemment interprétée par notre bonne Vice-Supérieure et moi-même. Cette bonne Mère a compris que Votre Grandeur nous permettait de nous retirer dans ce sanctuaire, seulement dans les temps que les exercices de la Communauté laissent libres, pour là nous occuper de quelques ouvrages manuels, et que du reste, il faudrait suivre les règlements de la maison, depuis l'oraison du matin, la sainte messe, le Veni Sancte, l'examen particulier etc., et après la prière du soir nous rendre à nos cellules

3. *Idem.*

pour y passer la nuit. Permettez-moi de vous dire, Mgr, que les paroles de Votre Grandeur ont été comprises tout autrement par votre humble servante, d'après l'exposé que vous avez bien voulu faire dans cet entretien, je croyais, qu'en nous accordant cette grâce, votre intention était que nous demeurassions dans nos cellules le jour et la nuit, n'en sortant que pour les repas du midi et du matin, nous contentant d'assister aux Exercices extraordinaires, tels que le Chapitre, les saluts, ou autres, que l'on jugerait nécessaires, n'avoir point de récréation avec la Communauté, et si la charge de Secrétaire m'était continuée de venir aux Assemblées Capitulaires, afin de pouvoir écrire les Actes si, toutefois besoin était, faute de sœurs qui auraient le temps de faire ces écritures. Mais que, pour l'oraison, la sainte messe, les prières vocales, lectures, etc., nous les ferions ensemble dans notre cellule.

Vous connaissez le local, Mgr, Votre Grandeur comprend facilement que s'il fallait s'ajuster à tous les exercices de la maison, ces trajets d'une demeure à l'autre seraient impraticables, en hiver, surtout : j'ose donc lui demander de vouloir bien donner un mot d'éclaircissement, et je m'estimerai heureuse de suivre sa direction (...) [4]

À cette époque, Sœur Sainte-Justine composa un acte de « Consécration à Jésus Amour Crucifié » où elle signe : Petite Servante de Marie au Calvaire. Il se termine ainsi :

Conservez cet acte, ô ma Mère, dans votre intérieur sacré où je le dépose aujourd'hui, 19 octobre 1859.

Votre mille fois indigne mais heureuse
Victime de l'Amour Crucifié.

Elle envisage l'union à Marie désolée, l'esprit de victime et d'immolation continuelle pour contrebalancer par l'amour fervent les fautes de la terre. Cette prière-méditation fait partie du plan intérieur de celle qui voulait embrasser la vie de recluse.

---

4. *Idem.*

Sur la même feuille, dans la même optique, on lit un « Acte de servitude perpétuelle à Marie désolée » :

> Ô Marie, Mère de bonté et de miséricorde, me voici prosternée à vos pieds pour renouveler dans toute l'étendue qu'il m'est possible le vœu de servitude que j'ai contracté avec vous. (...)
>
> Accordez-moi cette grâce (immolation pour la conversion des pécheurs de l'univers) au nom de vos saintes larmes et des douleurs que vous avez endurées sur le Calvaire, où je monte aujourd'hui avec vous, pour n'en plus descendre jamais.
>
> Signé irrévocablement le 21 novembre 1859
>
> Sr Ste Justine, C.G.N.D.
> Petite Servante de Marie au Calvaire.[5]

En juillet 1860, Sœur Sainte-Justine avait préparé un document de 14 pages sur la dévotion à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Même s'il ne s'agit pas, alors, du projet de réclusion, il est dans la même pensée, se reliant à la dévotion à Marie désolée. Il n'est pas signé ; il semble adressé à Mgr Bourget. Les pages exposent en détail comment la Congrégation de Notre-Dame, à la maison mère et dans les missions, doit pratiquer et répandre la dévotion à la Vierge des douleurs. L'expression « la Très sainte Vierge désire » ou « Voici les paroles qu'il me semble m'avoir été dites au cœur par notre désolée Mère » forment l'idée constante qui inspire tout le texte.

> Notre divine Mère souhaite donc que la Congrégation soit la pépinière de la dévotion à ses douleurs.
>
> De la Congrégation, elle désire (...)
>
> Des Sœurs de la Communauté qui demeurent à la maison mère, voici ce qu'elle demande (...)
>
> Cette tendre Mère demande aussi (...)

5. *Idem.*

> Voici ce que son amour maternel propose à ses enfants (...)
>
> Nos sœurs Missionnaires sont appelées à partager ce divin apostolat que Marie donne à sa Congrégation. Cette aimable Mère désire (...)
>
> La Très sainte Vierge désire (...) [6]

Le 7 septembre 1860, Sœur Sainte-Justine exprime de nouveau à Mgr le désir d'avoir son approbation pour une vie de retraite et d'immolation. Le 20 septembre, elle y revient avec insistance. Elle dit « qu'elle n'attend pas des témoignages surnaturels, que Sa Grandeur a entre les mains de plus sûrs moyens de s'assurer de la volonté divine » au sujet de son projet. Elle lui révèle que, depuis un an, elle pratique à peu près ce qu'elle réclame, excepté trois jours de jeûne par semaine et « l'obéissance me permet de m'y conformer dorénavant » dit-elle.[7] Le 26 décembre 1860, elle remercie l'évêque pour une audience qu'il lui a accordée :

> Nonobstant la faveur que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder la semaine dernière en me permettant de me présenter aux pieds de Sa Grandeur, pour lui réitérer l'expression de mes ardents désirs, je me sens pressée de revenir encore auprès de vous, Mgr, comme auprès d'un Père rempli d'indulgence malgré les importunités de son enfant.

Elle insiste pour obtenir d'embrasser la vie de Victime « si telle est la volonté de Dieu ».[8]

Sœur Sainte-Anatolie, à son tour, et personnellement, expose à l'évêque ses raisons de se consacrer à une vie de victime. Des lettres expriment régulièrement à l'autorité épiscopale sa propre pensée. Le 5 septembre 1860, elle lui dit :

---

6. *Id.*
7. Lettres de Sr Ste-ANATOLIE, C.N.D., voir Denis-Lapierre, Marie-des-Anges, AAM.
8. *Id.*

« (...) c'est cette bonne Mère qui me fait écrire ses mots c'est de nous donnez la permission de nous mettre recluse (...) » Le 19, elle insiste.

> La confiance que Votre Grandeur m'inspire me porte à à m'adressez de nouveaux pour vous solliciter de m'accorder l'insigne faveur que je désir depuis longtemps. C'est l'insigne faveur de nous faire recluse, je vois, Mgr, que je ne suis pas encore à la place ou la tres S. Vierge désir que je sois (...) parce que je l'angui mon désir serais d'etre toujours en retraite pour ne parlez qu'a Dieu et à la très sainte Vierge ma divine Mère (...).

Le 16 juillet 1861, elle explique que son désir persiste.

> J'ai demandé à notre mère Bourgeoys si étant supre à présent dans notre Communauté si elle permettrait cela ; elle ma répondu : oui, et que, d'ailleurs, la très ste Vierge étant notre première supérieure a droit de choisir parmi ses filles celles qu'elle veut voir à ses pieds pour partager ses douleurs (...).

Le 1er août 1861, elle écrit : « Oui, Mgr, je persévérerai toujours à demander la grâce d'être admise recluse parce que tout me dit que c'est la volonté de Dieu ». Le 8 septembre 1861, elle ajoute : « J'ose encore réitérer la demande que je vous fais depuis plus d'un an (...) » « Mon cœur soupire ardemment après le jour où je pourrai être recluse auprès de notre Mère affligée, a qu'il retarde à venir ce jour mille fois béni (...) ». Le 28 septembre 1861, elle exprime une inquiétude.

> Mgr, je sais que la Communauté n'approuve point cela, je pense que c'est la raison qui vous empêche de donner votre consentement (...). Voulez-vous, s'il vous plaît en attendant que le bon Dieu vous fasse connaître sa très sainte volonté d'une manière plus claire, me permettre de commencer seul ; (...) [9]

9. *Id. Note* : L'orthographe et la ponctuation appartiennent au texte original.

Un document qui porte la note « probablement signé de Sœur Sainte-Anatolie » par relation avec une lettre du 16 juillet 1861, explique le sens du projet dans la pensée de cette sœur.

> « Parole de notre bonne et tendre Mère la très sainte Vierge »
>
> Cette bonne Mère désir que le nom de recluse soit fille de Marie au Calvaire. La très sainte Vierge désire que les deux petites chambres qui sont élevé chaque bord du sanctuaire soit désigné pour notre usage et les deux petites chambres qui sont destinée pour la sacristie. C'est là qu'on doit descendre pour recevoir la sainte communion et pour nous confesser. La très sainte Vierge désir qu'a l'un des panneaux de la porte sur le sanctuaire du côté de l'évangile qu'il y ait une grille mobile derière laquel on puisse se présenter afin que la porte étant fermé on puis recevoir la sainte communion sans se montrer au public ni sortir la cloture et aussi que notre directeur ne soit pas obliger d'y entrer (...).
>
> La très sainte Vierge désire que la recluse ne soit pas employez à l'instruction ni à des employ considérable de l'institut de la Congrégation elle ne pourront pas sortir de leur cloitre ni pour etre supperieure ni maitresse de novice, cette bonne Mère désir que les recluse soit séparé les une avec les autre elle pourront se réunir pour la prière et au réfectoire et à la visite de leur supperieure. Cette bonne Mère désir que les recluse soit sous la dépendance de la superieure de la congrégation qui sera après la très sainte Vierge leur première superieure. On pourra la voir chacune en particulier que deux ou trois fois dans l'ané mais elle pourra nous parler en générale autant de fois qu'il sera nécessaire et quel jugera à propos mais les reclus ne pourront pas lui parler il aura celle que la superieur aura nommé première pour précider au exercice celle la lui parlera autant de fois qu'il sera nécessaire quand les sœurs recluse auront quelque chose a demandé elles demanderont à celle que la superieure aura nommé premiere et le non de celle que la supperieure nommera première devra être sœur Assistante des filles de Marie au calvaire.

(...) la très sainte Vierge désire que les recluse ne voy jamais leur parent ni autre personne du monde elle parleront qu'à leur confesseur qui sera aussi leur directeur la très sainte Vierge désir que la recluse jeune trois fois par semaine au pain et à l'eau et en prendre peut et notre confesseur pourra nous permettre toutes sorte de mortification nous seront pour souffrir nous seront victime de Jésus crucifier il faudra s'imolé tous les jour souffrir et toujours souffrir ce sera nos plus grand consolation d'être uni à notre divin époux et ce le désir de la très sainte Vierge nous porteront un cilice ou une ceinture de crin sans conté le reste. La très sainte Vierge me dit que c'est notre Père faillon qui doit écrire notre règlement de vie elle ma dit quel lui inspirera intérieurement tous ce quel désir de cette ouvrage.

Cette bonne Mère ma dit que c'est notre Père Faillon qui doit nommer celle qui aura la charité (...). Cette bonne Mère ma dit qu'Aurélie ne sera pas reçue avec nous ce sera plus tar elle dit de lui dire que la très sainte Vierge désir quel soit recluse il faut attendre quelle demande son entrés elle même (...)

Cette bonne Mère ma dit que cétait le commencement d'une communauté que plus tard il faudra faire une petite communauté près de l'église de Notre Dame de Pitié celle qui seront appellée à être recluse qui demanderont leur entrer avec les vertu qui leur sont nécessaire elle pourront les recevoir (...).

Il y à peut près de trois mois que je vois ma sœur le Ber avec nos sœur defente revêtue d'une robe de laine d'une coiffure et d'en voile de la même maniere des notre sa cornette était comme celle de notre Mere Bourgeoys (...).

La très sainte Vierge ma dit que les recluse feront toujours leur noviciat à la congrégation de notre dame Combiens même que le nombres deviendrait grand parce que elles seront une partie des membres de la congrégation (...).

tout ce qu'il y à sur ce papier la très sainte Vierge le désir et elle veut ausi.[10]

---

10. *Les Sœurs de la C.N.D.*, AAM. No 71.

De son côté, Sœur Sainte-Justine demeure convaincue qu'elle doit continuer d'implorer la faveur désirée. Le 2 mai 1861, elle demande à Mgr Bourget la permission de soumettre son projet de réclusion à chacune des sœurs qui composent le Chapitre :

> dans la confiance que cet acte d'humiliation volontaire pourrait contribuer à les convaincre que c'est de mon plein gré, propre mouvement et sincère désir que je souhaite embrasser cette nouvelle voie ; et peut-être un entretien amical ferait-il disparaître bien des idées ou fausses ou sans fondement.

« J'ai consulté la voix de l'obéissance sur ce point, celle-ci me remet à la décision qu'en portera Votre Grandeur », ajoute-t-elle.[11] Comme on le voit, la pensée initiale se développe et, malgré les retards, les imprécisions, les incompréhensions même, les deux sœurs poursuivent avec paix, mais avec ténacité ce qu'elles croient être la Volonté de Dieu. Ainsi, le 18 mars 1862, Sœur Sainte-Justine exprime à Mgr Bourget que sa détermination de l'année 1860 persiste et qu'elle désire de plus en plus connaître la Volonté de Dieu pour s'y conformer. Le temps a évidemment apporté une nuance d'abandon où l'on devine à la fois l'angoisse d'avancer et celle de ne pas répondre à l'appel. Il faut savoir que cette sœur était intelligente et vivait sérieusement sa vie religieuse. Elle fut supérieure locale, supérieure provinciale et dépositaire générale. Une note de la Congrégation, sur un document, a indiqué qu'elle eut toujours besoin d'une direction extra-communautaire qui comportait de longues entrevues spirituelles : elle cherchait sa voie qui était assez différente de la voie ordinaire suivie par ses compagnes.

18 mars 1862

À Monseigneur Bourget,

(...) Permettez – que très humblement prosternée aux pieds de

11. *Lettres* de Sr Ste-JUSTINE, C.N.D., voir Casgrain, Marie-Elisabeth, AAM.

Votre Grandeur, Mgr, je la supplie encore une fois de songer à la sérieuse demande que j'ai eu l'honneur de lui faire et si vous croyez reconnaître dans ce désir la volonté de Dieu et le bien de l'Église, j'ose vous prier, Mgr, de profiter des circonstances que vous offrira la divine Providence pour conférer de cette affaire importante avec les personnes constituées à cette fin, car les obstacles semblent avoir servi à me confirmer dans les dispositions que je vous ai manifestées.

Je me fais cependant un devoir de vous réitérer ce que j'ai exprimé à Votre Grandeur, toutes les fois que je lui ai parlé à ce sujet, à savoir que je désire uniquement accomplir les desseins de Dieu sur moi ; et quand Notre Seigneur m'aura assuré, par votre organe, Mgr, de l'expression de sa Volonté adorable envers sa très-indigne épouse, je m'estimerai très satisfaite et parfaitement heureuse de m'y conformer quelle qu'elle soit (...).

S.S. Justine, C.G.N.D.[12]

Pendant cette période de trois ans environ, les Mères de l'Administration générale restaient penchées sur le problème et cherchaient dans la prière et l'étude l'issue qui répondrait à l'esprit de la Communauté et à la pensée de Marguerite Bourgeoys, tout en examinant avec lucidité le sens de l'appel nouveau bien particulier qui semblait se faire jour à travers les événements. On sent une réticence, une inquiétude, un silence voulu pour ne rien brusquer et ne rien décider définitivement.

Diverses influences entraient en jeu : M. Faillon, P.S.S., très considéré à la Congrégation pour sa piété et son érudition, était désigné « par la très sainte Vierge », d'après le document, pour être le directeur de l'Oeuvre naissante ; il semble que cela créait un problème délicat. Il fallait garder confiance envers les personnes, mais on devait être prudent.

12. *Les Sœurs de la C.N.D.*, Document No 80.

Aurélie Caouette, future fondatrice des Sœurs Adoratrices du Précieux-Sang, projetait de se joindre un jour aux deux initiatrices de cette autre forme de vie religieuse. Elle avait étudié au couvent de la Congrégation à Saint-Hyacinthe et restait attachée à ses éducatrices. C'était une mystique favorisée de relations extraordinaires avec le surnaturel. Comment était-elle venue en contact intime avec les deux sœurs qui entrevoyaient la branche contemplative de la Communauté ? Ces sœurs ont-elles subi son attirance vers la vie cloîtrée ? Ont-elles influencé Aurélie Caouette ? Mystère.

La récente acquisition de la Pieta miraculeuse avait fait passer un souffle de piété envers la Vierge douloureuse. Les hommages fervents à Marie désolée devinrent l'objet d'un courant de pensées et de dévotion. De là à vouloir s'immoler « avec Marie au Calvaire » pour consoler « Jésus Amour crucifié », il n'y avait qu'une étape à franchir. Deux sœurs sentirent un appel vers cette voie et en poursuivirent la réalisation en se soumettant à une longue et courageuse montée. Sœur Sainte-Justine, Marie-Élisabeth Casgrain, née en 1828, décédera en 1912 ; Sœur Sainte-Anatolie, Marie-des-Anges Denis-Lapierre, née en 1835, est décédée en 1887.

Il est sûr que la Communauté a noté dans les délibérations du Conseil ce qui concernait cette question importante qui remuait profondément, mais discrètement les esprits. L'incendie de 1893 a fait disparaître ces sources de renseignements authentiques. Heureusement que les Archives de l'Archevêché de Montréal ont conservé quelques écrits qui nous permettent de retrouver le fil de ces événements très lointains et non connus.

Une page non signée, portant au bas la ligne suivante : « Les élections du mois de juillet » fournit un autre aperçu

de ce que pensaient les Mères du Conseil à ce sujet. On ne peut nier que le problème était considéré avec sérieux parce qu'il était impossible de croire qu'il n'y avait pas de problème. Il fallait chercher une solution.

> 1. Mlle LeBer n'était point Sœur de la Congrégation, Ma Sœur Bourgeoys faisait une acquisition pour sa maison sans priver la Communauté d'un sujet capable de rendre service.
>
> 2. Après la mort de Mlle LeBer, personne n'a suivi son exemple, ma Sœur Bourgeoys aurait-elle aimé que ses filles eussent embrassé ce genre de vie ?
>
> (...)
>
> 4. Le projet de la Sr Tardif de faire une communauté d'Ermites parmi les Sœurs, a été regardé comme illusoire et contraire à l'esprit de la maison.
>
> 5. Ma sœur Bourgeoys s'est constamment opposée à la clôture, n'est-ce pas l'établir parmi ses filles ?
>
> 6. Celles qui seront recluses ne feront pas l'œuvre de l'Institut qui est d'instruire – les ouvrages qu'elles feront n'étant que secondaires, et appropriés à leur état.[13]

Mère Sainte-Madeleine, supérieure générale, a signé un document qui, probablement était destiné à Mgr Bourget et faisait suite à l'un des entretiens où, selon sa charge, elle avait discuté de ce problème très aigu que, seule, l'autorité de l'évêque pouvait régler au nom de l'Église.

> Comme il n'est pas de mon ressort de porter jugement sur la vocation extraordinaire de NN ni de sonder s'il entre dans les desseins de la divine Providence que la Congrégation de Notre-Dame soit choisie pour donner naissance à l'Oeuvre en question, j'abandonne donc humblement comme je le dois cet examen à la prudence des Supérieurs Ecclésiastiques.

---

13. Document No 80. *Note* : On écrivait alors C.G.N.D. pour C.N.D., Congrégation de Notre-Dame.

Je me permettrai tout simplement quelques petites réflexions qui me paraissent importantes pour notre Institut.

1. Un examen canonique.

2. Que la responsabilité ne tombe pas sur la Communauté.

3. Il paraît que pour commencer ce nouveau genre de vie deux sœurs suffisent. C'est déjà un grand sacrifice pour la Communauté ; plus tard, il en faudra sept. Mais n'est-il pas à craindre que cette douloureuse saignée n'affaiblisse et ébranle considérablement les fondements de la Congrégation, la faisant sortir de son premier esprit. De plus, ne pourrait-il pas arriver que nos meilleurs sujets qui, par leurs talents, leurs vertus exemplaires pourraient être très utiles et même nécessaires pour le gouvernement et les emplois importants de la Communauté lui seraient enlevées, se consacrant à la vie de réclusion ? Les novices, même les jeunes professes nourriront peut-être le désir de se joindre aux recluses et ne s'appliqueront pas à prendre le vrai esprit de la Congrégation ou se dégoûteront de leur vocation.

(...)

5. Les recluses seront de la Communauté sans être précisément de la Communauté n'en remplissant pas les fonctions.

6. La supérieure de la Communauté sera en même temps leur Supérieure, mais comment pourra-t-elle se charger de la direction des recluses, pouvant à peine suffire aux occupations si multipliées de la Communauté ?

7. Les recluses seront à la charge de la Communauté, en santé, et plus encore en maladie, il leur faudra des soins le jour et la nuit, cela offrira, je pense, des difficultés, de l'embarras, car il faudra pour cette fonction des personnes discrètes, prudentes, etc., et on ne les a pas toujours sous la main.

8. Il me paraît convenable que nos Sœurs Missionnaires (au moins les anciennes) soient informées de cette affaire avant la conclusion (...).

Encore une fois, j'abandonne le tout entre les mains de notre Auguste et divine Mère et au jugement qu'en porteront mes Supérieurs.

Sr Ste Madeleine [14]

Un autre document, non signé, assez sûrement dû à la plume de Mère Sainte-Madeleine, résume l'attitude des Mères du Conseil général qui vivaient ensemble des heures lourdes. Comme elles devaient prier Mère Bourgeoys, lui demandant ce qu'elle ferait en l'occurrence ! Comme elles devaient revoir la Vierge disant à la Fondatrice : « Va, je ne t'abandonnerai pas ! » Pourquoi cette tempête, sous prétexte d'un bien meilleur, risque-t-elle d'ébranler l'Oeuvre et de la partager ? Dieu conduit tout. Peut-être que l'épreuve a permis de découvrir davantage la richesse de perfection chrétienne et religieuse attachée à la Règle de Mère Bourgeoys. Peut-être a-t-elle permis de creuser la mine de spiritualité incluse dans les paroles simples et évangéliques de l'austère et suave Mère. Nous ne le savons que par hypothèse.

J.M.J.

1. Cette œuvre n'entre point dans l'esprit de l'Institut, mais lui est contraire dans sa forme et dans ses suites.

2. Cette œuvre doit enlever à notre Communauté ses sujets. Je trouve en cela un tort fait à la Religion, la privant du bien que ces Sœurs sont appelées à faire par leur vocation. Il me semble que pour être *Victime Adoratrice habituelle,* la réclusion n'est point nécessaire à une sœur de la Congrégation qui peut et doit être cela, par l'esprit et par le cœur ; son action est une prière continuelle et sa vie en est une de sacrifice.

3. Ce serait faire tort à la Communauté, la privant de sujets, lesquels remplis de *l'esprit de prière, d'immolation* et *de pénitence,* doivent par leur exemple, entretenir la ferveur entre elles.

14. *Ibidem.*

6. Cette œuvre, une fois commencée et approuvée, ne fera que s'accroître et deviendra par cela même forte charge à la Maison sous le rapport du pécuniaire ; ce qui est cependant, à mon avis, le moins à appréhender et lui sera encore plus onéreuse et nuisible sous plusieurs autres rapports. Comme la division, le murmure et cela dès son commencement, puis l'instabilité dans notre vocation, diminution du véritable Esprit de la Congrégation et d'un sincère et constant attachement à ce même Esprit. Un désir mal entendu d'une plus haute perfection mettra l'instabilité dans les esprits et cela même dès le noviciat. L'esprit de la Maison deviendra un esprit divisé, peu satisfait chez un grand nombre, diminuera l'estime de notre vocation.

7. Mlle LeBer n'avait aucune communication avec la Maison, n'en faisant aucunement partie. (...) N.V. Mère Bourgeoys ne la voyait que très rarement et par convenance et non par charge.

8. Puisque Sa Grandeur permet au Chapitre de faire ses réflexions et remarques sur l'œuvre en question, il me semble que l'on devrait faire appel à ses membres qui sont en mission, vu qu'il est dans l'ordre de notre maison et dans nos Règles de ne faire rien de considérable sans leur participation. (...)

9. On demande ce que l'on pense des prétendantes, je pense que l'une d'elles, fervente et obéissante, mais d'un système nerveux, est facile à impressionner, fera tout par obéissance et d'après conseil, serait aussi contente d'une direction contraire, elle ne cherche que la Volonté de Dieu. L'autre, d'après mes petites idées ténébreuses (car je sais que je ne m'entends aucunement dans ces choses) n'a pas été assez éprouvée dans la vie de Communauté et dans la Communauté, vu l'extraordinaire de ses vues et prétendues visions et révélations. (...)

11. Il est à désirer et ce me semble nécessaire que Sa Grandeur ne nous impose pas cette œuvre avant d'avoir relu la vie de N.V.M. Bourgeois, aussi bien que Messieurs les Examinateurs délégués de sa part.

Je ne puis comprendre qu'une fille de la Très Sainte Vierge, Sœur de la Congrégation Notre-Dame jouissant des bienfaits

incessants et innombrables de l'une et de l'autre, puisse désirer rien de mieux que sa vocation et puisse quitter N.V. Mère Bourgeoys pour Mlle LeBer.[15]

Enfin, un manuscrit de Mgr Bourget expose le point de vue de l'évêque d'après sa longue méditation du projet de réclusion présenté par les deux sœurs et l'étude de la question avec les Mères du Conseil général. Dans sa volumineuse correspondance, il ne fait aucune mention de l'affaire. Mais on sait qu'il visitait fréquemment les communautés, présidant les retraites et les Chapitres, surveillant de près les moindres détails de la formation religieuse ; on peut présumer que l'analyse prolongée du projet qu'on lui avait soumis lui a permis de parler avec l'assurance d'apporter la solution que Dieu faisait passer par son ministère. Il avait reçu les confidences des personnes concernées, pris des références sur les deux sœurs, étudié les lettres et l'ensemble du plan entrevu ; il en avait certainement parlé sans réticence avec les Autorités de la Congrégation de Notre-Dame : c'est donc en parfaite connaissance de cause et avec une grâce liée à son mandat de Supérieur et d'évêque qu'il pouvait se prononcer. L'incertitude au sujet de la pérennité de l'Oeuvre semble inspirer ses décisions.

A-t-il donné une réponse orale aux Mères, dans une entrevue au Conseil général, selon sa coutume ? A-t-il conclu l'entretien en remettant à la Supérieure générale quelques directives par écrit, établissant des règles sûres à conserver, pour ce cas ou d'autres analogues ? Il a mis au revers : « Écrits concernant la Sr Anatolie de la C. de N.D. » sans le signer. Ces 33 articles sont une réponse à toutes les idées, non classifiées, présentées par Sœur Sainte-Anatolie dans son Mémoire,

15. *Ibid.*

mais aussi à celles de Sœur Sainte-Justine : c'est un maître qui parle, cette fois.

Remarques sur un certain règlement de vie de réclusion

1. Comme il n'est pas prouvé que ce Règlement ait été inspiré par la Sainte Vierge, il est soumis aux règles ordinaires.

2. Avant tout, il doit être constaté, par les règles ordinaires de l'élection, quelles sont les personnes appelées à être recluses.

3. La vie de réclusion n'est nullement une vie de communauté, quoiqu'il faille certainement y recevoir plusieurs recluses à la fois.

4. Mais il peut y avoir des Communautés contemplatives dans lesquelles les religieuses sont en partie recluses : tel paraît être le plan de la Communauté projetée, puisque l'on y fait l'Office, l'Oraison, la coulpe... en commun.

5. Dans ce cas, il doit y avoir, dans ces Communautés, un régime propre et une administration spéciale.

6. Ces communautés ne sauraient donc dépendre d'aucune autre communauté pour se recruter et se gouverner.

7. Elles ne sauraient surtout dépendre d'une communauté, dont la profession serait de mener la vie active.

(...)

10. Si la Communauté en projet doit être contemplative, elle doit avoir un costume particulier qui exprime, ainsi que le nom qu'elle prendrait, son véritable esprit.

11. Si sous l'habit d'une communauté déjà établie, elle doit mener une vie toute différente, l'on jette la confusion dans la Communauté dont elle emprunte le Saint Habit. Car il y en aura qui approuveront cette section spéciale de la maison et d'autres qui la désapprouveront. Plusieurs se dégoûteront de la vie active et voudront entrer sans vocation et sans noviciat particulier, dans la vie contemplative.

(...)

14. Deux heures d'oraison de suite pourraient présenter de graves difficultés pour le commun des recluses.

15. Les offices de la nuit offrent aujourd'hui de grands obstacles surtout durant nos longs et rigoureux hivers.

(...)

19. Les recluses doivent vivre en communauté, il devient nécessaire qu'elles se parlent. D'ailleurs, le silence perpétuel offre de tels inconvénients qu'il serait imprudent d'en faire une règle stricte, mais rien n'empêche qu'il soit de règle de ne dire que des choses édifiantes, sinon, de garder le silence.

33. (Dernier article) L'engagement à prendre en entrant dans la vie de réclusion est si sérieux, qu'il faut du temps et des épreuves, pour s'assurer de la volonté de Dieu et des bonnes dispositions de celles qui se sentiraient appelées à ce sublime état. Il n'est donc pas croyable que la sainte Vierge ait voulu fixer l'intronisation des futures recluses au cinq août prochain ; puisque très certainement elle ne veut pas que ceux qui auront à porter devant Dieu et devant les hommes toute la responsabilité de cette démarche soient réduits à la périlleuse nécessité de procéder aveuglément, et sur la foi d'une révélation qui est loin d'être certaine, comme elle devrait l'être, pour pouvoir s'y fier en toute sûreté. L'on peut donc, jusqu'à plus amples informations, révoquer en doute, l'ordre qui est dit venir de la Ste Vierge, à la fin du dit projet de règlement : *tout ce qu'il y a sur ce papier la très sainte Vierge le désire et elle veut aussi.*[16]

Comment les deux Sœurs concernées ont-elles été mises au courant des décisions de l'évêque ? Quelle fut leur réaction individuelle ? De quelle manière ont-elles sacrifié leur rêve et repris simplement la poursuite de l'idéal commun aux Sœurs de la Congrégation ? La Communauté entière a-t-elle été informée de ce mouvement qui voulait s'ériger en forme de vie permanente pour deux sœurs, pour les autres qui suivraient ? Aucune note ne peut renseigner. La seule certitude est que le projet des sœurs n'a pas eu de suites, qu'il n'a pas été approu-

---

16. *Ibid. Note* : Plusieurs lettres et papiers se classent sous un même numéro, dans la même chemise.

vé par la Communauté, ni par l'évêque, et qu'il n'a pas été permis de le mettre à l'essai, tel que prévu.

Bientôt, en 1864, un autre projet se dessinera à l'échelle de la Communauté, sur l'inspiration de Mgr Bourget : l'organisation du généralat. À ce moment-là, les structures qui datent de la fondation seront changées et la Congrégation de Notre-Dame étudiera l'opportunité de l'adoption de cette forme de gouvernement soumise et désirée par l'évêque. On se trouvait devant une question importante qui ouvrait des horizons neufs ; on peut croire que le plan de réclusion apparut alors comme une idée dont l'application et le développement apporteraient d'autres difficultés. Délibérément, semble-t-il, on en remit l'étude à un autre temps, et jamais plus on n'en a parlé.

Même dans la notice biographique de Sœur Sainte-Justine et de Sœur Sainte-Anatolie,[17] il n'est aucunement fait mention

17. Sr Ste-JUSTINE, Casgrain, Marie-Elisabeth, était la fille de l'Honorable Ch.-Eusèbe Casgrain, avocat de Québec. Elle appartenait à une famille de 14 enfants qui compta deux prêtres et trois religieuses. Née en 1828, elle entra au noviciat en 1844 et revêtit le Saint-Habit en 1845. Elle fut nommée au pensionnat de la maison mère, après sa profession. À 24 ans, elle devint supérieure-fondatrice du couvent de Yamachiche. De 1854 à 1859, elle enseigna le dessin aux élèves de Villa-Maria ; de 1859 à 1865, pendant son mandat de secrétaire à la maison mère, elle enseigna le dessin aux sœurs novices.

Elle fut supérieure locale au Mont Sainte-Marie, de 1865 à 1867 et de 1885 à 1888. Entre les deux stages, elle fut dépositaire générale durant 18 ans. Elle se rendit en Europe avec Sr Ste-JOSÉPHINE, voir Mc Girr, Alicia, 1823-93, en vue de préparer les plans de la maison mère de la Montagne : elle y demeura du 29 novembre 1870 au 13 avril 1871. Elle fut supérieure provinciale : 1888, Ontario et États-Unis ; 1891, Ville-Marie ; 1897-1903, Notre-Dame. Elle connut Mère Ste-Madeleine qui avait vécu avec des compagnes de Mère Bourgeoys. Belle intelligence, esprit fin et délié, hardie dans ses conceptions, tenace et courageuse. 68 ans de vie religieuse. (ACND, Cahier No 17, p. 32.).

Sr Ste-ANATOLIE, C.N.D., voir Denis-Lapierre, Marie-des-Anges, était

de leur espérance d'organiser une branche contemplative dans la Congrégation. Tout resta dans le secret du gouvernement central et, peu à peu, jusqu'au souvenir de cette affaire disparut. Il y a un siècle, on ne voyait que deux points dans la vocation d'une Sœur de la Congrégation de Notre-Dame : âme consacrée, attachée à sa perfection religieuse, reliée au service de l'Église par l'éducation.

Ainsi avait pensé Marguerite Bourgeoys. Que dirait-elle en 1969, l'ardente Missionnaire de la Nouvelle-France qui sut créer et assumer des initiatives d'avant-garde, au 17e siècle ? [18]

---

une fervente religieuse, aimable dans les relations de la vie commune, charitable et prévenante, estimée de ses compagnes. On ne trouve aucun détail au sujet de ses activités, ni aucune note concernant ses missions. Rien de caractéristique.

18. Après avoir interprété les documents utilisés dans ce chapitre, l'auteur a remarqué le chiffre 1860, au crayon, sur 2 documents : No 80, Mgr BOURGET ; No 62, Sr Ste-ANATOLIE. Cette date est extérieure aux documents et anonyme : d'après consultation, l'Histoire n'a pas à en tenir compte. Pourquoi ?

L'écrit de Mgr BOURGET, No 80, ne porte pas de date, mais il suppose la connaissance des lettres des deux sœurs ; il semble donc appartenir à l'année 1862 et présenter la conclusion que l'évêque apportait à la question. Après cette date, on ne trouve plus de lettres des deux sœurs. Si le document No 62 datait de 1860, l'évêque se serait prononcé dès le début, ce qui n'est pas plausible.

CHAPITRE QUATORZIÈME

LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME ET LE DÉVELOPPEMENT SCOLAIRE : 1855-1900

Évolution de l'enseignement au Québec, et dans le Canada en général – Attitude de la Congrégation de Notre-Dame vis-à-vis de l'évolution en éducation : 1855-1900 – Écoles subventionnées de Montréal – Programmes de la Congrégation de Notre-Dame – Évolution de la Pédagogie – Formation des professeurs – Conclusions.

Évolution de l'enseignement au Canada

Pour comprendre l'œuvre éducatrice de Marguerite Bourgeoys, il importe d'analyser le développement de l'enseignement au Canada, dans le Québec particulièrement, et d'observer l'attitude de la Congrégation de Notre-Dame en regard de cette évolution, depuis l'origine de l'Oeuvre. Comment a-t-elle voulu vérifier et modifier ses programmes, améliorer sa pédagogie, voir à former ses professeurs ? Comment a-t-elle su, à la fois, rester fidèle à la pensée initiale de la Fondatrice et favoriser un essor considérable inspiré par le désir de répondre à l'attente de l'Église, de la famille et du pays ?

Au Canada, sous le régime français, à mesure que les postes de colonisation prenaient de l'importance, la solution du problème de l'instruction apparaissait nécessaire au succès de l'entreprise.

Les enfants furent accueillis, d'abord, sans considération d'âge ou de savoir. À l'intérieur du local, on établissait une certaine classification. Le programme se bornait à apprendre

à lire, à écrire et à compter. L'action du maître était complétée par celle des moniteurs. Dans les lieux plus éloignés, les missionnaires jouaient parfois le rôle d'instituteurs. On sait que Marguerite Bourgeoys utilisa les « missions ambulantes », pour elle et pour ses sœurs, afin d'élargir le réseau de ses activités apostoliques, tout en participant à l'œuvre éducative du Canada, dès le début.

Dans le Haut-Canada et dans le Bas-Canada, les difficultés étaient assez semblables : peu de personnes préparées pour l'enseignement, incompréhension vis-à-vis de cette profession nouvelle, manuels en nombre insuffisant, locaux non appropriés. L'intérêt pour les études était entravé par les absences multiples que motivaient les travaux de la ferme. Un pays neuf se construisait laborieusement : il fallait vivre cette première étape avec courage et en subir les inconvénients. Sous quelles influences l'école s'organisa-t-elle ?

> Un document de 1694 conforme à la tradition venue de France ordonne qu'on apprenne aux jeunes filles à tricoter, à coudre, à filer, à faire d'autres ouvrages féminins, à confectionner leurs hardes. D'où l'on voit que Marguerite Bourgeoys était tout à fait dans la ligne de la tradition pédagogique du temps. Sa maison de la Providence préparait les femmes à leur futur rôle de maîtresse du foyer : art ménager de l'époque.[1]
>
> L'autorité suprême en éducation était l'évêque, sous le régime français. Dans les paroisses, c'était le curé qui recevait les directives de l'évêque : donc, l'Église était la grande éducatrice.[2]

Les garçons étudiaient sous la direction des Frères Charron et des Jésuites ; les filles bénéficiaient de l'enseignement des

---

1. Louis-Philippe AUDET, *Le Système scolaire de la Province de Québec*, I, Éditions de l'Érable, 1950, p. 19-22.
2. *Id.*

Ursulines et des Sœurs de la Congrégation. Déjà, « l'enseignement primaire, l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire et même une ébauche d'enseignement universitaire posaient les bases des structures à venir ».

> Les systèmes scolaires ne sont pas comme des champignons qui poussent en une nuit ; ils sont plutôt la résultante d'un long passé, une addition des apports fonctionnels de chaque génération, le numérateur étant constitué par les législations successives, les initiatives du groupe ou individuelles, et le dénominateur commun demeurant l'âme du peuple, les traditions que ces lois scolaires doivent sauvegarder et faire s'épanouir. Pour bien comprendre le présent, il faut connaître le passé afin de savoir ce que nous lui devons.[3]

On était convaincu de la priorité du problème de l'instruction, mais on constatait que les meilleures initiatives privées ne pourraient jamais atteindre le plein développement espéré.

> L'école qui apporte la lumière à l'intelligence est une source de vie pour un peuple ; elle apparaît comme essentielle à son évolution. Elle-même doit obéir à un rythme de progrès et s'organiser sur le plan des entreprises de l'État. Les initiatives privées ou de paroisses ne pouvant suffire aux dépenses occasionnées par la construction des écoles, le paiement des maîtres, l'achat des fournitures scolaires, l'État dut prendre ses responsabilités. L'élaboration des programmes exige une compétence et des données générales que l'État doit découvrir en un Bureau d'Éducation. Dans le contexte de l'époque, l'école servit aussi la foi car elle enseignait la religion avec un zèle apostolique par ses maîtres, par les autorités ecclésiastiques qui gardaient l'influence sur les programmes et sur l'enseignement.[4]

En raison des circonstances, on utilisait beaucoup le procédé de la mémorisation. Longtemps, même, le catéchisme fut

---

3. *Id.*
4. *Id.*

enseigné par questions et réponses. Des explications littérales, fournies à des groupes non homogènes, par des maîtres peu instruits, constituaient l'enseignement religieux. Les prêtres se réservaient le catéchisme préparatoire à la première communion et, plus tard, le catéchisme de persévérance. On apprenait à lire dans le Psautier et l'on s'étudiait à déchiffrer des manuscrits. Si le champ de connaissances demeurait restreint, en revanche, on accordait une grande attention à l'éducation. Pour juger ces faits, il est nécessaire de les replacer dans l'Histoire, afin de les considérer avec respect comme l'expression d'un travail sérieux.

Les petites écoles et les « écoles du rang » étaient fréquentées par les enfants du peuple, car les classes sociales restaient bien séparées et l'on pensait en style du 17e siècle. La seule noblesse de l'intelligence prendra du temps à se frayer une voie en démocratie. Plus tard, dans la seconde moitié du 20e siècle, chaque enfant aura la liberté de poursuivre des études, d'après ses aptitudes et ses talents, quels que soient son origine et ses moyens financiers, en vue d'une carrière professionnelle s'il le désire, ou d'une orientation technique ou scientifique.

Ceux qui s'adonnaient à l'enseignement étaient conscients de la valeur de leurs fonctions. En 1632, le Père Lejeune, S.J., écrivait :

> Je suis devenu régent au Canada. J'avais, l'autre jour, un petit sauvage d'un côté et un petit nègre ou maure de l'autre, auxquels j'apprenais à connaître les lettres. Après tant d'années de régence, me voilà enfin retourné à l'A B C, mais avec un contentement et une satisfaction si grande que je n'eusse pas voulu changer mes deux écoliers pour le plus bel auditoire de France.[5]

---

5. Pierre J.-O. CHAUVEAU, *Rapport de la Province de Québec, L'Instruction Publique au Canada*, p. 49-152, Imp. Augustin Côté, 1876, p. 51.

Les pionniers de l'école, au pays : prêtres, laïques et religieux eurent le constant souci de former des hommes. La beauté de l'Oeuvre était leur seul idéal.

Les colons français avaient apporté avec eux des souvenirs attachants. Après avoir considéré les richesses et l'austérité de leur pays d'adoption, ils rêvaient de se bâtir une nouvelle patrie où l'on apercevrait un peu le visage de la France.

> Les premiers colons de la Nouvelle-France, remarquables par leur esprit de foi autant que par la hardiesse de leurs entreprises ne se considéraient établis ici que lorsqu'ils avaient implanté les principales institutions religieuses qu'ils avaient appris à chérir dans leur patrie. Aussi, à peine avaient-ils jeté les fondements de leurs premières villes que, déjà, les missionnaires se répandaient aux extrémités les plus reculées du Canada, évangélisant les tribus indiennes, préparant les voies à la colonisation, marquant d'avance dans ces solitudes l'emplacement des forteresses et des villes futures. En même temps, les Sœurs Hospitalières venaient prendre soin des malades ; les Ursulines et les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame se consacraient à l'instruction de leurs jeunes filles ainsi qu'à celle des enfants sauvages.
>
> Le changement de domination n'apporta aucune entrave au mode d'existence des ordres religieux ; tous, à l'exception des Jésuites et des Récollets furent maintenus dans leurs privilèges et continuèrent à remplir le but de leurs fondations respectives.
>
> Allez partout sur le continent, et partout vous trouverez les traces du missionnaire ou de la religieuse du Canada ; partout, vous les verrez entourés du respect et de la confiance des populations de toute origine et de toute religion.[6]

Jusqu'en 1760, l'école a toujours progressé sous la direction spéciale des curés ; chaque paroisse avait sa petite école.

---

6. *Institutions religieuses et de bienfaisance*, cité dans *La Province de Québec, et l'immigration européenne*, Imp. Événement, 1870, p. 39-40.

Certains milieux réclamèrent des religieuses de Notre-Dame, qui n'étaient pas cloîtrées. L'instruction conquérait peu à peu la faveur publique.

> Avant la fin du 17e siècle, on pouvait recenser au Canada, la fondation ou l'existence de vingt-quatre petites écoles.[7] En 1760, on en comptait cent quatorze pour les cent douze paroisses de la Nouvelle-France.

> Dès 1668, Mgr de Laval avait eu l'idée de fonder une école des Arts et Métiers au Cap Tourmente, en faveur des élèves qui avaient du goût et du talent pour cette forme d'études.[8] L'Église était à l'avant-garde du progrès.

Après la cession du Canada à l'Angleterre, l'œuvre de l'enseignement se ralentit. Le pays était pauvre, les gens avaient souffert, ils étaient tristes et démunis. Un grand nombre de Français influents avaient repassé les mers. Ceux qui demeurèrent songèrent d'abord à l'agriculture comme au moyen essentiel de survie dans une patrie dévastée.

> D'ailleurs, les colons français n'étaient pas précisément des gens de culture intellectuelle. Ils étaient des défricheurs. La France avait pensé à l'établissement d'une colonie, mais elle n'avait pas songé à y établir sa culture. Alors, devant les difficultés nouvelles créées par l'après-guerre, les colons ne pouvaient pas vraiment songer à organiser des écoles. L'homme le plus capable de garder la langue par l'enseignement, c'était le prêtre. C'est ainsi que l'Église a pris alors à cœur la garde de la langue et de la foi. À ce moment-là de l'Histoire, pour le Canada, les deux problèmes étaient partiellement liés.[9]

Par suite de ces circonstances, l'enseignement dépendait de ceux qui, pour une large part, y travaillaient à titre d'ini-

---

7. Abbé Lionel GROULX, *L'enseignement français au Canada*, I, Librairie Action Catholique Ltée, Montréal, 1931, p. 14.
8. *Idem*, p. 21, 22.
9. *Idem*, p. 9.

tiative privée. On préparait les garçons bien doués en vue du cours classique orientant vers le sacerdoce ou les professions libérales ; mais la plupart des enfants ne dépassaient guère le palier des connaissances élémentaires. L'argent et les hommes manquaient, mais les colons désiraient l'instruction pour leurs enfants, malgré l'absence d'organisation systématique.[10]

Peu après la Conquête, en 1789, un article officiel sur les moyens d'éducation fut publié dans le Rapport du Comité du Conseil.

> Le président a proposé que la question soit mise, simplement sur les résolutions suivantes.
>
> Première — Qu'il est expédient sans délai, d'instituer des écoles ouvertes de Paroisse ou de Village dans chaque district de la Province, à la décision des Magistrats du District, dans leurs séances de Quartier.
>
> Seconde — Qu'il est aussi convenable que chaque district ait une école ouverte, dans le centre ou Ville de Comté du district.
>
> Troisième — Que l'instruction des écoles de Villages soit limitée à montrer à lire, à écrire, à chiffrer.
>
> Quatrième — Que l'instruction dans l'école du district s'étende aux règles d'arithmétique, aux Langues, à la Grammaire, à tenir les Livres, au Jaugeage, à la Navigation, à l'Arpentage et aux branches pratiques des Mathématiques.
>
> Cinquième — Qu'il est avantageux d'établir une institution collégiale pour cultiver les arts libéraux et les sciences enseignées dans les Universités européennes, excepté la Théologie des Chrétiens rapport au mélange des deux communions, dont un secours mutuel est à désirer autant qu'elles y consentiront, et qui devraient trouver une provision pour les candidats dans l'état de ministre de leurs Églises respectives.

---

10. *Idem*, p. 10.

Sixième — Qu'il est essentiel à l'origine et au succès de telle institution d'incorporer une société à cet effet ; et que la charte pourvoie sagement contre la dépravation de l'institution et contre toutes les singularités Sectaires, laissant une libre carrière pour cultiver le cercle général des Sciences.

Wm Smith, Président.[11]

Durant cinquante ans, entre ce document de 1789 et l'Acte d'éducation de 1841 qui établissait le principe de l'école confessionnelle, des hommes courageux s'appliquèrent à créer au Québec une école à la fois française et confessionnelle. Depuis 1760, les écoles subsistaient par le dévouement des parents car on n'avait pas encore attribué à l'éducation une part des ressources publiques. « En 1824, la Loi des Écoles de Fabrique fit espérer une amélioration, mais les réalisations furent très lentes. » « La Loi des Écoles Confessionnelles confiait aux députés la surveillance des écoles ; grâce aux octrois, des locaux furent construits, au grand contentement des gens. »[12] Il est resté longtemps dans la mentalité des villages que le député obtiendrait une bourse d'études ou tout autre bénéfice pour protéger les droits locaux, en matière d'éducation.

Les premiers efforts de relèvement, après 1800, coïncident avec la lutte en faveur de l'école confessionnelle. Ceux qui étaient responsables de l'éducation travaillèrent à obtenir l'autorisation légale pour l'école catholique. Vers 1850, les Commissions Scolaires commencèrent à se former ; celle de Montréal date de 1846. M. le Chanoine M.F. Truteau, Vicaire-Général du diocèse, en fut le premier président. « Les Écoles

11. William SMITH, *Rapport du Comité du Conseil sur l'objet d'augmenter les Moiens d'éducation*, Samuel Neilson, Québec, MDCCXC, p. 25.
12. Abbé L.-A. DESROSIERS, *L'École Canadienne, Commission Scolaire de Montréal*, 1846-1946, p. 7, 9.

Secondaires en activité en 1855 avaient été fondées soit par l'évêque, soit par le curé, soit par les communautés religieuses. »[13]

Un grand nombre d'essais et de bons mouvements avaient servi à l'élaboration du système d'éducation au Québec. La Société littéraire et historique de Québec avait proposé un concours à cette fin dans l'édition du 15 septembre 1830 du journal *Star*.

« Je me suis cru obligé d'entrer en lice sur cet important sujet qui m'intéresse depuis plus de vingt ans », écrit M. Joseph-Frs Perreault, ci-devant président de deux sociétés d'éducation et fondateur d'une école élémentaire française à Québec. Les idées qu'il émet ont pu éveiller des possibilités d'avancement.

> Comme il ne peut y avoir de bonne éducation que celle qui est fondée sur la morale chrétienne, on doit l'enseigner dans tous les établissements d'éducation publique dans le pays, régler ensuite que dans les écoles élémentaires de paroisse, on y montrera, outre les prières et le catéchisme, à lire, écrire, compter et de plus à jardiner ; en conséquence que le jardinage se ferait à la fraîcheur du matin, depuis huit heures jusqu'à dix, et le soir depuis trois heures jusqu'à cinq. Que l'on distribuera les heures d'étude et de travail dans les Séminaires et Collèges de Comtés de la même manière, autant que faire se pourra, dans le cours de l'année, excepté dans les temps de semence et de récolte où le travail du dehors sera prolongé, etc.
>
> Des qualifications des maîtres et précepteurs
>
> Si l'on veut introduire l'uniformité dans l'éducation à donner à la jeunesse du pays, il faut non seulement adopter un mode d'enseignement mais encore former des Précepteurs et des Maîtres qui puissent le propager ; pour ce faire, il faut les obliger à suivre un cours dans les meilleures écoles de cités, érigées dans

13. *Rapport du Surintendant*, 1855-1856, p. 84.

les districts de la Province ; ne les point admettre à tenir des écoles publiques, à moins qu'ils ne soient munis de certificats de capacité, de la part de ceux qui sont à la tête de ces écoles. On ne peut se promettre de l'uniformité dans l'enseignement, ni la certitude d'une bonne éducation que par ce moyen ; c'est pourquoi je prends la liberté de le recommander comme une œuvre essentielle.[14]

Au gré des lois qui se promulguaient, le système scolaire de la Province de Québec établissait des principes de base et cherchait une formule définitive. La première Loi parut en 1801 : Acte pour établir des écoles gratuites et pour le progrès de l'instruction (Acte 42, Georges III, ch. 17). La Loi des Écoles de Fabrique fut votée en 1824 (Actes 4 et 5, Georges IV, ch. 31). En 1829, on insista sur la nécessité des écoles élémentaires.

Une étape considérable fut franchie en 1841, par la Loi qui établissait le principe de l'école confessionnelle, la nomination d'un Surintendant, celle de conseillers pour les districts municipaux et de Commissaires élus par le peuple. Elle déterminait aussi que la taxe scolaire serait obligatoire comme fonds de revenus publics pour les écoles.[15]

La Loi fondamentale du système scolaire de la Province de Québec est connue sous le titre de Loi 9 (Victoria, Ch. XXVII). Elle plaçait définitivement l'organisation paroissiale à la base du système scolaire, de telle sorte que les écoles échapperaient à l'autorité municipale pour ne relever que des Commissaires et du Surintendant. C'est l'Acte d'Éducation.[16]

Le Surintendant usa de son influence pour faire avancer la question scolaire. Dans une lettre à un ami, il avait écrit en 1859 :

---

14. Joseph-Frs PERREAULT, *Plan raisonné d'Éducation générale et permanente*, 1830, Ch. II, p. 4, 5. ASN.

15. Adélard SAVOIE, Congrès de l'ACELF 1962, *Enseignement français au Canada*, p. 124.

16. Jean-Baptiste MEILLEUR, *Mémorial de l'Éducation*, p. XI.

> L'exposé seul de nos institutions catholiques destinées à l'éducation de la jeunesse, et les efforts du clergé en compagnie de ses combats pour la répandre chrétiennement dans le pays, sera une espèce de barrière à l'empiétement sur les droits de l'Église à cet égard, et sera au moins un précédent établi par l'auteur lorsqu'il agissait en sa capacité officielle.[17]

Le Surintendant surveillait les écoles sous le contrôle des Commissaires. À Québec, en 1857,

> (...) il a ainsi visité, accompagné de M. Horan, principal de l'École Normale de Laval, de M. Crémazie, secrétaire des Commissaires, et M. l'Inspecteur Bardy, la grande école des Frères de la Doctrine Chrétienne aux Glacis, celle des Sœurs de la Charité, et celle des Religieuses du Bon-Pasteur. Un examen des plus sévères, fait sans avis préalable, lequel a duré pendant deux jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures de l'après-midi, a donné pour ces trois écoles les résultats les plus satisfaisants. Les classes supérieures des Frères et des Religieuses ont montré un progrès des plus remarquables, les premières dans la géométrie, la trigonométrie, la Tenue des Livres, et les autres dans la grammaire française, la géographie et l'Histoire du Canada. Le nombre total des élèves de ces trois maisons excède 1500. Des prix ont été distribués.[18]

Faut-il mentionner qu'avant 1850, des générations d'enfants avaient été privées d'une instruction convenable ? Il existait un grand nombre d'illettrés ; plusieurs personnes signaient en traçant une croix. L'influence des troubles politiques de 1837 retardait aussi les progrès.

On reconnut les droits des Sulpiciens sur leurs seigneuries : les Messieurs construisaient des écoles et se chargeaient de l'instruction dans les limites de leurs propriétés qui étaient très étendues.

---

17. *Lettre* du 1er mai 1859 : Dr MEILLEUR à Messire BOIS, Succession Bois, ASN.

18. *Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada*, 1857.

En 1840, l'Union qui privait les Canadiens du Bas-Canada de l'usage de leur langue nommait un Surintendant général de l'Instruction Publique et gardait le contrôle de l'éducation, malgré tout. Chaque province aurait un surintendant subalterne. Pour le bonheur du Bas-Canada, le Surintendant nommé, le Dr Meilleur, voulut travailler à conquérir son indépendance et celle de l'instruction publique. Il obtint que les questions scolaires ne soient plus sous l'autorité du Conseil municipal : le droit naturel des parents sur l'éducation de leurs enfants était sauvegardé et les désirs de Mgr Lartigue qui s'opposait au projet d'instruction neutre de Durham, le gouverneur, trouvaient un fort appui.[19]

La réflexion du Dr Meilleur concernant le progrès de la culture garde sa valeur d'actualité, à toutes les époques.

Quel que soit notre progrès dans les connaissances humaines, quelle que soit notre distinction dans les beaux-arts, il nous faut, à nous, Canadiens, un lieu de ralliement fixe et sûr où la religion domine, et une nationalité évidente et ferme où la religion dirige nos pas ! Nous aurons donc notre nationalité et notre littérature à nous, ainsi que notre religion pour guide en toutes choses, qu'il sera de notre intérêt commun d'établir et de maintenir légalement sur une base solide et durable.[20]

Dans son Mémorial de l'Éducation, le Dr Meilleur montre l'influence qu'il exerça lui-même sur l'éducation, malgré les obstacles, à titre de Surintendant de l'Instruction Publique. Par son courage intelligent, il fit voter la Loi d'Éducation ; il organisa le système de l'instruction primaire et le Département de l'Instruction Publique. Il fut soutenu par le clergé et par ceux qui s'intéressaient à l'éducation, mais il connut de grandes difficultés.

À cette époque, le Bas-Canada, outre l'Université Laval, comptait vingt-quatre établissements portant le nom de collèges,

19. Abbé L.-A. DESROSIERS, *Commission Scolaire de Montréal 1846-1946*, p. 7, 9.
20. Jean-Baptiste MEILLEUR, *op. cit.*, p. 152.

TABLEAU H.

ÉTAT général du nombre des élèves qui fréquentent les classes des sœurs de la congrégation de Notre-Dame dans la ville et les faubourgs de Montréal.

Villa Maria	184
Mont Ste. Marie	169
Académie St. Denis	180
" St. Antoine	179
École Notre-Dame	270
" Ste. Anne	436
" St. Joseph	525
" Visitation	828
" St. Patrice	480
" St. Gabriel	434
" St. Laurent	628
" Courant Ste. Marie	250
" St. Antoine	318
" Bonsecours	260
" St. Félix	128
Total	5,269

Aperçu comparé des années 1854, 1855 et 1856.

	En 1854	En 1855	En 1856
Nombre d'élèves fréquentant les écoles	6122	6124	6217
Nombre d'élèves lisant depuis A, B, C, jusqu'à la lecture courante	2462	1867	1803
Nombre d'élèves sachant la lecture courante	2251	2064	2200
Nombre d'élèves lisant bien	1409	2193	2164
Nombre d'élèves écrivant	1487	2820	2942
Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique simple	1243	1422	1482
Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique composée	718	1092	1208
Nombre d'élèves apprenant la tenue des livres	58	123	110
Nombre d'élèves apprenant l'orthographe	624	1107	973
Nombre d'élèves apprenant la géographie	490	951	1234
Nombre d'élèves apprenant la grammaire française	1287	1808	2123
Nombre d'élèves apprenant la grammaire anglaise	114	328	535
Nombre d'élèves apprenant l'analyse et la grammaire raisonnée	536	982	1531
Nombre d'élèves apprenant l'histoire	572	1247	1190
Nombre d'élèves apprenant le style épistolaire	57	259	423
Nombre d'élèves apprenant l'horticulture et l'agriculture	0	36	134
Nombre d'élèves apprenant les mathématiques	0	12	98
Nombre d'élèves apprenant le mesurage	15	71	96
Nombre d'élèves apprenant le dessein linéaire	2	110	132
Nombre d'élèves apprenant la musique vocale	36	78	307
Nombre d'élèves apprenant la musique instrumentale	28	180	168

Comparaison : 1854 - 1855 - 1856 — 1857 RSIP

des écoles modèles, des académies, des écoles normales pour l'instruction des filles et des garçons, des écoles élémentaires pour les garçons et des couvents pour l'instruction des filles.[21]

Vers 1840, s'était institué le cours classique de huit ans, dont deux pour Sciences et Philosophie. Puis vint l'école commerciale, l'enseignement de l'Histoire, de l'anglais, de la jurisprudence, du droit constitutionnel. On cultiva l'art dramatique et l'on aborda la mise en scène de pièces classiques, tragédie ou comédie. L'éveil était grand. Des hommes remarquables dans le clergé, la politique, le droit, l'armée, firent l'honneur des collèges qui les avaient formés.

Le Séminaire de Nicolet fut l'un des premiers établissements supérieurs fondés après la Conquête. Dans la préface de son Histoire, on lit une très belle page qui révèle le souci profond d'éducation qu'avaient les maîtres oubliés de cette époque lointaine et austère, où l'initiative privée et le dévouement créaient, peu à peu, l'enseignement organisé.

L'Histoire de l'Éducation au Canada renferme l'un des côtés les plus intéressants de l'Histoire du pays. Elle nous permet d'assister au développement continu du progrès intellectuel et moral de la société, au succès toujours croissant de la religion et de la science. Cette histoire est empreinte d'un cachet de courage, de lutte et de dévouement qui pourrait nous expliquer beaucoup d'événements autrement inexplicables, si on voulait prendre la peine de s'en rendre compte exactement.

C'est dans sa jeunesse que l'homme puise les enseignements, et qu'il subit les impressions qui devront le diriger toute sa vie. Si toute la population canadienne-française est constamment restée patriotique et religieuse, c'est parce que l'éducation de la jeunesse a été confiée à des hommes remarquables par leur amour de la religion et de la patrie. C'est à eux que nous devons le

21. *Id.*, p. 160, 161, 166.

progrès intellectuel et social du passé, la gloire du présent et l'espoir de l'avenir. La reconnaissance due à ces hommes dévoués devra être éternelle. Les noms de plusieurs de ces bienfaiteurs aussi grands par le cœur que par l'intelligence sont écrits en lettres ineffaçables dans la mémoire du peuple.[22]

Le Collège de Montréal travaillait, surtout, depuis 1860, bien qu'il fût fondé en 1767, à préparer une élite intellectuelle au service de l'Église et du pays. À Québec, d'autres prêtres éminents se penchaient sur la formation des jeunes, au niveau des études supérieures et d'un rayonnement sur l'avenir du Québec et du Canada.

L'Université Laval, à Québec, forte d'une charte royale obtenue en 1852, et d'un indult du Souverain Pontife, en date du 6 mars 1853, ouvrait ses portes le 21 septembre 1854, avec le droit de conférer les degrés ordinaires. Le Collège des Jésuites, à Québec et, plus tard, le Séminaire de Québec, avaient suppléé dans la mesure du possible à l'enseignement universitaire.[23]

Devant l'ampleur du problème, en 1856, on comprenait la nécessité d'un gouvernement d'ensemble pour les écoles du Québec : le Conseil de l'Instruction Publique fut créé. Les évêques y furent admis en 1875 et le Ministère de l'Instruction Publique fut supprimé. On voulait organiser l'éducation d'après les intérêts des enfants dont on respectait la nationalité et la foi.

Donc, grâce à l'Église qui prit l'initiative, grâce à l'État qui se chargea de l'éducation dans la suite, l'enseignement était entré dans une ère de progrès et s'y maintenait. Les éducateurs suivaient les lois et les directives ; partout, en même

22. ANONYME, *Le Séminaire de Nicolet*, préface.
23. Jean-Baptiste MEILLEUR, *Mémorial de l'Éducation*, Éd. Rolland, 1860, 1876, p. 152.

temps, les classes étaient en activité. Les écoles primaires comprenaient les écoles élémentaires et les écoles primaires supérieures ou modèles. « L'action du clergé catholique et des communautés d'hommes et de femmes, qui se trouve à la base du système, ne s'est point déconcertée ni amoindrie par tous les changements qui ont eu lieu. » [24] On savait le reconnaître. À la Convention des Canadiens français de toute l'Amérique, au Collège Sainte-Marie à Montréal, le 25 juin 1874, des discours soulignèrent l'œuvre cachée des éducateurs et des institutions d'enseignement, écoles élémentaires, écoles modèles, collèges classiques.

> C'est des premières institutions qui ont été fondées spécialement, comme le disaient elles-mêmes ces femmes héroïques, la Mère Marie de l'Incarnation comme la Sœur Bourgeoys, pour la conversion et l'éducation des petites sauvagesses, que sont sorties ces vierges admirables qui ont béni et purifié le foyer de la famille canadienne, qui ont fait de nos aïeules et de nos mères ce qu'elles ont été et à qui nous devons peut-être ce qu'il y a de mieux en nous. [25]

Ces lignes sont empreintes des idées de l'époque, mais elles traduisent l'appréciation du dévouement à l'œuvre de l'éducation, en ces heures où tout était à créer en ce domaine. Dans le même style, un paragraphe cueilli dans un Guide de Montréal de 1874 exprime par rétrospective une pensée aimable, sinon entièrement historique, à l'endroit de la première institutrice de Ville-Marie. Il est vrai qu'elle a correspondu avec ceux qui l'aidèrent dans son œuvre. Il est sûr que, dans ses Écrits, on perçoit un sens des affaires et de la justice, un sens religieux qui révélaient un jugement solide, une pensée

---

24. P. J.-O. CHAUVEAU, L'Instruction Publique au Canada, cité dans le *Rapport de la Province de Québec*, Imp. A. Côté, 1876, p. 136, 137, 140.
25. *Ibid.*, p. 348.

claire formulée avec la limpidité de l'eau de roche : c'est consigné dans l'Histoire et dans les cœurs.

Une chose qui fait la gloire de la Congrégation de Notre-Dame, c'est que Marguerite Bourgeoys était, de son temps, la femme la plus instruite. À une époque où les dames et les princesses de la cour ne savaient pas l'orthographe, la sœur Bourgeoys correspondait avec les fondateurs de Saint-Sulpice, MM. Olier et Tronson, dans un style pur, correct et élégant. Des spécimens de son écriture sont conservés à la maison mère de Montréal ; ils sont admirables.[26]

À mesure que les Autorités scolaires s'intéressaient davantage à l'éducation, les problèmes réels prenaient de l'importance. Le 6 octobre 1890, le Surintendant de l'Instruction Publique fit parvenir une lettre d'orientation pédagogique aux écoles modèles et aux académies catholiques.

Québec, 6 octobre 1890.

M...

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'extrait qui suit d'un rapport d'un sous-comité composé de S.É. le cardinal Taschereau, Mgr l'évêque de Trois-Rivières, l'Honorable L.F. Masson, l'Honorable Juge Jetté, et du Surintendant nommé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique, qui l'a adopté à sa séance du 24 septembre dernier.

(...)

1. Je vous prie de vouloir bien tenir compte des résolutions suivantes qui ont été adoptées à la séance du lendemain, sur proposition de l'Honorable Jetté, secondé par Mgr de Sherbrooke.

2. Attendu que dans l'enseignement de la langue française, on néglige généralement, dans les maisons d'éducation, de surveiller la prononciation et le choix des expressions et que, sous prétexte d'éviter l'affectation, on laisse s'établir une manière de

26. H. GIROUX, *Guide illustré de Montréal*, 1884, Typ. La Gazette, p. 46.

s'exprimer qui n'indique aucune différence entre le langage d'un homme instruit et celui d'un homme qui ne l'est pas ;

Résolu : que ce comité recommande à toutes les maisons d'éducation de surveiller attentivement la prononciation et le langage des élèves et de les encourager par des récompenses à profiter des leçons qui doivent leur être données sur ce point important de leur éducation.

3. Attendu que la politesse et les bonnes manières sont des qualités distinctives de la race française ; que nos ancêtres avaient conservé ces qualités distinctives de la race française et qu'il importe que cette tradition soit maintenue ;

Résolu : qu'il soit fortement recommandé aux maisons d'éducation de surveiller cette partie de leur enseignement et d'encourager par des récompenses les élèves qui auront le mieux mérité sur ce rapport.

4. Attendu que l'enseignement de la langue anglaise est nécessaire dans toutes les maisons d'éducation, mais qu'il est néanmoins indispensable que cet enseignement soit toujours subordonné à celui de la langue française qui doit rester la langue maternelle et prédominante des Canadiens français ;

Résolu : que ce serait dépasser le but à atteindre que de donner à l'anglais dans l'enseignement une place tellement absorbante que les élèves au lieu d'être des Français sachant l'anglais deviendraient des Anglais ayant des notions de français ;

Résolu : qu'il soit fortement recommandé aux maisons d'éducation françaises, sous le contrôle du Comité, de faire prévaloir ces principes dans leur mode d'enseignement.

J'ai aussi été chargé par ce comité d'appeler votre attention sur la nécessité qu'il y a pour vous de tenir vos bâtisses assurées contre le feu.

Votre obéissant serviteur,

Le Surintendant,

Gédéon Ouimet.[27]

---

27. AMC, 8G, p. 588.

Le Rapport officiel de 1893 faisait connaître l'état général des Institutions d'éducation supérieure de la Province de Québec et notait que pour les catholiques et les protestants, 563 institutions enseignaient à 74592 élèves : ces chiffres indiquent un progrès qui s'accentue. [28]

À la Commission Scolaire de Montréal, en 1894, la gymnastique et les Banques scolaires étaient introduites dans les écoles. L'enseignement du dessin se basa sur l'observation directe des objets à dessiner. Les promotions se faisaient par des examens publics dans chaque école, durant l'année et en juin. La sténographie Duployé et la dactylographie étaient enseignées sur demande.[29]

La Province de Québec avait étudié le problème de l'éducation par son Gouvernement, par ses communautés enseignantes, par l'Église et par la clairvoyance de quelques hommes intelligents et dévoués. Dans les Provinces Maritimes et dans l'Ontario, la Congrégation de Notre-Dame avait ouvert des missions : la question scolaire de ces provinces l'intéressera nécessairement, puisqu'elle devait s'intégrer dans ces collectivités.

En 1841, en Nouvelle-Écosse, une loi sanctionnait l'usage de la langue maternelle : français, gaélique, allemand. Toutes les écoles où l'on enseignait ces langues recevaient les subsides publics. En 1864, en vertu du « Free School Act », l'école publique devint non-confessionnelle ; le français n'était au programme qu'en 9e année et l'enseignement religieux était très vague.

28. RSIP, 1883-1884.
29. Abbé Adélard DESROSIERS, École Canadienne, *Commission Scolaire de Montréal*, 1846-1946, p. 13.

Le libre droit d'ériger des écoles jouissant du pouvoir d'imposer des taxes et du privilège de recevoir des subsides, est tout à fait absent de la législature de la Nouvelle-Écosse. Il s'ensuit que, dans cette province, le système scolaire officiel est unique, attaché étroitement à l'Autorité de l'État pour le choix des manuels, le droit d'enseigner, le service d'inspection. Il se trouve dans l'enseignement religieux une négation expresse du rôle de l'Église et l'affirmation implicite de la neutralité confessionnelle dans une atmosphère de christianisme mitigé.[30]

L'Acte des Écoles Publiques de 1864, avec les mandements de 1865 et 1866, établit un système d'éducation publique pour tous, supporté par les impôts requis. Ce système est devenu définitif. Des développements d'importance furent faits dans les programmes scolaires basés sur ce système.

En 1881, le programme de chaque cours fut rédigé et publié.

En 1875, un « Normal College » avait été érigé à Truro. En 1890, s'ouvrit une période d'innovation et d'expérimentation sous l'influence du Dr MacKay qui fut nommé Surintendant de l'Éducation en 1891.

L'Acte de 1864 avait prévu une éducation convenable pour tous les enfants de la Nouvelle-Écosse : une éducation élémentaire pour tous, et une éducation supérieure dans les High Schools pour ceux qui pouvaient y atteindre.[31]

Dans l'intérêt des élèves appelés à suivre les cours de l'Université ou de l'École Normale, en concurrence avec les élèves des écoles publiques, les Sœurs consentirent à se soumettre aux exigences du programme des écoles de la Province. Ainsi, les études des institutions privées s'adaptaient, tout en respectant le statut particulier de la Communauté.

---

30. G. VINCENT, Congrès de l'ACELF, *Le droit naturel et constitutionnel en éducation*, p. 56.
31. H.P. MOFFAT, *One Hundred of Free Schools*, Nouvelle-Écosse.

Sur l'Île du Prince-Édouard, quelles lois régissaient alors les écoles ?

La Législature introduisit les écoles publiques non-confessionnelles, en 1877, abolissant les trente écoles catholiques qui existaient lors de la Confédération, en 1867. La population catholique maintenait dix couvents pour jeunes filles et un « College of Arts », St Dunstan's University, affilié à l'Université Laval.

La Loi « Public School Act » votée en 1877 ne reconnaissait dans l'Île que le régime de l'école publique, non-confessionnelle et anglaise.[32]

La Congrégation de Notre-Dame n'avait pas d'écoles dans la Colombie Britannique, mais elle suivait de loin avec intérêt le mouvement d'éducation de cette province.

La Loi des écoles publiques de 1872 mit en vigueur un système scolaire non-confessionnel, sans écoles séparées, et les parents catholiques devaient entretenir une quarantaine d'écoles paroissiales, tout en payant les taxes pour les écoles publiques.[33]

Au Manitoba, « sous l'autorité de la Compagnie de la Baie d'Hudson, fut sanctionné officiellement un véritable régime de liberté accordé aux écoles fondées par les missionnaires depuis 1819. Chaque confession religieuse était subventionnée en terre et en argent par la Compagnie ». Mais, « en 1871, le premier parlement procéda à l'organisation plus systématique de l'enseignement public ». En 1890, « un Advisory Board » uniquement constitué de protestants remplace le Conseil de l'Instruction Publique, catholique et protestant. Les exercices religieux sont tolérés, à condition qu'ils soient « non sectarian ».[34]

« Les Franco-Albertains ayant eu leur part de luttes pour maintenir dans leurs écoles les droits de la religion et du fran-

32. Charles BILODEAU, Congrès de l'ACELF 1960, *L'organisation scolaire au Canada*, p. 113, 114.

33. Me Adélard SAVOIE, Congrès de l'ACELF 1962, *La législation scolaire au Canada*, p. 121.

34. Me Adélard SAVOIE, Congrès de l'ACELF, *L'enseignement français au Canada*, p. 134.

çais »,[35] leurs problèmes ne furent pas indifférents à une communauté enseignante comme la Congrégation de Notre-Dame.

« En Ontario, le 18 septembre 1841, un Acte fut voté pour le maintien et l'organisation des écoles publiques, à travers la province d'Ontario, parce que les lois jusqu'alors en vigueur étaient insuffisantes. » Un second Acte (7th Victoria, Ch. XXIX), précisait d'autres points : rapports à fournir, changement des limites de districts, les conditions d'admission pour l'enseignement, nature des diplômes à décerner, l'examen répété des professeurs en certains cas, les visites des chefs de districts d'éducation, etc.[36] Considérant que la famille est le noyau de la société, les écoles enseignent aux jeunes filles leur futur devoir de maîtresse du foyer. Ce programme, avec l'évolution du temps et des études, deviendra le cours dénommé « Home Economics » sanctionné par des degrés universitaires.

En Saskatchewan, « une ordonnance de 1888 rend obligatoire un cours primaire de langue anglaise ». « Une autre ordonnance de 1892, approuvée par le Parlement canadien, fait de l'anglais la seule langue possible d'enseignement de toutes les matières au programme et n'accorde plus de français au cours primaire. »[37] La Congrégation n'a pas de missions dans cette province, mais elle suit le mouvement général de l'éducation au Canada.

La première loi scolaire importante au Nouveau-Brunswick fut passée en 1858 et s'intitulait « The Parish School's Act ». Cette loi permettait à la minorité acadienne de bâtir des écoles séparées, aussi bien dans les milieux mixtes que dans les milieux homogènes. En 1871, deux cent cinquante de ces écoles séparées jouissaient de l'enseignement du français et de la religion, et recevaient une juste part des secours gouvernementaux. Mais la loi « The Common Schools Act » stipulait en cette année 1871 que, seules, les écoles publiques ou neutres, ont droit aux octrois du gouvernement.[38]

35. *Ibid.*, p. 135.
36. *Illustration of Education in Ontario*, p. 137, 146, 307.
37. Me Adélard SAVOIE, *L'enseignement français au Canada*, p. 131.
38. *Id.*, p. 126.

> À la suite de revendications légitimes, en 1874, un compromis fut conclu entre les autorités religieuses et le gouvernement qui permettait d'enseigner le catéchisme en dehors des heures de classe, dispensait les religieuses d'un stage à l'École Normale, en accordant le privilège de passer les examens à leur couvent. On tolérait le port du costume religieux à l'école.[39] « À l'école publique, l'enfant trouve un milieu duquel, selon toute apparence, Dieu a été rejeté. C'est une situation où, sans nier Dieu, on fait silence à son sujet. Les écoles ne peuvent même pas être chrétiennes, avec caractère non-confessionnel ou inter-confessionnel. »[40]

Les renseignements officiels venus des États-Unis ont rapport spécialement à la période contemporaine, surtout à la seconde moitié du 20e siècle. On y fait remarquer que « de 1890 à 1963, période pendant laquelle la population scolaire âgée de quatorze à dix-sept ans a un peu plus que doublé, les inscriptions enregistrées de la 9e à la 12e années scolaires ont augmenté de plus de trente fois ». « Les inscriptions scolaires ont été accompagnées d'une augmentation correspondante du nombre et de la proportion des diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur. » « Au degré universitaire, le contraste est encore plus marqué : en 1963, le nombre des diplômes « bachelor » s'élevait à presque trente fois celui de 1890, et le nombre de « master's degrees » (licences) et de doctorats avait augmenté de plus de quatre-vingts fois ».[41]

Cet aperçu permet de concevoir le travail continu, systématique et progressif des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame pour ouvrir des écoles et les situer dans ce cadre avec souplesse et clarté, sans jamais oublier les raisons profondes

39. G. VINCENT, *L'enseignement français au Canada*, p. 56.
40. *Id.*, p. 57.
41. *Le Progrès de l'Instruction Publique aux États-Unis d'Amérique*, p. 1, 2, 10-12. 1963, 1964.

de leur attachement à la cause de l'enseignement. Comment la Congrégation de Notre-Dame a-t-elle suivi le mouvement ? Comment s'y est-elle intégrée ?

Attitude de la Congrégation de Notre-Dame

L'État prenait de plus en plus la direction de l'enseignement. Que se passait-il alors à la Congrégation, dont l'œuvre unique est l'enseignement et l'éducation ? Depuis 1658, quelle marche ascendante avait-elle suivie ? Tout en participant à l'organisation générale, pouvait-elle garder son esprit, ses méthodes, sa manière propre de veiller sur les intérêts spirituels et intellectuels de l'enfant ? Après avoir étudié divers témoignages et consulté les horaires pour découvrir l'esprit qui l'animait, il reste une large part d'inconnu. Et comme l'Histoire n'est pas un poème, on ne peut loyalement compléter par des hypothèses les pages héroïques inédites de cette longue période comprise entre la fondation de Ville-Marie et le début du 20e siècle.

Cette histoire de deux siècles et demi, peut-elle s'écrire aujourd'hui à la manière d'une symphonie retrouvée ? A-t-elle été le déroulement d'un plan dressé jusque dans les détails ? Les documents sont-ils là comme des preuves irrécusables en faveur d'un système d'idées ? Nous savons, maintenant, que l'œuvre progressait en suivant une trajectoire qui échappait aux seules prévisions humaines.

La Congrégation de Notre-Dame avait sa pensée pédagogique : Marguerite Bourgeoys, dont l'envergure d'âme et d'esprit sut créer à Ville-Marie une forme particulière d'apostolat et la tailler de toutes pièces comme les colons taillaient les arbres de la forêt, obéissait à un idéal précis. Les secours reçus de Saint-Sulpice, dès l'origine, l'aidèrent à développer

sa pensée personnelle : ce n'était pas pour préparer des savantes qu'elle ouvrait ses écoles, c'était surtout afin de former les femmes du pays à remplir leur rôle spécifique de reines du foyer. Mais quand même, en organisant ces premiers établissements qui posaient les jalons de l'œuvre, elle prenait une route qui ne revient pas et, au gré de l'avance des fondations, un système pédagogique s'élaborait.

« En réalité, depuis quatre ans qu'elle était à Ville-Marie, Marguerite n'avait fait qu'attendre son heure, l'heure de remplir sa vraie mission de femme dans l'éducation. » [42] Telle était la pensée maîtresse de la Fondatrice : travailler à bâtir une France neuve, par l'apostolat de l'éducation.

Les colons français devaient lutter contre divers éléments : la vie était rude. Quand les enfants furent d'âge scolaire, Marguerite se fit éducatrice et apôtre auprès d'eux, plus qu'institutrice dans les sciences profanes. Plus tard, d'après ses souvenirs des petites écoles de sa patrie, elle sut ajouter au programme de religion des leçons de français, de calcul, de politesse et de couture. Malgré les circonstances, l'atmosphère de l'Étable-école ou des Tours était joyeuse car un intérêt sincère pour chaque enfant gagnait les cœurs à celle qui était venue de France sur un ordre de la Vierge. Poésie ? Non. Histoire.

On enseignait, on se privait de tout ; on faisait cause commune avec les âmes d'élite dont les noms brillent au ciel de l'Histoire : Maisonneuve, Jeanne Mance, Jeanne LeBer, Lambert Closse, Vimont et tant d'autres de la même constellation.

> C'est une règle dans la Congrégation de Notre-Dame que les sœurs ne vivent point de leur enseignement, mais de leur travail

42. Dom Albert JAMET, O.S.B., *Marguerite Bourgeoys*, La Presse panaméricaine, 1942, p. 178.

manuel qu'elles s'imposent par surcroît. Le 31 octobre 1701, sœur St-Ignace (Marie Raizenne) rendra à quelques-unes de ses religieuses le témoignage qui convient à toutes : « Elles font ce qu'elles peuvent pour n'être à charge à personne, travaillant dans tous les intervalles qu'elles peuvent avoir hors le temps de leurs classes, et comme elles sont obligées d'y passer une partie de la nuit, cela intéresse leur santé et beaucoup ne peuvent supporter longtemps cette fatigue sans succomber.[43]

Quand Mère Bourgeoys mourut en 1700, une famille religieuse déjà constituée, voulut prolonger son message. Du vivant même de Marguerite, comme on l'a dit précédemment, on trouvait des sœurs de Notre-Dame à Québec, à l'Île d'Orléans, à Château-Richer. À Louisbourg, en 1727, s'inaugurait l'ère des missions lointaines. Là encore, un même esprit de service inspirait les ouvrières, comme en témoigne le texte suivant :

In Louisbourg, in 1733, the Sisters of the Congregation opened a school which received financial aid from private sources and shortly after, from the Government. The first pupils were orphans and destitute children, but later the school attracted daughters of gentlemen, including those of the officers of the Garrison. Some of the town pupils and some from distant points live at the school as boarders. Since there were four or five Sisters on the staff of the school, they were able to give both the religious education and the secular instruction usually offered in schools for girls at the elementary level. For a time after the capture of Louisbourg in 1745, the school was closed, and when it opened again in 1748, the Sisters were able for a few years to do no more than prepare girls for their first Communion. That it was again in full operation when Louisbourg was taken by the British en 1753, we know from a Frenchman who served as a spy for the attackers and wrote commendingly of the work and piety of the Sisters.[44]

---

43. Abbé Lionel GROULX, *L'enseignement français au Canada*, Montréal, 1931, p. 34, 35.
44. Charles E. PHILLIPS, *The Development of Education in Canada*, p. 31.

En ce temps-là, ouvrir une école équivalait à participer à une entreprise apostolique. À mesure que les colons pratiquaient une trouée plus profonde dans la forêt ou s'aventuraient plus loin sur les rives du Saint-Laurent, surgissait une chapelle. Le curé songeait à l'instruction des enfants ; il voulait offrir aux filles les avantages d'une culture soignée et, tout près de l'église, le couvent se construisait. Les gens se montraient ordinairement sympathiques à l'arrivée des sœurs et s'ingéniaient à préparer leur établissement. Sous le signe de la pauvreté, elles inauguraient l'œuvre avec allégresse. Elles étaient deux ou trois, et la supérieure cumulait nombre de tâches en plus de la responsabilité générale. Les élèves s'attachaient à leur maison de formation, parce que le dévouement désintéressé des sœurs leur exprimait une forme exquise d'amitié. Après quelques années, la maison ne répondait plus aux besoins ; on devait l'agrandir et parfois la reconstruire. Le couvent devenait un véritable centre d'intérêt où les femmes d'une région prévoyaient leur avenir.

> Au temps de Marie de l'Incarnation, première éducatrice de Québec et fondatrice des Ursulines, et de Mère Bourgeoys, première éducatrice de Ville-Marie et fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, une éducation ferme et douce, qui dispense les connaissances rudimentaires, est celle qui convient aux premiers Canadiens. Avec patience, ces femmes merveilleuses éveillent, épanouissent le cœur, l'esprit et l'âme de leurs élèves. Pasteur recommandera plus tard : « Ne cherchez pas à éviter à vos enfants les difficultés de la vie ; apprenez-leur à les surmonter ». C'est justement ce qu'ont fait les pionnières de l'éducation chez nous. Elles ont formé des chrétiennes et des mères de famille selon les exigences de la société du temps. Elles ont compris avant lui cette parole de Gerson : « Là où l'amour fait défaut, à quoi sert l'instruction ? ».

> Les jeunes Canadiens, à la naissance de notre pays, ont tenu Mère Bourgeoys et Marie de l'Incarnation en très haute estime

> et leur ont gardé leur affection longtemps après le mariage. Ce témoignage constitue le meilleur certificat de compétence qui soit.[45]

L'influence du mouvement éducatif dépassait même les limites du pays. Le cardinal Wiseman de Londres écrivait à Mgr Ignace Bourget, le 27 juin 1857, réclamant son appui auprès des Sœurs de la Congrégation pour obtenir la fondation d'une mission à Spitafields :

> Je connais, dit-il, l'esprit vraiment apostolique des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal et les bénédictions que Dieu répand sur leurs travaux. Elles sont sujets britanniques, elles parlent l'anglais, elles aiment les pauvres, elles se dévouent de tout leur cœur pour l'instruction des pauvres. Je leur écris donc, aujourd'hui, pour les prier de vouloir accepter cette nouvelle et si laborieuse mission. Veuillez, Mgr, ajouter le poids de votre recommandation à mon ardente prière et je ne douterai plus du succès.[46]

Cette démarche n'eut pas de suite, mais elle souligne l'idée qu'on s'était faite des écoles tenues par les religieuses. Cette perspective qui est de l'essence de l'esprit de la Communauté inspire toujours les réformes de programmes, les études, les missions lointaines, les adaptations et toutes les initiatives traduisant l'élaboration de l'Oeuvre éducative de Marguerite Bourgeoys.

Pour répondre à des appels multiples, de solides vocations étaient nécessaires. Le recrutement se fit à même le témoignage de vie. En considérant le dévouement des sœurs, plusieurs jeunes filles songèrent à les imiter. Ainsi, des centres les plus éloignés où les missionnaires avaient apporté un rayon de science et de foi pris au cœur même de l'Oeuvre, commença

---

45. *Action catholique* (L'), édition du 12 juillet 1965.
46. AMC, 1855-1861, p. 36.

de se profiler la longue théorie des Filles de Marguerite attirées, sans le savoir toujours, par le sourire de la Vierge. Et des centaines sont venues ! Et des centaines ont rencontré le plein épanouissement de leur personnalité humaine et religieuse dans l'observance de la Règle composée et vécue par la Fondatrice. Et des centaines, après un travail ascétique et apostolique prolongé ou relativement court, sont allées former la Congrégation de Notre-Dame du ciel.

Qu'ont-elle accompli dans leurs missions, les sœurs qui se sont dirigées vers l'Ontario, les Provinces Maritimes et les États-Unis ? Elles se sont intégrées aux divers centres ; elles ont étudié les programmes de l'école publique et la manière de répondre à l'attente de l'Église et de l'État, tout en restant fidèles à l'esprit pédagogique et apostolique de la Congrégation.

Les couvents et les terrains appartenaient à la Fabrique, en tout ou en partie, on l'a vu. Les sœurs enseignaient sans revenus suffisants ; elles devaient subvenir aux besoins de leur maison par des travaux supplémentaires. Elles cultivaient aussi un jardin potager et pratiquaient la pauvreté et l'héroïsme. Par nécessité, bien sûr, mais surtout par amour de leurs promesses, se contentant personnellement de peu, avec la joie intérieure que leur inspirait le don de Force. La vie semblait calme et stable. L'école reflétait la mentalité de l'époque.

Mère Bourgeoys s'était adaptée aux conditions primitives de la colonie naissante. Au rythme du progrès général, l'État avait pris ses responsabilités, tout en laissant aux institutions privées le privilège de prendre des initiatives, sauf l'obligation de faire reconnaître l'enseignement par les examens officiels et de tenir compte des normes et des programmes proposés au secteur public.

	Nature de l'enseignement religieux.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des élèves.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des professeurs.	Nombre total de volumes.	Nombre de globes et planétaires.	Nombre de cartes géographiques ou autres possédées par l'institution.	Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique.	Nombre d'élèves s'exerçant au calcul de mémoire.	Nombre d'élèves apprenant la tenue des livres.	Nombre d'élèves apprenant la physique.	Nombre d'élèves apprenant l'astronomie.	Nombre d'élèves apprenant la chimie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire naturelle.	Nombre d'élèves dont le français est la langue maternelle apprenant l'anglais.	Nombre d'élèves dont l'anglais est la langue maternelle apprenant le français.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire française.	Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale française.	Nombre d'élèves apprenant la géographie.	Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques françaises.	Nombre d'élèves s'exerçant à la versification française.	Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou amplification française.	Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale anglaise.	Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques anglaises.	Nombre d'élèves apprenant la composition ou amplification anglaise.	Nombre d'élèves apprenant les belles-lettres.
1	Cath.	50	200	250	2	8	80	20	....	....	....	....	12	40	7	90	90	30	40	....	12	15		....	....
2	"	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	235	235	200	....	....	....	....	....	....	....
3	"	....	....	....	....	....	110	30	....	....	....	....	....	70	....	154	122	100	92	....	....	....	....	....	....
4	"	....	....	....	....	....	15	....	....	....	....	....	....	20	....	15	15	15	13	....	....	....	....	....	....
5	"	....	200	200	....	9	190	120	....	....	....	....	12	60	12	66	37	37	30	....	50	40	[illegible]	20	....
6	"	....	....	....	....	8	60	20	....	....	....	....	15	30	9	60	50	40	39	....	30	15	15	20	....
7	"	114	40	154	2	10	41	44	20	....	....	....	8	29	....	36	36	36	36	3	28	17	17	8	....
8	"	....	....	....	....	....	32	....	....	....	....	....	....	21	....	34	27	20	22	....	....	....	....	....	....
9	"	....	....	....	....	....	84	....	....	....	....	....	....	69	....	65	34	34	31	....	....	....	....	....	....
10	"	....	....	....	....	....	31	....	....	....	....	....	....	29	....	34	16	16	16	....	....	....	....	....	....
11	"	....	....	....	....	....	130	40	7	7	19	7	7	75	30	130	120	100	115	....	14	46	46	....	16
12	"	1200	....	1200	5	24	106	....	25	6	6	....	....	87	11	103	62	68	90	....	22	22	22	....	16
13	"	....	....	....	....	....	35	....	....	....	....	....	....	....	....	32	32	32	15	....	17	16	....	....	....
14	"	....	....	....	....	7	39	....	....	....	....	....	....	15	1	51	20	43	15	....	10	3	3	....	....
15	"	....	....	....	....	....	150	....	....	....	....	....	....	60	....	200	25	30	....	....	....	....	....	....	....
16	"	....	....	....	....	....	65	....	....	....	....	....	....	45	....	100	31	43	....	....	....	....	....	....	....
17	"	....	....	....	....	....	25	....	....	....	....	....	....	20	....	50	20	50	....	....	....	....	....	....	....
18	"	....	....	....	....	....	50	....	....	....	....	....	....	40	....	60	33	69	....	....	....	....	....	....	....
19	"	....	....	....	....	....	55	....	....	....	....	....	....	55	....	65	15	62	....	....	....	....	....	....	....
20	"	....	....	....	....	....	60	....	....	....	....	....	....	60	....	65	17	51	....	....	....	....	....	....	....
21	"	....	....	....	....	....	365	....	....	....	....	....	....	365	....	1250	59	200	....	....	....	....	....	....	....
		1364	440	1804	9	66	1723	274	52	13	25	7	54	1112	70	2895	1096	1087	554	3	183	174	158	48	32

	COURS D'ÉTUDES.—*Continué.*								
	Nombre d'élèves apprenant la rhéthorique.	Nombre d'élèves apprenant la déclamation.	Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire.	Nombre d'élèves apprenant la couture.	Nombre d'élèves apprenant la broderie.	Nombre d'élèves apprenant l'aquarelle.	Nombre d'élèves apprenant la peinture.	Nombre d'élèves apprenant la musique instrumentale.	Nombre d'élèves apprenant la musique vocale.
1	4	......	....	100	40	12	....	53	15
2	......	......	....	....	....	......	....	......	......
3	......	......	....	165	....	......	....	......	......
4	......	......	....	27	....	......	....	......	......
5	......	......	22	76	60	......	....	44	24
6	......	......	10	77	50	......	....	12	30
7	......	......	17	30	10	......	4	12	7
8	......	......	....	37	....	......	....	......	......
9	......	......	....	89	....	......	....	......	......
10	......	......	....	35	....	......	....	......	......
11	16	16	....	136	38	......	....	55	25
12	6	......	....	150	46	15	20	65	20
13	......	......	....	....	....	......	....	30	21
14	......	......	....	46	1	......	....	14	16
15	......	......	....	....	....	......	....	......	27
16	......	......	....	....	....	......	....	......	33
17	......	......	....	....	....	......	....	......	30
18	......	......	....	....	....	......	....	......	24
19	......	......	....	....	....	......	....	......	35
20	......	......	....	....	....	......	....	......	25
21	......	......	....	....	....	......	....	......	250
	26	16	49	968	245	27	24	285	582

	Carrière des élèves.			Profes.			
	Nombre d'élèves sorties après avoir terminé tout leur cours l'année précédente.	No. d'é. sorties après avoir fait plus de la moitié du cours.	Nombre de ces élèves continuant ailleurs leurs études.	No. de religieuses institutrices.	Nombre d'institutrices laïques.	Nombre de professeurs laïques.	No. total de professeurs, d'instituteurs ou d'institutrices.
1	......	....	....	5	2	..	7
2	......	....	....	15	..	..	15
3	......	....	....	3	..	..	3
4	......	....	....	2	..	..	2
5	......	....	....	5	2	2	9
6	......	....	....	3	..	..	3
7	......	....	....	2	1	..	3
8	......	....	....	3	..	..	3
9	......	....	....	6	..	..	6
10	......	....	....	6	..	..	6
11	9	....	....	6	..	..	6
12	......	15	12	20	1	..	21
13	......	....	....	11	..	..	11
14	......	8	....	3	1	..	4
15	......	....	....	6	..	..	6
16	......	....	....	3	..	..	3
17	......	....	....	2	..	..	2
18	......	....	....	4	..	..	4
19	......	....	....	3	..	..	3
20	......	....	....	3	..	..	3
21	......	....	....	24	..	..	24
	9	23	12	135	7	2	144

	ÉLÈVES.												
	Nombre de filles.	Nombre d'élèves externes.	Nombre d'élèves demi-pensionnaires.	Nom. d'élèves pensionnaires.	Nombre d'élèves catholiques.	Nombre d'élèves protestantes.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	No. d'é. dont les parents résident ailleurs, dans le Bas-C.	No. d'é. dont les parents résident dans le Haut-Canada.	No. d'é. dont les parents résident aux Etats-Unis.	Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans.	Nombre d'élèves au-dessus de 16 ans.	Nombre total des élèves.
1	110	50	40	20	110	..	83	27	....	....	95	15	110
2	823	560	200	63	823	..	823	....	....	....	623	200	823
3	260	260	....	....	260	..	260	....	....	....	200	60	260
4	30	30	....	....	30	..	30	....	....	....	30	....	30
5	125	47	....	78	125	..	125	....	....	....	75	50	125
6	119	53	....	66	119	..	119	....	....	....	90	29	119
7	90	65	....	25	90	..	90	....	....	....	76	14	90
8	69	41	....	28	69	..	69	....	....	....	61	8	69
9	182	....	80	102	170	12	182	....	....	....	176	6	182
10	66	....	....	66	60	6	66	....	....	....	60	6	66
11	186	....	82	104	160	26	176	....	5	5	180	6	186
12	198	150	14	34	195	3	160	38	....	....	195	3	198
13	96	....	....	96	96	..	96	....	....	....	24	72	96
14	120	70	7	43	120	..	115	5	....	....	117	3	120
15	525	400	....	125	525	..	525	....	....	....	455	70	525
16	180	80	....	100	180	..	180	....	....	....	153	27	180
17	66	66	....	....	66	..	66	....	....	....	66		66
18	250	200	....	50	250	..	250	....	....	....	200	50	250
19	334	334	....	....	334	..	334	....	....	....	334	....	334
20	270	270	....	....	270	..	270	....	....	....	270	....	270
21	2351	2351	....	....	2351	..	2351	....	....	....	2351	....	2351
	6450	5027	423	1000	6403	47	637[illegible]	70	5	5	5717	733	6450

	Dépenses annuelles de l'institution.	Revenu annuel de l'institution.	Coût de l'enseignement.	Coût de la pension. £. s.	Nombre d'élèves recevant l'instruction gratuitement.	Nombre d'élèves recevant gratuitement la pension.	Nombre d'élèves recevant gratuitement partie de la pension.	Sources de revenus.	Valeur des propriétés foncières possédées par l'institution.	Montant total des dettes de l'institution.	Valeur des édifices occupés pour les fins de l'institution.	Dimensions et description sommaire des édifices.	Nombre d'années dont se compose le cours d'étude.
1	355	359	grat.	15 0	50	7	10	......	......	......	2500	70 x 48, 2 étages......	......
2	600	600	......	......	......	......	......	......	......	......	2000	......	......
3	150	150	......	......	......	......	......	......	......	......	550	......	......
4	250	250	......	......	......	......	......	......	......	......	500	......	......
5	580	580	......	15 0	50	6	6	Pension, allocation, etc......	......	275	1100	65 x 55, 2 étages en pierre......	5
6	250	200	......	15 0	50	5	2	Pension des élèves et revenus......	700	60	300	60 x 30, en pierre et 2 étages......	5
7	286	286	grat.	11 0	90	3	6	Pension des élèves......	......	......	600	......	......
8	150	150	......	......	......	......	......	......	......	......	600	......	......
9	4500	2500	......	......	......	......	......	......	......	......	30000	......	......
10	2000	2000	......	......	......	......	......	......	......	......	15000	......	......
11	2000	2000	......	21 0	......	......	......	......	......	......	5000	......	......
12	2567	2150	grat	16 0	150	3	......	Revenus agricoles et seigneuries......	9000	......	2000	2 corps de logis, 1 à 5 étages en pierre, 80 x 48 1 à 2 étages de 210 x 50 pds......	4
13	1500	1500	......	17 10	......	10	7	......	......	......	2500	......	......
14	300	218	......	......	40	14	15	£40 des commissaires d'école......	......	81	1250	100 lgr., 2 ailes 3 étages......	......
15	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
16	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
17	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
18	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
19	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
20	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
21	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......	......
	15488	12943	......	......	430	48	46		9700	416	63000		......

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'INSTITUTION.

Nom de l'institution et où située.	Date de sa fondation.	Par qui fondée.	Composition du corps administratif.	Composition du corps enseignant.
1 Berthier	1825	M. le curé Lamothe	4 Sœurs de la Congrégation de N. D.	Sœurs de la Cong. N.-D. et laïques
2 St. Roch, (Québec)	1846		" " "	" " " " "
3 St. Sauveur "	1856		" " "	" " " " "
4 Lac des 2 Montagnes	1720		" " "	" " " " "
5 Pointe aux Trembles (Montréal)	1690		" " "	" " " " "
6 " " " (Québec)	1713		" " "	" " " " "
7 Rivière Ouelle	1809	Mgr. Panet	Sœurs de la Congrégation N. D.	" " " " "
8 St. François, Rivière du Sud	1763		" " "	" " " " "
9 Pensionnat de la Congrégation de Notre Dame à Montréal	1653	La Sœur Bourgeois	" " "	" " " " "
10 Villa Maria	1855	Les Dames de la Congrégation N.-D.	" " "	" " " " "
11 Ursulines de Québec	1640	Madame de la Peltrie	Les Dames Ursulines	Religieuses Ursulines
12 " des Trois Rivières	1697	Mgr. de St. Valier	La Supérieure et 5 Sœurs	" "
13 Hopital Général de Québec	1725	" " "		" Augustines
14 St. Henri de Mascouche	1854		Sœurs de la Providence	Sœurs de la Providence
15 Sœurs de Charité, (Québec)	1849	Mgr. Turgeon et Dames de la Soc. d'E.	Sœurs de Charité	" " Charité
16 St. Vincent de Paul	1842	Mgr. Bourget		Religieuses du Sacré Cœur
17 St. Martin	1854			
18 Sœurs du Bon Pasteur (Québec)	1852	Madame F. X. Roy		Religieuses du Bon Pasteur
19 Sœurs de la Charité, Montréal	1747	Madame Youville		Sœurs Grises
20 Sœurs de la Providence, "	1828	Madame Gamelin		Religieuses de la Providence
21 Diverses écoles modèles des Sœurs de la Congrégation à Montréal				Sœurs de la Congrégation N.-D.

À l'époque de la Conquête, la Congrégation de Notre-Dame avait réussi à maintenir plusieurs maisons : le pensionnat et l'école de la maison mère, datant de 1676 ; Oka, pour les Indiens ; Lachine, qui fut transférée à Pointe-Claire, en 1784 ; Sainte-Famille, Île d'Orléans ; Pointe-aux-Trembles de Montréal ; La Basse-Ville de Québec, qui sera transférée à Saint-Roch, en 1844 ; Laprairie ; Pointe-aux-Trembles de Québec (Neuville).

Comme le Canada restait marqué par la guerre de Sept Ans, ainsi, la Congrégation de Notre-Dame se trouvait dans une situation matérielle où le sacrifice était le pain quotidien. Les Sœurs n'avaient pas perdu pour autant leur attachement à la pensée de Marguerite Bourgeoys. Soumises comme les autres habitants de la colonie à la tension découlant des années pénibles de la guerre, elles durent réagir pour continuer l'Oeuvre avec sérénité. Les Chroniques du temps ont l'habitude de souligner le début de l'enseignement de l'anglais dans les couvents, comme un fait important : c'était là une sorte de réflexe inscrit dans les récents souvenirs ! Une certaine réticence et une tristesse voilée persistaient.

> Les Mères de cette époque et les anciennes sœurs étaient très attachées à la simplicité primitive et tout à fait opposées aux innovations. Sans s'en apercevoir, elles différaient un peu de Mère Bourgeoys qui a voulu qu'une sœur de la Congrégation se rendît propre à tout ; et qui de son temps, tenait l'instruction sur un haut pied qui ne laissait rien à désirer. Après la cession du pays à l'Angleterre, qui fut suivie de près par un grand incendie, la Communauté semble avoir décliné sous le rapport intellectuel. Pauvres en argent, en sujets, n'ayant presque plus de rapports avec la France, les bonnes sœurs anciennes de ce temps mettaient leur principal soin à se prémunir contre les envahissements du protestantisme, sans chercher pour la gloire de la religion à donner plus de relief aux écoles catholiques. Ce

> fut seulement sous l'influence de M. Roux, d'abord, de M. Quiblier, plus tard, qu'elles consentirent peu à peu à enseigner la géographie et d'autres branches nouvelles. Après beaucoup d'instances de la part des citoyens, secondés par M. Le Saulnier, curé, et autres Messieurs de Saint-Sulpice, elles finirent par se réconcilier avec l'anglais. Mais jusqu'en 1834, la musique n'avait pas trouvé grâce auprès d'elles, bien qu'elle s'enseignât chez les Mères Ursulines.[47]

Malgré leur courage, les Sœurs se virent dans l'obligation de supprimer quelques postes : Louisbourg, en 1758 ; Château-Richer, incendié par les Anglais en 1759 ; Champlain, en 1788. Après le changement de gouvernement, la première mission qui s'ouvrit fut celle de Saint-François de la Rivière du Sud, en 1763. Ce n'est qu'en 1783, vingt ans plus tard, que les Sœurs se rendirent à Saint-Denis-sur-Richelieu.

Mais avec le 19e siècle commence une ère d'expansion considérable : Rivière-Ouelle (1809), Saint-Hyacinthe (1816), Sainte-Marie-de-Beauce (1823), Berthier (1825), Terrebonne (1826), Saint-Eustache (1833). Ce couvent brûlé en 1837, reconstruit en 1841, fut ouvert définitivement en 1849. L'Académie Visitation (1833), Faubourg Saint-Laurent (1833), École Saint-Joseph (1836), Faubourg Saint-Antoine (1836), École Bonsecours (1838), Les Cèdres (1841), Kingston (1841), Saint-Roch (1844), Châteauguay (1844), L'Assomption (1847), Sainte-Thérèse-de-Blainville (1847), Saint-Jean (1847), Baie Saint-Paul (1848), Sainte-Croix (1849), Yamachiche (1852), Villa-Maria (1854).

La Communauté avait traversé l'époque de transition ; pour être fidèle à sa Fondatrice, elle avait repris son geste missionnaire avec foi. Elle se tenait aux écoutes de l'heure. Certains

---

47. HCND, VII, p. 158.

faits de l'Histoire de la Congrégation illustrent le progrès de l'instruction et de l'éducation dans les couvents et les écoles des Sœurs. Un esprit s'affirme, demeure et s'adapte.

> Jusqu'en 1833, la Congrégation ne possédait pas de classes à Montréal excepté celles de la maison mère, comprenant pensionnat et demi-pensionnat, grande école et petite école. Cependant, les quartiers St-Laurent et Ste-Marie (Faubourg Québec) avaient pris beaucoup d'extension depuis 1804. Le Séminaire Saint-Sulpice résolut d'y ouvrir des écoles gratuites et M. Quiblier pria les Mères de l'Administration générale de se charger de celles des filles. Deux sœurs commencèrent l'école du Faubourg St-Laurent et, le même jour, deux autres ouvrirent les classes du Faubourg Ste-Marie ou Québec. Ces écoles étaient à la charge des Messieurs du Séminaire pour réparations, chauffage, etc. Les Sœurs qui enseignaient à ces écoles partaient le matin après la messe, en voiture, et revenaient le soir à cinq heures.[48]

> En 1840, l'Institut comptait, outre le pensionnat, sept écoles à Montréal : la Grande École, la Petite École, l'École St-Antoine, l'École St-Laurent, l'École du Faubourg Québec, l'École St-Joseph et l'École Bonsecours.[49]

L'Externat Notre-Dame avait été fondé par Mère Bourgeoys en 1658, dans l'Étable de M. de Maisonneuve. Après l'érection d'une maison plus vaste pour la Communauté, la Fondatrice fit préparer une école dans l'enclos pour recevoir ses élèves externes ; les garçons furent confiés à des maîtres. On utilisa ce local jusqu'en 1768, année de l'incendie de la maison mère, de l'école et de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Victoire. La maison rebâtie immédiatement reçut les externes en attendant la reconstruction de l'école. En 1847, cet Externat passa sous le contrôle des Commissaires d'Écoles Communes, moyennant un octroi annuel de cinquante louis cou-

48. HCND, VII, p. 145.
49. HCND, VII, p. 228.

rants et une rétribution mensuelle de deux schellings par élève. La maison mère de la rue Saint-Jean-Baptiste fut agrandie en 1849, et l'on ouvrit la Petite École qui comprenait deux classes anglaises au-dessus du porche de la rue Notre-Dame, en faveur des enfants de familles irlandaises pauvres. L'Externat lui-même devint la Grande École. En 1870, la rétribution de la Commission Scolaire, au montant de cinquante louis fut réduite à cent soixante dollars et, en 1879, à cent cinquante-deux dollars.

Lors de l'établissement de la maison mère à Villa-Maria, en 1880, l'École Notre-Dame quitta ses vieilles classes qui tombaient en ruines pour habiter celles de l'ancien pensionnat de la rue Saint-Jean-Baptiste. En 1893, après l'incendie, l'École Notre-Dame dut s'établir dans les classes au-dessus du porche de la maison, sur la rue Notre-Dame.[50]

Pendant le supériorat de Mère Sainte-Gertrude, de 1840 à 1843, les classes du pensionnat subirent des transformations. Le 2 avril 1841, le Conseil général avait résolu de former une bibliothèque pour les pensionnaires. On commençait un peu à étudier les auteurs par les textes. On travaillait ferme en analyse littéraire, en dissertation, en compositions littéraires variées : journal, poésie, lettre. Le 8 avril, la résolution fut prise d'enseigner la confection des fleurs artificielles au pensionnat : on voyait là un moyen psychologique d'utiliser les loisirs et de donner le goût des travaux artistiques. À ce moment-là, les vacances de l'été étaient de quinze jours pour les pensionnaires et d'un mois et demi pour les écolières.

L'étude des sciences ménagères a toujours été en honneur comme faisant partie de la formation féminine authentique. En

---

50. AMC, *Notes historiques, Écoles de la Commission Scolaire de Montréal*, p. 914, 29, 31, 38.

septembre 1841, le Conseil général avait décidé que l'on apprendrait aux élèves à marquer le linge, à coudre, à lire, à compter ; qu'on leur ferait le catéchisme, l'instruction, et qu'elles étudieraient la géographie dans les petits livres.[51]

Un article publié alors dans les Mélanges Religieux confirme les notes conservées dans les Annales manuscrites.

> Aujourd'hui, on trouve dans le pensionnat de la Congrégation l'éducation la plus complète que puissent exiger les personnes du meilleur ton ; étude perfectionnée de la grammaire, dans les deux langues française et anglaise ; connaissance classique de la géographie et de l'histoire, comprenant leurs parties : ancienne et moderne, sacrée et profane, ainsi que les principes généraux de la Constitution anglaise ; usage des globes avec leur application au système et aux éléments de l'astronomie ; arithmétique avec cahiers de règles ; composition et traduction dans les deux idiomes ; mythologie et chronologie universelle ; cours de rhétorique et de littérature, suivis de l'étude de la philosophie naturelle, comprenant spécialement la minéralogie, la chimie, et même des notions de botanique comme histoire naturelle, etc.
>
> On s'étonne vraiment que toutes ces branches puissent s'enseigner avec un plein succès. Lorsqu'on voit ces humbles filles trouver tant d'heures à consacrer aux exercices de piété et de la dévotion la plus solide ; cependant, de sévères examens publics font foi, depuis trois ans, de la vérité de notre témoignage. Ce n'est pas tout : l'enseignement de la couture et de tous les ouvrages d'aiguille utiles ou agréables aux personnes du sexe, s'y fait avec un soin infini. On y travaille à la broderie soit en or, soit en argent, soit en chenille ou en soie ; puis le dessin, la peinture au mizzotinto et autrement ; et encore la musique soit vocale, soit instrumentale avec piano, guitare, etc. C'est vraiment l'éducation la plus avancée que puissent acquérir les demoiselles des familles opulentes de la cité. Telle est l'instruction primaire ou plutôt secondaire que reçoivent annuellement au pensionnat

51. HCND, VIII, p. 106.

des Dames de la Congrégation de Notre-Dame plus de cent élèves, attirées des divers coins du district, et même venues de l'étranger. En outre, ces infatigables sœurs instruisent sur la lecture, l'écriture et l'arithmétique, un nombre considérable d'enfants externes, tant de la ville que dans les faubourgs ; de sorte que l'on calcule que le nombre moyen de filles qui reçoivent d'elles l'éducation religieuse et littéraire n'est pas moindre chaque année que neuf cent cinquante à mille, pour Montréal seulement.

À présent, si l'on considère que cette bienfaisante institution répand encore ses faveurs dans les campagnes où elle entretient quatorze missions sur un pied respectable et qu'il doit s'y réunir neuf cents ou mille élèves, il s'en suivra qu'une maison suscitée dans le pays par la Providence et soutenue par la religion, enseigne à elle seule plus de deux mille enfants par année qui, retournées successivement dans leurs familles seront autant de filles et instruites et vertueuses ou d'épouses fidèles et de mères chrétiennes et laborieuses. Voilà ce qu'a fait le catholicisme au milieu de nous et pour nous ; et tout cela par le ministère, on peut l'appeler ainsi, de quelques centaines de vierges qui, se succédant, depuis tout à l'heure deux siècles, n'ont pas cessé de prier et d'instruire, de travailler et d'édifier.[52]

Les *Mélanges Religieux* du 21 janvier 1842 relataient la note suivante :

« M. l'éditeur, c'est avec beaucoup de plaisir que je rends compte au public de l'examen qu'ont subi les élèves de Saint-Hyacinthe. Cet examen a satisfait les personnes qui y assistaient et a montré que l'éducation prenait un développement considérable dans cette institution ».[53] Une autre page a conservé le souvenir d'appréciations de l'enseignement à l'époque.

La dernière séance fut consacrée à la distribution des prix. Elle s'ouvrit par la tragédie d'Athalie, chef-d'œuvre de Racine,

52. HCND, VIII, Citation des *Mélanges Religieux*, 10 septembre 1841, p. 108, 109, 118.

53. *Id.*, Citation des *Mélanges Religieux*, 3 janvier 1843, p. 128 ; 21 janvier 1842, p. 129.

que jouèrent ces demoiselles. (...) La richesse et la variété des costumes charmèrent les spectateurs. (...) À toutes les questions sur la langue et la grammaire française, sur la géographie, l'histoire, la mythologie, l'arithmétique, l'astronomie, la géologie, la rhétorique, les élèves répondirent avec une facilité et un savoir étonnant.[54]

En 1843, Les *Mélanges* donnaient une appréciation des examens subis au couvent de Saint-Hyacinthe :

> Depuis deux ans surtout, le programme des études a reçu des développements considérables : il comprend la grammaire, la géographie, l'arithmétique, l'histoire sainte et celle du Canada, le dessin et les différentes sortes de broderie. L'anglais est aussi enseigné avec succès. Ce fut une vive satisfaction pour les assistants de voir avec quelle facilité plusieurs élèves traduisent le livre English Reader, et comme elles répondent d'une manière brillante sur la grammaire de Murray, et la géographie apprise en langue anglaise. Pourtant ces améliorations ne sont qu'une partie de ce que les dames de la Congrégation se proposent de faire pour l'avantage des jeunes filles.[55]

On indiquait le programme des études sur le prospectus : « Le programme renferme l'étude des langues française et anglaise, la grammaire, l'écriture, l'arithmétique, la géographie et l'usage des globes, les éléments d'astronomie, la rhétorique et la littérature, l'histoire ancienne et la moderne, la mythologie, la chronologie, la philosophie naturelle, la chimie, la botanique, la géologie, etc. » À la suite du prospectus publié dans les *Mélanges*, le 21 avril 1843, on trouve la remarque suivante :

> On nous demande d'insérer dans nos colonnes le prospectus des dames de la Congrégation. Nous ne répétons pas ce que nous avons dit plus haut du mérite de cette institution. Pour en faire

---

54. *Id*, Citation des *Mélanges Religieux*, 5 août 1842, p. 11, 12.
55. *Id.*, Citation des *Mélanges Religieux*, 1843, p. 355.

le plus complet éloge, il suffit de dire que ces inappréciables institutrices tiennent toutes les promesses de leur prospectus, quelque grandes qu'elles soient, de quelque difficile exécution qu'elles paraissent. C'est que la religion inspire tous leurs efforts et soutient leur dévouement.[56]

Ces chroniques de journal sont du style de l'époque et semblent plutôt élogieuses ; cependant, elles révèlent dans quel climat de paix et de sympathie les religieuses avaient à travailler. Elles font connaître les programmes de la Communauté et les attitudes prises envers les parents et les inspecteurs du Gouvernement et des Commissions Scolaires. Les examens publics intéressaient les familles et les amis de l'éducation à l'Oeuvre du couvent.

Le Rapport du Surintendant, en 1855, signale l'importance et l'urgence de l'amélioration du corps enseignant.

Dans la plupart des couvents de demoiselles, on enseigne l'histoire, la géographie, l'analyse, l'arithmétique composée, les belles-lettres, les éléments de l'astronomie, de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, le dessin, la peinture, la musique vocale, la musique instrumentale, et tous les ouvrages à l'aiguille qui font partie d'une éducation féminine distinguée. On trouve 4139 pensionnaires et demi-pensionnaires ainsi formées.

Le Rapport enregistre une note particulière à la Communauté qu'il est intéressant de lire après un siècle.

Les maisons de l'Ordre canadien de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, dont plusieurs comme on peut le voir sont de fondation très ancienne, ont maintenu un certain degré d'instruction parmi les personnes du sexe féminin dans nos campagnes, même dans nos plus mauvais jours. C'est à la même cause que le Canada-Français doit, en grande partie, cette excel-

56. *Id.*, Citation des *Mélanges Religieux*, 21 avril 1843, p. 116.

lente éducation domestique qui brille partout par la douceur et l'urbanité des manières, choses qui ne sont pas les moindres éléments de la véritable civilisation.[57]

Les maisons indépendantes sous la direction des sœurs avaient donc établi un système d'éducation, de culture et d'instruction que le Rapport officiel reconnaissait.

« En 1853, deux siècles après la fondation de la Congrégation de Notre-Dame, le nombre total des élèves qui fréquentaient les établissements de cet institut dans le Bas-Canada était de 5606 et, en 1858, il s'élevait à 8440. »[58] En 1874, le Rapport établit l'état de la Congrégation comme communauté enseignante.

Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame — 1874 —

Provinces	Missions	Pensionnats	Externats	Religieuses enseignantes	Élèves
Québec	52	36	50	317	12047
Ontario	4	4	4	26	650
I.P.E.	5	4	4	24	863
N.B.	4	4	4	14	360
N.E.	2	1	2	9	287
E.U.	5	4	5	37	1234
	72	53	70	427	15441[59]

Tout en suivant les directives générales, la Congrégation de Notre-Dame gardait son autonomie dans l'enseignement. À la fête des pauvres, à Villa-Maria, le 12 janvier 1857, l'Honorable Pierre-Olivier Chauveau, Surintendant de l'Instruction Publique, glissa quelques mots bienveillants qui louaient l'Oeuvre.

57. RSIP. 1855-1856, p. 5, 32.
58 Jean-Baptiste MEILLEUR, *op. cit.*, p. 152.
59. RSIP, 1874.

> L'Institut de la Congrégation de Notre-Dame commença à Ville-Marie et fut l'auxiliaire précieux de la famille en assurant l'éducation des enfants en ces temps mauvais où le Canada ne pouvait payer ses instituteurs. C'est à cette Communauté que les campagnes doivent d'avoir conservé le bon esprit chrétien qui s'est transmis des mères aux filles jusqu'à nos jours.[60]

Écoles subventionnées de Montréal

Les Sulpiciens subventionnaient les écoles qui avaient été fondées par leur initiative : les écoles des Faubourgs Québec, Saint-Antoine, Saint-Laurent, l'école Saint-Joseph, l'École Bonsecours, la mission indienne de la Montagne qui sera transférée à Oka. Elles furent d'abord gratuites ; elles reçurent, dans la suite, une légère rétribution des élèves ou de la Commission Scolaire. Le grand secours vint de la Commission Scolaire de Montréal, après son organisation. La première école tenue par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à accepter le contrôle et à recevoir l'octroi spécial fut l'École Saint-Joseph, en 1876 ; l'année suivante l'École Visitation figurait sur la liste de la Commission Scolaire. En 1882, M. Lonergan, curé de Sainte-Brigide, obtint des Commissaires un surplus de quatre cents dollars qui portait l'octroi à neuf cents dollars, soit une valeur mensuelle de quinze sous par élève. En 1894, chaque élève reçut quatre dollars pour l'année. Depuis septembre 1861, les Sœurs de l'Académie Visitation enseignaient le français, l'anglais, la musique et les ouvrages de goût dans leurs classes ; cependant, des classes gratuites étaient maintenues pour les enfants pauvres. En 1864, les élèves étaient au nombre de 1160, dont 260 seulement dans les classes gratuites.

Simplement, en suivant le cours des circonstances, la Congrégation de Notre-Dame s'enrichissait de sa réponse aux

60. AMC, 1855-1861, p. 28.

exigences des milieux et des directions. Elle se montrait à la fois traditionaliste et d'avant-garde. Un des rayons de la grâce de Marguerite Bourgeoys est certainement la puissance d'adaptation léguée à sa famille religieuse : toujours la même, mais différente, comme les ciels de pays et les populations : telle apparaît la Communauté de Mère Bourgeoys, dont l'œuvre principale est l'enseignement.

En mai 1895, la Communauté dut réclamer une augmentation de salaire ou une indemnité de logement en faveur de ses écoles sous contrôle. Alors, la Commission Scolaire avisa la Supérieure générale que, désormais, la directrice, son aide, et chaque religieuse enseignante recevraient un salaire annuel de deux cent vingt-cinq piastres ; la moyenne d'élèves par classe était fixée à quarante ; l'entretien et les réparations des maisons étaient aux frais de la Communauté.

> « Cinq ans plus tard, le 12 juin 1900, Mère St-Jean-Baptiste, supérieure provinciale de Ville-Marie, présenta une requête pour les onze nouvelles classes ouvertes depuis 1898, dont les maîtresses n'étaient pas payées. Le secrétaire-trésorier fit connaître que quatre de ces professeurs recevraient un salaire en septembre. »[61]

Tableau des maisons qui ont des classes non rétribuées

	Assistance moyenne	classes	maîtresses payées	maîtresses non payées
École Saint-Joseph	569	14	13	1
École Sainte-Catherine	640	16	14	2
École Bourgeoys	1179	29	28	1
École Saint-Charles	267	6	4	2
École Saint-Louis	370	9	8	1
École Saint-Eusèbe	269	6	2	4

Signé : Sr St-Jean-Baptiste, Supre Provle[62]

61. AMC, *Notes, Écoles de la Commission Scolaire de Montréal*, p. 9-13, 29, 31, 38.
62. AMC, *Notes*, p. 553.

En ce temps-là, les écoles des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame qui relevaient de la Commission scolaire de Montréal étaient fréquentées par les enfants de la classe ouvrière dont le tiers, même la moitié, ne pouvaient rien fournir, à cause des faibles revenus de leur foyer. Pendant les quinze premières années, de 1875 à 1890, les Commissaires n'ont alloué mensuellement que sept, neuf, onze, treize, seize, vingt sous pour chaque élève, tandis que dans les écoles laïques, pour chaque élève, on recevait quinze, seize, dix-huit, vingt et vingt-neuf dollars par année. On alléguait que la condition de religieuse dispense des exigences de la vie du monde.

Les sœurs durent se soumettre à de grandes économies et à de durs travaux dans leur temps libre pour faire subsister leurs écoles. Là, où les maîtresses n'étaient pas nombreuses, la maison mère devait fournir des secours et se charger des réparations à la fin de l'année. Peu à peu les octrois devinrent plus adéquats. En 1888, pour les écoles Notre-Dame, Bourgeoys, Visitation et Saint-Joseph, on reçut la somme de $1419. En 1890, pour les écoles Notre-Dame, Notre-Dame-des-Anges, Bourgeoys, Sainte-Catherine, Visitation, Saint-Joseph et Sainte-Anne, on octroya $9171. ce qui est mieux. En 1891, on reçut $10320. ; en 1892 : $10434. ; en 1894 : $14980. En regard de cet actif, il convient d'inscrire pour 1884 à 1894, un passif de $128914.24 qui représente les dettes collectives des écoles suivantes : Saint-Joseph, Notre-Dame-des-Anges, Sainte-Catherine, Visitation, Bourgeoys, Sainte-Anne, Sainte-Agnès, Saint-Charles et Bon-Conseil. Le salaire porté à $225. par enseignante a donné pour onze maisons et 115 sœurs enseignantes en 1896, la somme de $25875. Les chiffres ont leur éloquence.[63]

63. AMC, *Notes, Écoles de la Commission Scolaire de Montréal*, p. 59, 65, 447, 497, 504, 507, 510, 519, 537, 542.

Quelques lettres officielles des années 1880 à 1900 laissent entrevoir la situation financière de la Communauté dans les écoles subventionnées. Cette période suit l'époque où les Messieurs de Saint-Sulpice, ayant organisé les écoles de la ville, se chargeaient aussi de les faire subsister et de payer les professeurs. La lettre suivante accompagnait le rapport de l'année 1882.

À l'Honorable G. Ouimet.

Monsieur le Surintendant,

Je crois devoir rectifier une erreur involontaire que, l'an dernier, j'ai insérée dans le Rapport de l'Académie Visitation, no 181, rue Craig, au sujet de la maison que nous occupons. J'avais été informée que les MM. de St-Sulpice nous avaient fait don de cette maison pour fins d'éducation. Mais je sais, aujourd'hui, qu'ils nous en laissent seulement l'usage pour un temps indéterminé, et à la condition que l'entretien de cette maison soit à notre charge. C'est beaucoup pour nous, à la vérité, mais les réparations urgentes que nécessite cette maison, actuellement, exigeront bien certainement pendant plusieurs années des sommes équivalentes à celle d'un loyer.

Vu la médiocrité de nos revenus, les Commissaires d'écoles ne nous octroyant que quatre cent soixante-quinze dollars pour onze classes, contenant plus de sept cents élèves dont la moitié ne peuvent payer aucune rétribution, j'ose demander une subvention de cinq cents dollars afin d'amortir un peu le chiffre de nos dettes.

Daignez, s.v.p., M. le Surintendant, prendre en considération l'état de gêne où nous nous trouvons, et veuillez acquiescer à ma juste demande.

J'ai l'honneur de me souscrire avec la plus haute considération,

Votre très humble servante, Sr St-Régis, supre [64]

Académie Visitation, Montréal le 1er juillet 1882.

64. *Idem*, p. 583.

D'autres lettres faisaient connaître la même situation compliquée.

À Sa Grandeur Mgr C.-E. Fabre.

Monseigneur,

Veuillez me permettre de rappeler à Votre Grandeur les Académies Saint-Joseph et Sainte-Anne pour lesquelles j'ai déjà sollicité votre protection. Cinq cents élèves fréquentent la première de ces académies et trois cents, l'autre : ce qui exige bon nombre de maîtresses.

Les directrices de ces maisons ont demandé au Gouvernement une aide pécuniaire de deux cents dollars chacune. Si Votre Grandeur daigne appuyer cette demande, elles recevront, j'espère, ce strict nécessaire, pour aider à couvrir leurs dépenses annuelles, mais ce ne sera pas suffisant pour répondre aux dépenses qu'exigent, cette année, les réparations urgentes de ces deux maisons.

Je crois devoir rappeler aussi à Votre Grandeur que nos six écoles de la ville qui sont sous le contrôle de MM. les Commissaires ne reçoivent que huit et neuf cents piastres, chaque année, de la rétribution municipale, que ces maisons ne sont pas fournies par eux et que l'entretien et le chauffage sont à la charge des institutrices. Si j'ajoute que sur les 2400 élèves qui fréquentent ces écoles la moitié sont trop pauvres pour payer la moindre contribution, vous jugerez facilement, Mgr, ce qu'il faut économiser pour réussir à couvrir les dépenses. Je dois vous avouer aussi que notre Communauté, malgré son état de grande gêne, est obligée d'assister des maisons pour les maintenir en fonction.

Sr Ste-Marthe
Directrice des écoles de la ville.[65]

Août 1883.

À l'Honorable G. Ouimet
Surintendant de l'Instruction Publique

Monsieur le Surintendant,

Veuillez me permettre de vous exposer les raisons qui me

65. *Id.*, p. 581, 582.

forcent à solliciter une subvention en faveur de l'Académie des filles « Ste-Anne », No 102, rue Mc Cord, Montréal.

Les réparations urgentes que nécessitent cette année la couverture et le crépi nous font prévoir des dépenses bien au-dessus de nos ressources : c'est ce que constate le Rapport que j'ai l'honneur de vous présenter.

Daignez, s.v.p., M. le Surintendant, considérer l'état de gêne pécuniaire où nous nous trouvons, et veuillez acquiescer à la juste demande de celle qui a l'honneur de souscrire bien respectueusement,

Monsieur le Surintendant,

Votre très humble servante,

Sr St-Hilaire, supre.[66]

Académie Ste-Anne, Montréal, le 2 juillet 1883.

Tout était sérieusement analysé et soumis avec le respect dû aux Autorités religieuses et scolaires. On sent quand même une sorte d'angoisse devant l'ampleur des problèmes. Évidemment, ces religieuses chargées de veiller aux intérêts matériels de la Communauté se montraient appliquées à obtenir justice en tout, mais certainement aussi, comme Mère Bourgeoys femme d'affaires, elles comptaient sur la Providence. « Ce que j'admire le plus, écrit M. de Casson, c'est que ces filles, étant sans biens, et voulant instruire gratuitement les enfants, aient néanmoins acquis, par la bénédiction que Dieu verse sur le travail de leurs mains, et sans avoir été à charge à personne, plusieurs maisons et plusieurs terres dans l'île de Montréal. » [67]

Les sœurs vivaient dans une grande pauvreté individuelle et collective : l'habit durait sans fin ; la nourriture était frugale ; les études dispendieuses et les voyages n'existaient pas.

66. *Id.*, p. 581, 582.
67. Sr St-DAMASE-DE-ROME, *L'Intendante de Notre-Dame*, Éd. C.N.D., 1958, p. 67.

Ces idées ont un sens qui se rattache à une époque donnée. Il reste que le progrès s'avérait difficile, faute de moyens. Avoir subsisté, avoir suivi l'évolution pédagogique malgré tout, s'inscrit dans un courage très particulier de femmes inconnues, Filles de Notre-Dame.

À la Congrégation de Notre-Dame, la Directrice générale des études savait entretenir des relations de respect, de courtoisie et d'affaires avec la Commission Scolaire de Montréal où plusieurs sœurs étaient employées.

Maison mère, ce 22 juillet 1897.

À Monsieur le Chanoine Racicot
Président de la Commission Scolaire de Montréal
Monsieur le Chanoine,

Veuillez me permettre de vous offrir les sincères félicitations de notre Communauté pour votre nomination à la présidence de la Commission Scolaire de Montréal. Je me réjouis avec tous les vrais amis de l'éducation du choix judicieux qui a été fait de vous pour occuper ce poste si important.

Il n'est pas besoin de vous assurer, M. le Président, que vous pouvez compter en tout temps sur le dévouement de la Congrégation de Notre-Dame à la grande cause dont les plus chers intérêts reposent entre vos mains.

Durant l'année qui vient de s'écouler, nous avons ouvert dix nouvelles classes pour lesquelles la Commission Scolaire a demandé un délai de paiement. Nous sommes tout à fait disposées à attendre, à continuer nos services à ces différentes localités et même à contribuer de tout notre pouvoir au développement de nouvelles classes quand le besoin se fera sentir, laissant à la Commission de nous rétribuer quand elle pourra le faire.

Agréez, M. le Président, l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

Sœur St Anaclet, Directrice générale des études, C.N.D.[68]

68. AMC, *Notes. École de la Commission Scolaire de Montréal*, p. 548.

TABLEAU RÉCAPITULATIF des institutions d'éducation supérieure 1883-84.

	INSTITUTIONS	ÉTAT GÉNÉRAL.						
		Nombre d'Institutions.	Subventions du gouvernement.	Revenus Annuels.	Dépenses Annuelles.	Valeur des édifices et des propriétés foncières.	Professeurs.	Elèves.
			$	$	$	$		
1	Universités Catholiques......	2	2000	....	....	....	98	791
2	Universités Protestantes......	2	6400	....	....	....	84	527
3	Ecoles Normales Catholiques..	2	28133	28133	28133	183000	27	178
4	Ecole Normale Protestante...	1	13866	13866	13866	48000	7	108
5	Collèges Catholiques.........	27	23613	332968	320436	1482650	439	6466
6	Collèges Protestants.........	6	2750	....	....	....	42	229
7	Académies Catholiques.......	107	11096	478319	494496	2387621	1013	23781
8	Académies Protestantes......	28	8145	77820	77820	239241	121	2773
9	Ecoles Modèles Catholiques...	358	16259	274452	281835	1307092	971	38214
10	Ecoles Modèles Protestantes..	30	1100	18021	18021	48292	40	1525
		563	113362	1223579	1234607	5695896	2842	74592

Institutions d'éducation supérieure — 1883 RSIP

TABLEAU comparé du nombre d'enfants apprenant les branches les plus essentielles de l'instruction primaire depuis l'année 1853.

	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	1860	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871
Elèves lisant bien..................	27367	32681	43407	46940	48833	52099	64362	67753	75236	77108	77676	75555	95491	98706	101266	101212	101264	101629	103129
Elèves écrivant....................	50072	47014	58033	60086	61943	65404	80152	81244	87115	92572	97086	99351	109161	111703	112221	112221	113105	114505	124262
Apprenant la grammaire française........................	15353	17852	23260	29328	39067	43307	53452	54214	50426	61312	63913	68564	76097	76264	76996	77011	77527	78105	79300
Apprenant la grammaire anglaise	7066	7097	9004	11824	12074	15348	19773	25073	27904	28464	27358	29420	30458	30648	31718	31808	31912	32114	32912
Apprenant l'orthographe......	....	20346	32512	46779	47504	47722	54563	61542	74915	78367	....	....	....	....	80799	94767	99500	102158	119508
Apprenant l'analyse grammaticale..........................	4412	9283	16439	26310	34064	40733	44466	46872	49460	50853	52244	40311	66237	66341	68172	68288	68492	68718	69615
Apprenant l'arithmétique simple	17281	22897	30331	48359	52845	55847	63514	63341	69519	74518	75719	34197	83930	84201	84514	85209	85317	85634	86132
Apprenant l'arithmétique composée	12428	18073	22586	23431	26643	28196	30919	31758	41812	44357	45727	86527	52892	84514	54660	54737	54804	54912	55120
Apprenant la tenue des livres	....	799	1976	5012	5500	6689	7135	7319	9347	9614	9630	9615	10381	53726	10825	10852	10903	11024	11078
Apprenant la géographie......	2185	13326	17700	30134	33606	37847	45393	49462	55071	56392	60585	66412	64718	10800	65998	65638	66112	66743	67242
Apprenant l'histoire............	6738	11486	15520	17580	26147	42316	45997	46324	51095	54461	59024	66894	71153	65616	71965	71772	72204	72856	73954



Photographie illustrant l'Oeuvre de Marguerite Bourgeoys, d'après une aquarelle en couleurs du peintre irlandais James Duncan, en 1853.
Souvenir historique. Le petit Tableau appendu à la muraille de la salle d'école fait voir la *Montagne de Montréal* surmontée de la *Croix* que la Sœur y planta en 1653, et la 1ère chapelle de *Notre-Dame-de-Bonsecours* bâtie par elle (en bois) sur le bord du fleuve : la Sr jeta les fondements (en pierre) de ce pieux monument à la très sainte Vierge, en 1657. J. V. (Jacques Viger), Montréal, 1er janv. 1854.

En parlant des écoles subventionnées, en 1897, il a été question de la maîtresse générale des études. Avant la seconde moitié du 19e siècle, et dès le temps de Mère Bourgeoys, la directrice du vieux pensionnat de la ville portait le nom de préfète des études, mais elle n'avait aucune relation avec les autres établissements.[69] C'est en 1857 que Sœur Saint-Victor prit le nom et reçut le mandat de Maîtresse générale des études, pour la première fois. Elle visita immédiatement les écoles des faubourgs et le pensionnat de la Congrégation, puis se rendit à Québec où elle demeura trois mois. Un programme et un horaire uniformes furent partout accueillis avec joie.[70]

Les éducatrices religieuses, qui enseignaient par vocation et se succédaient sans que les règlements ne soient modifiés par les mutations, assuraient un lien de continuité entre les diverses étapes progressives préparant le statut de l'école. Le gouvernement prenait ses responsabilités ; l'instruction s'offrait à tous ; les maisons d'enseignement se multipliaient. Combien prodigieuse apparaît l'expansion de l'Oeuvre au cours de la période qui s'inscrit entre 1855 et 1900, alors que quatre-vingt-dix maisons d'éducation surgissaient dans des endroits plus ou moins éloignés, et que les Mères de l'Administration générale acceptaient des postes dans une foi renouvelée au « Va, je ne t'abandonnerai pas ! »

En 1899, l'École normale, section des filles, préparera des professeurs pour l'école rurale, pour les écoles de Montréal et des diverses localités. Depuis les missions ambulantes, l'Étable, les Tours et les premiers établissements, des milliers de projets, de plans, de démarches, de réalisations s'inscrivirent dans l'Histoire de la Congrégation de Notre-Dame sous une

69. HCND, II, éd. 1913, p. 372.
70. AMC, 1855-1861, p. 42, 51.

pensée unique : « au service de l'Église par l'éducation ». La présence invisible de Marguerite Bourgeoys est toujours l'âme et la sécurité de l'Oeuvre !

Jusqu'en 1900, l'enseignement avait sans cesse progressé. Dans les écoles, le programme était au niveau élémentaire ; les pensionnats avaient le cours élémentaire, le cours modèle et le cours supérieur. Les arts féminins, la musique, l'art dramatique, la littérature, les cercles d'études, la culture des bonnes manières et du langage préparaient les élèves pour leur rayonnement dans la société. Ce n'est pas encore l'initiation au monde du travail. Quand, en 1908, s'ouvrit l'enseignement secondaire pour les jeunes filles, certaines élèves étaient prêtes à s'inscrire aux études classiques et y réussirent avec honneur : c'est l'origine des collèges classiques féminins, dont Mère Sainte-Anne-Marie (Bengle) fut la géniale inspiratrice.

Programmes de la Congrégation de Notre-Dame

De Marguerite Bourgeoys à 1700, et jusque vers 1800, on a constaté que le programme des écoles était peu avancé, mais l'éducation très soignée. La religion et les prières, le français écrit et parlé, la lecture, la calligraphie, le calcul élémentaire, la tenue de maison, les ouvrages féminins : ainsi, s'orientait le travail scolaire.

Certaines élèves désiraient enseigner à l'école du rang et apprenaient, en risquant le coup, la manière de transmettre ces connaissances. Elles utilisaient spontanément les méthodes qu'elles avaient vues en exercice au couvent et, comme les sœurs, comptaient sur le dévouement pour atteindre leur but : seul art pédagogique de l'époque !

Les parents s'imposaient de lourds sacrifices pour que leurs filles aient une année ou deux de pensionnat. Les muni-

cipalités et les paroisses acceptaient les frais de l'établissement des religieuses parce qu'ils avaient confiance en l'œuvre qui s'y accomplirait. La bénédiction du couvent ou l'arrivée des sœurs étaient de grands événements ; on posait ensemble un geste d'espérance ; on était sûr que le développement de la paroisse se liait partiellement à l'œuvre du couvent : les femmes d'élite devaient s'y former.

Dans cet enthousiasme raisonné, ne peut-on pas lire en filigrane l'adhésion des populations à ce que les programmes offraient aux filles ? L'enseignement de l'anglais, de l'histoire sainte, de l'histoire du Canada, de la géographie, de la musique s'ajouta graduellement au plan d'études, après 1800. Les premières bibliothèques s'organisèrent ; on y trouvait des volumes divers se classant sous les titres suivants : romans, histoire, biographies, pièces classiques. La littérature offerte aux élèves portait la teinte de la mentalité du temps. La lecture ne faisait pas expressément partie du cours, mais des loisirs ; les travaux de recherche et l'évolution de la pédagogie transformeront lentement l'idée de la bibliothèque. Mais qu'elle existe alors, porte déjà une valeur de signe.

Les expositions de couture, de dessin, de tricot et de broderie donnaient du prestige à la maison d'éducation. Les revues de musique où les élèves présentaient leurs pièces au public étaient aussi très appréciées. L'étude de la diction française permettait les séances dramatiques dont les costumes et les décors se préparaient très longuement.

L'orthographe faisait l'objet d'une étude sérieuse. Savoir sa grammaire par cœur et écrire sans fautes, connaître toutes les règles des participes et la concordance des temps, conjuguer les verbes, analyser les plus subtiles difficultés des phrases, soit grammaticalement, soit logiquement : c'était là

le programme de français de l'époque. La composition française et la lecture à haute voix jouaient aussi un rôle de premier plan.

L'arithmétique, le calcul mental, la tenue des livres formaient une autre part du programme à laquelle l'algèbre et les éléments de géométrie s'ajoutèrent en leur temps. L'anglais fut réclamé par les parents et par l'organisation du pays après 1763. La calligraphie exigeait des exercices quotidiens : il y avait l'heure de l'écriture ! Bien écrire, bien lire, écrire sans fautes d'orthographe constituaient des critères d'évaluation des élèves. Les examens étaient oraux et publics pour la plupart ; les notes du bulletin mensuel servaient aux promotions de degrés du cours.

Dans les maisons indépendantes, la musique, c'est-à-dire le piano, la guitare, la harpe, prit immédiatement de l'extension ; la peinture et les broderies d'art complétaient la culture. La coupe et la couture étaient à l'honneur.

Comme les sœurs recevaient une formation identique dans l'unique noviciat de Montréal et ne suivaient pas de cours personnels particuliers, le système d'éducation gardait les mêmes modalités dans les diverses missions.

> Les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame élargiront aussi leur ancien programme d'études, figé jusque-là en sa simplicité première. Elles enseigneront la géographie, la langue anglaise et, dans leurs pensionnats, le dessin, la peinture et divers genres de broderie. Vers 1834, il leur arrivera même de faire fléchir de vieilles répugnances à l'égard de la musique, considérée jusque-là par les bonnes filles de la Sœur Bourgeoys comme un art plus ou moins mondain et pernicieux.[71]

---

71. Abbé Lionel GROULX, *L'enseignement français au Canada*, I, Lib. Act. C.-f. Ltée, Montréal 1931, citation de Vie de la Sœur Bourgeoys, II, E. FAILLON, p. 467, 481.

L'autorité de l'évêque de Montréal s'étendait alors à tous les détails de la vie des communautés et de leurs œuvres respectives. On le constate une fois de plus par le mandement suivant :

> Mes très chères filles,
>
> La présente est pour vous informer que, vu les inconvénients qui résultent de la petite vacance qui a coutume de se donner au jour de l'An, je me vois forcé de supprimer ce congé. En conséquence, aucune des élèves n'aura la permission de sortir du couvent pour aller se promener dans sa famille mais, à la place, vous donnerez entre le Jour de l'An et les Rois, trois jours de repos pour que les enfants se délassent, en recevant la visite de leurs familles.
>
> Vous donnerez avis de cet arrangement, au plus tôt, à toutes les sœurs de vos missions. Il est entendu que si quelque élève sortait de votre maison pour aller prendre cette vacance dans le monde, elle ne serait reçue dans aucune maison.[72]

On conserve le programme de Villa-Maria et du Mont Sainte-Marie, issu des discussions faites en vue d'organiser et d'améliorer l'enseignement, il y a un siècle ! Pas de cours d'administration scolaire, pas de leçons sur l'art d'enseigner, pas de sources à consulter à cette époque, pas même d'entr'aide communautaire. Sous la direction de l'évêque, les intelligences cherchaient sincèrement la voie. Par l'observation, on tentait de découvrir le meilleur. On juge l'arbre à ses fruits : de cette lointaine formation qui sera modifiée par l'évolution irrésistible, il est sorti des femmes distinguées, cultivées, dévouées et courageuses qui assurèrent la stabilité du foyer, l'honneur des communautés religieuses et la conservation des traditions nationales. Par d'autres moyens, aujourd'hui, l'éducation veille sur la relève.

---

72. AMC, 1855-1861, p. 50.

Prospectus du pensionnat de Villa Maria
classes françaises et anglaises

Cours de grammaire et supérieur : 1ère et 2e classes ; 3e et 4e classes ; 5e et 6e classes. 7 classes.

Heures de classe	:	de 9 h à 11 h 30 et de 2 h à 4 h
Jour de congé	:	le jeudi
Vacances	:	du 1er jeudi de juillet au 1er jeudi de septembre
Pension	:	$100. par année
Piano	:	$34. à $50.
Harpe	:	$50.
Dessin, peinture, broderie	:	$15.
Italien, espagnol	:	$ prix extra [73]

Le programme du Mont Sainte-Marie était à peu près semblable, mais la pension de Villa-Maria était plus élevée à cause de l'éloignement de la ville et des transports.

En 1860, Sœur de-la-Nativité (Cagger) avait fixé un ordre de la journée pour Villa-Maria et pour le Mont Sainte-Marie.

6 h	Lever	6 h 45	méditation	7 h	messe	7 h 30	déjeuner	8 h	étude
9 h	Classe	11 h 25	examen	11 h 30	dîner	12 h	récréation	1 h	ouvrage
2 h	Écriture	2 h 30	classe	4 h	visite	4 h 15	repos	4 h 40	étude
5 h	Inst. rel.	5 h 30	prières	6 h	souper	6 h 30	récréation	8 h	coucher [74]

La *Minerve* et *l'Ordre* donnèrent le compte rendu des examens qui eurent lieu dans les deux pensionnats des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal et à Villa-Maria, les 6 et 9 juillet 1860.

On sait que la partie musicale de ces examens a fait autant d'honneur au talent bien connu de M. Braunies et des maîtresses

73. *Annuaire de Ville-Marie*, 1863-1877, p. 141, 142.
74. AMC, Mont Sainte-Marie, I, p. 2.

> de musique qu'au progrès des élèves de ces deux maisons. Que la partie littéraire a offert, dans les compositions françaises, anglaises et italiennes, des pages aussi touchantes qu'élégantes et harmonieuses.
>
> Que l'exposition des ouvrages de goût, de couture, de broderie, de dessin et de peinture a fait l'admiration des connaisseurs dans tous les genres. Ainsi, l'éclat de ces fêtes et la satisfaction générale justifient fort bien l'estime et la confiance accordées aux Directrices de cette institution par tous les rangs de la société dans le pays et par les familles les plus distinguées à l'étranger.
>
> C'est un fait que Sa Grandeur Mgr Jos. Larocque a mis en relief à Montréal en rappelant que la Congrégation, à toutes les époques de l'histoire du pays, sut toujours se maintenir au niveau des besoins sans cesse croissants de l'éducation des enfants de la haute société, comme de celle des enfants du peuple.[75]

L'usage de remettre un diplôme à l'élève graduée qui a donné satisfaction pendant ses études date de cette lointaine époque : cette distinction à mériter servait de puissant moyen d'émulation.

Les élèves du Mont Sainte-Marie tenaient un cahier de catéchisme pour les analyses du cours de religion. Les Archives conservent celui de Eugénie Sentennes, 1870-1871 ; le soin, l'écriture, le sérieux de la réflexion personnelle, les annotations du professeur portent le cachet d'une époque et d'une maison.[76]

Au Mont Sainte-Marie, M. Pierre Rousseau, P.S.S., a multiplié ses actes de dévouement durant vingt-cinq ans. Comme il savait tailler les vignes, il savait donner une leçon de système solaire avec sa lanterne magique et montrer aux élèves

75. AMC, 1855-1861, p. 56.
76. AMC, 1855-1861, p. 99.

le soleil, les planètes, les comètes et les nébuleuses. Il faisait aussi visiter Versailles, Paris ; tous les aspects de la culture étaient au programme de son don aux élèves. Le journal *The True Witness,* de mars 1893, énumère les exhibits du Mont Sainte-Marie destinés à l'Exposition Universelle de Chicago : devoirs variés : Mathématiques, géométrie, algèbre, trigonométrie en particulier, astronomie, chimie, physique, hygiène, philosophie, zoologie, latin, allemand, français, anglais, botanique, minéralogie, sténographie, dactylographie. L'ensemble fournissait une idée assez claire du programme de la maison et de la Communauté. Deux mille copies bien classées furent réunies en treize volumes de deux à trois cents pages chacun ; trente-quatre cahiers journaliers de petit format ; trois cartables remplis de feuilles d'examens. L'Exposition de 1893, appelée Exposition Colombienne, rappelait le 4e Centenaire de la découverte de l'Amérique par Colomb [77]

Le programme d'études suivi dans les établissements de la Communauté, en 1892, comprenait trois cours : cours élémentaire, quatre classes ; cours moyen, trois classes ; cours supérieur, trois classes. On prépara les élèves aux examens des brevets élémentaire, modèle et académique, dès que le Gouvernement eût organisé des examens et déterminé les parchemins officiels. Ce qui semble peu avancé quand on le considère actuellement, représentait une forme d'enseignement et d'éducation très appréciée, en ce temps-là. Certains témoignages cueillis à travers diverses zones scolaires expriment l'opinion publique et, comme tels, prennent une valeur de renseignement. En dehors de la ville de Montréal, les sœurs travaillaient aussi dans le même sens. *L'Écho du Cabinet de*

77. AMC, 1881, 28 février, 17 juin ; citation du journal *The True Witness,* mars 1893.

lecture paroissial a mentionné les succès obtenus au pensionnat de Trois-Pistoles :

> À la lecture du compte-rendu des examens du pensionnat de la CND de la ville et de celui de Villa Maria, je me suis senti porté à vous faire connaître celui de notre nouvel établissement qui a deux ans d'existence. On n'y trouve pas le même intérêt, la même variété que dans celui des grands pensionnats de Montréal, mais il sera une nouvelle preuve du dévouement et du succès des Sœurs de la CND pour tous les genres d'instruction. Je veux parler du couvent de Trois-Pistoles, vaste et belle maison érigée par le zèle et l'énergie de Messire Léon Roy, notre digne et vénéré pasteur, soutenu par la généreuse fidélité des paroissiens. Ce fut le 15 septembre 1858 que trois vénérables religieuses de la CND en prirent possession et y ouvrirent des classes. Au bout de deux mois, elles avaient réuni 50 élèves. Aujourd'hui, on en compte plus de 70. C'est là que sous l'œil de Dieu, les jeunes filles de cette paroisse reçoivent une instruction qui a pour base la religion.
>
> L'enseignement comprend les mêmes branches que les autres établissements dirigés par l'Institut de la C.N.D. : le français — traduction, analyse — l'anglais ; composition dans les deux langues, arithmétique, histoire, littérature, musique ; ouvrages à l'aiguille, couture unie, tapisserie, broderie : tout ce qui constitue pour les jeunes filles une éducation brillante et solide.
>
> Le 16 juillet (1860) a eu lieu la distribution solennelle des prix. Un joli drame anglais récité dans une prononciation irréprochable fit l'admiration des auditeurs. Des morceaux de piano furent bien exécutés. M. le curé Siméon Marceau, de St-Simon, adressa quelques mots d'encouragement aux parents et aux élèves, des félicitations aux sœurs.
>
> Signé : Dr C.T. Dubé, médecin.[78]

Devant la perspective d'un progrès à réaliser en éducation, Mgr Bourget demanda aux sœurs de lui faire connaître dans

78. AMC, 1855-1861, p. 139.

un Mémoire les méthodes et les procédés qui leur paraissaient le plus efficaces. Il recourut aussi à leurs idées au sujet de l'élaboration d'un programme général d'études où l'on tiendrait compte des différents groupements d'élèves : pensionnats de ville, pensionnats de campagne, externats avec rétribution, écoles gratuites.[79]

Le Rapport du Surintendant indique le nombre d'élèves qui fréquentaient les écoles de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, en 1855.[80]

À cette époque, les catéchismes de persévérance exerçaient une grande influence. M. Olier en avait reconnu l'importance en France. Ils avaient pour but de réunir les enfants qui avaient fait leur première communion afin de les affermir dans l'amour de la religion et de les aider à persévérer dans le bien par des avis appropriés à leur âme : faire le bien impliquait toutes les formes de la charité envers le prochain. Ils s'ouvrirent à Montréal dans l'ancienne chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire. L'assistance nombreuse les fit transporter dans l'une des chapelles latérales de la paroisse, puis dans la nef. On compta jusqu'à huit cents persévérants, à part les grandes personnes qui désiraient assister aux leçons d'instruction religieuse. Les réunions avaient lieu le dimanche, après vêpres. Adèle Coulombe, qui devint Hospitalière de Saint-Joseph à l'Hôtel-Dieu de Montréal avait fréquenté l'École Saint-Laurent tenue par les Sœurs de la Congrégation, au faubourg Saint-Laurent ; elle fut l'une des jeunes filles les plus intéressées aux réunions de catéchisme. Sœur Saint-Jean-Baptiste et Sœur Saint-Jean-Chrysostome qui tenaient l'école Saint-Laurent avaient su apprécier ses rares qualités. C'était l'usage dans les écoles des

79. AMC, 1855-1861, p. 136.
80. RSIP, 1855.

Sœurs de la Congrégation, quand les enfants savaient leurs prières, de leur faire mémoriser le catéchisme, après l'explication du texte. Adèle jubilait. Dans sa biographie, on voit que pour donner suite à la lettre pastorale de Mgr Bourget aux communautés, en 1855, la dévotion aux Douleurs de la sainte Vierge avait pris une extension très grande à Montréal. « Je me rappelle, dit l'une des compagnes d'Adèle à l'École du faubourg Saint-Laurent, que nos bonnes maîtresses avaient mis dans notre classe une image de Notre-Dame-de-Pitié. Adèle la regardait toujours, spécialement pendant ses prières. » [81]

Dans le brasier de son cœur d'apôtre et de Française, Marguerite avait allumé la flamme de l'éducation. Elle l'avait fait briller à Ville-Marie, dans le Canada qui se formait. Marguerite est la « gardienne du feu ».

Évolution de la pédagogie

Qu'elles soient à Montréal ou dans les missions éloignées du centre de la fondation, les sœurs travaillèrent donc à l'œuvre de l'éducation selon les circonstances de temps et de lieu. Mais on appuyait partout sur les mêmes objectifs, orthographe, lecture, écriture, calcul exact, histoire, dessin, catéchisme, géographie, tout en attachant une importance spéciale à l'éducation : langage, tenue, diction, culture de la voix, art dramatique, musique instrumentale, couture, broderie. L'enseignement de la religion gardait le premier rang. La discipline était rigoureuse ; cependant, les parents et les enfants l'incluaient sous cette forme dans leur plan de formation supérieure. C'était, d'ailleurs, le même principe d'autorité qui régissait la famille du temps.

81. *Vie d'Adèle Coulombe*, R.H.S.J., 1863, p. 16, 18, 50.

En 1783, M. Montgolfier publiait une ordonnance pédagogique pour l'enseignement de l'arithmétique et pour l'ensemble du programme d'études dans les écoles de la Congrégation. Même si ce document a été publié dans un volume précédent (V[e]), il fait partie de l'évolution de l'enseignement, à la Congrégation de Notre-Dame, et représente une étape.

Directives de la pédagogie
venant de St-Sulpice

Nous, soussigné, vicaire-général du diocèse de Québec, spécialement chargé de la part de Mgr l'Évêque, selon la lettre de Sa Grandeur, en date du huit mai dernier, pour fixer une méthode convenable et uniforme dans toutes les écoles dépendantes de la Communauté des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame établies à Montréal pour l'éducation des jeunes personnes de leur sexe, surtout en ce qui regarde la partie de l'arithmétique qu'elles y enseignent. En exécution des ordres de Sa Grandeur, et selon les vues constantes de son zèle et de sa protection en faveur de cet Institut, à Nous parfaitement connues, nous avons décidé et ordonné ce qui suit :

1. Que, abstraction faite des anciens usages de cette communauté au sujet de l'arithmétique, tant pour l'instruction des sœurs novices que pour l'éducation des jeunes écolières, pensionnaires ou externes, qu'on jugera capable d'être à cette science, on s'en tiendra au moins pour le commencement aux premières règles d'addition, soustraction, multiplication et division, simples et composées, à la suite de cette présente ordonnance.

2. On ne doit pas tellement se borner à ce qui est marqué ci-dessus, qu'on ne doive encore pousser plus avant les personnes qu'on jugerait capables d'acquérir une connaissance plus étendue, et à qui elle pourrait être de quelque utilité. Ainsi, lorsqu'il se trouverait des novices ou des écolières qui auraient du goût ou de l'aptitude pour des supputations plus étendues, comme serait la science des fractions, l'usage et la méthode des parties aliquotes, la règle de trois, etc, elles pourront s'y appliquer selon leurs talents et sous la direction de l'obéissance, pour se mettre en état de les enseigner aux écolières qui demeureraient

assez longtemps sous leur conduite, et qui seraient elles-mêmes en état d'en profiter.

3. Nous jugeons cependant qu'il est à propos que les sœurs dans leurs leçons d'arithmétique ne se servent que des caractères communs et jamais des signes algébriques ; ce serait, au moins parmi elles, une singularité qui, peut-être, ne conviendrait pas à leur état.

4. Quant aux sœurs anciennes qui ne seraient pas suffisamment formées aux règles et aux méthodes énoncées ci-dessus, elles pourront pour leur usage particulier, toutes les fois qu'elles en auront besoin, s'en tenir à leurs anciens usages.

5. Mais que toutes les sœurs, en général, n'oublient jamais que tous ces exercices d'arithmétique ne doivent être que la moindre partie de leur enseignement ; et qu'elles doivent toujours les faire précéder par la science des principes de la religion, par la pratique des pures maximes de la vie chrétienne, par l'exercice et l'assiduité des travaux manuels propres aux conditions de leurs élèves, et par la manutention du ménage qui sont les obligations universelles plus conformes aux premières vues de leur Institut et préférables à toute autre connaissance, au moins pour le plus grand nombre des jeunes personnes confiées à leur éducation.

Donné à Montréal, le 12 juin 1783 [82]

On a joint à ce document l'extrait de la méthode des opérations dont il est parlé ci-dessus et la note signée de Montgolfier : vu et approuvé tout ce que dessus.

Le Coutumier de la Congrégation de Notre-Dame avait été approuvé le 13 août 1767, par Mgr Jean-Olivier Briand. Plus tard, des circonstances nouvelles exigèrent sa révision. En 1850, les sœurs furent appelées à participer à cette œuvre, en communiquant leurs vues sur les usages introduits depuis

82. HCND, V, p. 355-360.

la première rédaction. Le Conseil général résuma leurs observations, en 1857, et c'est ce dernier travail qui servit à rédiger le Coutumier imprimé en 1875, après avoir été soumis à l'Ordinaire. Ce Code d'observances renfermait des directives pédagogiques sur ce qui était alors requis dans les écoles de la Congrégation. On peut le vérifier dans quelques textes authentiques.

> *Lecture* — Les maîtresses destinées à faire lire les enfants s'y appliqueront avec grand soin. Les élèves plus avancées liront tous les jours : tantôt dans les livres imprimés, tant en français qu'en latin, tantôt dans des manuscrits, si elles en sont capables. On emploiera à la lecture environ une demi-heure, le matin, et autant, l'après-midi et même plus longtemps, selon la capacité des élèves.
>
> Les maîtresses feront observer les points, les virgules, etc., les sens parfaits et imparfaits, les pauses, les inflexions de voix, et tout ce qui rend la lecture agréable à ceux qui l'entendent ; pour cela, il est nécessaire que les élèves comprennent le sens de ce qu'elles lisent. (Art. VIII, p. 187)
>
> *Écriture* — La première chose qu'on doit enseigner aux enfants qui apprennent à écrire, c'est à placer leur papier droit devant elles, à bien tenir leur plume et à bien former leurs lettres. On donnera la manière de former certains traits qui sont le fondement des autres ; on leur fera faire successivement les lettres c e a r s x z, ne leur changeant de lettres que lorsqu'elles les forment bien. (Art. IX, p. 190)
>
> Lorsque les enfants auront la main assez affermie à l'écriture, on leur enseignera *l'orthographe* au moyen de dictées, d'exercices, etc.
>
> On expliquera *la grammaire* tous les jours pendant quelque temps ; on insistera sur les explications qui se rapportent à la leçon, ne laissant une partie du discours que lorsque les élèves ont suffisamment compris ce qui y a rapport ; les verbes dans leurs temps, leurs modes, leurs espèces exigent des explications réitérées, le participe, la concordance des temps du subjonctif

et la ponctuation demandent beaucoup de zèle de la part des maîtresses et d'application du côté des élèves. (Art. X, p. 195)

On enseignera d'abord les éléments de la sphère, les faisant apprendre par cœur aux élèves, et les expliquant au moyen de la mappemonde et des cartes géographiques. Les notions préliminaires étant bien comprises, on fera apprendre ce qui a un rapport plus détaillé à chaque partie du monde ; les plus avancées pourront avoir quelques leçons de globe terrestre ; les voyages géographiques seront utilement employés pour rendre cette étude intéressante ; il importe aussi que les élèves plus avancées puissent déterminer avec facilité la longitude, la latitude, etc. (Art. XII, 200)

En enseignant *la géographie,* il faut donner quelques notions sur les mœurs, la religion et les institutions des différents pays. Il ne faut pas négliger de donner une connaissance suffisante des moyens de transport, etc, etc. (Art. XII, p. 200)

On enseignera *l'histoire sainte* et *l'histoire profane ;* mais on aura soin de donner la préférence à l'histoire sacrée, à l'histoire de l'Église et à l'histoire du Canada. On donnera de temps en temps en peu de mots, une petite réflexion sur le caractère religieux de l'époque ou de l'histoire.

Il est bien important de prémunir les élèves contre les auteurs qui ont des préjugés, leur faisant comprendre qu'on a une juste idée de l'histoire quand l'auteur consulté est impartial et religieux. On se servira dans toutes les classes d'auteurs catholiques, tâchant, autant que possible, de se conformer au cours d'histoire adopté par la Communauté. (Art. XII, 200)

Littérature et rhétorique — La littérature ne sera enseignée qu'aux élèves avancées qui ont atteint une certaine force grammaticale. On leur fera d'abord apprendre les règles de la logique et on leur enseignera à s'en servir en parlant et en écrivant. La poésie doit être étudiée comme exemples, sans qu'une syllabe ne soit omise.

Pour former les élèves à la littérature, on leur donnera des sujets à traiter, soit qu'elles s'y appliquent en formes de lettres ou autrement. On prendra soin qu'elles puissent écrire toutes

sortes de lettres : remerciement, demande, refus, condoléances, etc. (Art. XIII, p. 202)

De l'arithmétique — Toutes les élèves, excepté les plus petites, auront des leçons d'arithmétique. On fera souvent un exercice d'arithmétique mentale ; toutes doivent y prendre part, même les moins avancées.

On fera comprendre aux élèves qu'elles doivent s'occuper à quelque chose de nécessaire comme : tenir des livres de dépenses et recettes, faire des reçus, des quittances, des formules de comptes, selon les cours en usage. Les éléments d'algèbre, de géométrie, de tenue des livres, etc., seront aussi enseignés, lorsqu'on le jugera nécessaire.

En résumé, l'enseignement de l'arithmétique doit être tel, qu'il mette les élèves au courant des règles commerciales, des fractions décimales, de l'intérêt simple et composé, de l'escompte. (Art. XIV, p. 205)

Des arts d'agrément — Quoique les arts d'agrément ne soient qu'accessoires, ce moyen devant servir aux élèves et contribuer à leur procurer l'instruction religieuse, on enseignera la musique, le dessin, etc., la broderie, les langues étrangères, etc. ; l'essentiel ne sera pas néanmoins négligé et l'instruction religieuse n'en devra point souffrir, les différentes études devant avoir lieu en d'autres temps.

Les maîtresses chargées de donner des leçons de dessin doivent insister sur la nécessité de tracer les paysages, groupes, etc., avant de les nuancer ; sur la précision à donner convenablement les ombres, etc. ; pour cela, elles doivent visiter pendant la leçon, le travail de chacune des élèves. Pour bien enseigner le dessin, les maîtresses se serviront des méthodes adoptées et approuvées par la maison mère.

Pour la première chose à observer, c'est une fidélité aux principes de cet art, lesquels devront préalablement être appris et expliqués. Pour cette branche d'enseignement, comme pour toutes les autres, on consultera les bons auteurs.

On enseignera la broderie, soit en laine, etc., ou sur mousse-

2.—CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.

Communauté fondée à Montréal, le 16 nov. 1657, par la Vénérable mère Marguerite Bourgeoys (1620-1700).
But : Instruction de la jeunesse.
Maison-mère : à Villa-Maria (près Montréal).

STATISTIQUE GÉNÉRALE :

Sœurs professes	949	Diocèses en Canada	13
Novices	119	Etablissements *	108
Postulantes	36	Elèves *	22 859

* Canada et Etats-Unis.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Supérieure générale : Révde Mère St-Jean de la Croix.
Assistantes générales : Révdes Mères St-Alexis, St-Gilbert, Ste-M.-Antoinette, Ste-Alphonsine.
Maîtresse des novices : Mère des Séraphins.
Dépositaire générale : Sœur St-Athanase.
Maîtresse générale des études : Sr St-Jean du Calvaire.
Supérieures provinciales : Mère St-Jean-Baptiste, Mère Ste-Sabine, Mère Ste-Justine, Mère Ste-Alix.

I. Diocèse de Montréal (Q.)

Ville de Montréal :

	Supérieures.	Relig.	Elèves.
Pensionnats :			
Notre-Dame 1657	Sœur Ste-Eulalie	38	400
Mont Ste-Marie 1860	" Ste-M. Joséphine	30	298
Ste-Catherine 1863	" St-Barthélemi	14	662
Académies :			
La Visitation 1833	" Ste-Olive	16	763
Ste-Anne 1857	" St-Alphonse de Liguori	9	397
St-Denis 1861	" Ste-Aglaé	17	300
St-Antoine 1867	" Ste-Marguerite-M	11	200
St-Joseph 1867	" Ste-M. du Crucifix	9	570
N.-D. des Anges 1870	" Ste-M. de Nazareth	6	236
Bourgeoys 1875	" St-Dosithée	17	1007
St-Léon 1885	" St-Gustave	8	210
St-Urbain 1889	" Nativité de Jésus	4	
Ecoles :			
Pointe St-Charles 1656	(L'école a été ouverte en 1885)	3	50
St-Laurent 1833	Sœur St-Odile, directrice	8	450
St-Antoine 1836	" St-Charles "	4	220
Bonsecours 1836	" de l'Annonciation	4	212
St-Patrice 1868	" St-Aloysia	10	438

Ecoles.	*Supérieures.*	*Relig.*	*Elèves.*
Diocèse :			
Côte St-Paul, Pensionnat N.-D. du Rosaire. 1875	" St-Joseph	6	[illegible]
N.-D. de Grâce. 1854	Maria-Villa (Pensionnat) Sr Ste-Providence	40	[illegible]
" " 1880	Maison-mère—Transférée de la rue St-Jean-Baptiste	120	
Oka (Deux-Montagnes) 1676	Sœur Ste-M. des Anges	3	[illegible]
Pointe-aux-Trembles. 1690	" St-Aimé	7	[illegible]
Boucherville 1703	" Ste-Catherine	5	[illegible]
Laprairie 1705	" St-Maximin	7	[illegible]
Pointe-Claire 1784	" St-P.-Damien	6	[illegible]
Berthierville 1826	" St-François d'Assise	8	[illegible]
Terrebonne 1826	" Ste-Thérèse de Jésus	7	[illegible]
St-Eustache 1833	" Ste-Candide	5	[illegible]
Les Cèdres 1841	" St-Philippe de Néri	4	[illegible]
Châteauguay 1844	" St-Martin	4	[illegible]
L'Assomption 1847	" St-Sylvain	8	[illegible]
Ste-Thérèse 1847	Sœur Ste-Angèle	8	216
Chambly 1855	" Ste-Marie-Anne	6	133
Huntingdon 1862	" St-Lucien	4	68
St-Jean d'Iberville 1847	" de l'Int. de Jésus	14	424
Joliette 1875	" de l'Im.-Conception	10	402
Ile St-Paul (près Montréal, Verdun) 1877	(Maison de Santé et Ferme)	3	

II. Diocèse de Québec (Q.)

Pointe-aux-Trembles. 1685	Sœur St-P.-Célestin	4	102
St-François (Riv. du S.) 1703	" de la Trinité	4	128
Rivière Ouelle 1809	" Ste-Augustine	5	94
Ste-Marie de la Beauce 1823	" St-Octave	6	157
St-Roch 1844	" St-Régis	30	1116
Ste-Croix 1849	" Ste-Humbéline	5	176
Montmagny 1855	" Ste-Séraphine	7	200
Kamouraska 1856	" St-Agathange	4	103
St-Sauveur (Québec) 1856	" St-Calixte	14	771
Bellevue " 1864	" Ste-M.-Thérèse	14	120
Ste-Famille (I.O.) 1685	" St-Evariste	4	76
St-Romuald 1873	" du St-Nom de Jésus	7	254
" 1874	" (Externat).	2	214
St-Aubert 1877	" St-Louis	4	89
St-Augustin 1882	" Ste-Héloïse	5	73
N.-D. de Beauport 1886	" Ste-Marie-Anne de Jésus	7	255

III. Diocèse de Chicoutimi (Q.)

Baie St-Paul 1848	Sœur Ste-Catherine de Sienne	5	170

IV. Diocèse de Saint-Hyacinthe (Q.)

St-Denis 1783	Sœur St-Isidore	7	150
Sorel 1858	" Ste-Louise	19	600
St-Athanase 1868	" Ste-Synclétique	7	256

V. Diocèse de Trois-Rivières (Q.)

Yamachiche 1852	Sœur Ste-M.-Joseph	6	184
Ste-Anne de la Perade. 1855	" St-Ildefonse	5	140

VI. Diocèse de Nicolet (Q.)

Arthabaskaville (St-Christophe) 1870	Sœur St-Auguste.	5	104
Victoriaville 1878	" St-Narcisse	6	196

VII. Diocèse de Sherbrooke (Q.)

Sherbrooke (2 maisons) 1855	Sœur St-Adolphe.	16	616
Richmond 1884	" Ste-Agnès de Jésus	8	208
Windsor Mills 1886	" St-Henri	3	106

VIII. Diocèse de Kingston (O.)

Ecoles.		*Supérieures.*	*Relig.*	*Elèves.*
Kingston	1841	Sœur St-Wilfrid, sup.	8	303
Ecole St-Joseph	1841	Même supérieure	2	
" St-Jean	1876	" "	2	107
" Ste-M. du Lac	1878	Sœur Ste-M. Cécile	3	37
Williamstown	1865	" Ste-Cornélie	6	94
Brockville	1878	" Ste-Eugénie	6	200
St-Andrews-West	1883	" Ste-Marie Françoise	4	59
Cornwall	1885	" St-Frs de Borgia	6	389
Westport	1886	" Ste-Françoise	4	[illegible]
Trenton	1887	" Ste-Marie Jean	3	95

IX. Diocèse d'Ottawa (O.)

Ottawa	1868	Sœur St-Zéphyrin	16	220

X. Diocèse de Peterboro (O.)

Peterboro	1867	Sœur St-Egbert	11	347

XI. Diocèse de Chatham (N.B.)

New-Castle	1869	Sœur Ste-Isabelle	5	110
Caraquette	1874	" Ste-Anne	5	85
St-Louis	1874	" Ste-Dorothée	4	73
Bathurst (village)	1821	" Ste-M. de Lorette	4	98
" (ville)	1878	" St-Claude	4	82

Diocèse d'Antigonish (N.-E. et C.-B.)

Arichat (C.B.)	1856	Sœur Ste Pélagie	5	74
Acadiaville (C.B.)	1863	" Ste-M. de la Compassion.	3	82
Pictou (N.E)	1880	" Ste-Pulchérie	5	90
Antigonish (N.E.)	1883	" St-Maurice	7	173
Port-Hood (C.B.)	1884	" Ste-Eusèbie	3	54
Sydney "	1885	" Ste-Domitille	5	92
N.-Glasgow (N.E.) sept.	1886	" Ste-Alexandrine	3	113
Mabou (C.B.) "	1886	" Ste-Suzanne	3	53

XIII. Diocèse de Charlottetown (I.P.E.)

Charlottetown	1857	Sœur St-Pierre Chrysologue	11	[illegible]
" St-Joseph	1863	" Ste-Elisa	5	253
Miscouche	1864	" Ste-M. Arthur	4	85
Summerside	1868	" St-Jos. de Nazareth	4	[illegible]
Tignish	1868	" de l'Int. de St-Joseph	4	[illegible]
Havre-aux-Maisons (Iles de la Madeleine)	1877	" Ste-Eudocie	4	[illegible]
Souris	1881	" Ste-Hedwidge	4	[illegible]
Rustico	1882	" Ste-Colombe	2	[illegible]

Aux États-Unis.

Bourbonnais (Ill.)	1860	Sœur Ste-Marie de la Merci	9	164
Kankakee (Ill.)	1865	" Ste-Zéphirine	11	397
Chicago (Ill.)	1882	" Ste-Emérentienne	9	400
Ste-Anne (Ill.)	1883	" Ste-Charité	4	137
Aurora (Ill.)	1884	" de l'Int. de Marie	5	180
Waterbury (Conn.)	1869	" du Saint-Esprit	12	176
St-Albans (Vt.)	1869	" Ste-Clarisse	9	255
St-Johnsbury (Vt.)	1879	" St-Jean Damascène	6	203
Lewiston (Me)	1881	" Ste-Cécile	8	365
New-York (N.-Y.)	1886	" Ste-Célestine	6	250

TABLEAU DES HEURES D'ETUDES A L'ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

PREMIÈRE ANNÉE.

HEURES.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.
8 à 9	Français.	Français.	Français.	Calligraphie et dessin jusqu'à 11 h.	Français.	Français.
9 à 10	Arithmétique	Arithmétique	Arithmétique		Arithmétique	Pédagogie.
2 à 3	Anglais.	Anglais.	Anglais.		Tenue des livres.	Anglais.
3 à 4	Histoire.	Géographie.	Religion.		Histoire.	Géographie.

SECONDE ANNÉE.

HEURES.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.
8 à 9	Algèbre.	Algèbre.	Géométrie.	Dessin et Calligraphie, jusqu'à 10 h.	Géométrie.	Hist. Natur.
9 à 10	Français.	Français.	Histoire.		Histoire.	Français.
10 à 11	E. Modèle.	E. Modèle.	E. Modèle.	E. Modèle.	E. Modèle.	
2 à 3	Physique.	Physique.	Anglais.		Chimie.	Chimie.
3 à 4	Anglais.	Astronomie.	Religion.		Anglais.	Pédagogie.
5 à 6				Philosophie.		

LES DEUX CLASSES RÉUNIES.

HEURES.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.
4 à 5	Chant.		Chant.		Chant.	
4 à 4½		Gymnastique.				Gymnastique.
10 à 11		Piano et Harmonium.		Piano.		Piano.

Heures par semaine — Classe junior.	[illegible]	
5	5	Français.
4	3	Anglais.
4		Arithmétique.
2	2	Histoire.
2		Géographie.
	2	Algèbre.
	2	Géométrie.
	[illegible]	Histoire Naturelle.
	[illegible]	Astronomie.
[illegible]		Tenue des livres.
1		Calligraphie.
1	[illegible]	Dess[illegible]
1	[illegible]	Pé[illegible]
	2	P[illegible]
	[illegible]	C[illegible]
	1	Phi[illegible] etc.
1	1	Religion.
3	3	Chant, musique vocale
1	1	Gymnastique.
	5	Ecole Modèle.
3	3	Piano.

Horaire de l'école normale Jacques-Cartier, à Montréal — RSIP

TABLEAU No. 3.

ETAT du nombre des élèves fréquentant les écoles tenues par les Sœurs de la Congrégation de Notre Dame de Montréal, 1856.

Pensionnat.					Maria Villa.				Externat.				
Ecole					Ecole				Ecole				
Française et Anglaise.					Française et Ang.				Française et Anglaise.				
1er. Classe.	2e. Classe.	3e. Classe.	4e. Classe.	5e. Classe.	1er. Classe.	2e. Classe.	3e. Classe.	4e. Classe.	1er. Classe.	2e. Classe.	3e. Classe.	1er. Classe.	2e. Classe.
20	30	34	40	50	12	14	16	19	45	58	70	70	80

Faubourg St. Laurent.				Faubourg Québec.							
Ecole				Ecole							
Française.				Française et Anglaise.		Française.					Ang.
1er. Classe.	2e. Classe.	3e. Classe.	4e. Classe.	1er. Classe.	2e. Classe.	1er. Classe.	2e. Classe.	3e. Classe.	4e. Classe.	5e. Classe.	6e. Classe.
60	72	82	90	60	73	60	73	84	116	120	96

Faubourg St. Joseph.			Faubourg St. Antoine.			Récollets		Bonsecours.	
Ecole			Ecole			Ecole		Ecole	
Française.			Anglaise.			Anglaise.		Française et Anglaise.	
1er. Classe.	2e. Classe.	3e. Classe.	1er. Classe.	2e. Classe.	3e. Classe.	1er. Classe.	2e. Classe.	1er. Classe.	2e. Classe.
70	84	92	56	74	86	70	100	53	60

Récapitulation.	
Pensionnat	174
Maria Villa	61
Externat,...	323
Faubourg St. Laurent	304
Faubourg Québec,....	682
Faubourg St. Joseph,	246
Faubourg St. Antoine,	216
Récollets...	170
Bonsecours	112
Total général,....	2286

Nombre d'élèves de la C.N.D., en 1856 — 1856 RSIP

APPENDICE G.

Tableau des livres en usage dans les écoles du Bas-Canada.

LIVRES LATINS.

LECTURE.

	Dans combien de municipalités ils sont en usage.
Psautier,	49
Epitome,	4

LIVRES FRANCAIS.

LECTURE.

Alphabet,	155
Livres des Ecoles des Frères,	23
Neuvaine de St. Francois-Xavier,	8
Catéchisme,	79
Nouveau Testament,	42
Instruction de la Jeunesse,	44
Notions Utiles, (Manuel des),	5
Guide de l'Instituteur,	57
Manuscrit,	52
Veillées Canadiennes,	1
Lectures Francaises,	10
Vocabulaire,	6
Art Epistolaire,	3
Annales de la Propagation de la Foi,	3
Lecture Graduée, par Juneau,	4
Morale en Action,	1
Logique,	1
Principes de Littérature,	1
Ancien Testament,	34
Journée du Chrétien,	5
Télémaque Moral,	1
Philosophie Naturelle,	1
Manuel de Tempérance,	1
Devoirs du Chrétien,	175

GRAMMAIRE.

Grammaire des Frères,	63
Exercices et Dictées Orthographiques,	31
Grammaire Francaise,	100
Grammaire de Bouthillier,	1
Grammaire de Lequin,	2
Grammaire de l'Homond,	28

HISTOIRE.

Histoire Naturelle,	8
Histoire Ancienne,	23
Abrégé de l'Histoire de France,	41
Histoire Sainte,	94
Histoire Profane,	2
Histoire du Canada,	59
Histoire Romaine,	3

GEOGRAPHIE.

Géographie,	97
Géographie des Frères des Ecoles Chrétiennes,	31

ARITHMETIQUE.

Arithmétique de Bouthillier,	19
Arithmétique des Frères des Ecoles Chrétiennes,	67
Arithmétique,	97
Arithmétique de Bibaud,	1

line. On s'appliquera à enseigner aux élèves à confectionner et à raccommoder leurs habits, afin que chez elles elles puissent se rendre utiles.

Ce sur quoi il faut insister, c'est assurément l'économie domestique, la couture, la coupe des vêtements. Ces connaissances doivent être considérées comme de première nécessité.[83]

Par comparaison, ce programme qui répondait aux exigences d'alors, montre l'évolution considérable qui s'est produite depuis un siècle. Pour assurer la formation de la jeune fille dans le sens de l'Église d'aujourd'hui, on ne peut emprunter à ce passé que les principes de base.

La question des manuels scolaires demeurait aiguë : pour le progrès des études, ils étaient inadéquats. Les communautés religieuses offrirent généreusement leur part de travail et d'argent pour cette cause essentielle. La Congrégation de Notre-Dame composa des livres que les sœurs utilisèrent et qu'on réclama pour les écoles de filles. Ils parurent entre 1881 et 1898.

Athanase (sœur Saint-), Drolet, M.-Louise, 1836-1930, née à Notre-Dame de Québec, *Petit catéchisme liturgique,* Montréal, Cadieux & Derome, 1885. 164 p. 15 cm

Colette (sœur Sainte-), Pinsonneault Céleste, 1836-1900, St-Rémi de Napierville, *La tenue des livres rendue facile.* Partie simple et partie double. Théorique et pratique. Montréal, Sénecal & Cie, 1899, 125 p. 25 cm.

Léonide (sœur Sainte-), Gagnon Perpétue, 1842-1894, Ste-Anne des Plaines, Qué. *Abrégé d'histoire sainte.* Ancien et Nouveau Testament, Montréal, Beauchemin & Fils, 1881, Ed. originale ill. 106 p. 17 cm. Ce manuel réédité en 1908 par la Maison Beauchemin & Fils, moins le « Précis », fut entre les mains des écolières, très longtemps.

---

83. C.N.D., *Coutumier,* 31 mai 1875, p. VIII, 187, 190, 195, 200, 202, 205, 209.

Grammaire enfantine, Montréal, Eus. Sénecal Fils, 1895, 30 p. 16 cm.

Abrégé de l'Histoire du Canada, Montréal, Beauchemin, & Fils, 1891, 108 p. 16 cm.

Géographie-Atlas, Montréal, Beauchemin & Fils, 1891, 328 p. ill. 17 cm.

Théotiste (sœur Saint-), Filion M.-Marguerite, 1845-1927, Ste-Thérèse de Blainville, Qué. *Enseignement du dessin linéaire,* adapté au cours d'études de la Congrégation de Notre-Dame. Livre du maître et de l'élève, Montréal, la Cie d'imprimerie Lovell, 1878, 78 p. ill. 18 cm.

Définitions géométriques suivies des éléments d'architecture et d'histoire naturelle appliqués au dessin linéaire à main levée. Montréal, la Cie d'Imprimerie Lovell, 1879, 79 p. ill. 17 cm.

Fabien (sœur Saint-), Tessier Clarinthe, 1848-1908, Ste-Anne-de-la-Pérade. *Syllabaire gradué.* Le premier livre des enfants, Montréal, Beauchemin & Fils, 1890, 70 p. ill. 17 cm.

Lecture à haute voix. D'après la méthode de M. V. Delahaye. Cours Supérieur, 2e édition refondue, Montréal, Beauchemin & Fils, 1898, 356 p. ill. 18 cm.

Géographie, cours moyen et supérieur, 2e édition revue, aug. Montréal, Beauchemin & Fils, 1897, 153 p. ill. 24.5 cm. À l'usage des élèves de la Congrégation de Notre-Dame.[84]

À ces livres didactiques, s'ajouteraient une foule de pages inédites en prose et en poésie, sur des sujets variés : œuvre pédagogique, historique, littéraire qui porte le sceau de la Communauté. Cette richesse, car c'en est une, se relie à ce qui est proprement l'héritage de la famille religieuse dont les origines sont unies à celles de Ville-Marie.

---

84. Sr Ste-MARIE-DE-PONTMAIN, voir Tardif, Éva, *Bio-Bibliographie analytique des imprimés des Sœurs de la C.N.D. de Montréal,* 1952, p. 46-54, thèse dactylographiée.

On ne conçoit pas tout à fait, en notre temps, qu'une Exposition pédagogique puisse traduire exactement le système d'éducation d'une époque et d'une province. L'Exposition de Chicago, en 1893, fut pourtant une occasion de découvrir les méthodes de travail en usage dans les écoles publiques et dans les couvents de la Congrégation. Comme les évêques étaient membres du Conseil de l'Instruction Publique, le projet de l'Exposition leur avait été soumis.

Archevêché de Québec, 30 septembre 1892.

Monsieur le Chanoine,

Le Gouvernement provincial de Québec a déjà exprimé à l'épiscopat son désir de voir nos Maisons d'éducation prendre part à l'Exposition Universelle de Chicago. Il y voit une œuvre de patriotisme et de zèle à accomplir, et c'est pour ce motif qu'il vous a choisi comme l'un de ses commissaires. Il a de plus déclaré qu'il se chargeait des dépenses qui en résulteraient, telles que frais de transport, etc.

Ce projet a été soumis aux évêques lors de leur dernière réunion à Québec, le 29 courant, et je suis heureux de vous dire qu'il a reçu leur entière approbation. Nous ne pouvons rester indifférents à une entreprise bénie par le Saint-Siège, et pour laquelle l'épiscopat entier des États-Unis manifeste la plus vive sympathie.

Nous espérons qu'il en résultera un avantage réel pour notre religion et pour notre nationalité, car ce sera une occasion magnifique de faire connaître au monde entier les lois scolaires qui nous régissent et les résultats obtenus par notre système d'éducation. Aussi, le désir de Son Éminence le cardinal Archevêque de Québec est-il que toutes nos maisons d'enseignement sans exception se fassent un devoir de répondre à l'appel du gouvernement et commencent sans retard les travaux qui devront figurer à cette grande Exposition.

Votre expérience dans les matières d'éducation, le zèle et le dévouement que vous mettrez, nous le savons, à remplir la mission

qui vous a été confiée, nous en assurent à l'avance le plein succès et nous prions Dieu de la bénir.

Je demeure, M. le Chanoine,

Votre bien dévoué en N.S.

L.-N. Archevêque de Cyrène

Coadjuteur de S.E. le Cardinal Taschereau.[85]

M. le Chanoine Bruchési, désireux de remplir le mandat qu'il avait reçu, fit parvenir aux diverses institutions d'enseignement les directives qui orienteront le difficile travail imposé.

Directives pour l'Exposition

Il a été décidé à Chicago qu'il ne sera pas reçu d'objets pour l'Exposition après le 10 avril. Tous nos collèges, nos couvents, nos écoles normales, nos académies, un grand nombre d'écoles primaires et d'écoles modèles, figureront à l'Exposition. Nos instituts religieux d'hommes et de femmes, à très peu d'exceptions près, y enverront des ouvrages de leurs différentes maisons. (...)

Nous aurons à l'Exposition des documents destinés à faire connaître nos lois scolaires, notre système d'éducation, les photographies de nos principaux établissements, une notice historique sur chacun d'eux avec les statistiques qui en font voir le développement, l'exposé des méthodes suivies dans l'enseignement à ses divers degrés, des compositions d'élèves, des cahiers d'honneur, des dessins, des ouvrages manuels, des cahiers de devoirs journaliers tels qu'ils ont été remis aux professeurs, avec les remarques et les corrections de ces derniers, etc.

Quel jugement porteront les examinateurs, les spécialistes, les étrangers, sur ces travaux variés et sur ces méthodes ? Nous l'ignorons. Dans tous les cas, L'Exposition aura cet avantage de permettre de constater ce qu'il y a de bon et de défectueux dans notre système et ce qu'il faudrait conserver ou réformer. (...)

85. AMC, *Notes*, 8 G, p. 511.

Mgr l'Archevêque a bien voulu mettre à notre disposition pour les recevoir, sa nouvelle Cathédrale. Nous aurions aimé à en faire une exposition ici même avant de les expédier à l'Exposition Colombienne, mais le temps fait absolument défaut. Ils partiront encaissés comme nous les aurons reçus, vers le 15 mars.

P.-N. Bruchési, chanoine

Commissaire de la Province de Québec
pour la partie scolaire catholique
à l'Exposition de Chicago,

Archevêché de Montréal.[86]

Le Surintendant de l'Instruction Publique avait aussi envoyé une lettre circulaire qui précisait les intentions du Conseil de l'Instruction Publique et la marche à suivre dans la préparation des exhibits. Cette Exposition fut l'objet d'un labeur immense de la part de tous. La Congrégation de Notre-Dame répondit généreusement à ce qui était demandé par les Autorités religieuses et scolaires de la Province de Québec.

Québec, 26 janvier 1892.

Département de l'Instruction Publique

Aux Recteurs des Universités, aux Directeurs des Séminaires et des Collèges, aux Supérieures et Directrices des Couvents et des autres maisons d'éducation supérieure, aux Commissaires et aux Syndics des écoles publiques, aux Principaux d'Écoles Normales, et à tous les directeurs et directrices des écoles subventionnées et non subventionnées.

J'ai l'honneur de vous faire part que l'Exposition Universelle de Chicago s'ouvrira vers le mois de mai 1893. Il convient donc que nous nous y préparions à l'avance afin que nous ne soyons pas pris au dépourvu lorsqu'une décision sera définitivement prise à ce sujet. Le Département de l'Instruction Publique étant un des plus importants de la Province doit pouvoir figurer d'une manière

86. AMC, *Notes*, 8 G, p. 524.

convenable à ce déploiement de forces vives de toutes les nations au point de vue de la science, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Le Département a déjà participé aux Expositions de Paris et de Londres et les succès qu'il a obtenus sont de nature à nous faire espérer qu'il en rapportera de nouveaux à celle de Chicago. Je n'ai pas besoin de vous rappeler les témoignages nombreux et flatteurs que nous avons reçus en faveur de notre système d'éducation, des autorités qui ont dirigé l'Exposition de Paris en 1878 et celle de Londres, en 1886. Les diplômes et les certificats qui nous ont été accordés sont un encouragement pour les institutions et les écoles de la province.

Il faut dans cette exposition agir de manière à faire juger nos travaux scolaires dans leur ensemble sans s'attacher à un travail particulier, tout méritoire qu'il puisse être. En effet, ce ne sont pas des œuvres choisies spécialement que nous voulons y envoyer, nous voulons prouver que notre système est bon dans son ensemble, depuis l'Université, jusqu'à la plus humble école élémentaire. Pour cela, il faut le faire connaître tel qu'il est, tel qu'il fonctionne, c'est-à-dire exposer les travaux des professeurs et les devoirs des élèves tels qu'ils sont faits jour par jour, avec les corrections du maître. Pour arriver à ce résultat satisfaisant, il convient d'établir dans toutes les maisons d'éducation pour les envoyer à l'Exposition, les travaux suivants :

Les cahiers d'écriture, de tenue des livres, les cahiers de dessin linéaire et autres ; les cartes géographiques, astronomiques et autres ; les tableaux historiques, les thèses de philosophie, les cahiers d'honneur des élèves dans lesquels sont entrés les meilleurs travaux ainsi que les compositions qui se font dans le cours de l'année, de même que les papiers d'examens de fin d'année et tout ce qui se fera et sera de nature à faire connaître l'enseignement donné dans nos grandes maisons d'éducation qui jouissent à bon droit d'un si grand crédit dans la Province.

Nos couvents voudront bien faire préparer par leurs élèves des travaux à l'aiguille, reprises, raccommodage, tricots, couture unie, broderie, travaux au crochet et autres qui seront expédiés quand la demande en sera faite.

> Il est important que chaque maison prépare l'historique de son institution et qu'elle fasse connaître la composition du corps administratif et du corps enseignant et donne le nombre d'élèves qui le fréquentent. (...)
>
> Je convie donc chaque institution, quel que soit son rang dans l'échelle de l'instruction publique de préparer avec soin tout ce qui pourrait donner une idée aussi exacte que possible de l'état de l'instruction dans notre province. (...)
>
> Gédéon Ouimet, Surintendant.[87]

L'Exposition eut une influence considérable ; un courage nouveau présidait à l'enseignement, et l'on voulait dépasser ce qui s'était accompli jusque-là. Dans le *Catholic Journal,* on loua les travaux scolaires venus de la Province de Québec :

> Dans les écoles de filles, nous recommandons, pour la justesse et la netteté, le couvent des Ursulines de Québec ; pour le style et la variété, le couvent de Stanstead, pendant que pour le parfait et le fini, nous accorderions la palme au couvent de la Congrégation de Notre-Dame.[88]

Monsieur G. Serrurier, professeur français universellement connu à l'époque, comme l'initiateur de la méthode intuitive d'enseignement, délégué à Chicago du Ministre de l'Instruction Publique en France, exprima son admiration pour les exhibits scolaires du Canada. Il remarqua les corrections des exercices et compositions, y trouvant la preuve que l'on était en présence de travaux réellement exécutés par les élèves et donnant un bon aperçu de l'enseignement régulier.[89] Le 29 août 1893, le correspondant du *Daily Sun* de Saint-Jean, N.B. écrivait : « La Province de Québec fait de son système d'édu-

---

87. AMC, *Id.*, p. 592.
88. *Semaine Religieuse de Montréal*, 5 août 1893, vol. XXII, No 5, *Notre système d'éducation*, p. 62-65.
89. *Id.*, 2 septembre 1893, vol. XXII, No 9, p. 130.

cation une exhibition qui, à en juger par la qualité et la quantité, aidera à dissiper bien des idées fausses, quant à son degré de civilisation (...) ». M. le sénateur Tassé, Commissaire du Gouvernement canadien à Chicago, écrivit sur *La Minerve* :

> C'est avec bonheur que j'enregistre ces témoignages, plus éloquents que tout ce que je pourrais affirmer moi-même. Protestants, comme catholiques, Européens et Américains, correspondants des divers journaux des États-Unis, tous tiennent le même langage à propos de nos institutions enseignantes. Ce langage me paraît la meilleure preuve de l'exagération des attaques dirigées par quelques-uns des nôtres contre notre système d'éducation.
>
> Le remaniement des programmes, les conseils pédagogiques des professeurs de nos collèges, les modifications notables introduites dans l'enseignement de l'histoire, de la géographie, de la tenue des livres, du dessin ; les leçons orales du professeur substituées au mot à mot et au par cœur d'autrefois ; l'addition aux matières du programme de la sténographie, un peu partout, de la télégraphie, en plusieurs maisons ; la pratique très générale de la clavigraphie ; l'attention plus grande donnée à l'anglais ; les corrections des devoirs calquées sur les méthodes suivies dans les lycées de France : tout cela ne prouve-t-il pas que nous avons fait beaucoup de chemin, que le clergé et les communautés religieuses comprennent leur devoir, que nous ne sommes ni arriérés, ni arrêtés ?
>
> L'Exposition de Chicago aura pour résultat de faire connaître le système scolaire de notre Province et de relever notre réputation dans l'esprit de ceux qui auraient pu croire, sur de fausses données, que nous n'avions rien fait ou à peu près, pour répandre l'instruction chez le peuple canadien-français. (...) [90]

Parce que les couvents et les écoles de la Congrégation de Notre-Dame avaient participé à cette Exposition, l'appréciation des méthodes d'enseignement l'intéresse et la concerne.

90. *Id.*, 30 septembre 1893, No 13, p. 198-200.

Sept ans plus tard, en 1900, la Communauté fit parvenir des travaux à l'Exposition de Paris. Les Annales mentionnent que cent seize maisons, réparties en six provinces religieuses y étaient représentées. Comme en 1893, à l'Exposition de Chicago, l'observation des devoirs d'élèves permit de déduire certaines lignes du programme d'études qui était en vigueur dans les cours moyen et supérieur.

Les matières suivantes servaient de plan d'enseignement, comme en témoignent les copies :

Instruction religieuse : Catéchisme de persévérance ou de controverse. Évangile récité et expliqué. Lecture du latin des prières.

Langue française : Lecture des morceaux choisis. Exercices de style : narrations, descriptions, etc. Étymologie. Règles de grammaire et de style. Histoire littéraire. Cours sommaire des littératures anciennes ; principales époques et principaux auteurs.

Histoire : du Canada, de France, d'Angleterre, des États-Unis, de l'Église.

Géographie : Développement de la géographie du Canada. Ses rapports avec les pays d'Europe.

Cosmographie : Cartographie.

Arithmétique : Cours supérieur ou commercial. Algèbre, 1er degré. Toisé des surfaces. Tenue des livres.

Écriture   Dessin : Perspective, observation. Tricot, Couture.

Les cahiers d'exposition, d'une présentation impeccable, reliés en cuir, pourraient être ainsi appréciés :

Copies	:	parchemin de 8½ x 14
Calligraphie	:	soignée et remarquable.
Recherches	:	histoire, géographie, sciences, religion.
Histoire	:	tableaux synoptiques et cartes.
Toisé	:	figures géométriques précises et de belle apparence.

Dessin	:	personnages, maisons historiques.
Géographie	:	cartes au coloris délicat — caractères d'imprimerie —
Devoirs	:	dessin à la plume d'un fini extraordinaire : art et beauté.
Compositions	:	elles portent des annotations de professeurs. Il reste regrettable que ces corrections judicieuses ne soient pas signées.

Les devoirs sont présentés en langue française et en langue anglaise, d'après leur provenance. Leur identification comprend : le nom de l'élève, le nom du couvent, le degré du cours et l'âge de l'élève.[91]

Formation des professeurs

Devant le progrès de l'enseignement, la question de la compétence des professeurs se posa spontanément. Même, on semblait oublier un peu que cette croissance évidente de la valeur de l'école sous-entendait certainement un travail sérieux de la part des éducateurs et une préparation consciencieuse, en plus du courage et de l'expérience. Il fallut passer par la lutte qui parut onéreuse à l'époque, car les connaissances n'étaient pas toujours sanctionnées par un parchemin officiel. En 1849, un Rapport du Surintendant indiquait les qualifications requises des instituteurs.

> Exiger, en faisant l'examen, la preuve des connaissances suivantes : pour les instituteurs des écoles élémentaires, tout ce qui peut les rendre capables d'enseigner avec succès la lecture, l'écriture, les éléments de la grammaire, ceux de la géographie, et l'arithmétique jusqu'à la règle de trois inclusivement. Pour les instituteurs des écoles modèles, outre ce qui précède, les connaissances qui les rendent habiles à enseigner la grammaire, l'analyse des parties du discours, l'arithmétique dans toutes ses

91. AMC, *Notes* sur l'*Exposition de Paris*, 1900 : travaux d'élèves C.N.D.

parties, la tenue des livres, l'usage des globes, le dessin linéaire, les éléments de mesurage et la composition ; pour les instituteurs d'académie, outre les qualifications requises des instituteurs des deux classes indiquées, toutes les branches d'une éducation classique, en autant qu'ils sont destinés à y préparer les élèves.

Certaines personnes étaient exemptes de subir l'examen devant les Commissaires d'écoles des localités respectives où elles devaient enseigner.

Pourvu, néanmoins, que tout prêtre, ministre, ecclésiastique, ou faisant partie d'un corps religieux institué pour fins d'éducation, et toute personne du sexe féminin, seront dans tous les cas exempts de subir un examen devant aucun des dits bureaux ; et, pourvu aussi, que la possession d'un certain certificat d'examen devant un des dits bureaux ou l'exemption d'examen n'obligeront pas les Commissaires ou syndics d'école à accepter un instituteur qui ne leur conviendrait pas.[92]

La Congrégation de Notre-Dame ayant longuement travaillé à l'œuvre de l'enseignement au pays, comme d'autres institutions et plus que d'autres, elle a connu et vécu toutes les étapes de la montée. Elle s'est penchée sur l'école avec amour et persévérance, la considérant comme sa part privilégiée dans l'œuvre éducative de l'Église. On s'attachait à former sérieusement les jeunes filles ; ces laïques prolongeraient l'œuvre des sœurs jusque dans les endroits isolés où celles-ci n'avaient pas encore de missions.

Les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal répandaient l'instruction élémentaire dans les paroisses du bord du fleuve, en même temps qu'elles fondaient des institutions privées dans des centres déjà organisés. Le Canada doit une éternelle reconnaissance à ces institutions modèles qui, dans nos villes et nos campagnes, ont préparé à la dure existence du

92. RSIP, *Actes d'éducation élémentaire ; Circulaires No 9, no 12*, Imp. de la Reine, Montréal, 1849, p. 23, 24.

17e et du 18e siècles, les admirables mères de famille dont l'honneur, le courage et l'héroïsme jettent un si pur éclat sur les origines de notre nationalité.[93]

Le même auteur parle des premiers essais de recrutement d'institutrices pour les petites écoles :

> C'est aux Sœurs de la Congrégation que nous devons ce que nous pouvons dénommer, suivant le Dr Meilleur, la première École Normale de notre Province. Malgré l'incendie qui, en 1684, venait de consumer leur maison mère, elles fondent bientôt à Montréal un pensionnat d'un nouveau genre destiné aux jeunes filles plus âgées que celles des écoles ordinaires. « De cette maison, dit Mgr de St-Vallier, sont sorties plusieurs maîtresses qui se sont répandues en divers endroits de la colonie, où elles font le catéchisme aux enfants et des conférences très utiles aux personnes de leur sexe qui sont plus avancées en âge ». Un service en attire un autre. L'évêque de Québec, ce zélé promoteur de l'éducation populaire, exprime dans un mandement, le désir « que chaque paroisse ait une maison de cet institut pour l'éducation des jeunes filles », il offre même de contribuer aux frais de construction. C'était continuer les traditions léguées par Mgr de Laval dont la sollicitude pour la bonne éducation des enfants apparaît si souvent dans ses lettres pastorales.[94]
>
> « Il faut croire en justice que les Ursulines, à Québec, avaient aussi préparé leurs élèves pour enseigner dans les campagnes. »[95]

Les sœurs enseignantes avaient donc orienté la plupart des maîtresses d'écoles rurales, sans les soumettre à des études spécialisées. Pour améliorer la préparation des institutrices, le Gouvernement résolut de payer les frais d'instruction pédagogique de quelques élèves. Six furent reçues chez les Ursulines de Trois-Rivières ; les Sœurs de la Congrégation en re-

93. Abbé Adélard DESROSIERS, *Les Écoles normales primaires de la Province de Québec*, 1909, p. 84.

94. *Id.*, p. 84.

95. *Id.*, p. 18, 19.

çurent sept à Montréal et les Ursulines de Québec, six. On avait déterminé que la pension serait de dix-huit louis par année. « La loi de 1841 rendait le brevet de capacité obligatoire, excepté pour les communautés religieuses. Cette loi fait date pour le système d'instruction publique de la Province de Québec car, après l'amendement de 1846, sous l'inspiration du Surintendant Meilleur, elle devient la base du système scolaire qui a duré. »[96]

La qualité du personnel enseignant n'était pas encore bien changée en 1853. L'Honorable P. J.-O. Chauveau fut appelé à remplacer le Dr Meilleur comme Surintendant, en 1855. Son premier soin fut de considérer le problème de la préparation des professeurs. Il réclama du Gouvernement « une loi scolaire destinée à fonder des écoles normales dans le Bas-Canada ».

> L'inauguration de ces nouvelles institutions eut lieu le 3 mars 1857, à l'École Normale Jacques-Cartier et à l'École Normale McGill, à Montréal, et le 12 mars, à l'École Normale Laval, à Québec. À l'automne 1857, les Ursulines ouvraient la section féminine avec quarante et une élèves. Ces trois écoles normales constituaient une avance considérable et très appréciée. Le Journal de l'Instruction Publique fut créé cette année-là et, en 1859, le Conseil de l'Instruction Publique.[97]
>
> De 1846 à 1900, la loi de l'Instruction Publique de la Province de Québec fut modifiée. Les intitutrices laïques étaient dispensées par la loi, jusqu'en 1857, de l'obligation de subir un examen devant l'un des Bureaux d'examinateurs organisés à Québec et à Montréal, d'après la loi de 1846, pour obtenir un diplôme de capacité permanent.[98] Les aptitudes pédagogiques

96. *Id.*, p. 73.
97. Louis-Philippe AUDET, *Éducateurs, parents, maîtres*, Éd. de l'Action Catholique, Québec, 1963, p. 25.
98. Abbé Adélard DESROSIERS, *Les Écoles normales de la Province de Québec*, p. 84.

faisaient partie des points que le Rapport de l'Inspecteur d'écoles devaient souligner, en justice.

Pour aider à l'instruction des adultes, les écoles du soir furent ouvertes, en 1889, par le Secrétariat de la Province ; elles diminuèrent considérablement le nombre de ceux qui ne savaient ni lire, ni écrire, et améliorèrent la mentalité des gens vis-à-vis de l'instruction en général. Initiative qui loue le dévouement de M. le Ministre Honoré Mercier.[99]

Enfin, en 1896, les vingt-quatre bureaux locaux furent remplacés par un Bureau Central composé de dix examinateurs, autorisé à conférer les diplômes donnant un droit permanent d'enseigner dans la Province de Québec. L'établissement de ce Bureau améliora la situation scolaire.[100]

Les congrégations enseignantes préparaient sans doute leurs futurs professeurs, mais que chaque noviciat soit une école normale semble être une extension de l'idée. Des problèmes devaient surgir comme légalité. L'École Normale des Ursulines se développait sous la direction de Laval. À Montréal, la première en date, est celle des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, filiale de l'École Normale Jacques-Cartier. Elle ouvrit ses portes à trente élèves, en 1899 ; celles-ci se partageaient entre les cours élémentaire et modèle. Excepté la pédagogie, l'enseignement était confié aux religieuses.[101]

Mère Saint-Bernard, supérieure du pensionnat et de l'externat Notre-Dame, ayant appris le projet du Gouvernement d'établir une école normale à Montréal, avait offert un local dans l'une des maisons de la Congrégation, le 26 septembre 1881. En lui rappelant qu'il ne perdait pas de vue sa demande, le Surintendant lui faisait parvenir un chèque de cinq cents dollars, le 24 juin 1882, pour aider ce nouveau pensionnat à promouvoir les études pédagogiques par un cours d'éduca-

99. *Id.*, p. 196.
100. *Id.*, p. 197, 198.
101. *Id.*, p. 182.

tion supérieure. Mère Saint-Bernard hésitait à croire à l'établissement de l'école normale des filles, dès septembre, mais le Surintendant lui exprima son espoir et la Communauté fit aménager des locaux dans l'aile de l'ancien pensionnat, sur l'avenue Notre-Dame-de-Pitié.[102] La pensée devait être très lente à prendre forme : ce n'est que le 3 octobre 1899, que la section des filles de l'École Normale Jacques-Cartier s'ouvrit officiellement à la maison mère de la rue Saint-Jean-Baptiste, avec Sœur Saint-Anaclet, maîtresse générale des études comme directrice et M. l'Inspecteur Mc Gown comme professeur de pédagogie.

Dix ans plus tard, pour l'année scolaire 1908-1909, le personnel responsable de l'école normale de la Congrégation était ainsi réparti :

L'abbé Nazaire Dubois, principal et professeur d'apologétique
Sœur St-Isaïe, directrice
Sœur St-Liguori, mathématiques et Sciences
Sœur Ste-Yolande, histoire et géographie
Sœur St-Mildred, classe anglaise
Sœur Ste-Marie-Ananie, anglais et solfège
Sœur Ste-Cordule, coupe et couture
Sœur Ste-Marie-Dorothée, grammaire et littérature
Sœur Ste-Fortunate, cours préparatoire
Sœur Ste-Jeanne-de-Jésus, dessin
Sœur St-Gérard, directrice de l'école d'application
J.-O. Cassegrain, pédagogie théorique
l'abbé H. Legrand, P.S.S., directeur spirituel des élèves
P. Colonnier, diction française.[103]

Comme le tableau des heures d'études à l'École Normale Jacques-Cartier a dû inspirer en partie celui de la section des filles, il offre un intérêt d'histoire pour la Congrégation de Notre-Dame.

---

102. AMC, *Notes*, 8 G, p. 14, 15.
103. Abbé Adélard DESROSIERS, *op. cit.*, p. 212.

En 1893, à l'heure où les méthodes d'enseignement du Québec étaient jugées valables par l'appréciation des travaux de l'Exposition de Chicago, le degré d'instruction des enseignants fut l'occasion d'importants débats au Conseil de l'Instruction Publique. La presse, par les divers journaux du temps, a donné son opinion contre le Conseil de l'Instruction Publique. Dans les articles qui furent publiés, on citait le témoignage de M. Fayet, ancien professeur de Mathématiques, ancien recteur de l'Académie de la Haute-Marne, en France, qui écrivait à ce sujet, sous le titre « La vérité pratique sur la lettre d'obédience et sur le brevet de capacité », les lignes suivantes :

> De quelque point de vue que l'on considère la lettre d'obédience délivrée par les supérieures des congrégations enseignantes, on constate qu'elle offre aux familles et à la société les garanties les plus sérieuses de morale, de véritable aptitude pour l'enseignement et pour la direction d'une école primaire, tandis que le brevet de capacité délivré après un examen de quelques heures par une commission d'hommes instruits, quelquefois savants, mais d'une compétence professionnelle au moins douteuse, ne prouve rien pour la moralité, rien pour l'aptitude professionnelle, et presque rien pour le degré d'instruction. Dans ces conditions, et au point de vue pédagogique, la lettre d'obédience ne peut donc être que très supérieure au brevet de capacité, et cette supériorité ne peut être contestée que par l'ignorance, les préventions anti-chrétiennes et les passions révolutionnaires.[104]

Et le journal poursuivait :

> Il s'est agi alors de faire faire la différence entre les termes privilège et équivalence. Et les congrégations enseignantes s'inquiétaient d'une mesure qui peut conduire à l'ingérence de l'État, à la compression par l'État de leur mission éducatrice. On craignait de voir se renouveler la campagne de persécution contre

104. Thomas CHAPAIS, *Les congrégations enseignantes et le Brevet de capacité*, p. 9, 10, 16, 18, 22, 25-28, 32-34.

N° 28

Le 27 juin 1671

Congrégation de Notre-Dame

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre

A Tous presens et advenir Salut; Nostre bien-amée Marguerite Bourgeois Originaire de nostre ville de Troyes en Champagne; Nous a humblement faict exposer quil y a longtemps quil a pleu a Dieu luy inspirer le desir de l'advencement de la foy Catholique par la bonne Instruction des personnes de son sexe, tant des sauvages que des François naturels, retirées en la Nouvelle-france, ou elle se seroit pour ce subiect retirée des l'années 1653. Si estant establye dans l'Isle de Montreal avec quelque autre filles associés vivant en Communauté ou elle a faict l'exercice de Maistresse d'Escole en monstrant gratuitement aux ieunes-filles tous les Mestiers qui les rendent capables de gagner leur vie, et avec vn sy heureux progrez par les graces continuelles de la providence Divine que la dicte exposante, ny ses associées ne sont aucunement a charge au dict païs, ayant faict bastir a leurs despens, dans la dicte Isle de Montreal, deux Corps de Logis propre a leurs desseins, et faict defricher plusieurs concessions de terre, bastir vne Maitairie garnie de toutes choses necessaires le quel Establissement ainsi faict auroit esté de puis approuvé tant par le Sieur Evesque de Petré vicaire Apostolique, audict païs, par le sieur de Courcelles nostre Lieutenant General en Canada, Et le Sieur Talon Intendant de la Justice, polices, et finances audict Païs, que par vn resultat dassemblée des habitans

dicelny, Au moyen de quoy la dicte exposante a esté conseillée po. le bien general de la dicte Isle, de nous venir requerir de luy accorder nos lettres de confirmation du dict Establissement, Soubs le tiltre de la Congregation de nre Dame, Soubs la Juridiction de l'ordinaire, Et toutes expedition surce necessair A Ces Causes, de l'aduis de nostre Conseil qui a veu les dictes approbations et resultats cy attachez sous le contre scel de nostre Chancelleryе, et voulant contribuer de nostre part comme nous ferons tousiours autant quil nous sera possible aux bonnes intentions de la dicte exposante, et de ses assoiées, et de celles qui leurs succederonts audict Establissement, en leur donnant moyen de s'estendre et fortifier dans tous les lieux ou il sera iugé plus [illegible] pour la gloire de Dieu et le bien [illegible] dict [illegible] De nostre Certaine science grâce specialle pleine puissance propre mouuement, et authorité Royalle, nous auons approuué, confirmé, et authorisé, approuuons, confirmons, et authorisons par ces presentes signées de nostre main l'establissement de la dicte Congregation de nostre Dame dans la dicte Isle de Montreal en la nouuelle france, pour l'Instruction des Jeunes filles dans la pieté, pour les rendres capables de la pratique et exercice des vertus Chrestiennes et morales, selon leur estat, et celles qui leur succederont en la dicte Communauté selon leur Institut, soub la Juridiction de l'ordinaire sans quelles y puissent estre troublées soubs quelque pretexte que ce soit, si donnons en mandement A nos amez et feaux les gens tenans nostre cour de Parlement a Paris, et autres nos officiers dans le dict païs de la Nouuelle france quil appartiendra que ces presentes nos lettres de confirmation et d'Establissemt. Ils facent registrer et de leur contenu iouïr et user la dicte Exposante et ses associees, et celles qui leurs succederonts plainement, paisiblement, et perpetuellemt., Cessant et faisant cesser tous trouble, et [illegible] empeschements, et nonobstant tous arrests reglements et autres choses a ce contraires, aus quelles et aux dérogatoires des dérogatoires y contenües,

nous auons de nos mesmes graces dérrogé et dérrogeons par ces dittes presentes. Car tel
est nostre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à tousiours no. y auons faict
mettre nostre seel, Donné A Don Kerque au Mois de May L'An de grace 1671. A de
nostre Regne le 27. Signé sur le Reply par le Roy Colbert et Scellé du grand Sceau
de Cire verte sur lacs de soye rouge et verte, sur le dict reply est encor escrit visa
Seguier pour seruir aux Lettres de Confirmation D'Establissement de la Congregation
des filles en Canada, Et sur le dict reply est encor escrit, Registrées Ouy le Procureur
General du Roy pour estre executées selon leur forme et teneur.
A Paris en Parlement le 24. Juin 1671 Signée Du Tillet.



Lettres Patentes de Louis XIV — 1671 ASQ

Costume N° 4.

1653. Précis historique.

Congrégation de N. Dame de Montréal.

Les "Sœurs de la Congrégation de Notre Dame" de Montréal, communément appelées les "Sœurs de la Congrégation."–

Le but unique de cette Communauté est "d'instruire et de former les jeunes personnes": elle n'est point cloîtrée.–

Cette précieuse Communauté doit son origine à une pauvre et pieuse fille, native de Troyes, en Champagne, du nom de Marguerite Bourgeoys, qui vint à Montréal le 16 nov.^bre 1653, à la demande des Associés de la Compagnie de Montréal, pour y "établir des Petites Écoles de filles." Elle se mit de suite à l'ouvrage et jeta, en 1659, les fondations de la "Congrégation", en s'associant quatre demoiselles q'elle alla chercher en France en 1658, et qui se nommoient–

Catherine Crolo,
Marie Raisin,
Aimée Chatel et
Anne Hioux.

Le Noviciat de cette Congrégation de Filles séculières et paroissiennes a toujours été à Montréal, où se trouve le Chef d'Ordre ou la Maison-mère, qui a pu fournir de ses Sœurs dans trente "Missions" différentes répandues dans tout le Canada: elles sont maintenant réduites à vingt-cinq.–

État.–

Précis historique extrait de l'album intitulé *Costumes des Communautés religieuses de femmes en Canada* avec un *Précis historique* de leur formation, de leur but, et le tableau de leur État en 1853 (Costume No 4). Texte par Mr Jacques Viger, premier Maire de Montréal, BVM.

> les congrégations enseignantes dont la France était le théâtre. (...) Cette imposition du brevet de capacité, cette suppression de toutes les équivalences, étaient dirigées uniquement contre les congrégations enseignantes.[105]

Devant le problème qui semblait aller à l'encontre des intérêts et des possibilités d'alors, à la Congrégation de Notre-Dame, la Communauté crut devoir confier sa cause à l'Archevêque de Montréal. Elle le fit par l'intermédiaire de la maîtresse générale des études, Sœur Sainte-Sabine (Lesieur). Cette lettre mérite d'être connue, car elle est un document qui permet de mesurer un peu l'étape qui a été franchie depuis lors. Actuellement, les sœurs obtiennent les diplômes de l'État et des grades universitaires, au pays et à l'étranger. Comme l'Église à l'heure de Vatican II, la Communauté a voulu s'adapter ; elle s'est trouvée prête à tous les sacrifices d'argent et de temps pour rendre ses sujets capables de servir avec les armes de l'époque. Marguerite Bourgeoys avait créé une œuvre d'avant-garde : ses Filles désirent marcher dans sa lumière.

La lettre adressée à l'Archevêque de Montréal, en cette circonstance, fut présentée sous forme de Mémoire.

> Monseigneur,
>
> Nous avons été informées que l'on veut soumettre les membres des communautés religieuses enseignantes à l'examen pour les brevets de capacité. Daignez agréer que nous vous exposions très respectueusement quelques-unes des objections de notre Communauté contre cette grave mesure, avec la pleine confiance, Mgr, que l'intérêt paternel et bienveillant dont vous nous avez toujours honorées, nous sera accordé encore en cette circonstance. Permettez-nous de développer en quelques lignes les points suivants :

105. *Idem*, p. 46, 49.

1. L'Église et l'État ont constamment encouragé, protégé, favorisé, approuvé notre Institut depuis sa fondation, en 1659. Pendant plus de deux siècles, notre Communauté a sans cesse rempli les fonctions d'institutrices, même celles d'écoles normales, sans en réclamer le titre, ni les honoraires. Nous avons constamment donné l'éducation aux jeunes filles de toutes les classes de la société, à la satisfaction générale des familles, avec l'approbation des Autorités ecclésiastiques et civiles.

Citons quelques-unes de ces approbations :

En 1668, Mgr de St-Vallier écrit : « Que, outre les pensionnaires françaises et sauvages que les Sœurs de la Congrégation élèvent dans une grande piété, de cette maison sont sorties plusieurs maîtresses d'écoles qui se sont répandues en divers endroits de la colonie ». Ce que nous avons toujours continué depuis.

En 1845, la Législation de la Province de Québec reconnaissait civilement notre Institut et signait l'Acte d'incorporation de notre Communauté.

En 1870 et en 1880, nos méthodes d'enseignement étaient gratifiées de diplômes aux exhibitions provinciales.

Donc, l'Église et l'État nous ont manifestement approuvées et ont reconnu le mérite de notre Oeuvre.

L'État qui, après mûres délibérations a autorisé une association comme institut enseignant, forme par là même, il nous semble, une sorte de contrat dont il ne doit plus avoir le droit de changer arbitrairement les conditions ; il aurait pu ne pas reconnaître cet institut, mais après avoir lui avoir accordé sa sanction, il n'a plus convenablement le droit de la retirer, tant que le dit institut remplit les conditions qui lui ont été imposées. Jusqu'à ce jour, nous avons été fidèles à nos engagements, mais nous n'avons jamais compté avec les milliers d'élèves instruites gratuitement. Sur quel motif, peut-on s'appuyer pour demander de nous soumettre à des examens ? Ne serait-ce pas commettre une véritable injustice en les exigeant de nous ? Notre Communauté n'a -t-elle pas assez fourni de preuves de son genre d'enseignement depuis plus de deux siècles, en dépensant les forces, l'énergie de ses membres, sacrifiant ainsi des centaines de sujets

pour l'éducation de la jeunesse ? La demande de Brevet n'est-elle pas l'expression d'un manque de confiance vis-à-vis de notre Communauté : manque de confiance contre lequel nous croyons avoir le droit de protester ?

Nous espérons donc fermement, Mgr, que Votre Grandeur ne sanctionnera jamais une telle mesure qui nous serait des plus préjudiciables. L'un de ses funestes effets serait de diminuer de beaucoup les vocations religieuses ; alors, la laïcisation des écoles s'opérerait dans une époque plus ou moins rapprochée. Nous avons donc la pleine confiance que la haute administration ecclésiastique de notre Province, si remplie de Dieu, n'apposera jamais sa signature à un projet si funeste à l'Église et à l'État.

2. Nos sujets sont soigneusement préparées pour l'enseignement. Notre Noviciat est une véritable école normale où les sujets sont préparés aux fonctions d'institutrices pendant plus de deux ans, non seulement quant à la pratique classique, mais aussi pour la discipline, le tact et le dévouement qui doivent caractériser une religieuse enseignante ; les classes sont suivies par des maîtresses capables et expérimentées. Les novices font périodiquement des travaux sur toutes les matières que comprend le programme des études et ces travaux sont examinés par les supérieures.

La pédagogie y est enseignée pratiquement et méthodiquement ; les sujets n'ont qu'un seul but à atteindre : s'instruire pour instruire les élèves. Toute leur vie, les sœurs continuent à étudier ; elles y sont obligées tant par l'esprit religieux qui leur en fait un devoir, que par la justice envers les élèves. Car la religieuse sait qu'il lui faut sans cesse étudier pour toujours être à la hauteur de son poste ; son intérêt personnel et celui qu'elle porte à l'Institut exigent que, par son zèle à bien s'acquitter de sa classe, par son ardeur au travail, elle étende et consolide ses connaissances afin d'être toujours digne de la confiance de ses supérieures.

On objectera que les maîtresses laïques sont obligés de subir un examen, nous l'admettons ; mais font-elles un noviciat de plus de deux ans avant de se présenter au Bureau ? Supposons-leur des talents brillants, un grand succès dans leur examen de

quelques instants, quelles garanties les familles auront-elles du caractère de ces personnes, de leur tact, de leur dévouement à former le cœur des enfants ? Souvent, ces maîtresses d'écoles ont pour unique but dans leur position de se pourvoir de quelques deniers afin de se créer un avenir. Motif très secondaire pour les animer dans l'accomplissement d'une tâche aussi noble, d'un devoir aussi sublime que celui de la formation du cœur des élèves, non seulement pour les sciences, mais surtout dans la pratique des vertus chrétiennes.

Et une religieuse qui aura enseigné une classe avec avantage pendant dix, quinze, vingt ans, serait soumise aux mêmes examens que des élèves qu'elle a formées, n'est-ce pas là au point de vue des individus comme d'une communauté, une véritable injustice et insulte ?

3. Nous suivons constamment le progrès de l'éducation et de l'instruction. Les sciences sacrées et profanes ont toujours reçu la plus vigilante attention ; les meilleures méthodes et les meilleurs auteurs sont fidèlement adoptés. La Maîtresse des études est uniquement occupée du fonctionnement des classes ; cette officière est elle-même pourvue d'aide dans l'exercice de sa charge.

Presque chaque année, les sœurs réunies à la maison mère ont l'avantage de recevoir des leçons ou d'entendre des lectures de professeurs distingués, tantôt sur une branche, tantôt sur une autre : ce qui maintient à la hauteur des progrès de l'enseignement. D'ailleurs, les sujets ainsi réunis apportent chacun leur part de science et d'expérience, forment de véritables cours d'écoles normales pratiques et fructueux.

4. Nous préparons avec succès les élèves pour l'obtention des brevets. Depuis un nombre d'années, nous préparons avec succès, en français et en anglais, les élèves qui désirent recevoir des brevets, dans chacune des Provinces de la Puissance du Canada et aux États-Unis. D'excellentes maîtresses séculières sortent chaque année de nos classes. Les personnes qui enseignent avec succès doivent avoir, il me semble, le degré d'instruction et les qualités nécessaires à cette fin ; une minime capacité, fût-elle munie du plus glorieux brevet, n'aura jamais le bénéfice du succès de l'enseignement.

De quelle utilité serviraient pour les autres Provinces de la Puissance du Canada, et pour les États-Unis, les brevets accordés par la Province de Québec ? Il faudrait donc, en changeant de province qu'un sujet eût chaque fois à subir un nouvel examen ; le moindre des inconvénients alors, il me semble, serait l'embarras des Supérieures ayant des maîtresses à l'étranger. La Province de Québec qui a la réputation d'être si catholique serait alors plus hostile aux Instituts religieux que celle d'Ontario ?

Comment les talents spéciaux seront-ils brevetés ? Supposé l'obligation du brevet de capacité, des talents supérieurs et spéciaux seront donc exclus de l'enseignement ? Il en est des classiques comme des Beaux-Arts, certaines personnes ont un goût, une aptitude particulière pour telles branches ; il est du devoir et de l'intérêt d'une communauté de cultiver ces talents et de les faire servir au bien de l'Institut et de la société. Ces sujets distingués seraient donc enfouis au détriment de la religion et du monde, quel profit alors, retirerait-on à ce point de vue de l'obligation des brevets ?

Le succès des maîtresses ne constitue-t-il pas le meilleur brevet de capacité ? Les services rendus par le bon fonctionnement d'une classe constituent, il me semble, une preuve bien autrement convaincante de l'aptitude et de la capacité d'un sujet qu'un examen et une soutenance de questions de quelques heures. Un dévouement constant, accompagné de succès, par les inspecteurs et par la satisfaction des familles ne fait-il pas mieux connaître les qualités du professeur que des compositions écrites, des examens, ou des conférences d'apparat ? Ces examens, s'ils sont réussis, ne donnent pas garantie sur la véritable aptitude de l'aspirante à bien tenir une classe, à bien diriger l'éducation intellectuelle et morale d'une jeune fille ; ce discernement, ce jugement à porter est une œuvre au-dessus de la compétence de toute commission scolaire ; mais le jugement d'une supérieure est en état de prononcer avec fondement.

Supposons le succès de l'examen, prouvera-t-il que celui qui l'a obtenu enseignera convenablement l'une ou l'autre de ces matières ? Prouvera-t-il que dans huit jours, dans un mois, la personne sera encore en état de répondre d'une manière satisfaisante ? Nullement, car le contraire est fort souvent constaté.

5. Le jugement de la Supérieure générale sur la capacité de ses sujets est, selon nous, le meilleur brevet de capacité. Nous avons dit au no 2 de ce Mémoire avec quel soin les sujets sont préparés à l'enseignement, la vigilance pour la formation des novices, est-ce qu'alors une déclaration de la Supérieure générale n'équivaut pas à un Brevet accordé par un Principal d'École Normale à ses propres élèves, ou tout autre examinateur ? » Ne fera-t-on pas à cette Supérieure l'honneur de la croire aussi intelligente, aussi juste, aussi impartiale qu'un individu quelconque ?

La Supérieure d'un Institut peut n'être pas une femme savante dans le sens qu'on attache à ce mot, mais elle est toujours une femme instruite, et même très instruite des choses sur lesquelles sa position l'appelle à décider. L'ensemble des conditions observées au noviciat, la compétence des juges appelés à se prononcer sur les qualités des sujets, la connaissance complète et intime qu'ils ont des personnes, l'intérêt que la Supérieure et son Conseil portent à leurs maisons, lequel se confond avec celui de l'Institut entier ; tout, en un mot, concourt à faire de la décision de la Supérieure un titre des plus sérieux ; beaucoup plus sérieux que le brevet de capacité donné par les membres d'une commission ; car le premier a droit à toute la confiance des familles et de la Société. Des préjugés seuls pouvaient conduire à émettre une opinion contraire.

D'ailleurs, le premier devoir comme l'intérêt d'une communauté religieuse obligent une supérieure à choisir les sujets les plus qualifiés et les mieux préparés relativement aux diverses classes ; il en résulte qu'à moins de circonstances imprévues et d'obstacles par trop sévères, les sujets réussissent dans les emplois qui leur sont confiés. Et le contraire arrivant, il lui est facile de réparer son erreur, de remplacer une sœur par une autre. Rien de semblable ne peut se faire dans la commission laïque. Lorsque le changement deviendrait très utile, on hésite longtemps avant de le faire, parce que pour l'institutrice laïque, il entraîne toujours la déconsidération. On ne le fait que lorsque l'absolue nécessité le commande et, en attendant, l'école est en souffrance.

Un autre avantage considérable du choix de la supérieure sur le brevet de capacité est que l'institutrice qui l'a obtenu à dix-huit ans, peut comme le professeur qui a reçu son diplôme à vingt-cinq ans, ne faire absolument aucune étude pendant tout le reste de sa carrière et, par conséquent, quelque brillant qu'ait pu être son examen, descendre au-dessous du niveau le plus abaissé, sans perdre aucun des avantages que lui assure son brevet. On n'a pas cependant le droit de le déclarer incapable, puisque le brevet déclare le contraire. Le brevet est soigneusement conservé, malheureusement, il n'en est pas de même des connaissances qu'il était censé constater, elles ont complètement disparu. Si l'institutrice se conduit bien, il est difficile de la renvoyer, il faut subir les conséquences du privilège accordé.

Il est donc bien évident que le choix fait par la Supérieure de telle personne devant se charger de telle classe est un véritable brevet de capacité pour quiconque est de bonne foi et impartial. De plus, on concilie difficilement comment la modestie et la timidité d'une religieuse peuvent s'allier avec la hardiesse requise pour répondre aux membres d'une commission étrangère, fût-elle même ecclésiastique ?

Notre Communauté ose donc protester respectueusement, Mgr, contre les examens exigés pour l'obtention des brevets, quel que soit le personnel de la Commission nommée à cet effet. Si elle est composée des membres du clergé, on s'en contentera probablement pour commencer, mais on ne tardera pas à la juger intéressée, ou trop bienveillante ; bientôt, il faudra laïciser les membres de cette Commission.

Nous osons espérer que les vénérables Membres du Conseil de l'Instruction Publique, en particulier Votre Grandeur, Mgr l'Archevêque, serez heureux de dispenser de tout examen les membres d'un institut donnant depuis deux siècles des témoignages journaliers d'aptitude et de dévouement pour la cause de l'éducation, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Avant de terminer ce Mémoire, Mgr, permettez-nous de remercier Votre Grandeur de nous avoir honorées de sa paternelle attention sur une mesure de si haute importance en lui remettant nos intérêts les plus chers entre les mains.

Dans l'espoir du succès de notre requête ou de vos observations, je souscris avec le plus profond respect,

Sœur Ste-Sabine, Maîtresse générale des études.[106]

Au Mémoire présenté par la Maîtresse générale des études, la Supérieure générale, Mère Saint-Jean-Baptiste, ajoutait une lettre personnelle pour appuyer la réclamation.

À Sa Grandeur Mgr E.-C. Fabre
Archevêque de Montréal

Monseigneur,

Nous éprouvons de vives inquiétudes au sujet de la proposition faite à la dernière réunion du Conseil de l'Instruction Publique, de soumettre les membres des communautés enseignantes aux examens des bureaux pour l'obtention des brevets. Avant la prochaine réunion de ce même Conseil, nous sentons le besoin de venir auprès de vous, Mgr, solliciter appui et protection dans cette affaire importante.

Veuillez nous permettre d'exposer bien humblement à Votre Grandeur quelques considérations contre cette mesure qui nous semble nuisible aux instituts religieux. Beaucoup de jeunes personnes ayant des dispositions pour la vie religieuse et de l'attrait pour l'enseignement, renonceraient à leur projet d'avenir plutôt que d'avoir à subir un examen pour le brevet de capacité ; les unes, par modestie et timidité ; d'autres, par répugnance ; d'autres, enfin, compétentes pour les branches du programme à l'exception d'une seule, peut-être, n'oseraient s'exposer à un insuccès. Mais dans une communauté, ces sujets étant placés suivant leurs aptitudes pourraient rendre d'utiles services en enseignant quelques matières spéciales.

Il est aussi à craindre qu'un certain nombre d'élèves, quittant les pensionnats avec le désir d'entrer au noviciat avant l'âge requis pour obtenir le brevet, ne consentiraient pas à attendre.

---

106. Sr Ste-SABINE, C.N.D., voir Lesieur, M.-Philomène, *Mémoire sur le brevet de capacité*, 1893, ACND.

Dans le cas où elles différeraient leur entrée pour cette raison, ne seraient-elles pas exposées à perdre leur vocation, si plus tard leurs examens n'avaient pas le succès désiré ? De plus, certaines familles en raison de leur position sociale ne permettraient pas à leurs enfants de se présenter devant les bureaux. Pour répondre aux objections que l'on pourrait faire touchant la compétence des institutrices religieuses, nous mentionnons les brevets obtenus chaque année, par nos élèves, et faisons connaître à Votre Grandeur le soin que notre Institut donne à la préparation et à la formation des sujets destinés à l'enseignement.

Pendant deux années consécutives, nos novices suivent un cours de pédagogie théorique et pratique sous la direction de maîtresses expérimentées. Elles s'appliquent aussi à l'étude des différentes matières des programmes modernes, subissent les examens dont le résultat constaté par les supérieures devraient offrir il nous semble, autant de garanties que le brevet officiel. Elles continuent ensuite à s'instruire, soit à la maison mère pendant les vacances, soit dans les divers établissements par des conférences spéciales dans lesquelles les maîtresses mettent en commun les fruits de leur expérience et de leurs études afin d'aviser aux moyens d'assurer le succès de l'enseignement. Nos classes, nommément celles du Noviciat, qui est l'école normale de l'Institut, sont visitées régulièrement par la Maîtresse générale des études qui, étant elle-même au courant des programmes officiels, est chargée de choisir les meilleures méthodes, de les introduire dans toutes les classes et de constater à chaque visite, les succès obtenus par les moyens indiqués. Ces mesures n'offrent-elles pas plus de garanties qu'un brevet accordé après quelques heures d'examen, et que les efforts individuels de personnes sans expérience dans la carrière de l'enseignement ? De plus, la supérieure générale, par la connaissance qu'elle a de ses sujets et de leurs aptitudes, des besoins et des exigences des différentes localités, par l'intérêt qu'elle porte à chaque établissement est en état de faire un choix judicieux des maîtresses et d'assigner à chacune la fonction qui lui convient.

L'obligation des brevets, suivant le texte de la proposition « Aucune personne ne devrait enseigner dans une école acadé-

mique, modèle ou élémentaire sans être possesseur d'un brevet de capacité » nuirait beaucoup au bon fonctionnement des communautés par l'embarras qu'elle occasionnerait aux Supérieures dans le placement des sujets.

Chaque province du Canada et des États-Unis ayant des programmes différents, il faudrait que les maîtresses brevetées pour une province y fussent maintenues pendant toute leur carrière d'institutrice, ou qu'elles eussent à subir un nouvel examen dans le cas d'un changement. Sans vouloir approfondir le motif qui a donné lieu à la motion de septembre 1892, il nous est bien permis de supposer, Mgr, d'après le texte cité plus haut, que l'on prend l'occasion de l'allocation du Gouvernement pour obliger les membres des corps enseignants religieux à se soumettre aux examens. Vous le savez, Mgr, notre Congrégation n'a pas attendu cette minime subvention pour se dévouer entièrement à l'œuvre de l'éducation dans le pays.

Depuis 1657, date de l'ouverture de la première école de Ville-Marie par la Vénérable Mère Bourgeoys, nos Sœurs ont constamment donné l'instruction aux jeunes filles de toutes les classes de la société à la satisfaction des familles et avec l'approbation des autorités ecclésiastiques et civiles. Pendant un long temps, la Congrégation de Notre-Dame a instruit gratuitement des milliers d'enfants, par conséquent, des centaines de sujets ont dépensé leur vie et leurs forces dans les pénibles fonctions de l'enseignement. Ces religieuses attachées à leur emploi par vocation et pour accomplir l'œuvre unique de leur Institut en gardant les vénérables traditions de leurs devancières, n'ont-elles pas donné des preuves suffisantes de dévouement et de capacité, et la demande de brevets ne serait-elle pas aujourd'hui l'expression d'un manque de confiance tout à fait injuste, de la part d'un pouvoir qui ne peut ignorer les services rendus à la cause de l'éducation par les communautés religieuses depuis l'origine du pays jusqu'à nos jours. Loin de nous la pensée de vouloir faire ici l'éloge de notre Institut, mais il nous est bien permis de considérer les témoignages de satisfaction qui lui ont été donnés de tout temps de la part du clergé, des autorités civiles, des familles et du public en général, comme des preuves incontes-

tables des bénédictions que Dieu s'est plu à répandre sur l'Oeuvre de notre Vénérable Fondatrice.

Comme conclusion de ces humbles considérations, nous ajouterons Mgr, que si le projet était adopté, nous avons lieu de croire que le Chapitre Général de l'Institut préférerait renoncer à la subvention plutôt que d'assujettir nos Sœurs à cette loi qui nous semble l'acte de défiance le plus immérité envers la Congrégation.

Veuillez croire, Mgr, que nous ne redoutons nullement le contrôle bienveillant et sympathique de NN.SS. les évêques, mais nous prévoyons que, dans cette mesure, la nomination des examinateurs ecclésiastiques ne serait pas irrévocable ; d'ailleurs, ces représentants religieux ou laïques seraient toujours les délégués, non de l'Église, mais de l'État.

Dans l'impuissance où nous sommes, Mgr, de défendre une cause d'un si grand intérêt, nous supplions Votre Grandeur de daigner la prendre elle-même sous sa protection. Et, pendant que de concert avec les Vénérables Évêques de cette Province, vous userez de votre haute influence pour le maintien de droits si légitimes, du fond de notre solitude, nos humbles prières s'élevant vers le ciel solliciteront le succès que nous espérons et attendons.

Daignez, Mgr, agréer le respectueux hommage de notre parfaite soumission et bénir celle qui se souscrit avec une profonde vénération de Votre Grandeur, la très humble fille et servante

(signé) Sœur Saint-Jean-Baptiste, sup. gén.[107]

maison mère, 9 mai 1893

Pendant que le brevet de capacité inquiétait la Communauté dans la Province de Québec, une difficulté analogue se présentait en Nouvelle-Écosse. Le manuscrit de Sœur Saint-Maurice, traduit de l'anglais, ainsi que la correspondance sur la question, donnent l'idée du débat et font apprécier une fois

107. Mère St-JEAN-BAPTISTE, voir Pelchat, M.-Adélaïde, *Mémoire sur le brevet de capacité*, 1893, ACND.

de plus le zèle éclairé des représentants de l'Église et des amis de la Congrégation de Notre-Dame. Les textes eux-mêmes méritent de passer à l'Histoire comme preuves touchantes de la protection divine :

> Par un mandement des Statuts de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse publiés en avril 1893, il fut réglé qu'en plus d'un diplôme de savoir du Conseil de l'Instruction Publique, un diplôme professionnel de quelque École Normale serait aussi une qualification nécessaire.
>
> L'amendement ci-dessus était de nature à porter atteinte à l'œuvre des écoles de la Congrégation de Notre-Dame, mettant comme il le faisait, nos postulantes probables de cette province, ou dans l'alternative de fréquenter l'école protestante « The Truro Normal School », ou de tenir un rang inférieur comme professeurs, et conséquemment de recevoir un moindre salaire des Fonds de la Province. Par l'influence de Mgr Cameron et du clergé, toutefois, le Surintendant de l'Éducation, M. Mc Kay, les membres catholiques de l'Exécutif du Conseil, l'Honorable Daniel Mac Neil, M.P.P. et l'Honorable Mac Isaac, M.P.P. insérèrent une clause dans l'amendement qui autorisait le Conseil à accepter les diplômes d'autres écoles normales dont le programme puisse être présenté avec satisfaction au Conseil pour être reconnus comme équivalents de ceux de l'École Normale de la Province.
>
> À la date du 21 août 1893, l'Honorable Daniel MacNeil écrivait à sa sœur Saint-Martin-de-Tours, lui suggérant les démarches à faire pour assurer la reconnaissance de l'École Normale de notre Noviciat par le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Cette lettre fut soumise aux Mères de l'Administration générale, mais aucune décision ne fut prise avant la visite de Son Excellence Mgr Cameron qui avait l'intention de consulter à ce sujet. Quand, une semaine plus tard, l'évêque visita Montréal, il dit à Mère St-Jean-Baptiste qu'il n'avait pas considéré le moment opportun pour entamer les négociations mais que le bon temps viendrait et qu'il correspondrait avec elle à ce sujet.

La question resta suspendue jusqu'au 25 mars 1894 quand, après les élections locales, l'Honorable C.F. MacIsaac appela sœur

Saint-Maurice, supérieure au couvent d'Antigonish, pour offrir ses services afin d'assurer la reconnaissance requise. La Communauté confia la cause à Mgr Cameron. Il accepta généreusement de s'en occuper et les documents et les programmes d'études lui furent expédiés pour être présentés au Surintendant de l'Éducation, secrétaire du Conseil de l'Instruction Publique.

En septembre 1894, Son Excellence délégua à Halifax son secrétaire, Rév. D. Thompson, comme le messager de sa lettre à M. MacKay, le Surintendant de l'Éducation. Notre programme d'études et les autres documents envoyés de la maison mère furent aussi soumis, et le Surintendant promit de réunir le Conseil de l'Instruction Publique, qu'il pensait devoir considérer le fait favorablement.

Finalement, le 30 octobre 1894, S.E. Mgr Cameron écrivit pour annoncer que, par une décision du Conseil de l'Instruction Publique de la Nouvelle-Écosse, les deux ans d'entraînement professionnel des professeurs dans l'École Normale de l'Institut de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, seraient acceptés comme équivalents pour le programme de tout premier plan de l'École Normale provinciale. L'affaire était close avec satisfaction pour la Communauté.

Le programme des études adapté par les Sœurs de la Congrégation est modifié pour convenir aux besoins de différentes localités dans lesquelles les couvents sont situés. Partout, dans la Communauté, la plus grande importance est donné par les sœurs à la formation de l'esprit et du cœur des élèves. Selon l'esprit de la Congrégation de Notre-Dame, l'idéal de chaque professeur est de former les élèves à des habitudes d'ordre, d'économie et de simplicité et d'inculquer l'amour du travail et la piété chrétienne qui font et distinguent la vraie femme.

Les livres, les feuilles d'examens, les albums et autres travaux envoyés à l'Exposition Universelle de Chicago témoignent de la valeur d'instruction donnée dans les différentes maisons de la « Congrégation de Notre-Dame » de Montréal.

Le cours d'études comprend la section élémentaire, intermédiaire et supérieure. La section élémentaire comprend quatre classes. Dans chacune de ces classes, l'instruction est donnée dans

les matières suivantes : Doctrine chrétienne, lecture, écriture, épellation, géographie, hygiène, dessin, grammaire, histoire sainte, récitations, couture, français, chant, culture physique, politesse, langage, arithmétique.

Le cours intermédiaire comprend trois classes dans lesquelles les matières suivantes sont étudiées, en plus des matières inscrites au programme du cours élémentaire qui sont continuées : histoire, littérature, comptabilité, sciences naturelles, algèbre et géométrie.

Le cours supérieur comprend trois classes. Les matières déjà étudiées au cours intermédiaire sont complétées. La trigonométrie s'ajoute. On cultive l'esprit d'observation, le perfectionnement de l'étude du français. L'allemand et le français sont un choix. La littérature est étudiée avec soin par les auteurs. L'astronomie, les éléments de philosophie, la minéralogie, la zoologie, la chimie avec laboratoire. Les élèves poursuivent leur cours dans leur langue maternelle.[108]

Antigonish, 30 octobre 1894.

Chère S. S.-Jean,

Hier après-midi, je recevais une lettre du Surintendant de l'Instruction Publique qui commence ainsi : Excellence, en référence à votre communication du 25 septembre par l'entremise du Rev. Thompson qui la présenta, j'ai le grand plaisir de vous faire part que le Conseil de l'Instruction Publique a résolu que les deux ans d'école normale des professeurs qui ont préalablement passé leurs examens des divers degrés du cours des Examens provinciaux de la Nouvelle-Écosse, dans l'école normale de l'Institution de la « Congrégation de Notre-Dame », à Montréal, peuvent être acceptés comme équivalence au rang de « Cours de l'École Normale » avec tous les privilèges, et être sujets à toutes les conditions du Règlement No 3 : « Permis aux enseignants et autres amendements les concernant ».

---

108. Sr St-MAURICE, voir Collins, Mary-Frances-Liberta, 1829-1910, *Mémoire sur le brevet de capacité en Nouvelle-Écosse*, traduit de l'anglais.

C'est une importante victoire que vous avez remportée, et je vous félicite cordialement, et je demeure bien fidèlement et affectueusement,

Vôtre dans les Saints Cœurs,

† John Cameron,
évêque d'Antigonish.

To Reverend Mother St John Baptist, sup. Gen.
Congregation de Notre-Dame
Montréal.

Dear Reverend Mother,

Mother Provincial requested me to accompany her to Cape Breton, which I did and we returned home only last Friday. After Mass, the next morning, His Lordship handed a letter to his address. What was it but the Superintendent's letter granting us the privilege of a Normal School.

You can imagine my surprise and delight when I saw that he had granted our request. I handed it to Mother Provincial who partook of my delight much to His Lordship's amusement. I know that His Lordship gave you the good news, it was too good for him to keep it long. He was enjoyed.

I enclose the Document. Please get it copied and send back the original. His Lordship thinks it better to keep it here in case of need. I also send two journals of Education sent by the Superintendent to His Lordship in which he marked himself the "clauses" he had inserted in the law favoring this act.

As soon as the local House meets he will bring it forward to have it sanctioned by law.

What can we do to thank these kind friends for such a favor ? A letter of thanks must be sent to the Superintendent and to Dr Thompson, Sr St John's brother, who drew up the papers and covered ten pages of foolscap showing reason why the Council of Public Instruction should grant that favor. It was signed by His Lordship and by Dr Thompson as His Lordship's secretary. He also brought them to Halifax. I gave the

Course of Study which was sent to us, and the Superintendent kept them all. Please send us another for Antigonish. Mother took a copy of it to Charlottetown (...) [109]

Sr St Maurice

Reverend Sr St John Baptist
Superior General

St Francis Xavier's College, Antigonish,
Nov, 23rd, 1894

Dear Reverend Mother,

I have received your letter of the 3rd inst, in which you refer to the part that I had in securing for your Noviciate recognition as a Normal School of the Council of Public Instruction. Whatever little service I may have rendered the Congregation de Notre Dame is I am sure regarded by me as an honor as well as a pleasure. The ones who are really deserving of thanks are your own good zealous Sisters, whose devotion of the cause of education in the Province fully entitles them to any privileges which they possess.

When once the Superintendent of Education realized the pains that were being taken in the training of your Sisters during the period of their Noviciate, he had no hesitation in strongly seconding their position presented through His Lordship to the Council of Public Instruction. We are all happy over the result and thank our Heavenly Father who never fails to encourage and console us in the performance of good works, especially in which His own glory is directly concerned.

I have just written to S. S. John Baptiste de Rossi, who, I am sure, is much elated over the action of the Council of Public Instruction. It will thenceforth, remove the necessity of sending Candidates of your Order to the Normal School of Truro, which is no small blessing.

Trusting that you enjoy good health, I remain,

Your sincerely in Xt,
A. Thompson [110]

109. AMC, 1894, *Lettres* : Mgr CAMERON, Sr St-MAURICE.

110. AMC, 1894, *Problèmes de la formation des maîtres en Nouvelle-Écosse*, A. THOMPSON.

Halifax, December 7th 1894.

Dear Madam,

I beg to acknowledge your kind and highly esteemed communication of the 30th November last and to say that I was very glad indeed that the excellence of your institution and of such of the teachers you have sent here so far as I know combined with the fair and forcible manner in which His Lordship, Bishop Cameron, presented the matter for your consideration, enabled the Council of Public Instruction to accord to your institution a status not yet accorded to any other Normal of Training College outside of our Provincial Normal School.

Believing the general good of this Province will be advanced by the arrangement and wishing you the largest success in the supplying of the best teachers for our common Country.

I am,
Yours, truly,
A.H. MacKay,
Superintendent of Education.[111]

La Congrégation de Notre-Dame fut reconnaissante à ceux qui veillèrent sur ses intérêts à cette époque. Les Sœurs bénéficièrent des décisions officielles concernant les conditions d'enseignement dans le Québec et en Nouvelle-Écosse. Une caractéristique particulière de cette longue période d'organisation fut la détermination précise de garder l'école confessionnelle. L'École Normale était considérée comme facteur important dans la poursuite de cet objectif. En Ontario, dans les Provinces Maritimes et aux États-Unis, le problème était particulièrement aigu : l'influence de l'Église ne sera guère possible que dans les institutions privées et dans les écoles de paroisse.

Vers 1900, le système d'éducation de la Province de Québec avait des cadres assez précis. On était sûr que l'école était

111. AMC, *Lettre du Surintendant de l'Éducation de Halifax*, A.H. MACKAY.

essentielle au développement d'un peuple. Les communautés venues de l'ancienne mère-patrie, et celles qui se formèrent au pays comme la Congrégation de Notre-Dame, exercèrent un rôle de premier plan par leur dévouement tenace et désintéressé à l'œuvre de l'enseignement.

Au début, l'éducation fut une fonction d'Église, par suppléance. Comme Français, les évêques organisaient l'école sur le plan des petites écoles de France et mettaient l'accent sur le catéchisme. Le programme des filles comprenait aussi des notions pratiques concernant la couture et les ouvrages féminins ; celui des garçons, l'agriculture et un peu de calcul. La lecture et l'écriture étaient enseignées d'une façon élémentaire.

Après 1763, l'école obéit à une autre pensée. Pour les Anglais, l'instruction doit être pratique et développer les talents en regard des intérêts du pays. L'État prend en main l'éducation et, peu à peu, un système se construit. La neutralité et le protestantisme s'infiltraient à la faveur de l'enseignement. À cette époque, les Commissions Scolaires s'organisèrent et l'on établit une sorte de compromis. Les luttes pour garder l'école française et confessionnelle furent parfois très ardentes. Le curé surveillait ; il restait l'autorité de la petite école et du couvent, où il réglementait en premier ordre. La formule primitive « lire, écrire, compter » prenait de l'extension. Les arts favorisaient la culture générale. L'école assumait le rôle de voir à la formation intégrale de l'enfant. Le latin du Psautier faisait partie de l'éducation populaire nécessaire à la lecture de la Bible, chez les protestants ; on l'introduisit dans les classes.

Les Lettres Patentes octroyées par Louis XIV à Marguerite Bourgeoys ne sont-elles pas la première charte d'enseignement pour la Congrégation de Notre-Dame, puisqu'elles ré-

clamaient de l'État la permission de servir l'Église dans l'éducation ? Les Constitutions l'ont exprimé en termes formels : « La fin spéciale de la Congrégation de Notre-Dame est de travailler à la sanctification du prochain par l'éducation des filles, en cherchant à honorer la très sainte Vierge et à imiter ses vertus ».[112] La page inédite d'histoire de l'éducation au Canada et aux États-Unis, de 1855 à 1900, garde la valeur d'un témoignage qui s'inscrit dans la grande Histoire.

L'esprit des origines anime la Congrégation de Notre-Dame dans son œuvre spécifique et dans ses nouvelles formes de service. Un même idéal unit toujours les Congréganistes : charité de la flamme apostolique, charité de la flamme intellectuelle. Ce n'est pas en vain que la Reine du ciel a prédit la survie de l'Oeuvre, en février 1653 : là, réside une base inépuisable de confiance et de paix qui inspire les adaptations, selon les appels de l'Église et des temps.

Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame commencèrent à enseigner à Ville-Marie ; de là, elles ont rayonné vers les centres. On ne peut l'ignorer, c'était l'épopée mystique de la ville de Marie qui se prolongeait. On garde le nom des découvreurs, des chercheurs, des hommes célèbres : il faut inscrire dans l'Histoire l'action courageuse d'une équipe de sœurs enseignantes au service de l'enfant et du pays. On a constaté que presque toutes les fondations furent de l'ordre des expéditions héroïques : pauvreté extrême, oppositions, pénurie des moyens, travail considérable pour subvenir aux besoins. Les missionnaires s'attendaient joyeusement à toutes les abnégations, et l'Oeuvre était aimée sans limites par les Filles de Marguerite Bourgeoys.

112. CCND, 1961, p. 2.

Si derrière les réalisations, l'histoire cherche à découvrir l'homme ou les hommes, les textes froids d'annales ne sauraient rendre une âme à une époque. Il faut dialoguer avec celles qui écrivirent l'Histoire à même leur vie : les faits ne sont plus alors que l'expression d'un chant d'ensemble. Le présent, dans les points essentiels, s'harmonise avec ce passé ; mêmes luttes, mêmes aspirations, autres exigences. La rencontre sincère et objective avec celles qui nous ont précédées est un retour aux sources.

« L'école catholique, comme l'écrivait Mgr Descamps, a sa pierre à porter dans la construction du monde à venir, dans ce monde qui se cherche, afin que l'enseignement de l'école soit source de valeur humaine dans toute l'amplitude du terme. » [113] « L'école catholique doit repenser sa structure et aussi son esprit. » « Le problème de l'éducation est à l'échelle internationale. » [114]

Fixer longuement la montée progressive de l'enseignement en Amérique du Nord, dans la Congrégation de Notre-Dame en particulier, ranime la conviction que « si tout homme parvient à être un signe pour quelques-uns », l'éducateur se doit d'être un signe pour l'enfant, pèlerin d'éternité, pierre vivante de la Cité terrestre. Sur la « Terre des hommes », l'école polyvalente, multi-confessionnelle, technique de l'an 2000 devra préparer encore des candidats au ciel. Quelle sera la forme de SON MESSAGE ?

Marguerite Bourgeoys vint de France au Canada, au 17e siècle. Fille de l'Église, par sa présence et sa prière, elle garde toujours sa Congrégation « en état de mission ».

113. Mgr BENELLI, *Le sens et la justification de l'école catholique*, cité dans la *Documentation catholique*, 19 septembre 1965, No 1455, 1597-1602.
114. *Ibid.*

FIEF NOBLE
OU SEIGNEURIE DE L'ÎLE SAINT-PAUL

Seigneurie acquise en partie – fief Lanouë – un tiers, en 1706 – Seigneurie acquise en entier – fief Saint-Paul ou toute l'Île, en 1769.

Les origines et l'historique de l'Île Saint-Paul, jusqu'à 1852, sont consignés dans l'Histoire de la Congrégation de Notre-Dame :

Volume III	p. 62-82, 183, 226, 228
Volume IV	p. 389 et ss.
Volume V	p. 73, 81, 211, 297, 369-372, 423
Volume VI	p. 39, 67, 88, 104, 190, 229, 230, 253
Volume VII	p. 66, 67, 229, 230
Volume VIII	p. 20, 21, 22, 35-39, 85, 117, 140
Volume IX	p. 24, 121

Arpentage, d'après le procès-verbal de 1868 :

En longueur	49 arpents, 9 perches, 8 pieds
En largeur	23 arpents, 5 perches, 10 pieds
En superficie	800 arpents carrés
Contour circulaire	Plus d'une lieue et demie
En 1868	640 arpents en culture
	160 arpents en bois franc
Îlets adjacents	7, dont 3 de 8 arpents en superficie, environ.
	4 petits, appelés battures

En 1664, l'île Saint-Paul appartenait à M. de Lauzon, grand sénéchal de la Nouvelle-France. À sa mort, Jean de Lauzon, son père, l'un des principaux membres de la Compagnie des Cent-Associés, conseiller ordinaire du Roi, eut la garde noble de ses enfants encore mineurs et fut nommé

tuteur et curateur. C'est en cette qualité que, le 28 novembre 1664, il concéda l'Île Saint-Paul à Claude Robutel de Saint-André, à Jean Delavigne et à Jacques LeBer, tous trois alors à Paris. Ces trois seigneurs concessionnaires « désirant jouir chacun à part » de la concession, firent visiter l'île par des experts, et elle fut divisée en trois lots, le plus également possible. On eut, alors, trois fiefs et trois hommages ; la rente seigneuriale, pareillement partagée, fut fixée à deux minots de blé tous les ans, portables à la Saint-Martin d'hiver, à la seigneurie de la Cithière. Cette rente fut payée jusqu'en 1781, et l'Acte de Foi et hommage fut fidèlement accompli par les directrices et supérieures seigneuresses, jusqu'en 1854, sous Lord Elgin.

Quelques années après ce partage, Jean Delavigne entra dans la vie religieuse et fit donation de son fief à Marie LeBer, sœur de Jacques LeBer. Elle vint au Canada et entra chez les Ursulines de Québec ; elle céda à son frère Jacques le fief qui lui appartenait. Ainsi, Jacques LeBer devenait possesseur des deux-tiers de l'île ; il obtint de réunir les deux fiefs qu'il possédait en un seul, avec le titre royal de « Fief Saint-Paul ». Un peu auparavant, en 1676, le fief central avait été érigé en seigneurie sous le titre de « Fief Lanouë ».

Le 16 juillet 1706, la Congrégation de Notre-Dame fit une première acquisition dans l'île Saint-Paul. Par contrat, Mère Marguerite Lemoyne, du-Saint-Esprit, échangea avec Zacharie Robutel une concession sise à la Côte Saint-Martin, dans l'île de Montréal, pour les deux-tiers du Fief Lanouë qu'il tenait de son père. Elle donna plus de deux mille livres. L'année suivante, le 25 mai 1707, la Communauté acheta de Dame Anne Robutel le dernier tiers du Fief Lanouë, moyennant la somme de trois mille livres ou six cents dollars, qu'il paya comptant.

À la mort de Jacques LeBer, le 25 novembre 1706, le Fief Saint-Paul fut partagé entre ses quatre enfants : l'aîné eut la moitié du fief ; Jeanne, Jacques et Pierre, chacun un-sixième. Jeanne LeBer fit don à la Congrégation de Notre-Dame du cinquième de sa part d'héritage dans le Fief Saint-Paul ; cette parcelle de l'île, ⅕ du ⅙ des ⅔ que nous devons à Jeanne LeBer ne représente que 17 ⅔ arpents. C'est l'unique part que la Communauté n'a pas payée. En 1723, Jacques LeBer de Senneville était seul seigneur du Fief Saint-Paul, à la réserve du trentième, ⅕ du ⅙, cédé à la Congrégation de Notre-Dame par sa sœur Jeanne. En 1735, Jacques LeBer de Senneville mourut, laissant le fief à son fils Joseph-Hippolyte qui décéda peu après. Le fief passa à son fils Jean LeBer, sieur de Senneville, et à sa fille Marie-Anne. En 1758, Jean LeBer voulut passer en France. Il vendit la seigneurie Saint-Paul à un Major de l'armée anglaise, d'origine autrichienne, M. Feltz, pour 75 000 livres ou $ 15 000.00 Le 15 octobre 1761, Jean LeBer, son épouse, sa sœur et ses deux fils s'embarquèrent sur l'*Auguste* qui connut une très mauvaise traversée. Tous, à l'exception de sept personnes, périrent en mer. Ainsi, disparaissait la famille LeBer de Senneville, excepté M.-Louise, mariée à M. Benoît.

En 1760, le Major Feltz vendit le Fief Saint-Paul à Lupien dit Baron, qui le lui rétrocéda trois ans après. En 1764, il le vendit de nouveau à Thomas Lynch, capitaine de vaisseaux en Angleterre qui ne put en garder la propriété. Cinq ans plus tard, Mère de-l'Assomption (Maugue), supérieure générale, apprit qu'on allait mettre aux enchères le fief Saint-Paul qui entourait la propriété de la Congrégation de Notre-Dame sur l'Île. Malgré l'état de gêne occasionné par l'incendie de 1768, la Communauté résolut d'acquérir le reste de l'Île. Elle vendit quelques terres qu'elle possédait en divers endroits pour réunir ses biens-fonds en un même endroit.

Mère de-l'Assomption eut soin de s'adresser au Gouverneur Guy Carleton pour savoir s'il permettait aux sœurs de se porter adjudicatrices de ce fief. Le gouverneur lui donna verbalement l'autorisation de l'acquérir. Mère pria M. Auger de faire monter les enchères pour la Communauté. Le 25 août 1769, cet ami se présenta au lieu de l'enchère et poussa jusqu'à 832 louis ou $ 3400.00 environ. Le fief lui fut adjugé. Quelques prétendants désappointés ayant appris que l'achat était fait au nom des Sœurs pensèrent que la Communauté n'avait pas l'autorisation du Gouverneur et se rendirent à Québec pour l'informer de ce qui s'était passé. Mère de-l'Assomption s'y rendit aussi et le Gouverneur confirma par écrit, avec sa signature et son sceau, la permission donnée verbalement. L'affaire était close.

La Communauté vendit les terres de Verdun pour 400 louis, ainsi qu'une île appelée l'Île à l'Aigle, 180 louis. Comme il manquait quelque chose pour rencontrer le paiement du fief Saint-Paul, M. de Terlaye, P.S.S., fournit généreusement les 252 louis qui manquaient, en fondant des dots pour des postulantes pauvres.

Outre la maison du gardien, 30′ x 20′, sise au bord de l'eau, il y avait, sur la pointe Est de l'île, la maison de M. LeBer, en pierre des champs, à deux étages, une grange de pierre et d'autres bâtiments ayant appartenu à la famille LeBer. En 1788, la maison de pierre mesurant 93′ x 28′ fut commencée et deviendra la résidence régulière pour les sœurs et les serviteurs. En 1825, un 2e étage fut ajouté à la maison, en même temps qu'on y fera une allonge à l'ouest, de 15′ par 28′, trois grandes cheminées et trois escaliers. La première messe eut lieu cette année-là, à la Saint-Paul. En 1857, une nouvelle addition fut construite du côté Est, 66′ par 28′. La

grande salle et les « baudets »[1] datent de cette époque. Les deux chambres au fond de la salle furent aménagées en 1890.

Le 14 juin 1850, Mgr Bourget accorda le privilège de garder le Saint Sacrement à l'Île, après avoir dit lui-même la messe. La permission n'était que pour l'été, pour favoriser les sœurs qui allaient se reposer ; elle fut ensuite donnée pour l'hiver, à la demande des sœurs de la métairie. Les Messieurs de Saint-Sulpice avaient promis d'y aller dire la messe une fois la semaine afin d'accomplir la condition qu'exige cette faveur. La promesse fut fidèlement remplie de 1850 à 1926, jusqu'au jour où Mère Sainte-Marie-du-Cénacle, supérieure générale, fit construire une résidence pour un chapelain régulier. Que de miracles de dévouement sulpicien au cours de ces 76 ans !

En 1854, sous l'administration de Lord Elgin, les droits seigneuriaux furent abolis au Canada. Les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame se réjouirent de cet événement qui les dispensait des pénibles formalités attachées à leur qualité de « *Seigneuresses de l'Île Saint-Paul* ».

Le 18 août 1843, M. Quiblier, P.S.S., avait béni la croix élevée devant la maison de l'île. En 1867, Mère Sainte-Madeleine plaça la métairie de l'île sous la protection spéciale de saint Joseph. Une statue bénite et portée processionnellement, en juillet, fut placée dans une niche pratiquée dans le tronc d'un chêne séculaire situé auprès du chemin transversal de l'île, sur une pièce de terre ensemencée pour la première fois en 1867 ; on la nomma « Domaine de saint Joseph ». Les sœurs firent de nombreux pèlerinages à cette statue de « Saint Joseph du Chêne ». En 1904, le chêne gigantesque dont le tronc servait de niche à saint Joseph fut arraché et emporté par la

1. Lits pliants.

force du courant, après s'être arrêté un instant devant la façade. Il avait été le trône de l'illustre protecteur du domaine, pendant 42 ans.

Pour la première fois, en 1869, il fut question de vendre l'île Saint-Paul. En 1870, en 1874 et en 1888, on en parla.

En 1899, les démarches de Me Lamothe eurent un grand succès et obtinrent la reconnaissance officielle de la complète indépendance de l'Île. L'Acte du Lieutenant-Gouverneur stipulait que l'Île Saint-Paul serait régie par le Conseil de Comté comme si elle formait une municipalité séparée. La taxe fut donc supprimée par la Législature, en janvier 1899. L'Île Saint-Paul devra continuer de payer pendant quelques années au curé de la paroisse de Verdun une taxe scolaire au montant de $121.00 par an. En 1878, la taxe scolaire était mentionnée dans les livres de comptabilité ; les années suivantes, les dépenses sont inscrites sans détails. Cependant, en 1911, et jusqu'en 1918 inclusivement, les Annales signalent l'acquittement de la taxe de $150.00 payée à Verdun.

Le 29 juin 1920, sur l'avis de M. René Labelle, P.S.S., supérieur, le Conseil général décida de construire une résidence à l'île Saint-Paul pour les sœurs chargées de la Ferme et pour les serviteurs. On choisit de la situer à quelque cent pieds à l'est du grand hangar. Le 2 février 1920, la métairie fut consacrée à la Sainte-Famille et, le 27 novembre, la dernière messe fut célébrée au vieux Manoir où le Saint Sacrement résidait depuis 1825. La maison de pierre appelée Notre-Dame-de-Protection sera réservée pour les sœurs de la ville, l'été.

En 1918, d'après une décision du Conseil général, la métairie Saint-Paul fut mise sous la juridiction de l'Administration générale comme les autres missions de l'Institut : Sœur

Saint-Joseph-de-Judée fut la première supérieure locale de l'Île Saint-Paul. Depuis le 20 octobre 1769, l'Île Saint-Paul dépendait de la maison mère ; elle était dirigée par l'Économe et administrée par une directrice.

Sœur Sainte-Marie-Édith (Turner) qui bénéficiait d'une rente de famille dont elle devait disposer en faveur de la Communauté offrit des dons extraordinaires à l'Île Saint-Paul entre 1928 et 1938 : électrification ; installation du téléphone, d'abord relié à la Pointe Saint-Charles, puis à la centrale de Montréal ; machines à l'électricité pour faciliter et améliorer le travail ; le yacht Teresita ; reconstruction des bâtiments sur le plan moderne ; établissement du chauffage central. La Ferme de l'Île Saint-Paul entrait ainsi dans une période de renouveau et de sécurité.

Le 1er septembre 1870, l'Acte de Foi et Hommage au Roi, en date du 27 février 1781, a été collationné et ratifié à Québec par Joseph Larin, agent du Domaine de la Couronne, et certifié par Son Excellence N.F. Belleau, gouverneur de la Province de Québec.

À la fin du 20e siècle, en 1900, l'Île Saint-Paul comptait 236 ans depuis la concession que Jean Lauzon en avait fait aux trois sieurs LeBer, Lavigne et Robutel de Saint-André ; 193 ans, depuis que les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame en avaient acquis le tiers ; 131 ans, depuis que cette métairie a été détachée de celle de la Pointe Saint-Charles pour en former une indépendante ; 54 ans, depuis que l'Île a été soumise aux taxes par la municipalité de Verdun ; 46 ans, depuis la suppression des droits seigneuriaux et un an, depuis que l'Île a été séparée de la Municipalité de Verdun et affranchie de toute taxe municipale par la Législature.

La première visite officielle d'une Mère Générale eut lieu du 6 au 8 novembre 1940. Mère Saint-Valérien a vraiment inauguré une ère nouvelle. L'Île Saint-Paul faisant partie de la Paroisse Notre-Dame, le curé de la paroisse ou son délégué la visitait chaque année. Les sœurs payaient la dîme.

Le 30 janvier 1956, les Annales de la maison mère inscrivaient ceci : « Le contrat de la vente de l'Île Saint-Paul a été signé le 27 janvier ». Le 20 mai 1957, Mère Saint-Albert-de-Sion, dépositaire générale, se rendait à l'Île pour rencontrer le représentant de la Compagnie qui acheta l'Île du Syndicat qui l'avait eue de la Congrégation de Notre-Dame, en 1956, afin de lui montrer dans quel état la propriété avait été laissée. Des sœurs continuèrent de faire la sentinelle à l'Île tant que ce ne fut pas « la dernière traversée » et le définitif départ : des notes précieuses concernant les derniers jours et les dernières heures à l'Île Saint-Paul ont été écrites avec le souci de l'historien, dans le cahier numéro 3, le dernier, des Annales de la mission, de la page 185 à 198, par Sœur Sainte-Marie-de-Pontmain (Tardif), archiviste.

Ainsi allait se clore une histoire de seigneurie ! Histoire pleine de soleil, d'aventures et d'oiseaux ! Histoire tissée de prière et de sacrifices ! Histoire remplie de joie et d'amitié ! Histoire d'une longue page de vie intense : 1706 à 1956, 250 ans, près de l'eau qui roulait tant d'inquiétudes et tant d'amour en ses flots courroucés ! La page qui se tourne garde un profond mystère !

Sur *le Devoir* du 1er décembre 1965 parut un article intitulé ainsi : « *L'Île des Sœurs en un ensemble résidentiel.* » Parce que, pour la Congrégation de Notre-Dame, l'histoire de l'Île est close, nous recueillons ces détails actuels qui font voir la destination de « notre Île » de jadis.

Un projet de trois cents millions de dollars qui transformera l'Île des Sœurs, d'une superficie de plus de 900 acres, en un vaste ensemble résidentiel a été rendu public hier par la Société Metropolitan Structures Limited. Le président, M. Weissbound, a annoncé qu'un bail emphytéotique de 99 ans a été signé avec la Quebec Home & Mortgage Corporation, propriétaire de l'Île. Une équipe d'architectes et d'ingénieurs, canadiens et américains, compléteront les plans de ce projet qui sera soumis à la Municipalité de Verdun pour approbation. Le projet prévoit 15 000 logements qui seront construits au cours d'une période de quinze ans. Les travaux doivent être entrepris à la fin de 1966. Ce développement urbain comprend des immeubles à appartements de hauteur différente, ainsi que des maisons unifamiliales et des maisonnettes. Le projet prévoit aussi la construction d'immeubles à bureaux, d'hôtels, de bâtiments commerciaux et institutionnels, de même que d'écoles primaires et secondaires. Les ingénieurs-conseils seront Beauchemin, Beaton, Lapointe & Lalonde, Valois, Lamarre, Valois & Associés, de Montréal, ainsi que Moffat & Nichol, une société de technologie de Long Beach, Californie. Barton, Ashman Associates de Chicago seront les conseillers pour le planning des artères de circulation. M. Arthur Garmaise, avocat de la Compagnie, dirigera l'équipe qui travaillera sur le projet pour la Metropolitan Structures Limited. Cette société a déjà réalisé des projets semblables à Chicago, Baltimore et Huntingdon Arbour, en Californie.

Le 24 février 1960, le feu avait détruit le vieil immeuble nommé avec vénération « Notre-Dame-de-Protection » dont la première construction remontait à 1723. L'espoir de faire reconnaître cette maison comme site historique était disparu dans l'immense brasier qui rougit le ciel et la neige durant trois heures. Tout passe...

Le projet du centre résidentiel reprit vie en 1967. La cérémonie de la première pelletée de terre se déroula le lundi, 14 août, en présence de Monsieur Bernard Weissbound, président de la Société Metropolitan Structures Limited, de M.

Albert Gariépy, maire de Verdun, de M. John Fisher, Commissaire du Centenaire de la Confédération, et du Conseil général de la Congrégation de Notre-Dame : Mère Gabrielle Massicotte, supérieure générale, Mère Cécile Lanoue, Mère Jeanne Filion, Mère Marguerite Saint-Hilaire, Mère Bertille Arcand.

Sur un bloc de pierre de cinq tonnes qui servait de borne pour l'arpentage, on a posé la plaque historique : 1967-2067. Une capsule, don de M. Chubb-Mosler, fabricant de coffres-forts, fut scellée pour être ouverte en 2067. Entre autres, elle renferme des écrits de journalistes et d'auteurs canadiens commentant les activités canadiennes en 1867 et en 1967 ; un tableau des Pères de la Confédération ; des données obtenues des Universités, Archives et Bibliothèques publiques ; des pages frontispices de plusieurs journaux de Montréal ; un précis d'un manuscrit historique, dû à la plume de Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville, esquissant le projet de l'Île des Sœurs.

Monsieur Zinner, Directeur des relations extérieures et culturelles de l'Île, et sa dame, accueillent magnifiquement les visiteurs.

L'immense boulevard qui entourera l'île entière, dans le plan d'urbanisme, aura pour nom : « Boulevard de l'Île des Sœurs ». Ainsi, sur la Cité de Rêve prévue, le souvenir du passé apposera le sceau d'une note historique chère à la Congrégation de Notre-Dame.

AMC, Île Saint-Paul.
ACND, Vol. 73, no 6, p. 246.
Faillon (Étienne, P.S.S.) *Jeanne LeBer*, p. 368.



La capsule (1967-2067), à l'Île Saint-Paul. — 14 août 1967.

Maison Notre-Dame de la Protection, Île Saint-Paul (Manoir).
Première construction (1723) Incendiée le 24 février 1960.



LIEUX DE SÉPULTURE DES SŒURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

1. L'ancienne église Notre-Dame : chapelle de l'Enfant-Jésus — 1681-1800

Le premier lieu de sépulture des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame a été la chapelle de l'Enfant-Jésus, dite aussi « chapelle de la Sainte Vierge », que la Communauté avait fait construire dans l'ancienne église paroissiale Notre-Dame. La première sœur décédée à la Congrégation de Notre-Dame y a été inhumée en 1681, et l'on a continué d'y enterrer les sœurs jusqu'en 1800, c'est-à-dire durant 119 ans.

On voit dans les anciens comptes de la fabrique de Ville-Marie que la Communauté a payé quelque chose pour l'enterrement des sœurs, pendant un certain temps. Il est probable que c'est à l'occasion de la mort de la Fondatrice que l'on a songé à accorder aux sœurs le privilège de la sépulture gratuite, car l'acte de ce privilège, dans le Registre des délibérations de la paroisse de Ville-Marie, est daté du 17 janvier 1700, cinq jours seulement après la mort de Mère Bourgeoys.

Voici un extrait de cet acte dont la première partie traite de l'élection d'un marguillier, puis de la reddition des comptes :

17 janvier 1700

(...) Résolu, etc, 30, que la cave quy est dans la chapelle du St Enfant Jésus, où il y a des sœurs de la Congrégation Enterrées

sera comblée aux frais de la d. fabrique, Dans Laquelle chapelle, Elles auront leur Sépulture primitive Sans rien payer, voulant, La paroisse, avoir cette reconnaissance En faveur de leurs bons et pieux exemples et des services qu'elles rendent à Cette paroisse au profit de l'Instruction des filles.

Signé :

franc. dollier ptre	Lamorille
R.C. De Breslay, P.S.S.	J. Soumande
Guillet	Charles Milot
R. prud'homme	Quenet, Armand
A. Boüat	Adhémar, notaire
J. Couchois	
Charles de Couagne [1]	

134 sœurs et une postulante ont eu leur sépulture dans la chapelle de l'Enfant-Jésus, de 1681 à 1800 .Les précieux restes de Mère Bourgeoys en ont été exhumés en 1766, de par l'autorisation de M. Montgolfier, supérieur du Séminaire, et à la demande de Mère de-l'Assomption, 11e supérieure de l'Institut.

2. L'ancienne église de la Congrégation 1800-1833

Dès l'année 1698, Mgr de Saint-Vallier avait autorisé les sœurs à se faire inhumer dans leur propre église, ouverte au culte depuis 1695 ; mais en leur qualité de filles de paroisse, Mère Bourgeoys et ses compagnes ne jugèrent pas à propos d'user de cette faveur, sinon quand elles y seront contraintes par la nécessité, ce qui n'arriva qu'en 1800 alors que, selon toute probabilité, l'espace vint à manquer dans la chapelle de l'Enfant-Jésus de l'ancienne église paroissiale Notre-Dame,

1. *Note* : l'orthographe et les majuscules appartiennent à l'écrit original.

Cependant Mlle LeBer, décédée en 1714, avait été inhumée selon son désir dans l'église de la Congrégation, à côté de son père.

En 1766, Mère de-l'Assomption obtint de M. Montgolfier la permission de transporter les restes de Mère Bourgeoys de l'église paroissiale à celle de la Congrégation. On ouvrit le cercueil de la Fondatrice. On le reconnut par une plaque de cuivre qui le recouvrait et sur laquelle il y avait une épitaphe à sa mémoire. On en retira tous les ossements que l'on mit dans un nouveau cercueil, et on les transféra dans l'église de la Congrégation. Ils furent déposés en terre, dans le sanctuaire, du côté de l'évangile, près du mur.

Les restes de Mère Bourgeoys reposèrent en cet endroit jusqu'en 1823. À cette époque, sous le supériorat de Mère de-la-Croix, Sœur Saint-Bruno alors dépositaire, pour se conformer au désir des sœurs de voir le corps de Mère Bourgeoys à la tête d'un rang où avaient été enterrées plusieurs supérieures générales, le fit transporter au bas de la nef, du côté de l'épître. C'est là qu'il a été trouvé en 1856, par Sœur Saint-Dosithée, dépositaire, lorsqu'elle fit démolir l'ancienne église pour bâtir celle de Notre-Dame-de-Pitié.

Environ 66 sœurs ont été inhumées dans l'église de la Congrégation, de 1800 à 1833. Sœur Saint-Dosithée qui a fait l'exhumation de ces corps en 1856, rapporte que chaque fosse contenait trois cercueils et était séparée par un mur de pierre d'un pied d'épaisseur environ. Comme il n'y avait plus d'espace, en 1833, les sœurs eurent leur sépulture dans une voûte qu'on leur destina dans l'église Notre-Dame actuelle.

3. Voûtes de l'église Notre-Dame
1833 à 1855

La cave de l'église Notre-Dame possédait trois voûtes au-dessous du sanctuaire. Celle du centre destinée aux Messieurs du Séminaire leur servit de lieu de sépulture de 1830 à 1873. Celle du côté de l'évangile a servi aux Frères des Écoles Chrétiennes. Démolie en partie, elle sert maintenant à un autre usage.

C'est la voûte de l'épître qui a été destinée aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. 59 sœurs, dont deux novices, ont eu là leur sépulture de 1833 à 1855, soit durant une période de 22 ans. Cette voûte est actuellement transformée en voûte de sûreté pour les vases sacrés, les ornements précieux et une partie des Archives du Séminaire. Seule, Sœur Saint-Philippe (Guérard), ancienne dépositaire, décédée en 1854, en a été exhumée en 1860, pour être transférée dans le caveau de l'église Notre-Dame-de-Pitié.

4. Église Notre-Dame-de-Pitié
1856 à 1880 — 1893 à 1899

L'église Notre-Dame-de-Pitié, construite sur l'emplacement de l'église de la Congrégation, fut ouverte au culte en 1860 ; mais on y enterra les sœurs dès que les travaux d'excavation furent terminés en 1856, parce que la voûte de l'église Notre-Dame était remplie.

On commença par retirer les corps des sœurs qui avaient été inhumés dans l'ancienne église de la Congrégation, de 1800 à 1833. 60 de ces corps, réunis dans une caisse, furent déposés

sous la grande croix, au bas du caveau Notre-Dame-de-Pitié. Celui de Mère Saint-Augustin, 14e supérieure de l'Institut, ayant été reconnu par les anciennes sœurs, on mit ses ossements dans une petite caisse à part, avec une fiole où l'on enferma son nom et la date de sa mort. Sa croix qui avait le cachet de sa famille (Compain dit L'Espérance) et avec laquelle on l'avait enterrée a été retirée et elle est conservée dans la Communauté. Six autres corps, trouvés plus tard, ont été déposés dans la première fosse du côté de l'épître.

Les précieux restes de Mère Bourgeoys, trouvés au bas de la nef, dans l'angle du côté de l'épître, cette même année 1856, furent placés dans une boîte en pin recouverte de bois de rose, en forme d'autel à la romaine, mesurant 23 x 15 x 14 pouces, et conservés dans la salle de communauté jusqu'en 1870. À cette époque, il fallut faire la reconnaissance officielle de ses restes parce que l'on commençait à s'occuper de la cause de sa canonisation. Le coffret dans lequel on les avait conservés ayant été scellé par l'Autorité épiscopale, on les transporta au caveau Notre-Dame-de-Pitié, dans une voûte en briques, au haut de la nef, du côté de l'épître, à gauche de l'autel de la sainte Vierge.

Au côté opposé, dans une petite voûte, on avait renfermé les ossements de quelques membres de la famille de Jeanne LeBer. Les précieux restes de Marguerite Bourgeoys demeurèrent à Notre-Dame-de-Pitié jusqu'en octobre 1888 ; ils furent alors transférés dans la chapelle de l'Agonie, église de la Réparation, à Villa-Maria. Après l'incendie de 1893, on dut transporter de nouveau les restes de Mère Bourgeoys à Notre-Dame-de-Pitié, au même endroit d'où on les avait retirés en 1888.

197 sœurs ont été inhumées à Notre-Dame-de-Pitié de 1856 à 1880, époque où l'on commença à faire les sépultures

à l'église de la Réparation, Villa-Maria. Mais l'incendie de 1893 ayant obligé la Communauté à revenir dans l'ancienne maison mère de la rue Saint-Jean-Baptiste, on dut inhumer les sœurs à Notre-Dame-de-Pitié, au mois de juin 1893. L'espace était restreint et vint à manquer tout à fait en 1897. Alors, la Communauté obtint la permission d'exhumer un certain nombre de corps des premières sœurs inhumées à Notre-Dame-de-Pitié. On en retira 62 des 21 premières fosses et, après les avoir réunies dans six grands cercueils, on les transporta dans le nouveau cimetière de la Congrégation de Notre-Dame, à Villa-Maria, en février 1897.

Deux ans après, en 1899, il fut décidé que les inhumations des sœurs se feraient dans le cimetière de Villa-Maria, et ce n'est qu'accidentellement que l'on en fit de nouvelles à Notre-Dame-de-Pitié où, cependant, on avait réservé quelque espace pour des cas imprévus. 375 sœurs ont été inhumées à Notre-Dame-de-Pitié ; Marguerite Bourgeoys, Jeanne LeBer et 66 sœurs retirées du caveau de l'ancienne église de la Congrégation ; de 1856 à 1880, 197 ; de 1893 à 1899, 108 ; en 1901, 2 ; il en restait 313 après l'exhumation des 62 corps transférés au cimetière de Villa-Maria, en 1897.

Le corps de Mgr Lartigue qui avait été transféré de l'Hôtel-Dieu à Notre-Dame-de-Pitié en 1861, reposait sous le sanctuaire, près du mur, entre celui de Mère Bourgeoys et la voûte de la famille de Jeanne LeBer. On l'en retira en 1880, pour le transporter à la Cathédrale. Il y avait aussi le corps de Hélène Dion, fille donnée, et celui de Lilly Stubbs, élève de Villa-Maria venant du Texas, décédée pendant les vacances de 1880.

5. Chapelle de l'Agonie — Église de la Réparation à Villa-Maria — 1800 à 1893

L'église de la Réparation, surnommée du Saint-Rosaire, fut construite en même temps que la maison mère de la Montagne, 1876 à 1880, mais n'était pas encore terminée lors de l'incendie de 1893 qui l'a réduite en cendres. Dans les dernières années cependant, la sainte messe s'y disait et l'on y vaquait aux principaux exercices de piété à l'époque des retraites.

La partie de la cave de cette église qui se trouvait au-dessous du chœur des religieuses était le lieu destiné pour leur sépulture. Bien que l'on eût pris possession de la nouvelle maison mère au printemps de 1880, on continuait d'enterrer les sœurs à Notre-Dame-de-Pitié, car la cave de l'église étant creusée dans le tuf, on ne pouvait y faire des fosses. Les voûtes furent mises en usage au mois d'octobre. Au printemps de 1886, elles étaient toutes deux remplies et contenaient chacune trente cercueils. Sœur Saint-Elzéar ayant réussi à faire remplir la cave de terre et de sable, on ne fit pas de nouvelles voûtes et l'on put commencer à enterrer les sœurs au mois de mai 1886. Peu à peu, grâce à l'initiative de Sœur Saint-Elzéar, très dévouée aux âmes du purgatoire, la chapelle s'embellit et se transforma.

On y descendait par un long escalier de 53 marches. Au bout de l'allée aboutissant à cet escalier, une statue représentant l'ange de la mort avec sa faux exterminatrice. En avançant un peu dans les allées bordées de croix noires, on lisait des noms connus et chers ; ces croix symétriquement alignées sous la grande croix qui les protégeait n'offraient pas un aspect lugubre. O Crux, ave, Spes unica ! En haut, en face de la grande croix, se trouvait un autel où une première messe fut

dite par M. Tambareau, P.S.S., le 3 novembre 1888. Après cette date, on eut la messe onze fois dans la chapelle funéraire. Le chemin de la Croix y fut érigé par M. Tranchemontagne, P.S.S. ET CE FUT EN CETTE OCCASION QUE LE CAVEAU PRIT LE NOM DE CHAPELLE DE L'AGONIE, ainsi qu'il appert dans le procès-verbal dressé par Mgr Fabre.

En octobre 1888, on fit la translation du corps de Mère Bourgeoys dans la chapelle de l'Agonie, l'ayant exhumé de Notre-Dame-de-Pitié. Il fut déposé respectueusement dans une voûte en briques disposée en dehors de la balustrade, dans l'angle supérieur, du côté de l'épître.

En 1889, une démonstration touchante eut lieu à la chapelle de l'Agonie. Le 11 janvier, veille de la fête de Marguerite Bourgeoys, la Communauté se rendit à son Tombeau, pour y porter le manuscrit des Constitutions de la Congrégation de Notre-Dame. La prière fut intense pour obtenir de la Fondatrice l'esprit et l'amour des Règles qui lui ont tant coûté. Au mois d'août suivant, à l'issue de la retraite des missionnaires, les Constitutions récemment approuvées furent de nouveau portées processionnellement au Tombeau de Mère Bourgeoys. La chapelle de l'Agonie illuminée était le lieu d'un rassemblement des esprits et des cœurs : le ciel et la terre étaient réunis pour chanter le couronnement d'une grande œuvre et le triomphe d'une âme de Mère.

An lendemain de l'incendie de 1893, les restes de Marguerite Bourgeoys furent retirés des cendres brûlantes où ils allaient s'anéantir et transférés à Notre-Dame-de-Pitié d'où on les avait retirés en 1888.

6. Cimetière de la Congrégation à Villa-Maria 1899 à 1955

Le cimetière de la Congrégation de Notre-Dame qui fut organisé à Villa-Maria, en 1899, n'était qu'une transformation de la Chapelle de l'Agonie consumée avec l'église de la Réparation en 1893. Elle a été rétrécie de vingt pieds du côté ouest et agrandie à sa partie supérieure de tout l'espace consacré aux sacristies. Ces travaux ont nécessité l'exhumation de vingt corps qui ont été inhumés de nouveau dans l'angle supérieur à gauche, avec les soixante sœurs qu'on a retirées des voûtes en briques après l'incendie. Dans l'angle opposé, reposent 62 corps transportés de Notre-Dame-de-Pitié en 1897, plus deux autres corps qu'on a dû relever pour mettre un pilier vers le milieu du cimetière. La grande croix qui domine au haut du cimetière est un don fait en faveur des âmes du purgatoire par MM. Camillien Lockwell & Miller.

Après la reconnaissance officielle des restes de M. Bourgeoys, sous la présidence du Cardinal Vanutelli, on les déposa à la maison mère de la rue Sherbrooke, dans la chambre mortuaire, le 13 septembre 1910.

7. Cimetière de la Côte-des-Neiges 1955-

Le 14 septembre 1955, un lot fut acheté au cimetière de la Côte-des-Neiges sous le numéro 205, section O, et contenant 2450 pieds en superficie. Mère Saint-Albert-de-Sion était alors Dépositaire générale. Le terrain appartenait à la Fabrique de Notre-Dame de Montréal. M. Jean-Baptiste Vinet était le curé ; M. Laurent Dansereau, le secrétaire : M. Démétrius Baril, l'administrateur.

Dix ans plus tard, en mai 1965, Mère Saint-Bertille, Dépositaire générale, a demandé de réserver du terrain à l'arrière du monument qui est sur le lot des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, à la Côte-des-Neiges, à Montréal. La Croix qui constitue le monument est faite du meilleur granit, en Barre du Vermont. Elle a deux faces unies ; la balance est rustique. Ses dimensions sont les suivantes : *Croix,* 3′4″ 1′0″ 9′ 0″ ; *base* : 4′10″ 1′0″ 1′4″. Elle date de 1958. Les petits monuments qui furent livrés en 1959 sont de même granit ; leurs dimensions sont : 1′8″ x 0′6″ x 0′3″ x 1′4″ ; ils coûtent trente-cinq dollars chacun. La soumission acceptée fut celle de Tadoro & Bigras (Archives du Dépôt général).

Exhumations

1. 135 sœurs décédées de 1681 à 1800 furent exhumées en 1830, lors de la démolition de l'ancienne église Notre-Dame, et transportées dans le caveau de l'église de la Congrégation de Notre-Dame.

2. 60 sœurs décédées de 1800 à 1833 furent exhumées en 1856 du Caveau de la première église de la Congrégation de Notre-Dame, lors de la construction de Notre-Dame-de-Pitié et déposées dans une fosse commune sous la grande croix du caveau de la nouvelle église.

3. 33 sœurs exhumées en 1860 du caveau Notre-Dame-de-Pitié : les ossements de 6 sœurs inconnues dans le même cercueil et 27 autres déplacées et inhumées plus profondément.

4. 80 sœurs décédées depuis 1880 ; exhumées en 1894 : 60 sorties des voûtes de la chapelle de l'Agonie ; 20 de la première rangée du côté ouest, pour diminuer de 20 pieds la largeur du caveau à préparer. Leurs restes réunis dans 9 grands cercueils furent de nouveau inhumés le 27 août, dans l'angle nord-ouest de ce cimetière.

5. 27 sœurs environ, décédées aussi depuis 1880, exhumées en 1895. Toute la rangée en arrière de la grande croix de la chapelle de l'Agonie, plus 2 ou 3 cercueils pour chaque pilier. Ces ossements furent aussi déposés dans l'angle nord-ouest.

6. 62 sœurs décédées de 1856 à 1867, exhumées en 1897 du caveau Notre-Dame-de-Pitié, et transportées dans le cimetière, à Villa-Maria, le 20 février, à l'angle nord-est.

7. 311 sœurs décédées de 1800 à 1833 ; de 1856 à 1880 ; de 1893 à 1899, ainsi que Jacques LeBer, père de Jeanne, la recluse. Elles furent exhumées en février 1911 du caveau Notre-Dame-de-Pitié et transportées dans les angles nord-est et nord-ouest du cimetière appelé Chapelle de l'Agonie.

8. 125 sœurs décédées de 1884 à 1886 ; de 1888 à 1891 ; de 1904 à 1908, exhumées de 9 au 26 mai 1921 ; 2 rangées entre les piliers du côté est et en avant de ces piliers ; la rangée de chaque côté de l'entrée principale, parmi ces dernières, Blanche de Beaujeu. Tous ces ossements réunis reposent dans des fosses communes de chaque côté de l'autel.

9. 80 sœurs décédées de 1891 à 1903 et en 1910, exhumées en 1933. C'était le premier et le 2e rangs, près du mur, du côté ouest, vers le bas du cimetière. Ces restes furent déposés près de l'entrée principale.

10. Sœur Marie-Thérèse Gannensagouas, exhumée en 1910, mais demeurée sous l'autel de la tour de l'est, sur le terrain du Grand Séminaire. Le 7 novembre 1935, ses ossements furent portés dans le cimetière de la Congrégation de Notre-Dame. Décédée le 25 novembre 1695, elle avait reposé dans l'église du Fort jusqu'en 1796.

11. 307 sœurs décédées à différentes époques : 4, entre le 5 janvier et le 20 avril 1893 ; 38, entre le 28 avril 1906

et le 2 juillet 1908 ; 265, entre le 8 février 1918 et le 22 décembre 1925. Elles furent exhumées en avril 1947, et leurs restes furent déposés sous la croix de l'angle ouest, par rapport à l'entrée principale. [1]

2. *Notes* extraites du *Cahier* concernant les divers cimetières de la C.N.D., ACND.

L'IMPRIMERIE

Le travail de l'imprimerie est lié au nom et à la personne de Sœur Saint-Pierre-Apôtre (Rioux) qui, la première, en eut l'idée et y persévéra jusqu'à la fin de sa vie.

En 1894, Sœur Saint-Pierre-Apôtre fut nommée à l'Académie Visitation. Elle y fut titulaire d'une classe durant un an ; on la chargea ensuite du dessin linéaire dans les classes de l'Académie. En 1895, nos Annales commençaient à paraître. Ces pages intéressantes étaient dues à la plume élégante et facile de Sœur Saint-François-de-Borgia (Chalus) qu'un accident de voiture avait ramenée à la maison mère.

Le Conseil général en confia l'impression à Sœur Saint-Pierre-Apôtre. Le texte fut reproduit à la pierre humide sur de grandes feuilles in-quarto : une copie pour chaque maison. Cinq ans durant, l'imprimeur improvisé travailla sans répit. Sœur Saint-Pierre était encouragée par les appréciations des sœurs des missions. Un jour, dans un magasin de quincaillerie de la rue Craig, elle vit une minuscule presse à imprimer : presse à plateau, 5 x 7, margée à la main et fonctionnant aussi à bras. La presse, les caractères, quelques interlignes et fournitures s'évaluaient à dix dollars. Après des hésitations, la supérieure, Sœur Saint-Dosithée (Denis) consentit à un achat « un peu inutile » pense-t-elle, mais elle acquiesça au désir de Sœur Saint-Pierre-Apôtre. Le soir même, après plusieurs essais, celle-ci réussit à imprimer une centaine de cartes au nom de Mère Sainte-Sabine, supérieure générale. Le lendemain, elle se rendit auprès de la supérieure majeure qui lui dit : « Vous pourriez peut-être imprimer les Annales ? ».

Avec courage, Sœur Saint-Pierre-Apôtre essaya. Elle réussit. Après trois ou quatre ans, elle avait une presse dont le plateau mesurait 9 x 12. Elle ne pouvait cependant imprimer que deux pages à la fois ; il lui fallait aussi des caractères en assez grande quantité. Enfin, elle pouvait promettre un résultat satisfaisant. Dès lors, les Annales, format actuel, 5½ x 8½, rédigées à la maison mère de la rue Saint-Jean-Baptiste, furent imprimées à l'Académie Visitation, 183 rue Craig, par Sœur Saint-Pierre-Apôtre. Le premier numéro spécial sortit en janvier 1901. Les Annales comptèrent alors, de vingt à trente pages par mois, exactement 352 pages en 1901, et réclamèrent un tirage de cent vingt exemplaires, environ.

À cette époque, la composition typographique qui est le travail de base en imprimerie, était de la composition manuelle ; la composition mécanique ne date que de 1916. Comme la presse d'alors n'avait que 9 x 12, deux pages suffisaient pour une forme ; donc, il y avait dix formes à préparer pour vingt pages à imprimer, recto et verso, ce qui faisait cinq sections de quatre pages. Toutes les opérations de l'imprimerie étaient accomplies avec les moyens de ce temps, c'est-à-dire avec beaucoup de mérite : corriger les copies, composer typographiquement, prendre une épreuve, corriger l'épreuve et, les opérations terminées, marger à la main les 115 ou 120 feuilles, plier à la main, assembler les sections, brocher, faire les livraisons. Et comme Sœur Saint-Pierre-Apôtre n'avait pas suffisamment de caractères pour composer tout le travail à la fois, il lui fallait distribuer un à un, dans les casses, les caractères utilisés, pour les reprendre ensuite et composer d'autres pages. La dernière section terminée, il était sûrement temps de commencer les Annales du mois suivant. Pendant un an et demi, elle accomplit ce travail le samedi ou à temps perdu.

De 1903 à 1908, trois sœurs furent nommées à l'Imprimerie qui progressait : Sœur Sainte-Arthémie (Bittner), Sœur Saint-Paul-de-Narbonne (Fournier), Sœur Saint-Ferdinand (Blouin). En 1908, la maison mère de la rue Sherbrooke fut inaugurée. Dans le plan du nouvel édifice, un département avait été prévu pour l'Imprimerie : la salle qui est devenue le gymnase du noviciat, et qui deviendra le local des Archives. Sœur Saint-Pierre-Apôtre objecta que le lieu était trop humide pour le papier en dépôt. L'Autorité décida d'attribuer à l'Imprimerie le premier étage sous l'infirmerie Sainte-Anne, malgré les inconvénients occasionnés aux malades par le bruit des machines.

Peu à peu, l'Imprimerie s'organisa : la presse Beverler fut achetée en 1906 ; le premier couteau et la presse à épreuves, le 1er février 1908. Alors, le 28 août 1908, les machines et le matériel de l'Imprimerie furent déménagés à l'étage du réfectoire, dans le bout de l'aile ouest. On fit confectionner des casiers, des armoires. On acheta deux meubles revêtus de marbre et une table d'imposition. Le 31 juillet 1912, Sœur Saint-Pierre-Apôtre eut la permission d'acquérir une presse Miehle. Au mois de mai 1916, une monotype fut installée et la composition pourra se faire mécaniquement. Le contrat de cette machine avait été donné le 29 juin 1915 à Lanston Monotype Machine Co., à Philadelphie. Elle fut livrée avec les accessoires, le 17 mai 1916. Une machine à biseauter fut un don du frère de Sœur Saint-Pierre-Apôtre.

Entre 1913 et 1922, les ouvrages réalisés à l'Imprimerie furent les suivants :

1. Les 2 volumes de Méditations C.N.D., par Sœur Saint-Louis-Bertrand (Guindon).
2. Le Formulaire de prières C.N.D.
3. Le Syllabaire (3 années), par Sœur Saint-Joseph-des-Séraphins (Richard).

4. Les Constitutions de la Congrégation de Notre-Dame.
5. Le Coutumier de la Congrégation de Notre-Dame.
6. Méditations C.N.D. traduites en anglais par Sœur Sainte-Marie-Pia (Drummond).
7. Petit livre de prières C.N.D.
8. *Histoire de l'Église du Canada,* par Sœur Saint-Louis-Bertrand.
9. *Villa World,* chaque année, par Sœur Saint-Ignatius (Doyle).
10. Les diplômes d'écriture.
11. L'Oeuvre des Tabernacles (compte rendu annuel).
12. Chaque mois : Annales de la maison mère – Circulaire de M. Duchein, P.S.S. – Feuillets *Art ménager,* par Sœur Saint-Vincent-de-Sienne (Samson) et Sœur Sainte-Marie-Édith (Turner) – Feuillets par M. l'abbé Saint-Denis.

L'Imprimerie s'était donc ouverte en 1901, à l'Académie Visitation, en faveur des Annales. En 1924, le départ de Sœur Gingras nécessita l'emploi d'un homme pour les travaux exigés par l'œuvre : transport et coupe du papier, fonte du métal, expédition des volumes à la Procure, etc. Vers 1935, les travaux suivants furent exécutés :

1. 3 Syllabaires de Sœur Saint-Joseph-des-Séraphins, des milliers d'exemplaires.
2. Constitutions, Coutumier, Méditations en français et en anglais.
3. Biographie de Fédora Roy, *Fée,* par Sœur Saint-Louis-du-Sacré-Cœur (Demers).
4. *En Orient* : Récit de voyage au Japon 1936-1937.
5. *Mère Sainte-Anne-Marie.*
6. 2 volumes de Philosophie de M. Émile Filion, P.S.S., traduits du latin par Sœur Sainte-Marie-Immaculée (Huberdeau).
7. Feuillet mensuel de l'Oeuvre de Saint-Pierre-Apôtre, par M. Jeannotte, P.S.S.

8. Divers ouvrages pour M. Gagnon, P.S.S.
9. Circulaire mensuelle de M. Duchein, de M. Gattet, de M. Lesieur, P.S.S.
10. Annales, Billets mortuaires, Circulaires, programmes, calendriers, cartes des vertus C.N.D., Billets de tirage, etc.

Un grand nombre de sœurs ont prêté leur concours à l'Imprimerie. Comment les nommer toutes ? Il faut quand même dire que Sœur Saint-Pierre-Apôtre qui a fondé cet atelier y travailla pendant quarante-neuf ans ; Sœur Gingras y œuvra 14 ans ; Sœur Saint-Paul-Raymond (Lavigne), 9½ ans ; Sœur Saint-Claude (Picard), 16 ans ; Sœur Saint-Paul-de-Narbonne (Fournier), 8 ans ; Sœur Saint-Cyriaque (Doré), comme Directrice, 2 ans ; Sœur Saint-Irénée-Marie (Gagnon), 1950-64 ; Sœur Saint-Joseph-du-Bon-Pasteur (Grimard), Directrice 1946-1964, 18 ans ; Sœur Saint-Irénée-Marie, Directrice, 1964- ; Sœur Saint-Martin-de-Rome (Lajeunesse), 1954- ; Sœur Saint-Ambroise, (Delisle), 1958-1965 ; Sœur Saint-Jacques-Kisaï (Côté), 1947-1966.

De 1944 à 1950, l'Imprimerie augmente considérablement ses publications :

1. Méditations C.N.D., en français, 3 volumes.
2. Résumé des Méditations, 1 vol.
3. 235 Recettes, en 1947 et 1948, tirage 35 000 exemplaires.
4. Formulaire de prières sur papier Bible, 3 000.
6. Le même traduit en anglais par Sœur Saint-Thomas-des-Anges (Fraser), 200.
7. *Sans sac ni bâton,* Vie de sainte Françoise Cabrini, traduction de Sœur Saint-Louis-du-Sacré-Cœur (Demers), 10 000.
8. Coutumier en français C.N.D., 1 500.
9. *Vie de Sœur Saint-Paulin,* C.N.D., par Sœur Saint-Mathieu (Bélanger).
10. *Biographie de Sœur Sainte-Théophanie,* C.N.D., par Sœur Sainte-Madeleine-des-Anges (Desrosiers).

11. *Le Solfège à l'École,* C.N.D., 1ère, 2e et 3e années, 30 000 exemplaires.
12. *Le Solfège à l'École,* C.N.D., 4e et 5e années, 25 000.
13. *Le Solfège à l'École,* C.N.D., 6e et 7e années, 25 000.

En 1951, l'Imprimerie entreprit un précieux et volumineux ouvrage : *La Bienheureuse Marguerite Bourgeoys, Sa Béatification,* compilation et rédaction de Sœur Saint-Damase-de-Rome (Gauthier-Landreville), avec gravures de choix. Volume de 320 pages, imprimé sur papier India — Base 160M — format 10½ x 14 — 2 000 exemplaires. Commencé au mois d'août, il fut terminé pour le 12 novembre. M. Francis Belleau en fit la reliure. Le 19 janvier 1952, Mgr Julien Le Couëdic, évêque de Troyes, remercie :

> Ce volume est un monument auquel ne manque ni une pierre, ni une dentelle sur la façade, et qui fait honneur à ceux et à celles qui l'ont conçu, qui l'ont composé et qui l'ont imprimé.

Au cours des années 1951, 1952, impression de dix brochures différentes représentant chaque Province religieuse : *Échos des fêtes de la Béatification,* 300 exemplaires.

En 1953, achat d'une linotype qui offre des avantages supérieurs à ceux de la monotype de 1916. Linotype modèle 31, no 65 965, avec centreur automatique, creuset électrique, moteur Comet.

Différents achats

En 1955, une presse marque « Garant » — format du papier : 26 x 38. Son premier travail fut *Le petit catéchisme,* Mère Sainte-Euphrosyne (Gauthier), 4½ x 6, 32 pages dont 16 images en 4 couleurs, 120 000 exemplaires.

En 1956, une presse à sections usagée « Hickok », un camion à levier, marque « Collins ».

En 1957, une fondeuse à métal « Nolan » neuve. Une plieuse « Baum » de la Compagnie Sears Limited, format 26 x 38 — modèle 4 332, avec équipement comprenant colleuse. La Compagnie reprend la plieuse « Liberty », modèle 289 achetée en 1928 par Sœur Saint-Pierre-Apôtre. Un compresseur à air comprimé, modèle 5 006 de Canadian FairBank Morse. Une presse platine automatique Heidelberg usagée, format 10 x 15. Le couteau « Oswego » acheté par Sœur Saint-Pierre-Apôtre, en 1918, est revendu à la Compagnie Stewart et remplacé par un « New Polar », 42 pouces de lame.

En 1958, achat au Service Marial d'une presse offset « Rotaprint » usagée no R-40.

Le 26 avril 1956, deux ailes nouvelles furent ajoutées à la maison mère, à chaque extrémité de l'Infirmerie qui deviendra l'Hôpital Notre-Dame-de-Bon-Secours. Au rez-de-chaussée, du côté ouest, un large espace fut préparé pour le nouvel atelier de l'Imprimerie. Le 7 octobre 1957 s'effectuent les travaux de déménagement. Le 26 novembre, à la demande de la Directrice, Sœur Saint-Joseph-du-Bon-Pasteur, M. Irénée Sauvé, P.S.S., aumônier de la maison mère, bénit l'atelier et les machines.

Ouvrages imprimés de 1953 à 1958 :

1953 *La joie parfaite de Marguerite Bourgeoys,* Sœur Sainte-Madeleine-des-Anges, couverture et hors-texte, Sœur Sainte-Marie-Victoire (Roy).

1953 *Tout par Marie,* Marie-Thérèse Chevalier, 4 000 exemplaires.
La sainte Vierge et l'amour, Marie-Thérèse Chevalier, 5 300 ex.

1954 *Notre-Dame du Canada,* l'abbé Georges Thuot, 2 000 ex.
Un Rosaire de communions, Sœur Saint-Louis-du-Sacré-Cœur (Demers), 5 000 ex.

Notre-Dame de Lourdes, Sœur Saint-Liguori (Courval), 10 000 ex.

Mon Livre de lecture, 6e et 7e années, Sœur Sainte-Louise-de-Savoie, (Thériault).

1ère édition, 1954, 3 300 exemplaires.
2e édition, 1955, 6 000 ex.
3e édition, 1956, 5 000 ex.

1954 *Mon Premier Livre de Français,* Maître, Sœur Saint-Ignace-de-Loyola (Tremblay), 500 ex.

Mon Deuxième Livre de Français, Maître, même auteur, 1 000 ex.

La Bible au Village, R. P. Laurent Tremblay, O.M.I., 20 000 ex.

1955 *Un lys fleurit entre les épines,* Sœur Saint-Louis-du-Sacré-Cœur, 16 pages en héliogravure (chez Pierre Desmarais), Dessin de la couverture, Sœur Sainte-Marie-Victoire, 2 900 ex.

1954 *Fille de lumière,* Mère Bourgeoys, G. Della Ciopa, 500 ex.

1955 *Histoire de Roberval,* M. Rossel Vien, pour la Société historique du Saguenay, 36 pages en héliogravure, 3 000 ex.

Un drame en Judée, R. P. Tremblay.

Louise et sa maman, Maître, 1 000 ex.

1954 *Catéchisme illustré,* français, 35 000 ex.

1955 *Illustrated Catechism,* 30 000 ex.

Prayer's Book for pupils, 4 000 ex.

1952 *Solfège,* Maître, 1ère, 2e et 3e années, 4 000 ex.

1956 *Solfège,* Maître, 1ère, 2e et 3e années, 2 000 ex.

Solfège, Maître, 6e, 7e, 8e et 9e années, 6 000 ex.

1954 *Solfège,* Maître, 4e et 5e années, 3 000 ex.

1956 *Solfège,* Maître, 4e et 5e années, 2 000 ex.

À Plein Bords, biographie de Sœur Saint-Louis-du-Sacré-Cœur, Sœur Sainte-Germaine-de-la-Croix ; Couverture Sœur Sainte-Marie-Victoire, 2 000 ex.

Vingt-cinq ans au Japon, Sœur Sainte-Marie-Damase (Landreville), 224 pages, 2 000 ex.

1958 *Cahiers d'écriture,* Sœur Saint-Ignace-de-Loyola, 3e année, 25 000 ex.

Bulletin de la Fédération des Amicales C.N.D., 5 fois l'année, 800 ex.

Bourg-Joie, Journal du Collège Marguerite-Bourgeoys, 9 fois l'année, 600.

Enseignement ménager, 2e édition, 8e et 9e années, 40 000 ex.

Cahiers d'écriture, 1ère année I, Sœur Saint-Ignace-de-Loyola, 25 000 ex.

Solfège à l'école, N. édition, Sœur Sainte-Marie-Théophile, 25 000 ex.

Livre de prières des élèves, 5 000 ex.

Livre de prières des Sœurs, en français, 5 000 ex.

Livre de prières des Sœurs, en anglais, 3 000 ex.

Marguerite Bourgeoys et l'Eucharistie, Sœur Saint-Louis-du-Sacré-Cœur, 10 000 ex. en français et 5 000 ex. en anglais.

L'Intendante de Notre-Dame, Sœur Saint-Damase-de-Rome, 96 pages, 600 ex.

Enseignement ménager, 8e et 9e années, Sœur Saint-Guy-Martyr (Tremblay) ; illustrations, Sœur Saint-Jacques-du-Thabor (Joubert), 35 000 ex.

1959 *Enseignement ménager,* 8e et 9e années, 3e édition, 35 000 ex.

Solfège à l'école, 6e et 7e années, adapté au nouveau programme par Sœur Saint-Jean-du-Sacré-Cœur, 50 000 ex.

Fiches de bibliothèques, 50 000 ex.

Cahiers d'écriture, 1ère année no 1, 38 000 ex.

Cahiers d'écriture, 1ère année no 2, 30 000 ex.

Solfège à l'école, 6e et 7e années, 50 000 ex.

Politesse chrétienne, décorum religieux, revu et corrigé par Sœur Sainte-Marguerite-de-Jésus (Francœur), 1 000 ex.

Chant à l'école, Maître, 6e et 7e années, 3 000 ex.

Livre de prières des élèves, 10 000 ex.

Enseignement ménager, 10e et 11e années, Sœur Saint-Guy-Martyr, 35 000 ex.

1960 Annales de la maison mère, billets mortuaires, Circulaires, nominations, Rapports pour les Congrégations romaines, Papeterie de comptabilité pour le Dépôt général., etc.
Cahiers d'écriture, $1^{\text{ère}}$ année no 1, 25 000 ex.
Cahiers d'écriture, $1^{\text{ère}}$ année no 2, 25 000 ex.
Cahiers d'écriture, 3e année no 1, 25 000 ex.
Cahiers d'écriture, 3e année no 2, 25 000 ex.
Solfège à l'école, $1^{\text{ère}}$, 2e, 3e années, 35 000 ex.
Solfège à l'école, 4e et 5e années, 30 000 ex.
Solfège à l'école, 6e et 7e années, 30 000 ex.
Solfège à l'école, 8e et 9e années, 5 000 ex.
Transparents pour l'écriture, 30 000.
Étiquettes ex libris, 20 000.
Formules de réquisition personnelle, 5 000.
Formules de réquisition pour les départements, avec duplicata, 2 000.
Formules pour réparations, 1 000 tablettes de 100 feuilles.
Diplômes et questions d'examens, des milliers.
Bulletin de la Fédération des Amicales, 8 numéros, 2 100.

1961 Constitutions de la Congrégation de Notre-Dame, en français 3 500 ex. — en anglais 2 100 ex.
Conférences de Mère Sainte-Marie-Consolatrice (Brûlé),
La Pauvreté, 96 pages, 1 200 ex.
La Chasteté, 136 pages, 1 200 ex.
L'Obéissance, 86 pages, 1 200 ex.
La Charité, 116 pages, 1 200 ex.

1963 Réimpression du *Cérémonial de la Congrégation de Notre-Dame,* 104 pages, 1 000.
Liste nominale, 114 pages, 350.
Liste des nominations, 88 pages, 400.
Travaux pour l'Oeuvre de Notre-Dame des Écoles.
En-tête de papeterie, des centaines de mille, etc., etc.

En 1960, le système d'éclairage de l'atelier fut changé pour un meilleur service.

Le 22 décembre 1960, la Congrégation de Notre-Dame,

Département de l'Imprimerie, signa une convention collective de travail avec le conseil syndical de l'Imprimerie.

En décembre 1960, une brocheuse « Rosback ». En février 1961, une table registre « Nu-Arc » pour l'alignement des pages et position en lithographie. En avril 1961, une relieuse électrique, marque « Cerlox ». En 1961, une presse offset « Gestelith » achetée de la Compagnie Gestetner qui reprend la petite « Rotaprint ». En juin 1962, une machine à coudre les volumes, marque « Martini » no de série 3 798.

En mars 1964, Mère Dépositaire générale, Mère Sainte-Bertille, annonçait à la Directrice, Sœur Saint-Joseph-du-Bon-Pasteur, que, conformément à la décision du Conseil général, l'atelier de l'Imprimerie devra diminuer ses activités. Cette décision supprime toutes les opérations pouvant être interprétées sous l'appellation « commerce » et ce, en tenant compte de la fin de la Communauté, des directives du Droit Canon et des pouvoirs civils reconnus par la charte de la Congrégation de Notre-Dame. L'Imprimerie n'aura plus besoin de laïques ni de la machinerie lourde, etc. Elle restera pour les seuls besoins communautaires.

> Il fut un temps où les communautés devaient, non seulement pourvoir à leurs propres besoins, mais même assurer certains services dont elles avaient pris l'initiative ou osé les risques. L'heure est venue de remettre ces opérations en d'autres mains et de diriger nos énergies vers des tâches plus en rapport avec la fin propre de notre Institut (Chapitre Général, 1964).

En 1964, composition et impression des *Écrits autographes de Mère Bourgeoys*. Immense préparation qui fut le lot de Sœur Saint-Damase-de-Rome, Directrice du Centre Marguerite-Bourgeoys ; elle fut aidée par ses compagnes pour recherches et corrections. Mère Sainte-Marie-Consolatrice a voulu

offrir un exemplaire de cet ouvrage à chaque sœur de la Congrégation de Notre-Dame qui doit le « consulter avec amour filial ».

Le 15 mai 1964, la Directrice de l'Imprimerie avertit les employés qu'ils auront leur congé en juin. Compréhensive, Sœur Saint-Joseph-du-Bon-Pasteur, appliquant la doctrine sociale de l'Église, usa de son influence pour assurer un bon emploi à ceux qui ont sincèrement travaillé pour la Congrégation de Notre-Dame. Le 3 juillet, après bien des démarches, les 7 machines lourdes furent vendues en bloc à M. Valiquette (Imprimerie Beauchemin) à de bonnes conditions.

Le 5 octobre, Sœur Saint-Joseph-du-Bon-Pasteur reçut une nomination comme « Économe provinciale » de la Province Saint-Sulpice, avec résidence à l'École Normale Notre-Dame. Elle avait été Directrice de l'Imprimerie durant 18 ans, toujours soucieuse des intérêts de la Communauté. La personnalité, le sens des affaires, la maîtrise de soi, la discrétion, le dévouement de Sœur Saint-Joseph-du-Bon-Pasteur avaient réussi à mettre l'atelier sur un haut pied. Cette époque de labeur intense restera une époque, mais l'époque actuelle doit vérifier ses anciens cadres, même magnifiques, dans la lumière de l'Église.

Le travail de l'Imprimerie « pour la Communauté » se poursuit. Sœur Saint-Irénée-Marie fut nommée Directrice.

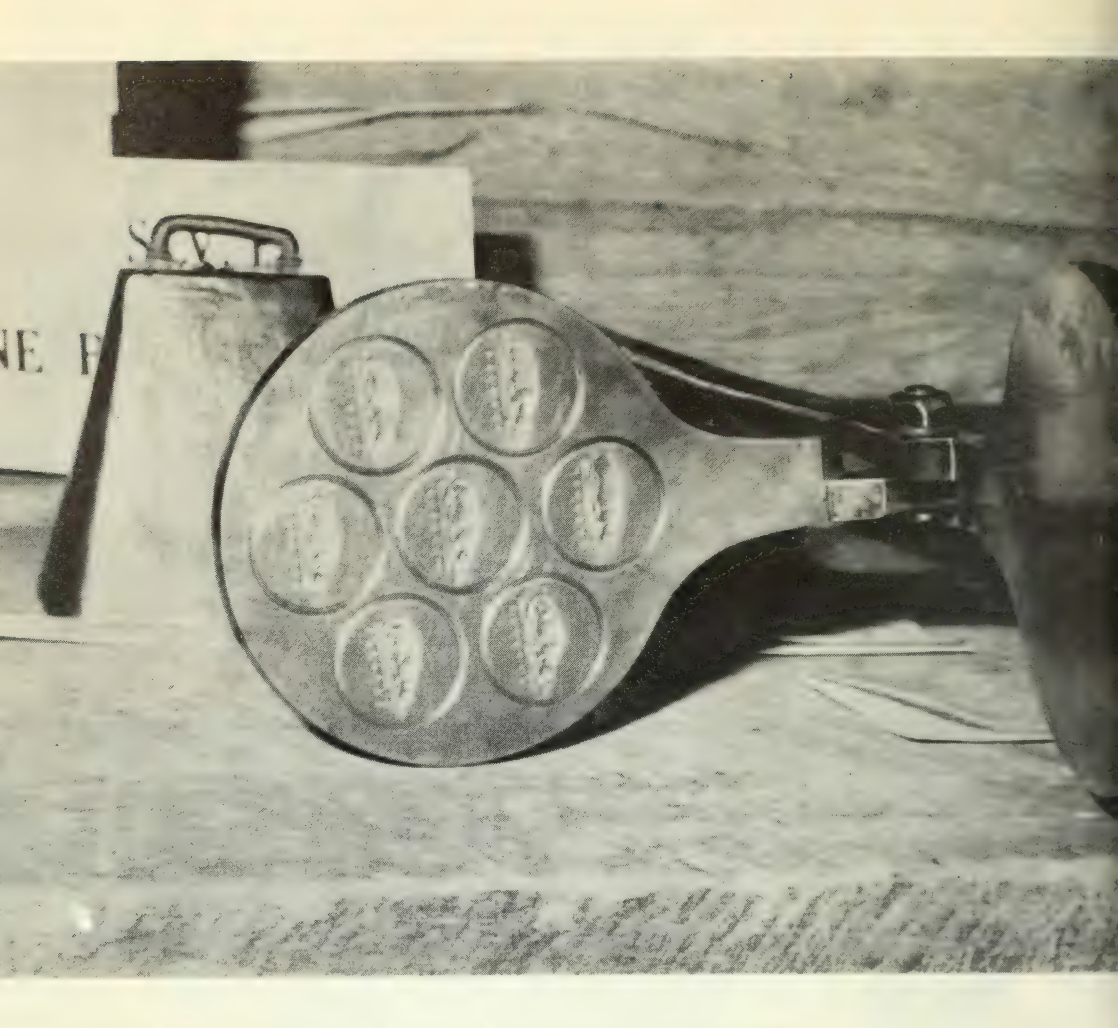
Ces quelques lignes de l'histoire de l'Imprimerie, depuis sa fondation jusqu'à la fermeture, permettent de situer dans son cadre d'évolution et de soumission à la pensée de l'Église et de la Communauté, cet atelier qui garde le souvenir de dévouements obscurs, de courage, de labeur intelligent et qui en prolonge la tradition sous une autre formule.

AMC, L'Imprimerie de la Congrégation de Notre-Dame.



Photographie de
Sr St-Pierre-Apôtre
Elle inaugura l'Oeuvre de
l'Imprimerie à la C.N.D.
(M.-Ernestine Rioux,
1863-1944).

Première presse utilisée à l'Imprimerie C.N.D.



Moule à hosties apporté de France par M. Favard, P.S.S., vers 1730.

PAINS D'AUTEL

D'après la tradition, à son arrivée à Ville-Marie en 1653, Marguerite Bourgeoys se lia d'amitié avec Jeanne Mance qui lui enseigna les mille et un détails dont se tissaient les jours, en ces temps d'héroïsme. Auprès d'elle, entre autres, elle apprit l'art de confectionner des hosties.

Plus tard, dans l'étable, Mère Bourgeoys prépara sans doute des hosties. L'Histoire ne peut préciser, mais l'hypothèse est très plausible. La confection des pains d'autel ne faisait-elle pas partie intégrante de la fonction de sacristine à laquelle Mère Bourgeoys tenait si ardemment ?

Où Mère Bourgeoys se procurait-elle la farine ? Tant qu'elle demeura au Fort, M. de Maisonneuve lui procura le nécessaire et, donc, la farine pour pourvoir aux besoins du culte. Plus tard, quelques années après 1662, les sœurs cultivèrent le blé sur une terre de huit arpents de longueur sur quarante arpents de profondeur, sise au-delà de la Pointe Saint-Charles. Cette terre, Mère Bourgeoys la fit labourer, ensemencer et, un jour, on y récolta du blé. « Je portais quelquefois le blé à mon cou, au moulin, nous dit Sœur Barbier, et j'en rapportais de même la farine. » Ce moulin, c'était celui que M. de Maisonneuve avait fait construire dès 1648, et qui était situé un peu en dehors du Fort. Parfois, la gêne était grande et le blé rare. Ainsi, à la date du 11 août 1679, nous lisons dans l'Histoire de la Congrégation de Notre-Dame : « Marie Barbier avait reçu comme dot, entre autres biens, la promesse de quarante minots de blé froment pendant quatre ans ».

La première sœur mentionnée pour la confection des pains d'autel est Sœur Sainte-Marguerite qui y fut employée en 1772. On sait que par suite des incendies de 1683, 1768 et 1893 les registres disparurent et, avec eux, des sources importantes d'informations ; la première liste des nominations est de 1772. Au cahier des mutations, il est noté que les sœurs étant peu nombreuses, devaient assumer plus d'un emploi et ce, durant longtemps. C'est ainsi que Sœur Sainte-Marguerite (Audet) fut, en 1772, chargée de la « Petite École » : école gratuite ouverte par les soins de Marguerite Bourgeoys à la maison mère, et du soin des « Petits pains » (hosties).

Les sœurs se succédaient avec courage et dévouement dans cet emploi. Quelques noms peuvent être retenus en raison d'un service particulièrement long, à différentes époques :

Sœur Saint-Michel	1774-1789	15 ans
Sœur Saint-Thomas	1841-1878	37 ans
Sœur Saint-Joseph-de-Bethléem	1880	20 ans
Sœur Grenier	1891	46 ans
Sœur Tremblay		17 ans
Sœur Lapointe (Sœur Sainte-Rose-Angèle)		52 ans
Sœur Berger (Sœur Saint-Alcide-Marie)		19 ans
Sœur Langlais (Sœur Saint-Démétrius)		11 ans
Sœur Paiement		28 ans
Sœur Carle (Sœur Saint-Léo-Joseph)		Plusieurs années
Sœur Robichaud (Sœur Saint-Jean-Pierre)		15 ans

Que d'autres noms glorieux conservés dans les Annales devraient s'inscrire dans ce document !

Au début, et durant cinq ans environ, on allait quérir au fleuve l'eau destinée à la préparation des hosties. En 1658, à l'extrémité du Fort, précisément à l'endroit de la Place d'Armes actuelle, puisqu'on en a découvert les vestiges, M. de Maison-

1. HCND, II, p. 6.

neuve fit creuser un puits, le premier de Ville-Marie. Le contrat en fut passé devant le notaire royal Bénigne Basset, le 11 octobre 1658.[2] C'est là que les sœurs allaient s'approvisionner d'eau pour la cuisine et pour la table.

Quand Mère Bourgeoys eut fait transporter à la Pointe Saint-Charles la maison de la Providence, nul doute que ce fut alors qu'elle fit creuser pour les travailleurs et les Sœurs, un puits que respectueusement on a longtemps nommé le puits de Mère Bourgeoys. On y puisait l'eau destinée à la préparation des hosties. Quand ce puits fut condamné par le Bureau d'Hygiène à cause de certaines infiltrations, on alla chercher l'eau à la ferme de Strathmore où il y avait un puits. Lors de la vente de cette ferme, en 1951, l'eau fut prise à Ville-Saint-Laurent, à la Laiterie Noël qui était en relation d'affaires avec la ferme Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, près de Villa-Maria. On en emportait pour une semaine et elle était conservée dans une glacière de la cuisine. Elle ne donnait tout de même pas le même résultat que l'eau du puits de la Pointe Saint-Charles. À partir du mois d'octobre 1959, une couple de fois par semaine, une eau fraîche approuvée pour la confection des hosties fut apportée à la maison mère ; elle provenait du puits creusé à l'entrée de la maison Sainte-Dorothée (Laval). On a tenté d'utiliser de l'eau des robinets, l'expérience a été malheureuse : l'eau du puits, l'eau pure et naturelle est seule utilisable.

En 1822, le 7 janvier, dans l'Histoire de la Congrégation de Notre-Dame, on trouve que M. Thavenet, P.S.S., écrivant à Mère de-la-Nativité, supérieure générale, lui parle des fers à hosties, grandes et petites, qu'il fait confectionner en France, sur sa demande. On y lit encore : « Je vous envoie deux fers

2. *Bulletin des Recherches historiques*, 38e volume, pp. 211, 212.

à hosties, un pour les grandes, et l'autre pour les petites ; je les ai fait faire fort légers (15 livres), pour soulager nos bonnes et chères sœurs ». Mère de-la-Nativité accuse réception de l'envoi : « Nous avons reçu la caisse contenant nos effets et les fers à hosties dont nous sommes très contentes » [3]

M. Thavenet, P.S.S., (Jean-Baptiste), vécut au Canada de 1794 à 1815 ; il avait eu l'occasion de voir les sœurs travailler aux pains d'autel avec des moyens non perfectionnés. Il était heureux de pouvoir apporter une amélioration. Il faut croire que les années permirent d'avoir d'autres fers afin de simplifier le travail et d'épargner le temps.

Avec 1891, l'année de profession des premières sœurs converses, l'office des pains d'autel leur fut confié presque entièrement. Jusqu'alors, les sœurs qui y avaient été employées étaient entrées pour la plupart avec l'intention de ne jamais enseigner mais de partager les différents travaux domestiques de la maison mère et des missions. On les appelait sœurs d'office.

Un vieux manuscrit de l'époque, vers 1907, indique pour cette année-là quelques statistiques de l'office qui méritent de passer à l'histoire.

15 barils de farine Ogilvie
1 316 000 petites hosties
11 093 grandes hosties
1 432 093 hosties en tout
300 jours de travail, soit 4775 hosties par jour.

Pendant quarante-six ans de service actif, Sœur Grenier s'était imposé la lourde tâche de délayer elle-même la pâte des

3. HCND, VI, pp. 287, 291, 292.

pains d'autel. Sœur Lapointe demanda au Conseil un malaxeur qui lui fut accordé. Vers 1935, une machine à découper les hosties fut achetée chez les Sœurs Grises. Elle fonctionnait à bras ; l'électricien compétent, M. Lemay, la fit fonctionner à l'électricité : 2000 petites hosties à l'heure ont été obtenues, tandis qu'auparavant, chaque hostie se coupait à la main, sur un bloc de bois franc.

En juillet 1954, la production s'accélérant et les ouvrières devenant moins nombreuses, le Conseil général décida d'acheter un poêle chauffé à l'électricité, pouvant faire cuire six grandes hosties à la fois, chacune portant le monogramme J.H.S. en dessin moderne exécuté par Sœur Sainte-Lina. On acheta aussi un coupeur électrique avec compteur automatique. La commande fut donnée à Cavanagh Sons, 197 Putnam Avenue, Centredale, R.I. Quand on sait que, parfois, 10 000 hosties étaient comptées par jour, on voit l'utilité du compteur automatique ; la machine à couper avec compteur coupait 3000 hosties à l'heure.

Que sont devenus les anciens fers à hosties dont on se servait avec le feu de la cheminée ? Après l'incendie de 1893, on n'en trouva que deux. Le premier, de sept hosties, dont les mancherons mesuraient vingt-deux pouces répond bien à la description de celui de M. Thavenet ; sur la demande de Mère de-la-Nativité, il l'avait fait confectionner en France et expédier en 1822. On le conserve encore comme une relique à la Maison Saint-Gabriel. Le second, pour deux grandes hosties, a été donné à la mission du Japon au premier départ, en septembre 1932. D'autres fers avaient été confectionnés depuis 1913. L'un du poids de quinze livres portait quinze petites hosties. Il fut donné en 1956, par Mère Sainte-Marie-Consolatrice, supérieure générale, aux Pères Jésuites pour leur mission de Chine soumise au joug communiste.

En 1958, les statistiques de l'office notent que trente-cinq sacs de farine ont été employés ; que 102 340 grandes hosties, 11 782 200 petites hosties ont été confectionnées. Depuis plus d'une siècle, les hosties étaient comptées et mises en rouleaux et en boîte par les sœurs portières. Du parloir, on les confiait aux sœurs chargées de l'expédition. Dans la maison mère actuelle, le parloir servit aussi à cet emploi jusqu'en 1944, environ. Ce fut ensuite l'économat, c'est-à-dire la pièce attenante. Puis, ce fut la chambre située près du Dépôt général. Après, ce fut encore, au sous-sol, près de l'entrée des missionnaires, l'ancien dortoir des Saints-Anges. Enfin en 1954, la pièce qui portait le nom d'office des chapelets fut consacrée à l'expédition des hosties. Plusieurs sœurs travaillèrent à l'expédition ; nous mentionnons quelques noms : Sœur Babin qui, toute sa vie religieuse fut portière et, donc, compteuse au service du Dieu d'amour. Elle décéda en 1949, dans la soixantième année de sa vie religieuse ; Sœur Fecteau (Sœur Sainte-Lucia-Marie), Sœur Carle (Sœur Saint-Léo-Joseph).

En 1953, le Conseil général décida de supprimer les envois aux endroits éloignés ; il fallut garder quelques amis qui ne purent accepter notre refus. Même à Montréal, le chiffre d'hostie nécessitait un long travail. En 1958, par exemple, au cours de l'année, furent livrées : 176 000 hosties à l'église Notre-Dame ; 100 000, à Saint-Jacques ; 130 000, à Saint-Augustin ; 44 000 à Saint-Léon de Westmount ; 67 400 au Grand Séminaire ; 74 700 au Collège de Montréal ; 33 200 au Séminaire de Philosophie ; 74 800 à la Chapelle Notre-Dame-de-Lourdes ; 30 000 à la Chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours ; à la maison mère, plus de 200 000 ; dans les missions de la ville, 400 000. Ces chiffres parlent de travail. De 1954 à 1961, 3 306 306 hosties furent expédiées de l'office des hosties de la Congrégation de Notre-Dame.

Les travaux de confection se poursuivaient et occupaient trois ouvrières à longueur de jour, ainsi que la religieuse chargée de l'expédition, dans la période qui devait précéder la fermeture de l'Office, le 15 mai 1963.

Les Religieuses de Marie-Réparatrice achetèrent les grandes et petites hosties confectionnées. Aux Servantes de Jésus-Marie, la Communauté fit expédier gratuitement les boîtes de différentes grandeurs pour renfermer les hosties. Tout l'outillage fut transporté chez les Sœurs de l'Immaculée-Conception pour leurs missions lointaines : trois poêles, dont l'un à l'électricité, deux machines à couper les hosties, dont l'une avec compteur automatique et tout ce qui servait à préparer et à conserver les hosties : matériel considérable et varié. Ces religieuses exprimèrent leur profonde gratitude pour les grands dons offerts.

Le 24 mai 1963, l'Office des Pains d'autel de la Congrégation de Notre-Dame voyait se clore une page d'histoire qui couvre certainement trois siècles de travail fervent pour l'autel. L'œuvre se remet aux Religieuses qui, venues plus tard, ont intégré ce mandat particulier dans leur statut. Marguerite Bourgeoys, Mère de la Colonie, avait vraiment épousé toutes les causes, au gré des événements pour « servir ». L'Oeuvre est vivante et suit aussi la marche du temps, tout en gardant fidélité à l'héroïsme du PASSÉ.

AMC, Pains d'autel, S. S.-Marguerite-de-Jésus (Francœur).

ANNALES MANUSCRITES — ANCIENS USAGES

Les *Annales manuscrites* que rédigeait Sœur du Saint-Cœur-de-Marie (Vaudreuil) furent consumées dans l'incendie de 1893. Des cahiers manuscrits y font suite : ils tentent de retracer les événements importants d'après des sources qui ne sont pas indiquées, qui s'appuient sur le témoignage oral, en bien des cas. Ces Annales portent le titre de « Journal de la Congrégation de Notre-Dame ». Sœur Saint-Florent (Primeau) fut secrétaire de 1885 à 1889 ; elle fut remplacée par Sœur Sainte-Démétrie, et celle-ci, par Sœur Saint-Jean-Chrysostome, le 31 août 1894.

Voici *la distribution des cahiers :*

No 1	30 juillet 1885 au 7 juin 1886
No 2	8 juin 1886 au 11 avril 1887
No 3	14 avril 1887 au 31 décembre 1888
No 4	1er janvier 1889 au 4 mai 1891
No 5	5 mai 1891 au 6 juin 1893
No 6	8 juin 1893 au 13 octobre 1893
No 7	14 octobre 1893 au 6 octobre 1894
No 8	7 octobre 1894 au 30 avril 1895
No 9	1er mai 1895 au 17 octobre 1895
No 10	17 octobre 1895 au 17 juin 1896
No 11	17 juin 1896 au 16 novembre 1896

Le *premier numéro* des nouvelles annales « petites annales » publiées pour les missions, fut expédié le 1er janvier 1895, sous le format de 8½ par 14.

Anciens usages — Souvenirs

Jusqu'à la fête de l'Assomption de l'année 1877, les postulantes étaient avec les novices et suivaient les mêmes exercices. En 1864, le Juvénat fut inauguré pour les sœurs qui n'avaient pas fait les vœux perpétuels, ou ce que l'on désignait alors sous le nom de « vœu de stabilité ».

Le premier Coutumier fut commencé en 1725 par M. Déat, P.S.S., directeur de la Congrégation de Notre-Dame. Le travail interrompu ne fut terminé qu'en 1766, sous l'épiscopat de Mgr J.A. Briand qui y donna son approbation en 1767. Il fut mis en vigueur en 1768, l'année du second incendie de la maison mère.

Depuis la fondation de l'Institut jusqu'à 1880, le lever de la Communauté avait lieu à 4h30, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint et, à 5h, de la Toussaint à Pâques.

Mère de-l'Assomption (Maugue), supérieure, mit par écrit les anciens usages non insérés dans le Coutumier. D'après la Tradition, le Coutumier était manuscrit. Il était déposé à la salle de Communauté. On y joignit plus tard un exemplaire de la Règle imprimée en 1847. Chaque sœur pouvait y recourir, mais il ne devait pas sortir de la Communauté. L'approbation donnée au Coutumier par Mgr Ignace Bourget, en 1875, et l'Avertissement donné par les Mères sont en accord avec la Tradition. Ce fut un événement important que l'impression du Coutumier pour que chaque sœur en ait un exemplaire.

Le Chapitre de 1880 avait proposé d'établir des Vicariats, en donnant des pouvoirs plus étendus à quelques supérieures avec le titre de Vicaires ; elles étaient chargées de visiter les

maisons sous leur dépendance. Mère Saint-Bernard fut nommée à Montréal ; Mère Sainte-Ursule, aux Provinces Maritimes ; Sœur Saint-Alexis-de-Saint-Joseph, à Québec.

Pour répondre aux ordonnances de la Sacrée Congrégation, afin d'obtenir l'approbation apostolique, il fut décidé, au Chapitre général de 1888, que l'Institut serait divisé en Provinces. On en forma quatre : Montréal, Québec, Ontario, Provinces Maritimes. Le titre de Provinces fut substitué à celui de Vicariats.

Le Chapitre de 1885 avait voulu attribuer le titre de Révérende Mère à la Supérieure générale ; celui de Mère, aux Assistantes Conseillères, aux Provinciales et aux anciennes Supérieures générales. Les autres membres de la Communauté conservaient le nom de sœur.

Le 26 mai 1851, par ordonnance de l'évêque, on commença la lecture du Nécrologe au réfectoire. Il donnait pour motifs de sa décision la réflexion suivante : « On annonce l'anniversaire de la mort des Sœurs pour entretenir l'esprit primitif de la Fondatrice et des Anciennes, car il est très important de bien conserver le même esprit pour maintenir la Communauté dans la ferveur ». L'impression créée lors de la première lecture fut très profonde.

L'église construite en 1693 avec l'aide de Jeanne LeBer était séparée de la chapelle par une grande arcade vitrée comme dans les cloîtres. Les personnes du monde pouvaient y entendre la messe qui se disait tous les jours dans le chœur. Terminée en 1695, elle fut bénite par M. Dollier de Casson, P.S.S., le 5 août 1695, un vendredi, fête de Notre-Dame des Neiges. Dans l'après-midi, après les vêpres, Jeanne LeBer fut conduite processionnellement à sa cellule. Le lendemain, fête

de la Transfiguration, M. Dollier de Casson y dit la première messe et le Saint Sacrement y a toujours été conservé depuis. L'adoration diurne fut, dès lors, établie ; elle a été accordée à la Communauté par Mgr de Saint-Vallier, sur la demande de M. Dollier de Casson, supérieur du Séminaire, en 1698. Cette église fut en partie consumée en 1768, lors du second incendie de la maison mère. Le feu épargna les deux appartements de Jeanne LeBer car, en 1856, quand furent démolis les murs de l'ancienne église, on voyait encore ces deux chambres, le petit guichet où elle se confessait et recevait l'Eucharistie, ainsi que les degrés de l'escalier qui conduisait à sa solitude.

Dans cette église, on chantait le service des sœurs ; la veille, le cercueil y était déposé pour la nuit. Après le Libera, on descendait le cercueil dans la fosse, sous le plancher qui était divisé en compartiments. Cette église, construite en 1693, fut reconstruite et agrandie après l'incendie de 1768. Elle n'était pas chauffée en hiver. La translation du corps des religieuses à la chapelle, la veille des funérailles, avant la récitation de l'Office des Morts, n'a cessé que plusieurs années après le transport de la maison mère à la Montagne.

Il a été d'usage, jusqu'à la deuxième visite de Mgr Bourget, en 1851, de parler le midi et le soir pendant la retraite ; à cette date, le silence a été imposé pour un très grand bien. Ainsi, sous l'autorité et la direction de Mgr Bourget, évêque de Montréal, les retraites annuelles sont devenues ce qu'elles sont encore.

À l'extrémité de la maison, sur la rue Saint-Jean-Baptiste, en descendant vers la rue Saint-Paul, il y avait, en avant de la chambre des hosties, un petit parloir que l'on nommait « parloir des pauvres », où l'on faisait l'aumône et où, quelquefois, on servait un repas aux pauvres. C'est là aussi que

les Sœurs employées aux classes des faubourgs se rendaient pour prendre leur voiture. Cette entrée était près de la cuisine où elles allaient « quérir » le traditionnel panier.

Le parloir était l'une des plus humbles pièces de la maison. On n'y trouvait d'autre ouverture que la porte et une fenêtre demi-cachée par l'escalier. Les sièges étaient adossés à la cloison ; il n'y avait de place que pour sept personnes. Ce parloir était la seule entrée de la maison pour tous les visiteurs.

En 1860, le Pensionnat de la maison mère avait été transporté au Mont Sainte-Marie. Quelques appartements de l'aile Jeanne-LeBer furent conservés pour des classes, c'est ce que l'on nommait Demi-Pensionnat ou Grande École. Les locaux situés en arrière des magasins construits en 1836, rue Notre-Dame, furent attribués au Noviciat. Au-dessus de la salle du Noviciat, de grandes pièces au 2e et au 3e étages, et d'autres au-dessus des classes du Demi-Pensionnat, servaient de classes et de dortoir. Quand, en 1880, la maison mère se transporta à la Montagne, ces salles et celles qui étaient à l'usage de la Communauté furent de nouveau transformées en Pensionnat et Externat où l'on enseignait à plus de deux cents élèves. Plus tard, les classes du Demi-Pensionnat dans l'aile Jeanne-LeBer furent louées à la Compagnie du journal *Le Monde*. Le bail venait d'être renouvelé pour cinq ans quand l'incendie obligea la Communauté à revenir à la rue Saint-Jean-Baptiste ; alors, on dut fermer le Pensionnat. L'ancien noviciat, rue Saint-Paul, qui avait servi de dortoir pour la Communauté de 1860 à 1880, et qui avait fait partie du Pensionnat depuis 1880, fut rendu à son premier usage en 1893. En 1898, les pièces, rue Saint-Paul, furent mises à l'usage de la Communauté et, celles qui étaient attenantes aux magasins de la rue Notre-Dame furent utilisées pour le noviciat.

Après l'incendie de 1893, Mère Saint-Jean-Baptiste, supérieure générale et les Mères du Conseil général n'avaient pas voulu voir interrompre l'œuvre de l'éducation là où Mère Bourgeoys avait tant travaillé ; alors, elles aménagèrent deux salles de classe au-dessus du porche, rue Notre-Dame ; on y reçut 50 à 60 élèves durant trois ans.

L'aile Jeanne-LeBer, où était le Demi-Pensionnat ou Grande École, se prolongeait à gauche, en partant de la rue Notre-Dame, sur le chemin qui conduisait à l'église Notre-Dame-de-Pitié ; elle était parallèle à la rue Saint-Jean-Baptiste. Les classes d'en arrière avaient vue sur le jardin, de même que les pièces du noviciat, avec lesquelles l'aile formait un angle. Le chemin qui conduisait à l'église Notre-Dame-de-Pitié avait son entrée sur la rue Notre-Dame. C'était ce porche au-dessus duquel deux pièces avaient été aménagées pour des classes, en 1893. Ouvert tout le jour, ce chemin était fermé le soir par de solides portes de fer. En partant de la rue Notre-Dame, on avait à sa droite l'ancienne église Notre-Dame de Pitié.

La chapelle de Notre-Dame-de-la-Victoire avait été bâtie en 1718, à la suite d'un vœu fait en 1711, par les Demoiselles de la Congrégation. Cette chapelle servait à la « Grande École », comme on l'appelait, de 1860 à 1881. À l'étage supérieur, il y avait deux classes. Au rez-de-chaussée, une salle servait à l'enseignement du catéchisme et de la musique. L'Imprimerie du journal *Le Monde* y installa ses ateliers jusqu'à la démolition en 1900, alors que le terrain fut disposé pour servir de cour aux Normaliennes. Consumée avec la maison mère en 1768, elle avait été reconstruite en 1769 par M. Jollivet, P.S.S., curé à Notre-Dame.

Les bancs du réfectoire ont été sans dossier jusqu'en 1880. Au retour à la rue Saint-Jean-Baptiste, les chaises qui avaient

été à l'usage des élèves du Pensionnat Notre-Dame au réfectoire, remplacèrent les bancs.

Jusqu'en 1831, la pension des élèves du Pensionnat Notre-Dame était de quatre dollars par mois, pour le dîner et le souper. Elles recevaient le déjeûner et la collation de leurs parents. En mission, c'était 8 francs par mois, un minot de blé et une corde de bois. En 1831, la pension fut élevée à six dollars par mois.

Avant la formation du Généralat en 1864, les Sœurs des classes, comme on les appelait, mais non les Sœurs des Offices, étaient vocales à trente ans. Toutes les affaires, grandes et petites, concernant l'administration générale de l'Institut, y compris les affaires concernant les missions, étaient présentées et discutées aux assemblées qui se tenaient à la maison mère, le jeudi de chaque semaine. S'il arrivait que dans l'intervalle, une décision à prendre, une affaire à régler, nécessitât une réunion extraordinaire, les voitures étaient immédiatement envoyées dans les différentes écoles pour en ramener les Sœurs vocales.

Avec le Généralat, les démarches pour la vêture et la profession ne se firent plus qu'auprès de la Supérieure générale et des Mères Assistantes. Autrefois, c'était la Communauté qui décidait de celles qui faisaient leur vœu de stabilité, comme on disait alors. Les Sœurs ne faisaient aucune demande ni démarche. La Supérieure avertissait tout simplement les sœurs de se préparer à faire *leur vœu* qui se faisait privément. Sœur Sainte-Domitille (Larochelle) est la première qui ait fait son vœu de stabilité avec un peu de solennité, le 2 août 1864. On utilisait la formule suivante :

> Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte Mère, je, sœur..., m'offrant et me donnant à Dieu, promets et

> fais vœu à Sa Divine Majesté de stabilité dans la Congrégation de Notre-Dame, et d'y rester toute ma vie en y gardant les vœux de pauvreté, de chasteté, obéissance, et d'instruire les personnes de mon sexe, suivant les règles, coutumes et usages de cette Congrégation.

En 1870, les tabliers noirs de costume remplacèrent le tablier rayé bleu et noir. Le 17 octobre 1869, on avait inauguré le domino étroit et court pour se rendre à l'église. Le 12 janvier 1883, sous le supériorat de Mère Saint-Bernard, les Sœurs des derniers vœux reçurent un chapelet à porter extérieurement, selon la décision du Chapitre de 1882 : on était convaincu que les anciennes sœurs le portaient. Cet usage disparut en juillet 1966, avec la profonde modification du costume religieux de la Congrégation de Notre-Dame. La pratique de dire le Magnificat après le décès des sœurs est devenue en usage vers 1900, à la suggestion de M. J. Thibault, P.S.S., aumônier.

AMC.

Supérieures
1657-1900

Volume I	Marguerite Bourgeoys	Sœur du Saint-Sacrement	1657-1693
Volume II	Mère de-l'Assomption	Marie Barbier	1693-1698
	Mère du Saint-Esprit	Lemoyne, Marguerite	1698-1700
Volume III	Mère du Saint-Esprit	Lemoyne, Marguerite	1700-1708
	Mère du Saint-Sacrement	Charly Saint-Ange, Catherine	1708-1711
	Mère du Saint-Esprit	Lemoyne, Marguerite	1711-1717
	Mère du Saint-Sacrement	Charly Saint-Ange, Catherine	1717-1719
	Mère du Saint-Esprit	Lemoyne, Marguerite	1719-1722
	Mère Saint-Joseph	Trottier, Marguerite	1722-1729
	Mère du Saint-Esprit	Lemoyne, Marguerite	1729-1732
Volume IV	Mère Sainte-Barbe	Guillet, Marie-Élisabeth	1732-1739
	Mère de-la-Présentation	Amyot, Marguerite	1739-1745
	Mère Sainte-Pélagie	Thibierge, Marie-Anne	1745-1751
	Mère Saint-Hippolyte	Piot de l'Angloiserie, Marguerite	1751-1757
	Mère Saint-Simon	Lefebvre-Angers, Marie-Angélique	1757-1763
Volume V	Mère Saint-Hippolyte	Piot de l'Angloiserie, Marguerite	1763-1766
	Mère de-l'Assomption	Maugue-Gareau, Marie-Josèphe	1766-1772
	Mère Sainte-Rose	Brunet-Lestang, Marie-Véronique	1772-1778
	Mère Saint-Ignace	Raizenne, Marie	1778-1784
	Mère Sainte-Rose	Brunet-Lestang, Marie-Véronique	1784-1790
Volume VI	Mère Saint-Ignace	Raizenne, Marie	1790-1796
	Mère Saint-Augustin	Compain dit l'Espérance, M.-Louise	1796-1808
	Mère de-la-Nativité	Desroussels, Marie-Madeleine	1808-1814
	Mère Saint-Augustin	Compain dit l'Espérance, M.-Louise	1814-1819
	Mère de-la-Nativité	Desroussels, Marie-Madeleine	1819-1822
Volume VII	Mère de-la-Croix	Baudry, Victoire	1822-1828
	Mère Sainte-Madeleine	Huot, Marie-Catherine	1828-1840
Volume VIII	Mère Sainte-Gertrude	Huot, Marie-Françoise	1840-1843
	Mère Sainte-Madeleine	Huot, Marie-Catherine	1843-1849
Volume IX	Mère Sainte-Élisabeth	Dorval, Marie-Louise	1849-1855
Volume X	Mère Sainte-Madeleine	Huot, Marie-Catherine	1855-1861
	Mère Saint-Bernard	Migneault, Marie-Sophie	1861-1864
	Mère Sainte-Ursule *	Gibson, Mary Ann Emily	1864-1870
	Mère Saint-Victor	Chénier, Aurélie	1870-1882
	Mère Saint-Bernard	Migneault, Marie-Sophie	1882-1885
	Mère Saint-Jean-de-la-Croix	Dubuc, Sophie-Louise	1885-1891
	Mère Saint-Jean-Baptiste	Pelchat, Marie-Adélaïde	1891-1897
	Mère Sainte-Sabine	Lesieur, Marie-Philomène	1897-1900

1. *Note* : Mère Ste-URSULE, voir Gibson, Mary-Ann, est la première qui prit le nom de supérieure générale, en 1864.

2. *Note* : L'appellation de *Mère* donnée à la Supérieure, aux Assistantes, aux Provinciales (Mères Vicaires, alors,) fut inaugurée le 28 juin 1864, en même temps que le Généralat.

Cependant, Sr Ste-HENRIETTE, voir Lemire-Marsolais, a employé le nom de *Mère* dès 1828, cf. HCND, VII, p. 129, 131, 147, 150, etc. Elle écrit aussi : *nos Mères*, à la page 143. Elle semble avoir adopté l'expression Mère Ste-MADELEINE, VIII, p. 233, etc. ; mais elle écrit *sœur* Ste-Madeleine, p. 430, 431.

Elle avait écrit, HCND, II, p. 118 : M. Glandelet communique à *nos Mères* un Mandement de Sa Grandeur.

Historiquement, l'expression ne devrait pas apparaître avant 1864.

MISSIONS FONDÉES DE 1855 à 1900

1855 Rimouski
1855 Montmagny (Saint-Thomas)
1855 Chambly
1855 La Pérade
1856 Kamouraska
1856 Saint-Sauveur de Québec
1856 Arichat
1857 Académie Sainte-Anne, Montréal
1857 Sherbrooke, Mont Notre-Dame
1857 Charlottetown, Notre-Dame
1858 Sorel, en échange de Saint-Hyacinthe
1858 Trois-Pistoles
1859 Kingston, École Saint-Joseph – École Saint-Vincent, en 1891
1860 Bourbonnais
1860 Mont Sainte-Marie
1861 Académie Saint-Denis, Montréal
1861 Académie Saint-Vincent – Pensionnat Sainte-Catherine, en 1882
1862 Huntingdon
1863 Acadiaville ou Petit Arichat
1863 Charlottetown, Saint-Joseph
1864 Bellevue
1864 Portland, Maine, États-Unis
1864 Miscouche
1865 Kankakee
1865 Williamstown
1867 Peterborough
1867 Kingston, Notre-Dame-du-Lac

1867 École Ignace-Bourget
1868 Iberville
1868 Summerside
1868 Tignish
1868 Ottawa
1868 Académie Saint-Patrice, Montréal
1868 Notre-Dame-des-Anges
1869 Saint Albans, Vermont
1869 Waterbury, Connecticut
1869 Cambridge Port
1869 Newcastle
1869 École Saint-Joseph, Montréal
1870 Arthabaska
1871 Bathurst, Village et Ville
1873 Saint-Romuald
1874 Caraquet
1874 Stanstead
1874 Saint-Louis de Kent, N.B.
1875 Joliette
1875 École Sacré-Cœur, Montréal – Académie Bourgeoys, en 1881
1876 Kingston, École Saint-Jean
1876 Notre-Dame-du-Rosaire, Côte Saint-Paul, Montréal
1877 Saint-Aubert
1877 Havre-aux-Maisons, Îles de la Madeleine
1878 Brockville
1878 Victoriaville
1879 Saint Johnsbury
1880 Pensionnat Notre-Dame, maison mère de la rue Saint-Jean-Baptiste
1880 Pictou
1881 Souris-Est
1881 Lewiston
1882 Saint-Augustin de Portneuf

1882 Chicago, Notre-Dame
1882 Rustico-Sud
1883 Sainte-Anne dans l'Illinois
1883 Saint-André, Ontario
1883 Antigonish
1884 Richmond
1884 Aurora
1885 Académie Saint-Léon
1885 Sydney
1885 Cornwall Ouest
1886 Sherbrooke-Est, École Sainte-Marie
1886 Windsor Mills
1886 École Jeanne-LeBer
1886 Westport
1886 École Saint-Alphonse, Montréal
1886 New York, École Saint-Jean-Baptiste, Villa-Maria
1887 Mabou
1887 New Glasgow
1887 Trenton
1887 Beauport
1887 Port Hood
1888 École Sainte-Anne, Waterbury
1889 Académie Saint-Urbain
1890 École Saint-Louis-de-France
1890 Providence
1890 École Saint-Eusèbe, Montréal
1891 Académie Notre-Dame-du-Bon-Conseil
1891 École Notre-Dame-de-Grâce
1892 Académie Saint-Antoine
1893 Pullman
1893 Cornwall Est
1895 Sainte-Anne de Bellevue
1895 Mégantic
1898 Académie Saint-Paul, Montréal
1899 École Normale de Montréal, C.N.D.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAM	Archives de l'Archevêché de Montréal
ACND	Archives de la Congrégation de Notre-Dame
ACMB	Archives du Centre Marguerite-Bourgeoys
AMC	Annales manuscrites de la Communauté
ANDM	Archives de l'église Notre-Dame de Montréal
ASN	Archives du Séminaire de Nicolet
BMBB	La Bienheureuse Marguerite Bourgeoys, Sa Béatification
BVM	Bibliothèque de la Ville de Montréal
CND	Congrégation de Notre-Dame
CCND	Constitutions de la Congrégation de Notre-Dame
HCND	Histoire de la Congrégation de Notre-Dame
MSG	Maison Saint-Gabriel, reconnue par la Commission des Monuments historiques
RSIP	Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique
ACELF	Association canadienne des éducateurs de langue française
a.é.	ancienne édition
doc.	document
n.é.	nouvelle édition
ex.	exemplaire
M.B.	Marguerite Bourgeoys ou Mère Bourgeoys
m.m.	maison mère
Mgr	Monseigneur
N.-D.	Notre-Dame
Sr	Sœur
St	Saint
Ste	Sainte

ARCHIVES CONSULTÉES

ARCHIVES DE LA C.N.D. – Historique des fondations – Événements qui constituèrent la vie de la maison mère (1855-1900) – Nom de famille des sœurs (Fiches du personnel de la Communauté, de Marguerite Bourgeoys à nos jours – Biographie des Mères et des Sœurs – Renseignements historiques et chronologiques – Photos des Maisons (époque de leur fondation).

ARCHIVES DU CENTRE MARGUERITE-BOURGEOYS – Photos, avec légende, de monuments historiques C.N.D.

ARCHIVES DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME – Renseignements au sujet de l'inhumation des sœurs dans la cave de l'église Notre-Dame actuelle, de 1833 à 1855. 59 sœurs avaient été inhumées dans la voûte réservée aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, une seule en a été exhumée en 1860.

ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE NICOLET – Succession Bois : correspondance personnelle, vers 1850, entre Messire Bois et le Dr J.-B. Meilleur, Surintendant de l'Instruction Publique, Province de Québec – Notes sur l'éducation en général et dans les premiers collèges classiques au Canada.

ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC – Documents « Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal » concernant la Règle, la première émission des vœux dans la Communauté, les directives des évêques de Québec, les Lettres Patentes, (1671), les Constitutions.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL – Documents relatifs à l'éducation : 1653 à 1900 – Rapport de l'Instruction Publique dans le Bas-Canada : 1856 et années subséquentes – Prénom des prêtres et évêques dont le nom figure dans notre Histoire, dates de naissance et de décès – Renseignements historiques et chronologiques.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL – Signature des Mères générales (1855-1900).

BIBLIOGRAPHIE

ACTION CATHOLIQUE (L'), édition du 12 juillet 1965.

ALLAIRE (Chanoine Jean-Baptiste-Arthur), *Dictionnaire biographique du clergé* canadien-français. Montréal, Imp. de l'École catholique des Sourds-Muets, 1908-1934.

ANACLET (Mère St-), C.N.D., *Manuscrit*, 1909.

ANNUAIRE DE VILLE-MARIE, 1863-1877.

ANNUAIRE DE VILLE-MARIE, 1864.

ANONYME, *Le Séminaire de Nicolet*, imp. La Minerve, Montréal.

ANONYME, *Vie d'Adèle Coulombe*, R.H.S.J., Montréal, 1863.

ANONYME, *Illustration of Education in Ontario.*

ANONYME, *La Province de Québec et l'émigration européenne*, Imp. Événement, 1870.

ANONYME, *Le Progrès de l'Instruction Publique aux États-Unis d'Amérique.*

ARCHIVES, C.N.D., *Notices sur les Supérieures générales.*

ARCHIVES, C.N.D., *Cahier No* 3.

AUDET, Louis-Philippe, *Le Système scolaire de la Province de Québec*, I, Éditions de l'Érable, 1950.

AUDET, Louis-Philippe, *Éducateurs, parents, maîtres*, Édition de l'Action Catholique, Québec, 1963.

BERGERON (abbé Arthur), *Le clergé du diocèse de Nicolet*, 1885-1958. Wickham, Qué.

BILODEAU, Charles, *Congrès de l'ACELF* 1960, *L'Organisation scolaire au Canada.*

BLOCH, Marc, *Apologie pour l'histoire* ou *Métier d'historien*, Librairie Armand Colin, Paris, 1964.

BRASSARD (Frère Gérard, A.A.), *Armorial des évêques du Canada*, Montréal, Mercury Pub. Co. Limited, 1940.

BOISARD, Pierre, *La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada*, I, II.

BOISARD, Pierre, *La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada*, cité dans *Le Séminaire*, 1957.

CAMPEAU, Lucien, S.J., *Monumenta Novae Franciae*, I, *La première Mission d'Acadie*, 1602-1616, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1967.

CANADA ECCLÉSIASTIQUE (LE), Montréal, Cadieux et Derome, 1887-1968.

CHAPAIS, Thomas, *Les congrégations enseignantes et le brevet de capacité,* cité dans le *Courrier du Canada.*

CHARRON, Yvon, P.S.S., *Mère Bourgeoys,* Montréal, 1950.

CHAUVEAU, Pierre J.-O., Rapport de la Province de Québec, *L'Instruction Publique au Canada,* Imp. Augustin Côté, 1876.

C.N.D., *Constitutions des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame,* Montréal, 1961.

——, *Coutumier,* 1875.

——, *Annales manuscrites,* 1908, 1913.

——, *Notes historiques, Écoles de la Commission Scolaire de Montréal.*

——, *Manuscrit, 50 ans de vie religieuse,* (Mère St-Victor).

——, *Vie de Mère Ste-Madeleine.*

DAMASE-DE-ROME, C.N.D., *Notes, statue de Notre-Dame-de-Bonsecours.*

——, *La Bienheureuse Marguerite Bourgeoys, Sa Béatification,* Montréal, 1951.

——, *L'Intendante de Notre-Dame,* Éd. C.N.D., 1958.

DESROSIERS, abbé Adélard, *La Commission Scolaire de Montréal 1846-1946,* cité dans *l'École Canadienne.*

——, *Le clergé diocésain de Montréal en 1950.* Avec la collaboration de l'abbé Alide Lessard. Montréal, 1950.

DOCUMENTATION CATHOLIQUE (LA), 19 septembre 1965, No 1455, p. 1597-1602.

DOUVILLE, Mgr Joseph-Antoine-Irénée, *Histoire du Collège-Séminaire de Nicolet,* 1803-1903. Montréal, Beauchemin, 1903.

FAILLON, Étienne-Michel, P.S.S., *Vie de la Sœur Bourgeoys,* I, II, Ville-Marie, 1853.

GARROUTEIGT, Henri, P.S.S., *Saint-Sulpice et la Congrégation de Notre-Dame,* cité dans la revue *Le Séminaire,* mars 1957.

GAUTHIER, Henri, P.S.S., citation dans *Le Devoir,* édition du 22 novembre 1941 ; *Les Supérieurs provinciaux de Saint-Sulpice.*

GIROUX, H., *Guide illustré de Montréal,* 1884, Typ. La Gazette.

GROULX, Chanoine Lionel, *Chemins de l'avenir,* Fides, Montréal & Paris, 1964.

GROULX, Chanoine Lionel, *L'Enseignement français au Canada,* I, Librairie Catholique Ltée, Montréal, 1931.

HENRIETTE, Sr Ste-, *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal,* 9 volumes, 1620-1854.

HALKIN, Léon-E., *Éléments de critique historique,* H. Dessein, Liège, 1960.

JAMET, Dom Albert, O.S.B., *Marguerite Bourgeoys,* I, II, Île de Montréal, La Presse Catholique Panaméricaine, 1942.

JEAN-BAPTISTE, Mère St-, *Mémoire sur le Brevet de capacité.* 1893.

JOURNAL DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME, 11 Cahiers manuscrits, 1855-1897.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, 1857.

LEFEBVRE, Esther, *Marie Morin,* premier historien de Ville-Marie, Fides, Montréal & Paris, 1959.

MARIE-DE-PONTMAIN, Sr Ste-, *Bio-Bibliographie analytique des imprimés des Sœurs de la C.N.D.,* 1952. Thèse dactylographiée.

MEILLEUR, Jean-Baptiste, *Mémorial de l'éducation,* Éd. Rolland, 1860, 1876.

MOFFAT, H.P., *One Hundred Years of Free Schools,* Nouvelle-Écosse.

MAURICE, Sr St-, *Mémoire sur le Brevet de capacité en Nouvelle-Écosse.* (Traduction).

PERRAULT, Joseph-Frs, *Plan raisonné d'Éducation générale et permanente,* 1830.

PHILLIPS, Charles E., *The Development of Education in Canada,* Toronto, W.J. Gage, 1957.

PRESSE (LA), édition du 9 juin 1896.

RAPPORT ANNUEL DES ANNALES DES MAISONS DE LA C.N.D., 122 Cahiers dactylographiés.

RAPPORT DU SURINTENDANT DU BAS-CANADA, 1855-1856, Imp. Lovell, Toronto, 1857.

RAPPORT DU SURINTENDANT, 1871-1872, 1872-1873, 1883-1884.

SABINE, Sr Ste-, *Mémoire sur le brevet de capacité,* 1893.

SAVOIE, Me Adélard, Congrès de l'ACELF, *La Législation scolaire du Canada, L'enseignement français au Canada.*

SEMAINE RELIGIEUSE DE MONTRÉAL, 5 août, 2 septembre, 30 septembre 1893, Vol. XXII, *Notre Système d'éducation.*

SEMAINE RELIGIEUSE DE MONTRÉAL, 21 juin, 5 juillet, 1884.

SMITH, William, *Rapport du Comité du Conseil sur l'objet d'augmenter les Moiens d'éducation,* Samuel Neilson, Québec, MDCCXC.

SŒURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL (LES), *Documents* conservés à l'Archevêché de Montréal.

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU BAS-CANADA, *Actes d'Éducation élémentaire, Circulaires,* 1 et 12, Imp. de la Reine, Montréal, 1849.

TANGUAY, Mgr Cyprien, *Répertoire général du clergé canadien* par ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Québec, Darveau, 1868.

VINCENT, G., Congrès de l'ACELF, *Le droit naturel et constitutionnel en éducation.*

INDEX ONOMASTIQUE

— A —

— B —

— D —

— F —

— N —

— O —

* Note : Du Breil de, Dubreil de, De Breil de PONTBRIAND (Henry-Marie, Henri-Marie), cf. Albertine Ferland-Angers, *Mère d'Youville*. Librairie Beauchemin, 1945, p. 309, 311, 312, 313, 328.

— Q —

— R —

— S —

— T —

— W —

ERRATA

Page 208, ligne 6e, lire En 1825, au lieu de 1925
Page 232, supprimer Chapitre 9e, après la note 32.

Achevé d'imprimer
aux ateliers de la Congrégation de Notre-Dame
de Montréal
en la fête de l'Assomption de Marie
15 *août* 1969.

Dépôt légal – 4e trimestre 1969.
Bibliothèque nationale du Québec.

